

L'OBSERVATOIRE
DU DROIT À
L'ALIMENTATION
ET À LA
NUTRITION

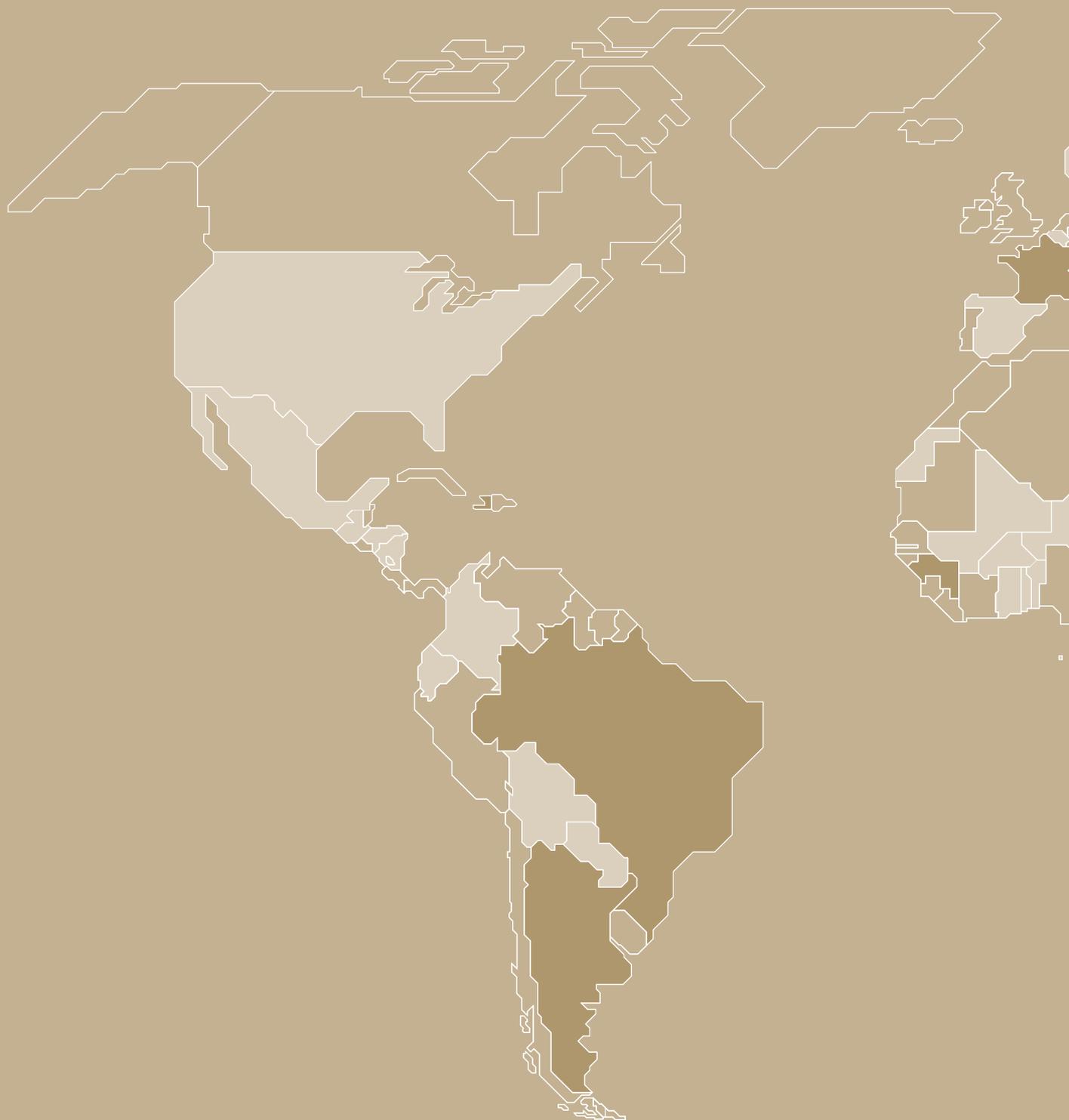
Vaincre la crise alimentaire mondiale
2017/Édition 10^e Anniversaire



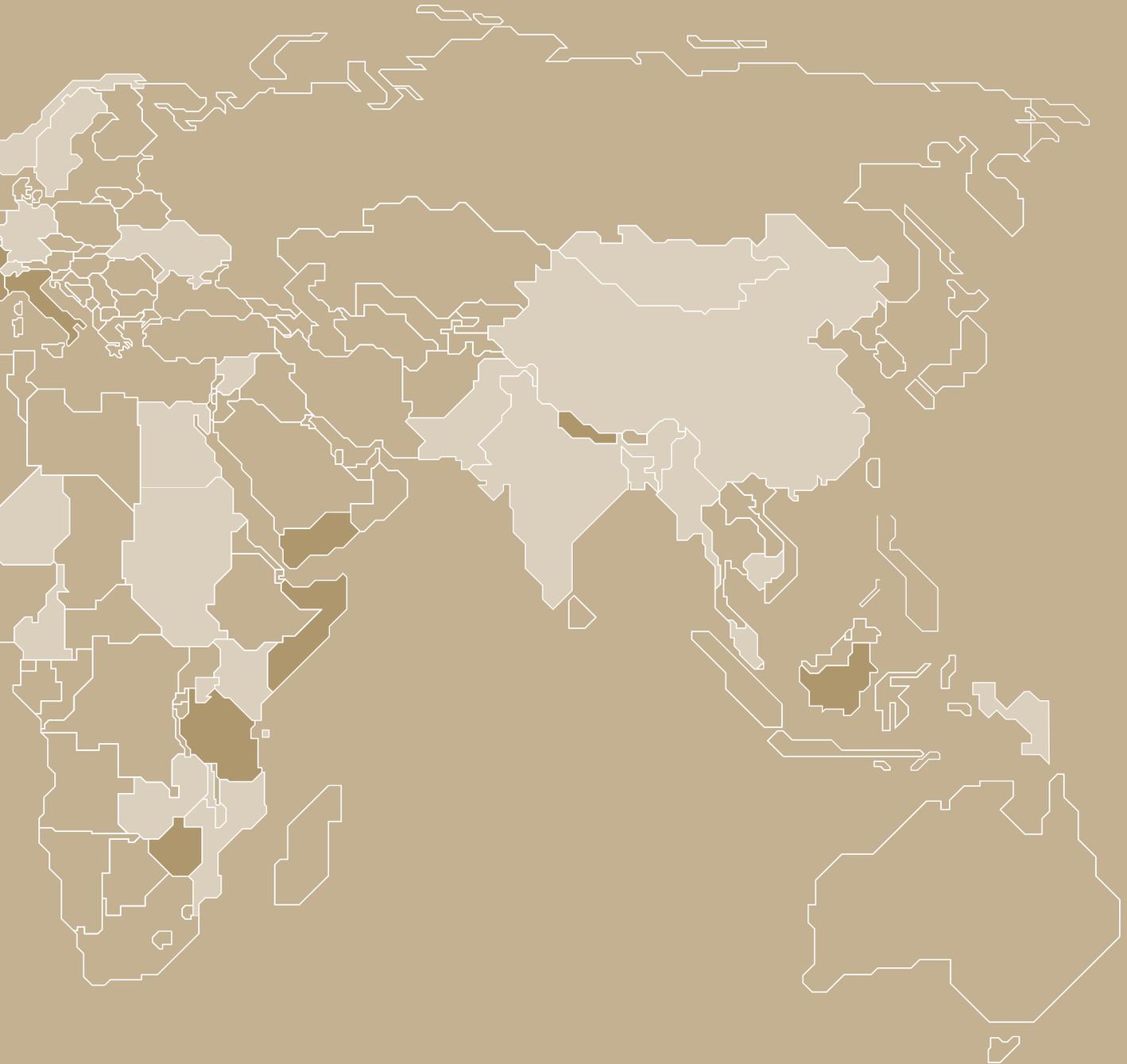
UNE DÉCENNIE DE L'OBSERVATOIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION

ÉDITION	ANNÉE
<i>La crise alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation*</i>	2008
<i>Qui contrôle la gouvernance du système alimentaire mondial ?</i>	2009
<i>L'accaparement de terres et la nutrition. Défis pour la gouvernance mondiale</i>	2010
<i>Revendiquer les droits humains. Le défi de la responsabilisation</i>	2011
<i>Qui décide des questions d'alimentation et de nutrition à l'échelle mondiale ? Les stratégies pour reprendre le contrôle</i>	2012
<i>Alternatives et résistance aux politiques générant la faim</i>	2013
<i>Retour sur les succès, les préoccupations et les luttes à l'occasion des dix ans des Directives sur le droit à l'alimentation</i>	2014
<i>La nutrition des peuples n'est pas un business</i>	2015
<i>Conserver les semences entre les mains des peuples</i>	2016
<i>Vaincre la crise alimentaire mondiale</i>	2017

CARTE DU MONDE
LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DE *L'OBSERVATOIRE*
SUR LA PÉRIODE 2008-2017



-  Couverts dans les éditions précédentes
-  Couverts en 2017



Depuis le lancement de la première édition en 2008, *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* a non seulement mis l'accent sur les processus mondiaux, mais également retracé les évolutions importantes au niveau local, national et régional, décrivant comment les mouvements sociaux et la société civile s'organisent, résistent et se mobilisent pour un monde où le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates peut devenir une réalité pour toutes et tous.

Fait incroyable, lors de cette décennie, ces articles ont couvert près de soixante pays, régions autonomes et territoires à travers le monde, représentant environ deux tiers de la population mondiale. Vingt autres articles ont analysé les progrès et les défis au niveau régional, y compris en Amérique latine, dans l'Union européenne, en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud-Est.

Au cours des dix prochaines années, notre objectif est de continuer à partager les récits et les stratégies de mobilisation des peuples dans bien d'autres pays et territoires à travers le monde.

Pays, régions autonomes et territoires couverts sur la période 2008-2017

AFRIQUE

*Bénin
Burkina Faso
Cameroun
Ghana
Guinée
Kenya
Malaisie
Mali
Mozambique
Niger
Sao Tomé-et-Principe
Somaliland
Soudan du Sud
Tanzanie
Togo
Ouganda
Zambie
Zanzibar
Zimbabwe*

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

*Égypte
Bande de Gaza
Syrie
Sahara occidentale
Yémen*

AMÉRIQUES

*Argentine
Bolivie
Brésil
Colombie
Équateur
Guatemala
Haïti
Honduras
Mexique
Nicaragua
Paraguay
États-Unis*

ASIA

*Bangladesh
Cambodge
Chine
Inde
Indonésie
Malaysia
Mongolie
Myanmar
Népal
Pakistan
Philippines*

EUROPE

*Belgique
France
Allemagne
Italie
Norvège
Espagne
Suède
Suisse
Ukraine*

IMPRESSUM



L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition est publié par un consortium composé de 26 organisations de la société civile et mouvements sociaux. Il est aussi la publication phare du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition.

CONSORTIUM DE L'OBSERVATOIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION 2017

RESPONSABLES DE LA PUBLICATION



FIAN International
Allemagne



Pain pour le Monde – Service protestant de développement
Allemagne



Organisation inter-églises de coopération au développement (ICCO Coopération)
Pays-Bas

MEMBRES



Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles (WAMIP)
Inde



Pakistan Fisherfolk Forum (PFF)
Pakistan



Biowatch South Africa
Afrique du Sud



Plataforma interamericana de derechos humanos, democracia y desarrollo (PIDHDD)
Équateur



Centro Internazionale Crocevia
Italie



REDSAN-CPLP (Réseau régional de la société civile pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté des pays de langue portugaise)
Portugal



Coalition internationale pour l'habitat (HIC)
Égypte



Réseau africain pour le droit à l'alimentation (RAPDA)
Bénin



Conseil international des traités indiens (CITI)
États-Unis



Réseau d'action international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN)
Suisse



Conseil œcuménique des Églises – Alliance œcuménique « Agir Ensemble » (COE-EAA)
Suisse



Right to Food Campaign
Inde



DanChurchAid (DCA)
Danemark



Society for International Development (SID)
Italie



Dejusticia
Colombie



Terra Nuova
Italie



HEKS/EPER (Entraide protestante suisse)
Suisse



URGENCI
France



Mouvement Populaire pour la Santé (PHM)
Afrique du Sud



US Food Sovereignty Alliance (USFSA)
États-Unis



Observatori DESC (Droits économiques, sociaux et culturels)
Espagne



World Alliance for Breastfeeding Action (WABA)
Malaisie

SEPTEMBRE 2017

Conseil éditorial :

Antonio Onorati, Centro Internazionale Crocevia
Bernhard Walter, Pain pour le Monde – Service protestant de développement
Emily Mattheisen, FIAN International
Karine Peschard, Institut de Hautes Études Internationales et du Développement
Manigueuigdinapi Jorge Stanley Icaza, Conseil international des traités indiens (CITI)
Marcos Arana Cedeño, Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN)
Nora McKeon, Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova
Priscilla Claeys, Université de Coventry et FIAN Belgique
Stefano Prato, Society for International Development (SID)

Coordination du projet :

M. Alejandra Morena, FIAN International
morena@fian.org

Assistance au projet :

Felipe Bley Folly, FIAN International
bley-folly@fian.org

Traduction de l'anglais et de l'espagnol vers le français :

Audrey Mouysset

Relecture :

Marie Delumeau

Photographie de couverture :

Photo de Krishnasis Ghosh. Cette photo a été présentée au concours photo de Bioersity International sur le thème « les femmes et la biodiversité agricole ».

Mise en page :

KontextKommunikation, Heidelberg/Berlin, Allemagne
www.kontext-kom.de

Impression :

LokayDRUCK, Allemagne, sur papier certifié FSC

Financé par :



Direction du développement et de la coopération (DDC-Suisse)



FIAN International



Hands on the Land for Food Sovereignty (HotL4FS)



HEKS/EPER (Entraide protestante suisse)



MISEREOR



Pain pour le Monde – Service protestant de développement



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne. Les articles qu'elle contient engagent la seule responsabilité de leurs auteurs et ne peuvent aucunement être considérés comme reflétant le point de vue de la Commission européenne. Le contenu de ce rapport peut être cité ou reproduit à condition que la source de l'information soit explicitement mentionnée. Les organisations responsables de la publication souhaiteraient recevoir une copie des documents qui citent ou utilisent ce rapport. Tous les liens Internet cités dans cette publication ont été consultés pour la dernière fois en juillet/août 2017.

Plus d'informations sur le site web de l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition :

www.righttofoodandnutrition.org/fr/content/observatoire

Rejoignez-nous sur Facebook :

www.facebook.com/RtFNWatch

Suivez l'actualité de l'Observatoire via Twitter :

[#RtFNWatch](https://twitter.com/RtFNWatch)

ISBN :

978-3-943202-39-7



TABLE DES MATIÈRES

Préface	8
Introduction	12
01 <i>GROS-PLAN</i> Dix ans après la crise alimentaire mondiale : relever le défi du droit à l'alimentation <i>Sophia Murphy et Christina M. Schiavoni</i>	18
<i>ENCADRÉ 1.1</i> Brésil : entre état de « dénutrition politique » et non-respect du droit à l'alimentation <i>Sérgio Sauer</i>	
02 Échos du terrain : les luttes sociales des peuples, antidote à la « crise des droits humains » <i>Felipe Bley Folly, Andrea Nuila, Emily Mattheisen et Daniel Fyfe</i>	32
03 De l'approche marchande à la centralité de la vie : un changement urgent pour les femmes <i>Marta Rivera et Isabel Álvarez</i>	40
<i>ENCADRÉ 3.1</i> Les luttes des femmes en faveur de la souveraineté alimentaire en Afrique : témoignages de résistances <i>Connie Nawaigo-Zhuwarara</i>	
04 Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires <i>Isabel Álvarez</i>	48
<i>ENCADRÉ 4.1</i> Le mouvement des coopératives laitières au Somaliland, ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pastoralistes <i>Fred Wesonga et Haileselassie Ghebremariam</i>	
05 Les communs et les pratiques sociales communes : un argumentaire à la fois ancien et nouveau pour enrichir les revendications en faveur de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation <i>Tomaso Ferrando et Jose Luis Vivero-Pol</i>	56
<i>ENCADRÉ 5.1</i> La gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux ressources naturelles : un tremplin vers la concrétisation du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire au Népal <i>Katie Anne Whiddon et FIAN Népal</i>	
<i>ENCADRÉ 5.2</i> Le moment est venu de changer la gouvernance foncière en Europe ! <i>Attila Szócs-Boruss Miklós, Antonio Onorati, Federico Pacheco, Ivan Mammana et Giulia Simula</i>	

ACRONYMES

ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ASEAN	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
CDH	Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies
ECVC	Coordination européenne Via Campesina
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
MSC	Mécanisme de la société civile pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire des Nations Unies
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail

06	Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions <i>Lyda Fernanda Forero et Martín Drago</i>	72
07	Les trois méga-fusions de l'agroindustrie : l'arrêt de mort de la souveraineté des agricultrices et des agriculteurs ? <i>Mariam Mayet et Stephen Greenberg</i>	78
	ENCADRÉ 7.1 La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains <i>Marcos Ezequiel Filardi</i>	
	ENCADRÉ 7.2 Lactalis, l'ogre qui s'asseyait sur les droits des paysannes et des paysans <i>Victor Pereira et Federica Sperti</i>	
08	Agir sur l'iniquité structurelle : les règles du commerce international et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle <i>Biraj Patnaik</i>	88
	ENCADRÉ 8.1 L'expérience de l'Indonésie : les paysan-ne-s et la souveraineté alimentaire, proies d'un accord commercial <i>Rachmi Hertanti</i>	
09	Situations d'urgence : le droit à l'alimentation et à la nutrition sur la bonne voie ? <i>Frédéric Mousseau</i>	94
	ENCADRÉ 9.1 Protection des droits des enfants à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence : priorité aux solutions locales <i>Marcos Arana Cedeño</i>	
	ENCADRÉ 9.2 La violation collective du droit à l'alimentation au Yémen <i>Martha Mundy</i>	
	ENCADRÉ 9.3 Souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation dans les situations d'urgence en Haïti <i>Franck Saint Jean et Andrévil Isma</i>	
10	Les pistes pour aller de l'avant <i>Perspectives des mouvements sociaux et de la société civile</i>	112

OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PE	Parlement européen
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SUN	Initiative pour le renforcement de la nutrition
TPP	Accord de partenariat transpacifique
UE	Union européenne

*C'était le meilleur et le pire des temps, le siècle de la sagesse et de la folie,
l'ère de la foi et de l'incrédulité, la saison de la lumière et des ténèbres,
le printemps de l'espérance et l'hiver du désespoir
Un conte de deux villes, Charles Dickens*

Dix ans se sont écoulés depuis la crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008, qualifiée de tournant par de nombreuses personnes. À ce moment-là, les cours internationaux de tous les principaux produits alimentaires de base atteignirent leur niveau le plus élevé en près de trente ans, portant le nombre de personnes souffrant de la faim à un milliard et affaiblissant le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates de beaucoup d'autres. Tout en s'emparant de ce tournant politique et du lexique de la crise, les mouvements sociaux et leurs alliés insistèrent sur le fait que la crise avait toujours été présente : les événements de 2007-2008 ne faisaient que révéler les fissures d'un système alimentaire non durable et défaillant, forçant les responsables de l'élaboration des politiques à reconnaître ses insuffisances. Certains ont également souligné qu'il s'agissait (et qu'il s'agit encore) d'une crise pluridimensionnelle, liée à l'alimentation, aux carburants, à la finance et au changement climatique, voire d'une crise des droits humains, pointant du doigt les violations systématiques du droit à l'alimentation et à la nutrition et d'autres droits humains.

Dix ans plus tard, malgré quelques avancées, nombre des problèmes ayant conduit à cette crise persistent encore. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile (OSC) continuent de lutter sans relâche pour transformer les systèmes alimentaires. Ils exigent des transformations systémiques pour opérer une transition vers des modèles de production, de distribution et de consommation durables, fondés sur la solidarité, la justice sociale, environnementale et de genre, et la garantie des droits à l'alimentation et à la nutrition, à l'eau, à la terre et à d'autres territoires, ainsi que des droits à la santé, à la sécurité sociale et à un environnement sain. Pour y parvenir, la souveraineté des peuples et les droits humains sont essentiels, tout comme le suivi et la reddition de comptes.

Ce n'est donc pas un hasard si la première édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* a été lancée par huit OSC il y a dix ans, au beau milieu de la crise, dans le but de renforcer le suivi et la reddition de comptes au regard du droit à l'alimentation et à la nutrition. Cette première édition fut l'occasion d'examiner les implications de la crise des prix des denrées alimentaires qui sévissait alors et de présenter les efforts de suivi réalisés partout dans le monde, y compris dans certains pays à nouveau mis en avant dans le présent numéro, comme le Brésil et Haïti. À l'occasion du dixième anniversaire de la publication, le Consortium de *l'Observatoire* et le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition – qui englobent désormais chacun près de trente OSC et mouvements sociaux – dressent le bilan de la décennie qui s'est écoulée depuis la crise de 2007-2008 et envisagent les défis et les opportunités qui semblent se profiler pour les années à venir.

Au cours des dix dernières années, environ 250 auteur-e-s du monde entier ont contribué à cette publication, y compris des représentant-e-s de mouvements sociaux et de la société civile, des expert-e-s des droits humains, des universitaires et des responsables de l'élaboration des politiques. Trois constats fondamentaux se détachent. Tout d'abord, *l'Observatoire* a clairement exposé la dynamique conflictuelle entre deux conceptions opposées de la vie, de la production et des relations sociales, économiques et écologiques. D'un côté, celle proposée par

la souveraineté alimentaire et des systèmes alimentaires locaux regorgeant de vie, axés sur les femmes et les hommes pratiquant la production vivrière à petite échelle, qui considère l'alimentation comme un droit humain fondamental et comme la pierre angulaire de nos identités, de nos moyens d'existence, de nos écologies, de notre biodiversité et de notre souveraineté. À l'autre extrémité, le système alimentaire mondial hégémonique, encourageant l'uniformisation, impulsé par des sociétés transnationales toujours plus concentrées et réduisant l'alimentation à une marchandise négociable. Les campagnes sont le premier lieu où ce conflit se matérialise, souvent de manière violente, alors que, dans les milieux urbains, l'incidence et la prévalence alarmantes des maladies non transmissibles liées à l'alimentation augmentent, partout dans le monde.

La quête du droit à l'alimentation et à la nutrition n'a donc rien à voir avec la réalisation d'avancées dans le domaine du développement, mais plutôt avec une lutte politique entre deux visions contraires du monde. Si elle ne résulte pas d'un choix politique délibéré, la persistance de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes relève d'une grave défaillance au niveau des politiques. En effet, loin de combler le fossé des inégalités, les stratégies de développement contemporaines dominantes, la libéralisation du commerce et le modèle actuel de mondialisation économique aggravent la situation. Dans ce contexte, le deuxième constat tiré au fil des dix ans de publication de *l'Observatoire* est le démantèlement de la protection sociale et la croissante privatisation des services de base et des communs. De même, à tous les échelons, y compris supranational, nous voyons apparaître une « capture » et une transformation de l'État par des élites économiques cupides dont les intérêts à asseoir leur emprise sur le pouvoir sont en totale opposition avec les aspirations de leurs concitoyens. Les puissantes économies politiques ont créé des discours abusifs qui cooptent et dénaturent les composantes de la vision alternative dans le but de faire avancer la justification morale des privilèges. Le recours aux instruments normatifs et fiscaux renforce donc l'emprise des sociétés sur l'agriculture et une nouvelle forme de colonisation des systèmes alimentaires.

Le troisième constat qui vient à l'esprit en cet anniversaire est que la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition exige des actions articulées autour de plusieurs échelles, depuis les luttes locales pour résister aux forces prédatrices et construire des alternatives durables jusqu'au regroupement des mouvements qui œuvrent pour le changement à l'échelle supérieure, qu'elle soit infranationale, sous-régionale, régionale ou mondiale. À tous ces niveaux, il est essentiel de garantir une participation critique au sein des institutions, dans les espaces de gouvernance nationaux et internationaux légitimes, afin de redonner sens à l'intérêt général, réorienter les stratégies en matière de développement et promouvoir le changement politique. *L'Observatoire* est fier d'avoir contribué à relier les visions, les analyses, les actions et les stratégies à ces différents niveaux.

Alors que de nombreux défis persistent pour réaliser la souveraineté alimentaire des peuples, *l'Observatoire* a pu être renforcé en tant qu'outil de partage et de co-production de connaissances, d'expériences et de stratégies. Les voix des mouvements sociaux et des groupes marginalisés figurent donc au cœur de cette publication. Disponible en anglais, français, espagnol et portugais et, pour certains articles, en arabe, allemand et italien, *l'Observatoire* continue d'avoir pour objectif de cibler autant de lectrices et lecteurs, d'espaces et de régions que possible. Il saura relever ce défi, avec beaucoup d'autres numéros déterminants à paraître au cours de la prochaine décennie.

Nous souhaiterions remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette édition anniversaire de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, y compris les quelque quarante auteur-e-s, pour leurs excellents apports, ainsi que les

membres du conseil éditorial pour leurs précieux conseils. Un merci tout particulier à la coordinatrice de *l'Observatoire*, M. Alejandra Morena, pour son excellent et admirable travail, et à Felipe Bley Folly, assistant au projet de *l'Observatoire*, pour son dévouement et son engagement. Nous souhaiterions également exprimer notre sincère gratitude envers les responsables de rédaction, les traductrices et traducteurs, relectrices et relecteurs, réviseuses et réviseurs.

Enfin, nous voudrions dédier ce numéro à toutes les femmes et tous les hommes du monde dont le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates est bafoué, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui luttent sans relâche pour la souveraineté des peuples et les droits humains, résistent et s'opposent aux régimes autoritaires et aux menaces actuelles à la démocratie posées par la xénophobie, l'ultra-nationalisme et le populisme de droite.

Bien à vous,

Bernhard Walter, Pain pour le monde – Service protestant de développement

Sofía Monsalve Suárez, FIAN International

Marijke de Graaf, ICCO Coopération

Les grandes occasions méritent d'être célébrées comme il se doit et la parution du dixième numéro de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* ne fait pas exception. Pour marquer cet anniversaire, l'édition 2017 de *l'Observatoire*, intitulée *Vaincre la crise alimentaire mondiale* comporte dix articles principaux, illustrés par dix images. En ouverture, deux articles de cadrage se penchent sur les origines et les conséquences de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et de la « crise des droits humains » qui continue de sévir aujourd'hui. Viennent ensuite plusieurs articles thématiques abordant certaines des questions et des évolutions les plus décisives pour le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, agrémentés de témoignages et d'expériences concrets tirés des luttes menées par les mouvements sociaux dans toutes les régions du monde, de l'Argentine au Népal, en passant par le Somaliland, le Yémen ou la France. Dans tous les cas de figure, des tensions dialectiques de divers types opèrent : entre les échelons mondiaux et locaux, et au sein même de ces derniers, entre perspectives émergentes et traditionnelles, entre résistance et construction. La section finale examine quant à elle les pistes pour aller de l'avant.

Le premier article, « Dix ans après la crise alimentaire mondiale : relever le défi du droit à l'alimentation », nous transporte vers la décennie ayant suivi la crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008, année de publication inaugurale de *l'Observatoire*. Cette « crise » a imposé les questions d'alimentation et d'agriculture au premier rang des priorités politiques internationales. Elle a conduit, entre autres mesures, à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, le transformant en principale plate-forme internationale ouverte pour traiter des questions d'alimentation sous l'angle du droit à l'alimentation et à la nutrition. Si l'intérêt porté à la remise en état des systèmes alimentaires défaillants semble être en train de s'éteindre, il est essentiel que les responsables de l'élaboration des politiques examinent plus particulièrement les principaux domaines problématiques. L'article présente trois grands débats en cours. Tout d'abord, le type de systèmes alimentaires dans lesquels investir, avec des modèles de production agroécologique unis à des marchés territoriaux en concurrence avec une agriculture industrielle haute technologie et des systèmes d'approvisionnement mondiaux dirigés par les grandes entreprises et soutenus par des partenariats public-privé. Ensuite, les meilleurs moyens de garantir l'accès à une alimentation adéquate d'un point de vue nutritionnel, en soulignant la nécessité de mettre en place des filets de protection sociale efficaces, de se prémunir contre les chaînes de distribution du secteur privé vendant des aliments malsains et de faire preuve de créativité au moment d'utiliser les politiques publiques dans des domaines tels que les achats institutionnels et la détention de stocks alimentaires. Enfin, les approches les plus efficaces pour garantir des prix justes et stables, en posant comme alternative à l'intégration sur les marchés internationaux le soutien à la production nationale pour les marchés locaux et en abordant la question des moyens par lesquels régler la financiarisation des produits agricoles et des ressources naturelles.

Le deuxième article de cadrage, « Échos du terrain : les luttes sociales des peuples, antidote à la « crise des droits humains », analyse la manière selon laquelle les droits humains sont détournés par les entreprises transnationales et d'autres acteurs privés, coupés des réalités humaines et transformés en un discours moral. Suivant cette logique, le droit à l'alimentation et à la nutrition se retrouve aussi envisagé sous l'angle manipulateur de la responsabilité sociale des entreprises, confortant ces acteurs dans leur course au profit. Des exemples concrets nous montrent comment

1 Nous souhaitons remercier [Nora McKeon](#) (Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova) et [M. Alejandra Morena](#) (FIAN International) d'avoir rédigé ce texte.

les mouvements sociaux et les organisations de la société civile orchestrent leurs luttes et se mobilisent pour revendiquer les droits des peuples. Enfin, cet article explique pourquoi seule une « radicalisation » de cette crise, à travers les luttes sociales des peuples, est en mesure d'offrir les fondations d'un modèle de société au sein duquel l'humain, et non les entreprises avides de profit, constitue l'acteur déterminant notre avenir.

L'article « De l'approche marchande à la centralité de la vie : un changement urgent pour les femmes » met en évidence l'invisibilité du travail réalisé par les femmes, bien que ces dernières nourrissent le monde. Ses auteures montrent que les politiques axées sur le marché continuent de reproduire les inégalités, et qu'il sera impossible d'améliorer la situation des femmes sans une remise en cause la division sexuelle du travail et sans la pleine reconnaissance de leur travail et de leurs droits. Il est donc nécessaire et urgent d'intégrer la vision féministe, en plaçant l'accent sur la centralité de la vie et non sur les intérêts commerciaux. L'encadré annexe illustre, quant à lui, comment les femmes s'organisent, résistent et défendent leurs droits à la terre dans trois contextes africains différents : au Zimbabwe, en Tanzanie et en Guinée.

L'article suivant, « Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires », débute par une dénonciation du paradigme du développement pervers dominant, lequel a engendré des « personnes affamées aussi bien d'aliments que d'humanité ». Cet article suggère une série d'actions clés à mener pour transformer les systèmes alimentaires. Nous devons résister aux approches « multi-parties prenantes », qui placent à un même niveau les citoyen-ne-s et les entreprises, montrer clairement que la production paysanne et les marchés territoriaux fournissent la plupart – et les plus nutritifs – des aliments consommés à l'échelle de la planète, nous opposer aux conceptions de l'urbanisation qui nient la dépendance des villes vis-à-vis des territoires où elles se situent, reconnaître les femmes en leur qualité de piliers des systèmes alimentaires et, enfin, renouer avec une vision collective et communautaire dans laquelle les systèmes alimentaires sont bâtis à partir des droits humains, depuis le bas. Cet article est complété par un encadré sur les coopératives laitières au Somaliland illustrant comment les actions collectives des pastoralistes, plaçant les femmes en première ligne, peuvent garantir un approvisionnement durable en lait et protéger le pays de la domination des transnationales car ces actions sont basées sur la confiance et font appel à une culture et des valeurs communes.

L'article « Les communs et les pratiques sociales communes : un argumentaire à la fois ancien et nouveau pour enrichir les revendications en faveur de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation », invite à réfléchir sur l'approche fondée sur les « communs ». Il décrit ce concept non pas en termes purement économiques, mais comme une association entre des ressources communes, des pratiques sociales partagées institutionnalisées pour gouverner ces ressources, et un but commun pour leur gestion collective. L'approche fondée sur les communs, affirment les auteurs, permet de dépasser le clivage entre la nature et l'humain introduit dans la culture occidentale au siècle des Lumières et ayant permis le contrôle et la conversion de la nature en marchandise. Cette appropriation s'est accompagnée des notions de propriété publique et privée, qui légitiment toutes deux l'idée selon laquelle les êtres humains peuvent s'emparer de ce qui les entoure à leur propre avantage. Comme dans le cas de la production paysanne et des marchés territoriaux, le paradigme dominant s'est attaché à cacher la réalité. Les idées et les pratiques sortant de la logique binaire public-privé sont ignorées, comme le fait que la survie de deux milliards de personnes à travers la planète dépende des communs. Leurs systèmes collectifs autonomes, faisant coexister les êtres humains et les ressources naturelles, ne sont liés ni à des mécanismes du marché ni à la réglementation de l'État. Trouvant

leur source dans des traditions millénaires, ils représentent un changement de paradigme en direction des devoirs collectifs vis-à-vis d'autrui et de la planète en opposition flagrante avec le système alimentaire industriel dominant, dont la plupart des composantes sont valorisées et organisées en tant que biens privés. Les auteurs concluent que considérer l'alimentation comme un commun peut renforcer le mouvement pour la souveraineté alimentaire et enrichir les revendications en faveur du droit à l'alimentation et à la nutrition, en recourant à un argumentaire transformateur qui associe des discours et des pratiques fondés sur des valeurs à la fois anciennes et nouvelles.

Cet article s'accompagne de deux encadrés abordant la question de l'accès au foncier dans deux contextes très différents. Le premier examine comment les Directives sur le foncier, adoptées par le CSA en 2012, sont utilisées par les communautés coutumières et les peuples autochtones auto-organisés du Népal pour défendre leurs droits non-écrits sur les zones de pâturage, les fleuves et les produits forestiers non-ligneux. Le second, quant à lui, met en scène l'Europe, continent où les luttes pour garantir l'accès des paysan-ne-s aux terres et aux autres ressources naturelles, ainsi que leur contrôle sur ces dernières, associent mobilisations locales et plaidoyer régional auprès du Parlement européen.

L'article intitulé « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dénonce les faux remèdes proposés pour lutter contre le changement climatique, décidés dans les instances onusiennes et qui visent à maintenir les structures économiques et politiques en vigueur, générant des conflits socio-environnementaux au niveau des territoires. La résolution de cette crise passe par une transformation du modèle capitaliste vers des modèles fondés sur la solidarité, la justice sociale, environnementale et de genre, le respect des différentes manières d'appréhender le monde qu'ont les peuples et la garantie de leurs droits. La transition vers ces modèles doit être engagée par le biais de politiques publiques répondant à ce besoin urgent.

L'article « Les trois méga-fusions de l'agroindustrie : l'arrêt de mort de la souveraineté des agricultrices et des agriculteurs ? » traite de l'emprise des entreprises sur les systèmes alimentaires en retraçant la prise de contrôle du système agricole mondial par celles-ci. Cette évolution soumet de plus en plus les États à la logique de l'accumulation du capital, et aboutit à la financiarisation du système de production. Les méga-fusions entre les six géants des semences et de l'agrochimie sont un cas d'espèce. En outre, la trajectoire technologique dominante, axée sur la spécialisation, nie les capacités d'innovation des paysan-ne-s et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et les convertit en simples récepteurs passifs d'innovations imposées. Cependant, les petites productrices et les petits producteurs s'élèvent contre la consolidation de l'hégémonie des entreprises et se battent pour maintenir la diversité et accroître la résilience au changement climatique. La bataille fait rage aussi bien au niveau des luttes locales que dans les négociations mondiales impliquant les groupes de la société civile, telles que celles visant l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Mettant en évidence les impacts du pouvoir des entreprises, le premier encadré complétant cet article montre comment « La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains ». Les faits sont stupéfiants : plus de soixante pour cent de la superficie de terres cultivées en Argentine sont occupées par du soja résistant au glyphosate, ce qui a contribué à une augmentation de 850 % de la consommation de produits agrottoxiques entre 2003 et 2015. Alors que les conséquences négatives sur la santé humaine, les ressources naturelles et les communs sont amplement documentées, l'État a été infiltré par les intérêts des acteurs qui tirent profit du système alimentaire dominant. Néanmoins, une large résistance, variée et organisée,

réunissant des peuples autochtones, des communautés, des médecins, des juristes, des universitaires et des assemblées socio-environnementales est en train de s'intensifier.

Cap sur l'Europe, ensuite, avec le second encadré axé sur l'Italie et la France, qui dénonce les graves impacts des activités des transnationales sur les vies des petites productrices et des petits producteurs de lait et des paysan-ne-s. Le géant Lactalis – qui détient 33 % du marché du lait en Italie et plus de 20 % de celui des produits frais en France – suit la logique du profit et de l'expansion des marchés. Face à la concurrence internationale, de nombreux producteurs sont forcés de mettre fin à leur activité, tandis que les producteurs restants n'ont d'autre choix que l'industrialisation de l'élevage, provoquant ainsi une dégradation des qualités du lait produit. Dans cette filière, il est crucial de conduire des actions collectives, en lien avec celles menées par les pouvoirs publics et les gouvernements, pour une meilleure organisation des marchés, en rééquilibrant les pouvoirs de force en faveur des producteurs indépendants, de sorte à leur permettre de défendre le fruit de leur travail.

L'article « Agir sur l'iniquité structurelle : les règles du commerce international et leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle », critique les règles inéquitables définies par l'OMC, qui permettent à l'Europe, aux États-Unis et à d'autres pays riches de maintenir leurs régimes de subventions, tout en limitant fortement les marges de manœuvre politiques et fiscales des pays asiatiques et africains. L'auteur ajoute que, si les répercussions des règles commerciales inéquitables sur la faim et la dénutrition sont déjà relativement bien comprises et documentées, ce n'est qu'aujourd'hui que l'on mesure pleinement leurs impacts sur la malnutrition sous toutes ses formes (y compris l'obésité). De nouveaux éléments de preuve indiquent que les règles commerciales menacent l'état nutritionnel dans de nombreux pays, partout dans le monde. Pour que les choses changent, les États membres du CSA doivent jouer un rôle plus actif dans la redéfinition de l'architecture de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en incluant dans leur mandat les règles inéquitables du commerce international qui aggravent le double fardeau de la malnutrition.

L'encadré complémentaire sur l'Indonésie souligne le problème du rétrécissement de la marge de manœuvre réservée à la politique intérieure : à la faveur des luttes menées par les organisations paysannes, les politiques alimentaires du pays ont imposé que les besoins alimentaires nationaux soient satisfaits par des produits horticoles et d'origine animale issus de la production nationale, limitant ainsi les importations. Cependant, suite à un différend l'opposant à la Nouvelle-Zélande et aux États-Unis devant l'OMC, l'Indonésie a été contrainte de réajuster sa politique alimentaire et de la mettre en conformité avec la décision rendue par cette dernière. Ce cas est un autre exemple illustrant la prévalence des règles inéquitables du commerce international sur la souveraineté alimentaire, les droits des paysan-ne-s et les systèmes alimentaires locaux. Cet encadré démontre également l'impact des activités menées par les entreprises transnationales, y compris la criminalisation des paysan-ne-s suite à la légalisation du monopole des entreprises en matière de propriété des semences permise par les réglementations relatives à la protection des brevets de l'OMC.

Le dernier article thématique s'interroge si le droit à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence est sur la bonne voie. Une question à laquelle l'auteur apporte une réponse partagée. Les pratiques des pays donateurs en matière d'aide alimentaire ont évolué dans le bon sens, délaissant l'écoulement de leurs excédents pour privilégier l'achat local ou régional d'aliments, y compris en ce qui concerne les États-Unis. Dans un même temps, la réponse des donateurs intervient encore trop tard par rapport à la mortalité des personnes vulnérables en situation

de crise, et le traitement de la malnutrition à coup de produits menace de freiner le développement d'approches ascendantes, dirigées au niveau local et fondées sur les droits humains. Par-dessus tout, la communauté internationale se montre réticente à d'autres types d'interventions pouvant s'avérer plus efficaces que l'aide alimentaire, telles que la régulation du marché ou l'utilisation de stocks publics. Les causes profondes de l'insécurité alimentaire ne sont souvent pas traitées. Le cas de l'Éthiopie illustre parfaitement le problème en jeu : en effet, alors que le pays sollicitait l'aide internationale pour nourrir près de 18 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2016, il offrait des millions d'hectares de terre à des investisseurs étrangers pour y installer des plantations.

Un encadré complémentaire, intitulé « Protection des droits des enfants à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence : priorité aux solutions locales », offre une analyse des utilisations et des risques liés aux aliments prêts à l'emploi dans les cas de malnutrition. L'auteur prévient qu'il est fondamental d'opérer une distinction entre le traitement médical *vital* et la *médicalisation* de la nutrition, laquelle dissocie les solutions des systèmes alimentaires. En effet, ces produits ont stimulé l'essor d'une industrie qui cible les situations d'urgence à des fins commerciales, sans le moindre scrupule. Afin de concrétiser le droit à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence, les maigres ressources disponibles devraient être investies en grande partie dans des mesures locales émanant de la base, contribuant à renforcer la résilience et à rétablir la capacité des individus à se nourrir par leurs propres moyens.

Les témoignages relatifs au Yémen et à Haïti approfondissent cette discussion sur les situations d'urgence. La crise qui secoue actuellement le Yémen représente sans doute la violation la plus grave du droit à l'alimentation et à la nutrition dans le monde. Selon les estimations, sept millions de Yéménites sont au bord de la famine, tandis que près d'un demi-million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë, dans ce que le BCAH qualifie de « plus grande crise d'insécurité alimentaire au monde ». L'encadré analyse les causes de la crise : la politique agricole des cinquante dernières années ainsi que les bombardements aériens et le blocus économique caractérisant cette guerre soutenue par la communauté internationale.

L'encadré suivant nous emmène dans le petit état insulaire d'Haïti, l'un des pays du monde les plus vulnérables au changement climatique. Au lendemain du séisme de 2010 et après le passage de l'ouragan *Matthew* en 2016, le pays a dû recourir à l'aide humanitaire internationale. Cependant, la communauté internationale continue de mettre en place cette aide sans considération pour le renforcement de la production agricole nationale. Suite aux ravages causés par le passage de l'ouragan, la distribution massive de riz, une denrée externe, a entraîné un changement des habitudes alimentaires, une dépendance alimentaire, des problèmes de nutrition, ainsi que la marginalisation des productrices et des producteurs. Comme l'ont montré les articles précédents, le cas d'Haïti illustre la nécessité de modifier l'aide afin de garantir la valorisation du potentiel productif de la région ; autrement, l'aide continuera d'aggraver la situation et d'empêcher les victimes de s'ériger en actrices de la reconstruction de leurs communautés.

La section clôturant l'édition 2017 de *l'Observatoire* est consacrée aux pistes pour aller de l'avant. Puisant en grande partie dans les contributions des mouvements sociaux, des peuples autochtones et des OSC recueillies par le biais de questionnaires et d'entretiens en face-à-face, ce travail collectif dresse le bilan des opportunités et des défis qu'entrevoient ces acteurs concernant les luttes des peuples pour la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation et à la nutrition. En 2008, le premier numéro de *l'Observatoire* était consacré à l'évaluation de la crise alimentaire qui frappait alors le monde. Dix ans après, il est opportun de se

demander où nous en sommes aujourd'hui et quelles sont les pistes pour aller de l'avant. S'il n'existe pas de réponse simple à ces questions, il ne fait aucun doute que les solutions émergeront de l'expérience de la base et de l'expertise politique des mouvements sociaux.

01 GROS-PLAN DIX ANS APRÈS LA CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE : RELEVER LE DÉFI DU DROIT À L'ALIMENTATION

*Sophia Murphy et
Christina M. Schiavoni*

Sophia Murphy prépare un doctorat à l'Université de British Columbia (UBC) et est conseillère pour les questions commerciales auprès de l'Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP). L'IATP travaille au niveau local et mondial à l'intersection de la pratique et de la politique afin de garantir des systèmes durables et justes en matière d'alimentation, d'agriculture et de commerce.

Christina M. Schiavoni est chercheuse et prépare un doctorat à l'Institut international d'études sociales (IIES) de La Haye (Pays-Bas).

« Pour garantir que nous ayons les moyens de nous alimenter à l'avenir, il est urgent de construire des systèmes alimentaires résilients à l'échelle locale et régionale et de remédier à l'extrême concentration du pouvoir sur les marchés nationaux et internationaux ».

La crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008 a été un tournant. Dix ans plus tard, malgré une série d'initiatives importantes visant à modifier certains aspects du système alimentaire, nombre des problèmes ayant conduit à cette crise persistent encore. Il reste beaucoup à faire.

Remerciements

Merci à Saulo Araujo (WhyHunger) pour sa participation à la conception initiale du présent article. Merci à Nora McKeon (Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova), Stefano Prato (Society for International Development, SID) et Marcos Arana Cedeño (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile, IBFAN) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Les argentines manifestent dans la capitale (Buenos Aires, Argentine, 2016). Image de Pablo Ernesto Piovano.

- 1 Headey, Derek, et Fan, Shenggen, "Reflections on the global food crisis. How did it happen? How has it hurt? And how can we prevent the next one?", *IFPRI Research Monograph* 165, Washington DC : International Food Policy Research Institute, 2010.
- 2 De Schutter, Olivier, et Cordes, Kaitlin Y., "Accounting for Hunger: An Introduction to the Issues", dans : De Schutter, Olivier, et Cordes, Kaitlin Y. (dir.), *Accounting for Hunger: The Right to Food in the Era of Globalisation* 1-24, Oxford : Hart Publishing LTD, 2011.
- 3 Scott-Villiers, Patta, Chisholm, Nick, Wanjiku Kelbert, Alexandra, et Hossain, Naomi, *Precarious Lives: Food, Work and Care After the Global Food Crisis*, Brighton : IDS, 2016. openaccess.ox.ac.uk/https://openaccess.ox.ac.uk/bitstream/123456789/12190/1/PrecariousLives_Online.pdf (en anglais)
- 4 *Ibid.*
- 5 Wise, Timothy A., et Murphy, Sophia, *Resolving the Food Crisis*, Boston et Minneapolis : Global Development and Environment Institute et Institute for Agriculture and Trade Policy, 2012, p. 38. www.ase.tufts.edu/gdae/Pubs/rp/ResolvingFoodCrisis.pdf (en anglais)

Le gros de la crise débuta fin 2007 et dura environ six mois, période pendant laquelle les cours internationaux de tous les principaux produits alimentaires de base atteignirent leur niveau le plus élevé en près de trente ans¹. Cela eut pour conséquence de porter le nombre de personnes souffrant de la faim à un milliard et d'affaiblir le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates de beaucoup d'autres². Pour essayer de compenser l'augmentation des prix, bon nombre d'individus, en particulier les femmes, n'eurent d'autre choix que de prendre un travail supplémentaire, souvent dans des conditions dangereuses et favorisant l'exploitation, déclenchant des effets de ricochet sur d'autres aspects de leurs vies³. La flambée des prix des denrées força aussi de nombreuses personnes à diminuer la quantité et la qualité des aliments qu'elles consommaient⁴. La crise a eu des répercussions profondes sur les vies et les moyens d'existence des populations, leur rapport à la nourriture, mais aussi sur la santé publique et le tissu social des communautés, des effets qui se ressentent encore aujourd'hui.

AUX ORIGINES DE LA CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE

La crise fut le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs à court et long termes qui déstabilisèrent les marchés alimentaires internationaux et, en conséquence, les marchés alimentaires nationaux⁵. Nombre de ces facteurs relevaient de problèmes anciens, sinon largement cachés, au sein des systèmes alimentaires : stagnation de la productivité des rendements agricoles ; hausse de l'incidence de la sécheresse et des inondations, en lien avec la déforestation et le changement climatique ; intensification de la demande en aliments d'origine animale ainsi qu'en fruits et légumes dans certaines régions à forte densité de population, entraînant une pression accrue sur les superficies céréalières cultivées alors que la dépendance de nombreux pays pauvres vis-à-vis des importations de ces céréales de base augmentait. Dans le même temps, la décision prise par plusieurs grands pays exportateurs de cesser ou de réduire la détention de stocks publics eut pour effet de contraindre rapidement l'approvisionnement destiné aux marchés d'exportation à des récoltes mauvaises et insuffisantes, tandis que la financiarisation des produits agricoles de base désorientait les signaux du marché au niveau de l'offre et de la demande en raison d'intérêts spéculatifs à très court terme. La financiarisation désigne le processus par lequel la finance cesse d'être un instrument facilitant la production et les échanges commerciaux (par exemple, les prêts adossés à des garanties foncières) pour devenir un moyen de gagner de l'argent grâce aux activités financières en tant que telles (par exemple, les instruments dérivés reposant sur ces prêts). Son développement spectaculaire fut en partie rendu possible grâce à la déréglementation des marchés

bancaires et à terme de produits agricoles de base, principalement aux États-Unis, ce qui donna aux spéculateurs une marge de manœuvre considérable pour influencer les prix des produits agricoles de base. Par-dessus tout, les mandats visant à accroître la production et l'utilisation d'agrocarburants dans plusieurs pays également grands exportateurs de céréales (surtout les États-Unis) générèrent des attentes aux effets déstabilisateurs quant à l'utilisation future des terres et des céréales. Si, à l'époque, peu de céréales étaient, en réalité, utilisées dans la production d'agrocarburants, ces mandats firent anticiper une expansion (qui s'est en partie confirmée au cours des années ultérieures), poussant les prix nettement à la hausse. Cet effet fut encore amplifié par la brusque augmentation des cours du pétrole, survenue au même moment que l'envolée des prix des denrées alimentaires⁶.

D'aucuns ont qualifié cet ensemble de facteurs de « tsunami silencieux »⁷, c'est-à-dire, un concours, rare, mais dévastateur, de plusieurs circonstances. Mais d'autres, dont beaucoup issu-e-s du mouvement pour la souveraineté alimentaire, soulignèrent que la crise couvait déjà depuis des années et que les événements de 2007-2008 ne faisaient que révéler les fissures d'un système alimentaire non durable. Les observateurs avisés avaient déjà remarqué ce caractère intenable dans l'exploitation systématique de la main-d'œuvre agricole, dans la pollution persistante des ressources naturelles, dans la concentration du pouvoir économique et des richesses, plongeant les femmes et les hommes pratiquant l'agriculture vivrière dans un endettement chronique, ou dans les inégalités croissantes au niveau de l'accès aux aliments et aux ressources productives. Les mouvements sociaux et leurs alliés s'emparèrent de ce tournant politique et du lexique de la crise, mais insistèrent sur le fait que la crise avait toujours été présente, le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates profondément négligé, et que la flambée des prix des denrées alimentaires obligeait les décideurs politiques à reconnaître, au minimum, l'échec désastreux des systèmes alimentaires.

Cette crise imposa également les questions d'alimentation et d'agriculture au premier rang des priorités politiques internationales, dont l'illustration la plus manifeste fut la réforme, en 2009, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies. Depuis longtemps, le Comité était perçu comme un lieu de bavardage sans aucun effet. Avec la réforme, il devint la principale plateforme internationale ouverte à tous en matière d'alimentation comptant avec la participation active de la société civile, particulièrement des secteurs les plus touchés par la crise⁸. Or, dix ans plus tard, la sécurité alimentaire est en passe d'être rétrogradée au bas de la liste des priorités. Par exemple, le niveau d'aide accordé à la sécurité alimentaire dans les budgets de la coopération internationale a diminué. L'offre céréalière a retrouvé des niveaux élevés, et si les prix demeurent instables, ils se situent néanmoins à une moyenne inférieure par rapport aux années précédentes. Il existe un risque bien réel que les systèmes alimentaires défaillants soient laissés en l'état, dans l'attente d'un nouveau tsunami.

Pour œuvrer au renforcement des systèmes alimentaires, les responsables politiques doivent décider de ce qui caractérise les véritables problèmes. Clairement, des possibilités intéressantes s'offrent à l'action politique en matière de production, de distribution et de consommation alimentaires. Le présent article examine trois grands débats en cours. Le premier a trait au type d'agriculture que les gouvernements devraient soutenir : l'agroécologie ou la « nouvelle révolution verte » ? Chacun de ces modèles nécessite des structures sensiblement différentes en matière d'investissements dans les infrastructures, d'intrants, de droits de propriété

6 *Op. cit.*, note 1.

7 Entretien avec Josette Sheeran, alors Directrice exécutive du PAM. Centre d'actualités de l'ONU, 2008. www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=16390&Kw1=Josette+Sheeran&Kw2=&Kw3=

8 McKeon, Nora, "Are Equity and Sustainability a Likely Outcome When Foxes and Chickens Share the Same Coop? Critiquing the Concept of Multistakeholder Governance of Food Security", *Globalizations*, vol. 14, n° 3, 2017, pp. 379-398.

et de gouvernance. Le deuxième porte sur l'accès à l'alimentation, qui soulève des questions liées à la qualité nutritionnelle, la provenance des aliments et les types de filets de sécurité les mieux placés pour appuyer la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates. Le troisième débat concerne les modalités de stabilisation des prix des denrées alimentaires : comment les gouvernements devraient-ils gérer les investissements continus dans la production nationale, le développement des marchés locaux et les stocks publics alimentaires ? Comment ces aspects doivent-ils être gérés conjointement avec les marchés internationaux ?

L'INVESTISSEMENT DANS L'AGRICULTURE : LE POINT D'AFFRONTMENT ENTRE DEUX MODÈLES DE SYSTÈME ALIMENTAIRE

La crise des prix des denrées alimentaires suscita un regain d'intérêt pour les femmes et les hommes pratiquant la production vivrière à petite échelle, dont le rôle avait été négligé pendant des décennies par les programmes d'ajustement structurel. Les décideurs politiques prirent conscience de la réelle quantité d'aliments fournis par ces femmes et ces hommes aux quatre coins du globe et que, paradoxalement, ces petites productrices et petits producteurs d'aliments (engagé-e-s dans l'agriculture, la pêche, le pastoralisme, mais aussi les travailleuses et travailleurs agricoles) constituaient la majorité des personnes pauvres et souffrant de la faim dans le monde⁹. La crise permit aussi une sensibilisation plus large au fait que les femmes, en particulier, sont exposées à la faim de façon disproportionnée malgré le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'approvisionnement alimentaire¹⁰. En même temps, les entreprises d'intrants agricoles, comme Monsanto ou Yara, se servirent de la crise pour plaider en faveur d'un développement massif de la production alimentaire afin d'éviter les pénuries à l'origine de son déclenchement. Le message transmis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), relayé par de nombreux acteurs, mit l'accent sur la nécessité d'accroître la production vivrière de 70 % (ou plus) d'ici 2050 pour répondre aux besoins de la population mondiale, un argument qui minimisait le fait que pendant toute la durée de la crise il y avait bien assez d'aliments pour répondre à la demande et que le problème tenait davantage au fait que l'accès de la population à l'offre ne bénéficiait d'aucune protection¹¹.

Cette question de savoir s'il fallait produire davantage d'aliments, et par quels moyens, souleva de vifs débats sur l'investissement agricole : l'investissement pour et par qui, sous quelles conditions et à quelles fins ? Ces débats (y compris ceux menés au sein du CSA, de 2010 à 2014, sur « l'investissement agricole responsable ») cristallisent parfaitement l'affrontement de deux cadres paradigmatiques liés à la transformation des systèmes alimentaires. Les militant-e-s de la souveraineté alimentaire, d'un côté, insistent sur le fait que les petites productrices et petits producteurs d'aliments sont ceux qui investissent le plus dans la production alimentaire et méritent, à ce titre, reconnaissance et soutien¹². À l'opposé, le modèle d'investissement plus fortement capitalisé et particulièrement influent sur le plan politique passe par des approches davantage centralisées et descendantes, reposant souvent sur des partenariats public-privé (PPP) et des opérations de cession foncière à grande échelle¹³. Ce genre d'investissement constitue un élément moteur de ce que certains appellent l'accapement des terres, qui voit les petites productrices et petits producteurs d'aliments exproprié-e-s de leurs terres par des projets commerciaux de grande envergure et/ou englouti-e-s par des opérations plus larges en tant que main d'œuvre sur les plantations ou cultivateurs sous contrat,

9 *Op. cit.*, note 2.

10 Banque asiatique de développement, *Gender Equality and Food Security: Women's Empowerment as a Tool Against Hunger*, Mandaluyong City, Philippines : Banque asiatique de développement, 2013. www.fao.org/wairdocs/ar259e/ar259e.pdf (en anglais)

11 *Ibid.*

12 Pour en savoir plus sur les petites productrices et petits producteurs d'aliments, voir l'article « Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

13 McMichael, Philip, "The Land Question in the Food Sovereignty Project", *Globalizations*, vol. 12, n° 4, 2015, pp. 434-451.

bien souvent dans des conditions favorisant l'exploitation¹⁴. Malgré l'accumulation de preuves indiquant que ces investissements n'ont pas tenu leurs promesses et qu'ils ont ouvert la voie aux violations des droits humains, dix ans plus tard, loin d'avoir seulement persisté, ils sont en fait consolidés et élargis¹⁵. Citons, à titre d'exemple, la Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique¹⁶. Lancée en 2012, cette initiative encourage l'investissement agricole à grande échelle sur le continent africain par le biais de mécanismes tels que le Couloir de croissance agricole du sud de la Tanzanie (*Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania*), qui couvre un tiers du territoire continental de ce pays. Qui plus est, ces investissements sont non seulement réalisés au nom de la sécurité alimentaire, mais également, de plus en plus, sous prétexte de l'atténuation du changement climatique, à l'instar du programme REDD+, de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et d'une myriade grandissante de programmes portant sur le « carbone vert et bleu » créant des liens financiers entre terres agricoles, forêts, pêches et marchés mondiaux du carbone.

Face à la poussée des modèles agricoles industriels, les mouvements sociaux ont proposé des réponses articulées autour de plusieurs axes et plusieurs échelles, allant des confrontations directes sur le terrain contre les méga-projets à l'occupation des espaces politiques au niveau international. Les organisations luttant pour la souveraineté alimentaire jouissent aujourd'hui d'une visibilité inédite au sein de plusieurs espaces de gouvernance mondiale, en premier lieu au CSA, suite à sa réforme en 2009. Cette visibilité est le fruit d'une mobilisation de longue haleine en dehors de ces espaces, bien antérieure à la crise des prix des denrées alimentaires. Aujourd'hui, elle est maintenue à travers des stratégies d'action au sein et à l'extérieur de ces instances, soigneusement mises au point. Bien que les déséquilibres dans le rapport de force posent un défi permanent, les mouvements et leurs alliés ont su utiliser ces espaces de façon stratégique¹⁷. À cet égard, l'une des grandes victoires fut l'adoption, en 2012, des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (ci-après, les Directives sur le foncier) par le CSA. Au terme de négociations difficiles auxquelles participa la société civile, les Directives sur le foncier sont aujourd'hui utilisées par les acteurs locaux partout dans le monde comme outil au service de la lutte pour les droits sur les ressources naturelles¹⁸.

La crise alimentaire persistante (que certains qualifient aussi de pluridimensionnelle au sens où elle porte sur l'alimentation, les carburants, la finance et le changement climatique) a également servi de tremplin aux mouvements luttant pour la souveraineté alimentaire pour proposer des alternatives, au centre desquelles l'agroécologie. Entendue comme science, ensemble de pratiques et mouvement en faveur d'une production alimentaire travaillant avec la nature¹⁹, l'agroécologie constitue l'un des piliers de la souveraineté alimentaire. En franche opposition aux modèles industriels de production gourmands en intrants externes, coûteux sur le plan économique et environnemental, et sources d'importantes quantités de déchets ainsi que de problèmes sociaux et environnementaux, l'agroécologie suscite un intérêt et jouit d'une visibilité sans précédent, y compris auprès de certains gouvernements. Cela, d'autant plus que l'agriculture industrielle fait face à un nombre croissant de défis dus à l'intensification des perturbations induites par le climat. L'année 2015 a été un jalon dans la promotion de l'agroécologie, avec la tenue d'un forum international sur cette question organisé par les mouvements sociaux au Mali et un niveau d'engagement inédit de la part de la FAO en la matière. En effet,

14 De Schutter, Olivier, "The Green Rush: The Global Race for Farmland and the Rights of Land Users", *Harvard International Law Journal*, vol. 52, n° 2, 2011, pp. 503-559. www.harvardilj.org/wp-content/uploads/2011/07/HILJ_52-2_De-Schutter1.pdf (en anglais)

15 Wise, Timothy A., "Land Grab Update: Mozambique, Africa Still in the Crosshairs", *Food Tank*, 31 octobre 2016. foodtank.com/news/2016/10/land-grab-update-mozambique-africa-still-in-the-crosshairs/ (en anglais)

16 Pour en savoir plus sur les conséquences négatives du programme, voir : FIAN International et FIAN Allemagne, *G8 New Alliance for Food Security and Nutrition in Africa: A Critical Analysis from a Human Rights Perspective*, Heidelberg : FIAN International, 2014. www.fian.org/fileadmin/media/publications_2015/2014_G8NewAlliance_screen.pdf (en anglais) ; et Pschorn-Strauss, Elfrieda, « La souveraineté alimentaire en Afrique : reconnaître le rôle des femmes et des semences qu'elles conservent », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 51-53. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/119

17 *Op. cit.*, note 8.

18 Pour en savoir plus sur la façon dont les mouvements sociaux et les peuples autochtones partout dans le monde utilisent les Directives sur le foncier, voir : Strapazzón, Ángel, « Vers un bilan de la mise en œuvre des Directives sur le foncier, un outil de lutte pour les mouvements sociaux », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 29-33. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/116 ; Franco, Jennifer, et Monsalve Suárez, Sofia, "Why Wait for the State? Using the CFS Tenure Guidelines to recalibrate the political-legal terrain in struggles for human rights and democratic control of land, fisheries and forests". À paraître.

19 Food First, *Issue Primer: Agroecology*, Oakland : Food First, 2011. foodfirst.org/wp-content/uploads/2014/04/FF_primer_Agroecology_Final.pdf (en anglais)

cette dernière y a consacré, entre 2015 et 2016, une série de réunions régionales auxquelles participèrent les organisations de la société civile, et administre aujourd'hui une plate-forme en ligne de connaissances en agroécologie, entre autres formes d'engagement soutenu²⁰.

Les tensions n'ont pas épargné ces processus. Les défenseurs de l'agroécologie savent bien que la conjugaison de bonnes idées à une voix politique extrêmement inégale peut entraîner la cooptation. C'est pourquoi les militant-e-s de la souveraineté alimentaire se méfient des expressions comme « agriculture intelligente face au climat » (AIC), qu'ils jugent intentionnellement vagues, car elles permettent aux décideurs politiques et au secteur privé d'utiliser de façon sélective le registre de l'agroécologie tout en laissant la porte ouverte à des pratiques conventionnelles maquillées de vert²¹. Du point de vue de la souveraineté alimentaire, l'échec de l'AIC réside dans son incapacité à inclure les éléments centraux et constitutifs de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire qui sont les plus propices à la transformation, comme la justice²². Néanmoins, ainsi que le remarque Jahi Chappell, un chercheur engagé, « [s]i la cooptation est une menace, le simple fait que cette menace existe montre que l'agroécologie est désormais devenue quelque chose qui, aux yeux de certains acteurs du système alimentaire, offre un certain pouvoir, revêt une certaine utilité et insuffle une certaine dynamique »²³. Ainsi, l'action la plus puissante engagée par les mouvements contre la cooptation est leur refus de céder le concept. Des écoles d'agroécologie fleurissent un peu partout dans le monde, en particulier sur le continent latino-américain, tandis que de nouveaux exemples d'agroécologie se diffusent et font boule de neige. De l'ouest de l'Afrique au nord de l'Amérique, de nouveaux réseaux en faveur de l'agroécologie voient le jour et des liens se tissent entre chercheurs et praticiens, contribuant ainsi à la dissémination et à l'adoption des pratiques agroécologiques.

L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ALIMENTS PASSE PAR LA PROTECTION SOCIALE, L'INTERVENTION SUR LES MARCHÉS ET UNE ALIMENTATION ADÉQUATE SUR LE PLAN NUTRITIONNEL

En plus de poser la question des moyens par lesquels les pays devraient produire plus d'aliments pour les marchés locaux, la crise des prix des denrées alimentaires imposa également sur la table des discussions le sujet de la protection sociale et celui des barrières structurelles entravant l'accès aux aliments. Olivier De Schutter, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, dont le mandat (2008-2014) coïncida avec la flambée des prix et ses conséquences, souligna que la faim est rarement le fruit d'une production alimentaire insuffisante, mais plutôt celui de la pauvreté²⁴. L'autoproduction et les achats constituent les deux canaux par lesquels les populations exercent leur droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates ; à ce titre, ils illustrent bien l'importance de l'accès aux ressources productives, et de leur contrôle, celle de prix stables et justes pour les productrices et les producteurs, et de salaires minimums vitaux pour les travailleuses et les travailleurs. L'accès aux aliments met également en avant l'importance de la protection sociale et d'une bonne nutrition. La crise des prix des denrées alimentaires encouragea plusieurs expériences permettant aux autorités locales, régionales et nationales de voir comment utiliser les programmes d'achats institutionnels dans le but de renforcer les marchés locaux, mettre en relation producteurs et consommateurs, et améliorer la qualité nutritionnelle des

20 Pour en savoir plus, voir : www.fao.org/agroecology/fr/.

21 Chappell, M. Jahi, "Looking back from Paris to Senegal: What the FAO Regional Agroecology Meeting had to say on Climate-Smart Agriculture", IATP Blog, 22 décembre 2015, www.iatp.org/blog/201512/looking-back-from-paris-to-senegal-what-the-fao-regional-agroecology-meeting-had-to-say/ (en anglais)

22 Pimbert, Michel, "Agroecology as an Alternative Vision to Conventional Development and Climate-smart Agriculture", *Development*, vol. 58, n° 2-3, 2015, pp. 286-298 ; Borras, Saturnino Jr., et Franco, Jennifer, "Climate smart land politics in the era of the global land rush? Land redistribution, recognition and restitution for agrarian and climate justice". À paraître.

23 Chappell, M. Jahi. Courriel envoyé aux auteures le 11 avril 2017.

24 *Op. cit.*, note 2.

aliments distribués dans les établissements scolaires. Dans l'ensemble, on relève un changement notable au niveau des politiques publiques pour répondre au besoin d'améliorer la nutrition et l'alimentation saine, même si de nombreux problèmes restent toujours sans réponse.

S'agissant des prix justes et stables pour les producteurs vivriers, la situation sur les marchés internationaux de l'exportation a peu changé puisque les opérateurs multinationaux occupent une position dominante et que les producteurs vivriers ont peu ou pas de possibilité d'exiger des prix rémunérateurs pour leur production. Si le commerce équitable a gagné en popularité, il demeure cependant une niche dotée d'une capacité limitée pour parvenir à une transformation structurelle du système alimentaire dans son ensemble. D'un autre côté, plusieurs initiatives notables engagées dans différentes régions du monde ont cherché à garantir une tarification plus juste à l'échelle locale et nationale, notamment par le biais de politiques d'achats institutionnels et de vente directe. Concernant la question des salaires minimums vitaux, les groupes représentant les travailleuses et les travailleurs, comme l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), ainsi que d'autres acteurs, comme le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, ont défendu l'importance du salaire minimum vital au moment de concrétiser le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates²⁵, y compris au niveau du CSA. Si les salaires minimums vitaux sont encore une aspiration plutôt qu'une réalité, la question a bénéficié d'un regain d'intérêt politique, en particulier de la part de certains gouvernements, et fait l'objet de nombreux débats publics. Souvent, ces derniers traitent également du concept de « revenu de base » ou de revenu minimum universel et sans conditions garanti par l'État aux citoyen-ne-s, une idée d'ailleurs mise à l'essai dans plusieurs pays, dont le Brésil, l'Inde ou la Namibie.

La question du revenu universel de base soulève le problème plus général de la protection sociale. Le Groupe d'experts de haut niveau du CSA (HLPE) définit la protection sociale comme « un ensemble de mécanismes institutionnels visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité grâce à l'assistance sociale, l'assurance sociale et l'intégration sociale »²⁶. La crise des prix des denrées alimentaires a démontré de façon tragique que toute augmentation, aussi infime soit-elle, de ces prix peut avoir des répercussions considérables sur les centaines de millions de personnes vivant tout juste à peine au-dessus du seuil de pauvreté²⁷. De la même façon que les crises prolongées enseignaient aux responsables de l'action humanitaire que les réponses devaient être rapides et progressives au lieu d'attendre l'arrivée de catastrophes pour intervenir, la crise alimentaire a clairement montré que les filets de sécurité, aussi modestes soient-ils, permettent aux populations de continuer à travailler et à investir dans leurs activités de production au lieu de devoir consacrer des revenus supplémentaires à l'achat de nourriture. Le sujet de la protection sociale, y compris les transferts monétaires directs, reçut de plus en plus d'attention dans les années consécutives à la crise et fut le thème d'un débat majeur à l'occasion de la 39^e session du CSA, en 2012. Sur cette question, la crise des prix des denrées alimentaires a permis de tirer plusieurs leçons : l'importance d'une démarche holistique en matière de protection sociale qui prévoit des mesures de protection contre les fluctuations brutales des prix des denrées, la protection des travailleuses et travailleurs ainsi que des moyens d'existence, et la « protection des valeurs sociales liées à l'alimentation et des dispositions sociales

25 Pour en savoir plus sur la question du travail et du droit à l'alimentation, voir le rapport de la première mission d'enquête menée par le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition en 2015. www.fian.org/fileadmin/media/publications_2016/Reports_and_guidelines/FFMReport_June_2016.pdf (en anglais)

26 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), *La protection sociale pour la sécurité alimentaire. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, Rome : CSA HLPE, 2012, p. 11. www.fao.org/3/a-me422f.pdf

27 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), *Volatilité des prix et sécurité alimentaire. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, Rome : CSA HLPE, 2011. www.fao.org/3/a-mb757f.pdf

en relation avec la nourriture »²⁸, ce qui présente de nombreux points de recoupe avec les luttes en faveur de la souveraineté alimentaire.

Le regain d'attention pour l'accès aux aliments a porté sur l'aspect non seulement quantitatif, mais également qualitatif, permettant de mettre en avant l'enjeu de la nutrition²⁹. L'une des conséquences majeures de la crise des prix des denrées alimentaires fut que les populations à faible revenu durent se serrer la ceinture, y compris réduire la quantité et/ou la qualité de la nourriture qu'elles consommaient, des tendances qui se prolongent jusqu'à aujourd'hui³⁰. À cet égard, les femmes sont touchées de façon disproportionnée, car, en période de pénurie, elles mangent souvent moins, voire pas, pour permettre aux autres membres de la famille de s'alimenter. Parallèlement, les grandes chaînes de distribution ont poursuivi leur stratégie de pénétration des espaces urbains et ruraux, renforçant ainsi l'omniprésence des aliments hautement transformés, produits par de grandes marques, et parfois plus abordables que les aliments traditionnels issus de la production locale. Étayées par des campagnes de communication et de publicité de masse, ces tendances remodelent les régimes alimentaires en faveur des produits issus des chaînes de valeur industrielles/mondiales. En réaction, un rapprochement important au sein de la société civile a été opéré entre celles et ceux qui travaillent sur les questions de production et de consommation, bien souvent au-delà de la dichotomie urbain-rural. Et la souveraineté alimentaire tient de plus en plus compte du volet nutritionnel.

À l'image des discussions sur l'investissement, la nutrition demeure un sujet contesté au sein des espaces internationaux d'action politique. Alors que ses défenseurs poussent en faveur de l'intégration de la nutrition adéquate dans le cadre général visant à transformer le système alimentaire, les acteurs du secteur privé avancent des propositions basées sur le dénommé « nutritionnisme », défini comme « un ensemble d'idées et de pratiques visant à mettre un terme à la faim non pas en luttant directement contre la pauvreté, mais en donnant la priorité à la fourniture des composants moléculaires individuels présents dans les aliments aux personnes souffrant de carences »³¹. La biofortification³², qui recourt au génie génétique, et les approches « expressément axées sur la nutrition » constituent les marques de fabrique de ce cadre paradigmatique promu par plusieurs initiatives telles que l'Initiative pour le renforcement de la nutrition (SUN)³³, soutenue par le secteur privé, ou la Nouvelle Alliance du G8, toutes deux vigoureusement dénoncées par les OSC en raison de leur approche technique de la nutrition et de leur vocation lucrative³⁴. Les OSC ont porté ces critiques à l'attention de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), en 2014, dans le cadre du puissant message contenu dans leur déclaration, qui, notamment, appelait à ce que le CSA soit reconnu en tant qu'espace essentiel au sein duquel mener le travail de cohérence entre les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est prévu que le HLPE publie un rapport sur la nutrition et les systèmes alimentaires à l'automne 2017³⁵.

L'« intervention sur les marchés » (*mediated markets*, en anglais) figure parmi les mesures politiques faisant le lien entre prix justes, salaires minimums vitaux, protection sociale, nutrition et accès aux aliments. Cette mesure est conçue pour mettre le pouvoir du marché au service de la protection du bien-être social et écologique³⁶. À titre d'exemple, citons les politiques d'achats institutionnels adoptés par un nombre croissant de pays, qui viennent appuyer le développement économique régional, notamment en donnant la préférence à la production vivrière locale dans les programmes de cantines scolaires. En 2010, le Brésil a modifié sa

28 *Op.cit.*, note 3, p. 52.

29 Pour savoir comment les approches suivant le modèle défini par les entreprises ont abouti à une séparation artificielle entre la nutrition et les systèmes alimentaires durables, voir l'édition 2015 de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* « La nutrition des peuples n'est pas un business ». www.righttofoodandnutrition.org/fr/la-nutrition-des-peuples-est-pas-un-business

30 *Op. cit.*, note 3.

31 Patel, Raj, Bezner Kerr, Rachel, Shumba, Lizzie, et Dakishoni, Laifolo, "Cook, eat, man, woman: understanding the New Alliance for Food Security and Nutrition, nutritionism and its alternatives from Malawi", *The Journal of Peasant Studies*, vol. 42, n° 1, 2015, p. 22.

32 *Op. cit.*, note 30.

33 Pour en savoir plus sur l'initiative SUN, voir : www.unsncn.org/en/sun-scaling-up/ (en anglais.) Voir également : Schuftan, Claudio, et Greiner, Ted, « L'initiative pour le renforcement de la nutrition (SUN) », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2013, pp. 26-27. www.righttofoodandnutrition.org/files/Watch_2013_Full_Watch_FR.pdf#page=26

34 Schieck Valente, Flavio L., "Towards the Full Realization of the Human Right to Adequate Food and Nutrition", *Development*, vol. 57, n° 2, 2014, pp. 155-170.

35 Prato, Stefano, et Bullard, Nicola, "Editorial: Re-embedding Nutrition in Society, Nature and Politics", *Development*, vol. 57, n° 2, 2014, pp. 129-134.

36 Wittman, Hannah, et Blesh, Jennifer, "Food Sovereignty and Fome Zero: Connecting Public Food Procurement Programmes to Sustainable Rural Development in Brazil", *Journal of Agrarian Change*, vol. 10, n° 1, 2015, pp. 1-32.

constitution pour y inclure le droit à l'alimentation et adopté un décret élargissant le champ d'application de la Loi de 2006 sur la sécurité alimentaire (*Lei Orgânica da Segurança Alimentar et Nutricional*, LOSAN) de sorte à intervenir directement sur l'évolution des conditions agricoles pour le secteur de l'agriculture familiale. Au titre du Programme national d'alimentation scolaire (*Programa Nacional de Alimentação Escolar*, PNAE), un repas par jour est servi à chacun des 45 millions d'élèves brésiliens inscrits dans les établissements scolaires publics du pays. Le programme prévoit que ces repas donnent la priorité aux préférences alimentaires traditionnelles et régionales, incluent obligatoirement des légumes et fruits frais et limitent l'utilisation d'aliments transformés. Plus important encore, trente pour cent du budget du PNAE est à présent directement et légalement affecté à l'achat d'aliments issus du secteur de l'agriculture familiale au niveau local, en privilégiant la production biologique ou agroécologique³⁷. Au moment de la rédaction du présent article et au regard de la tempête politique qui secoue le Brésil, l'on espère que ces programmes, devenus une référence dans le monde, soient maintenus³⁸.

LA STABILISATION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES : INTÉGRATION AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX OU STIMULATION DE L'AUTOSUFFISANCE NATIONALE ?

Les prix des aliments de base demeurent volatiles et supérieurs à leurs niveaux d'avant crise. Les personnes ayant vécu l'insécurité alimentaire tendent à adapter leur comportement de sorte à minimiser le risque d'y être à nouveau confrontées³⁹. L'une des conséquences d'une volatilité élevée des prix des denrées alimentaires est que les personnes réaffectent leurs revenus à la protection de leur accès aux aliments au lieu de les investir dans les moyens d'existence, l'éducation ou la santé. Aussi, la stabilité des prix des denrées alimentaires constitue-t-elle un élément important en matière de sécurité alimentaire. La plupart des pays s'efforcent d'atteindre des prix stables en appliquant plusieurs politiques liées à la production nationale et au commerce, à l'exportation des excédents et à l'importation pour pallier les déficits ou donner plus de choix au consommateur. Le dosage de politiques varie, celles en faveur de la mondialisation encourageant une intégration plus importante au niveau des marchés internationaux, tandis que beaucoup de gouvernements restent également sensibles à la demande des consommateurs pour une stabilité des prix des denrées alimentaires et, dans une moindre mesure, aux demandes des producteurs pour protéger les prix à la production.

L'utilité des marchés ouverts est qu'ils permettent d'équilibrer l'offre et la demande de façon plus réactive que les prix fixes, ce qui aide à éviter les ajustements plus importants et moins prévisibles auxquels sont sujets les prix contrôlés par l'État (ainsi que la liquidation des stocks sur les marchés internationaux, qui peut perturber les prix pour les producteurs et les consommateurs dans d'autres pays). Toutefois, les marchés ouverts ne peuvent fonctionner sans réglementation : le pouvoir de marché a tendance à se concentrer et les prix ne réagissent plus aussi nettement à l'offre et à la demande. Par ailleurs, la production agricole n'est pas régulière tout au long de l'année et demeure, en grande partie, imprévisible (car tributaire des précipitations, sujette aux infestations parasitaires, entre autres). Par conséquent, les forces à l'œuvre sur les marchés ouverts vont, de façon périodique, entraîner des changements brusques et rapides au niveau des cours, avec des conséquences désastreuses pour l'accès aux aliments des consommateurs à faible

37 Sidaner, Emilie, Balaban, Daniel, et Burlandy, Luciene, "The Brazilian school feeding programme: an example of an integrated programme in support of food and nutrition security", *Public Health Nutrition*, vol. 16, n° 6, 2013, pp. 989-994.

38 Pour en savoir plus sur la situation au Brésil, voir : Encadré 1.1 « Brésil : entre état de « dénutrition politique » et non-respect du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

39 Maxwell, Simon, "Food security: a post-modern perspective", *Food Policy*, vol. 21, n° 2, 1996, pp. 155-170.

revenu faute de mesure d'atténuation de la part des pouvoirs publics. Si l'intégration au sein des marchés internationaux tend à diminuer la fréquence de ces chocs, ils sont cependant plus spectaculaires. Généralement, la production nationale (surtout dans les pays à faible revenu) connaît des variations importantes d'année en année, générant à la fois une volatilité des prix et des pénuries récurrentes (voire chroniques) au niveau de l'offre, ce qui, en retour, provoque une hausse des prix des denrées alimentaires. Peu de pays disposent d'une production vivrière variée en quantité suffisante permettant de satisfaire exactement, de manière constante, les besoins de la population⁴⁰. Mais la crise des prix des denrées alimentaires rappela que l'instabilité des prix peut aussi provenir des marchés internationaux et que certains aspects de la mondialisation (comme la présence accrue de la finance internationale à tous les niveaux de la production des produits agricoles de base) ont ajouté de nouvelles causes à l'instabilité.

Les marchés internationaux n'ont cessé de jouer un rôle important dans l'approvisionnement des pays les plus pauvres en aliments de base : les pays du Sud sont passés d'exportateurs à importateurs nets de produits agricoles vers 1990, tandis que la dépendance des pays les moins avancés (PMA) a connu une augmentation particulièrement rapide⁴¹. Or, les réglementations encadrant les marchés internationaux sont bien plus contraignantes pour les pays importateurs qu'elles ne le sont pour les exportateurs. Pendant la crise, beaucoup de gouvernements figurant parmi les grands pays exportateurs de produits alimentaires choisirent de taxer ou de limiter les exportations pour répondre à des objectifs politiques nationaux, aggravant ainsi les effets de la crise pour les pays importateurs et sapant la confiance sur les marchés internationaux⁴². Malgré les éléments de preuve avancés pendant la crise démontrant la nécessité de réglementer les taxes et les interdictions frappant les exportations, et en dépit de la recommandation formulée par le G20 appelant à examiner cette question, l'asymétrie persiste.

Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont également affrontés sur la question de la gouvernance des stocks alimentaires publics. Après la crise, plusieurs gouvernements décidèrent de réinstaurer des politiques de détention de stocks publics⁴³. Un groupe de pays en développement, sous la houlette des Philippines et de l'Indonésie⁴⁴, proposa une clarification des règles de l'OMC relatives aux stocks publics, dans l'optique d'accroître l'espace politique à leur disposition pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de stocks alimentaires. L'Inde, également membre de ce groupe, présenta alors sa propre proposition, plus ambitieuse, qui entraîna le blocage des négociations commerciales de la conférence ministérielle de Bali, en 2013, dans le but d'obtenir plus de concessions sur la question des stocks alimentaires publics. À l'heure actuelle, le blocage perdure, les négociateurs n'étant pas parvenus à s'accorder sur une solution permanente. De ce fait, les dépenses réalisées par plusieurs pays en développement au titre des programmes d'aide nationale atteignent des niveaux proches des limites passibles de sanction par l'OMC, car les règles de cette dernière reposent sur des prix de référence définis dans les années 80 et que beaucoup de pays du Sud ont connu une forte inflation au cours des vingt dernières années⁴⁵.

L'une des initiatives politiques déclenchées par la crise des prix des denrées alimentaires fut la décision du G20, en 2011, de créer le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Outre les pays du G20⁴⁶, AMIS inclut l'Espagne, l'Égypte, le Nigeria, le Kazakhstan, l'Ukraine, la Thaïlande, le Vietnam et les Philippines. Le système opère un suivi du niveau de l'offre de blé, maïs, riz et soja

- 40 Pour en savoir plus, voir : Minot, Nicholas, "Food price volatility in Africa: Has it really increased?", *IFPRI Discussion Paper*, 2012. www.ifpri.org/publication/food-price-volatility-africa-has-it-really-increased (en anglais) ; Clapp, Jennifer, "Food self-sufficiency: Making sense of it, and when it makes sense", *Food Policy*, vol. 66, 2017, pp. 88-96.
- 41 Clapp, Jennifer, *Libéralisation du commerce et sécurité alimentaire*, Genève : Bureau Quaker auprès des Nations Unies, 2014. www.uno.org/sites/default/files/resources/Food%20Security_Clapp_French_FINAL-2DEC.pdf
- 42 Sharma, Ramesh, "Food Export Restrictions: Review of the 2007-2010 Experience and Considerations for Disciplining Restrictive Measures", *Document de travail de la FAO sur les politiques commerciales et les produits de base n°32*, Rome : FAO, 2011. www.fao.org/fileadmin/templates/est/PUBLICATIONS/Comm_Working_Papers/EST-WP32.pdf (en anglais)
- 43 Pour en savoir plus sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, voir : Patnaik, Biraj, « Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 53-61. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/49
- 44 Pour en savoir plus sur la situation en Indonésie, voir : Encadré 8.1. « L'expérience de l'Indonésie : les paysans-ne-s et la souveraineté, proies d'un accord commercial » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 45 Galtier, Franck, *Identifying, estimating and correcting the biases in WTO rules on public stocks: a proposal for the post-Bali food security agenda*, University Works, 2015. hal.archives-ouvertes.fr/hal-01295405/ (en anglais)
- 46 Le G20 regroupe les États suivants : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Turquie et l'Union européenne.

dans les pays participants (qui, ensemble, comptent pour 80 % de la production et de la consommation de ces quatre produits de base dans le monde). AMIS dispose d'un Forum de réaction rapide dont la mission est d'assurer un contrôle par les pairs sur les gouvernements qui, autrement, seraient tentés de recourir aux interdictions d'exporter ou aux taxes à l'exportation sans examen préalable des effets de ces mesures sur leurs partenaires commerciaux. En 2011-2012, malgré une nouvelle période de volatilité des prix, il a été possible d'éviter, dans une assez grande mesure, ces interdictions. AMIS ne peut cependant pas contrôler les nombreux facteurs à l'origine de la volatilité des prix, ni surveiller les stocks privés (tels que ceux détenus par les négociants en céréales). Le système n'est pas non plus doté de pouvoirs de réglementation. Mais AMIS représente une mesure pratique prise par les gouvernements pour apporter plus de transparence sur les marchés des produits de base et offre un forum encourageant l'apprentissage entre pairs pour les plus grands pays producteurs et consommateurs.

La Loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs (*Loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*), adoptée par le Congrès américain en 2010, représente un autre changement législatif significatif pour les marchés des produits de base. Elle reflétait l'inquiétude, largement partagée au niveau politique, que la déréglementation du secteur financier américain opérée lors des décennies antérieures était allée trop loin. La Loi Dodd-Frank fut vivement contestée en raison de son champ d'application très large : les banques de Wall Street et les filiales financières des négociants en céréales engagèrent toutes un travail de lobbying intense dans le but de limiter son impact⁴⁷. Imperfecte et inachevée, la législation traduisait néanmoins la reconnaissance publique de la nécessité de contrôler la déréglementation du secteur financier.

Si les consommateurs pâtissent de l'augmentation des prix agricoles, les producteurs vivriers, eux, y gagnent, ce qui peut présenter d'éventuelles contradictions au niveau des politiques en matière de sécurité alimentaire. Néanmoins, il faut souligner que les petites productrices et petits producteurs d'aliments sont généralement des consommatrices et consommateurs nets de produits alimentaires ; en d'autres termes, ils achètent les aliments sur les marchés⁴⁸. Par conséquent, des prix élevés et imprévisibles mettent en péril leur propre sécurité alimentaire. La plupart des PMA étant des pays exportateurs nets de produits agricoles (même si peu d'entre eux sont des pays exportateurs nets de produits alimentaires, du fait que l'agriculture inclut les cultures non-comestibles comme le coton), leur revenu national profite des hausses des prix des produits de base. Ainsi, nombre de pays africains bénéficièrent de revenus d'exportation plus élevés suite à la crise des prix des denrées alimentaires. Les revenus agricoles connurent, eux aussi, une embellie, les travailleurs agricoles profitant même de certaines retombées positives⁴⁹. Du point de vue du droit à l'alimentation et à la nutrition, la meilleure approche face à ces contradictions consiste à soutenir un ensemble de stratégies diverses. Bien que les importations d'aliments de base aient un rôle appréciable dans beaucoup de pays à faible revenu dont la production nationale est imprévisible, elles ne représentent qu'une toute petite part de l'offre totale de denrées alimentaires (environ dix pour cent) et il est très peu probable que cette part augmente au regard du faible pouvoir d'achat dans les pays les plus pauvres. En revanche, la croissance des marchés locaux et régionaux s'avère être un élément plus important pour la majorité des producteurs à petite échelle et des consommateurs à faible revenu. L'urbanisation n'a pas seulement créé des mégapoles, mais également des milliers de centres urbains dans

47 Murphy, Sophia, Burch, David, et Clapp, Jennifer, *Cereal Secrets*, Oxford : Oxfam, 2012. www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/rr-cereal-secrets-grain-traders-agriculture-30082012-en.pdf (en anglais)

48 De Janvry, Alain, et Sadoulet, Elisabeth, "The Global Food Crisis and Guatemala: What Crisis and for Whom?", *World Development*, vol. 38, n° 9, 2010, pp. 1328-1339.

49 À titre d'exemple, voir : Wiggins, Steve, et Keats, Sharada, *Rural Wages in Asia*, Londres : Overseas Development Institute, 2014.

50 On estime que le nombre de villes comptant 500 000 habitants ou plus va augmenter de 80 % en Afrique et de trente pour cent en Asie sur la période 2016-2030. Pour en savoir plus, voir : ONU, *The World's Cities in 2016 Data Booklet*, Département des affaires économiques et sociales, 2016. www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/urbanization/the_worlds_cities_in_2016_data_booklet.pdf (en anglais)

l'ensemble des pays du Sud⁵⁰. À mesure que le commerce international croît, les marchés, nationaux pour la plupart, prennent également de l'essor. Cette croissance offre la possibilité de créer des liens plus directs entre les populations rurales et urbaines, ce qui permet aux transformateurs d'aliments, agriculteurs et travailleurs agricoles d'obtenir des revenus plus fiables à l'échelle locale tout en augmentant l'accès à des aliments nutritifs. Il est important que les gouvernements protègent ces espaces de la volatilité des marchés internationaux. À cet effet, les voix des actrices et acteurs ruraux, particulièrement les plus marginalisé-e-s, y compris les femmes, les producteurs à petite échelle ou les travailleurs sans terre, doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques, tout comme l'activité commerciale, à la fois nationale et étrangère, doit être réglementée en tenant compte des intérêts des plus vulnérables.

POUR CONSTRUIRE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PLUS FORTS, IL FAUT AGIR DÈS À PRÉSENT AFIN D'ÉVITER D'AUTRES CRISES

La crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008 a été le catalyseur d'une suite dynamique d'événements au cours de la décennie suivante, dont certains représentent un approfondissement des tendances ayant conduit à la crise, tandis que d'autres marquent une rupture importante.

Pour les membres de la société civile œuvrant en faveur du droit à l'alimentation et à la nutrition, les actions à mener sont claires. Tout d'abord, nous devons maintenir l'élan en faveur du changement, en continuant à porter ces problématiques au sein des espaces politiques conformément au degré d'urgence avec lequel elles conviennent d'être traitées, en exigeant un soutien de la part des gouvernements en même temps que nous travaillons à la diffusion et à l'amplification des alternatives forgées sur le terrain. Nous devons défendre et approfondir les avancées politiques progressistes, des Directives sur le foncier au niveau du CSA aux politiques en faveur du droit à l'alimentation au Brésil et ailleurs. En parallèle, nous devons exiger davantage, en dépit du contexte politique difficile et d'une perte d'intérêt notable de la part des chefs de gouvernement pour la question de la sécurité alimentaire. À présent mises à nu, les fissures du système alimentaire vont aller en s'élargissant. La liste des défis à relever est longue et complexe : changement climatique, perte de biodiversité, pollution des eaux douces, épuisement des sols et volatilité des prix.

Deuxièmement, nous devons travailler sur plusieurs voies en même temps, pour des solutions à brève et plus longue échéances. La crise de 2007-2008 a dévoilé la vulnérabilité du système alimentaire mondial par rapport à la volatilité des prix des denrées alimentaires, ainsi que l'absence de mécanismes au niveau national et local pour protéger les populations, notamment les plus vulnérables. Les conséquences de la crise se font encore sentir. Comme l'ont relevé Scott-Villiers *et al.* : « [l]orsque les prix des denrées alimentaires ont fini par se stabiliser, entre 2012 et 2014, dans la plupart des pays, à un niveau supérieur au niveau initial, les ajustements en matière d'alimentation, de soin et de travail ne sont pas revenus au statu quo antérieur, même si les personnes pouvaient, au départ, considérer ces ajustements comme provisoires »⁵¹. Ceci dit, la baisse des prix des denrées alimentaires n'est pas un objectif en soi, car elle n'entraîne pas automatiquement une augmentation de l'accès aux aliments. Par ailleurs, les faibles prix qui ont caractérisé les décennies précédant la crise sont en partie responsables de la pauvreté dans laquelle se sont trouvés bon nombre de producteurs vivriers, les rendant vulnérables aux brusques

51 *Op. cit.*, note 4, p. 42.

changements qui sont ensuite survenus. Plutôt que d'offrir simplement des prix moins élevés pour les consommateurs pauvres, l'objectif devrait être des *prix justes et stables*, accompagnés de mécanismes protégeant producteurs et consommateurs.

Bien évidemment, la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition dépasse la simple question des prix ; elle a également trait aux enjeux de durabilité et de justice. Pour garantir que nous ayons les moyens de nous alimenter à l'avenir, il est urgent de construire des systèmes alimentaires résilients à l'échelle locale et régionale et de remédier à l'extrême concentration du pouvoir sur les marchés nationaux et internationaux. Dans ce cadre, le rôle central et les droits des petites productrices et petits producteurs d'aliments et des femmes doivent être garantis. La crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008 fut un sursaut. Dix ans plus tard, si plusieurs exemples notables illustrent que la transformation du système alimentaire est en marche et que des avancées ont été réalisées à différents niveaux politiques, il reste encore à affronter certaines vieilles habitudes et beaucoup d'obstacles à surmonter. Le mouvement pour la souveraineté alimentaire est prêt à relever ce défi.

ENCADRÉ 1.1 Brésil : entre état de « dénutrition politique » et non-respect du droit à l'alimentation

Sérgio Sauer⁵²

Ces treize dernières années, le Brésil avait progressé dans la reconnaissance et la consolidation du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates. De la reconstitution du Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (*Conselho Nacional de Segurança Alimentare Nutricional*, CONSEA) à l'organisation du Système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN), en passant par l'inclusion du droit à l'alimentation dans la Constitution fédérale, les mesures gouvernementales visant à lutter contre la faim et la malnutrition avaient été institutionnalisées et améliorées.

En dépit des obstacles, des problèmes et des critiques, le droit à l'alimentation et à la nutrition était devenu une réalité pour les segments les plus pauvres de la population, notamment à travers la mise en œuvre du programme de transfert de revenus dénommé « *Bolsa Família* » (la bourse famille) et d'autres programmes associés. Outre le combat contre la faim, il restait (et il reste encore) beaucoup à faire, notamment pour renforcer et garantir d'autres droits tels que l'accès à la terre et à la santé (deux droits fréquemment négligés), mais le sentiment régnait que le gros des difficultés était derrière nous, un espoir qui s'est désormais « évanoui dans les airs ».

Le récent processus de « judiciarisation » de la politique brésilienne (avec un pouvoir judiciaire passant du rôle d'arbitre des litiges à celui d'ultime sphère politique de prise des décisions) est en passe de convertir la corruption en un outil d'exercice du pouvoir. Par conséquent, la politique se trouve dans un état de « dénutrition politique » (entendu comme un manque d'énergie et une carence en substances nécessaires à la vie), qui causera sa destruction et signera l'arrêt de mort de l'éthique. Toute figure de style à part, le coup « législatif, judiciaire et médiatique » survenu en 2016 a conduit au pouvoir des personnes et des groupes politiques néolibéraux radicalement opposés à la mise en œuvre de politiques sociales, du fait qu'ils ignorent l'importance globale et économique des programmes gouvernementaux de protection sociale.

Invoquant la crise économique et la nécessité qui en découle de réaliser des coupes et, dans certains cas, d'améliorer la qualité des dépenses publiques, le gouvernement de Michel Temer annonça, au beau milieu du processus de

52 Sérgio Sauer enseigne à l'Université de Brasília (UnB). Il a occupé, de 2010 à 2014, le poste de Rapporteur national du droit humain à la terre, au territoire et à l'alimentation, sur désignation du réseau Plataforma DhESCA-Brasil. Merci à Valéria Burity (FIAN Brésil), Lucas Prates (FIAN Brésil) et Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement, Genève) pour leur aide à la révision du présent encadré.

destitution de la présidente Dilma Rousseff, l'amendement du décret encadrant les règles d'accès et de maintien de la *Bolsa Família*⁵³. Selon les principaux journaux du pays, clairement favorables au gouvernement, l'objectif consisterait à augmenter les contrôles sur cette prestation. Or, dans la pratique, ces mesures visent tout bonnement à entraver l'accès à la *Bolsa Família*. Le durcissement des règles et du contrôle témoigne d'une intolérance vis-à-vis des programmes de ce type et peut être assimilé à des mécanismes destinés à réduire les dépenses au nom d'un supposé « combat contre la corruption ».

À l'heure actuelle, la *Bolsa Família* concerne près de cinquante millions de personnes (13,9 millions de familles)⁵⁴, pour lesquelles elle constitue la principale source de revenus ainsi qu'une garantie minimale d'accès à l'alimentation. En novembre 2016, les premiers changements introduits (un contrôle accru et une révision des règles d'accès) ont conduit à la suppression ou à l'interruption du versement des prestations à près de 1,1 million de familles. Sur ce total, 654 000 ont vu leurs aides suspendues jusqu'à ce qu'elles attestent en avoir besoin, tandis que 469 000 autres en seront exclues, car elles disposeraient de revenus supérieurs ou égaux à 440 reais (115 €) par personne. Ceci représente une diminution de huit pour cent du nombre de familles bénéficiant de la *Bolsa Família*⁵⁵. Ces chiffres sont de loin supérieurs aux cas d'abus du programme relevés lors des inspections précédentes, révélant que l'augmentation du contrôle correspond, en réalité, à une augmentation de l'intolérance.

Bien que les grands médias, totalement alignés sur les pratiques néolibérales en cours, insistent sur le fait que le principal changement porte sur la revalorisation des montants et la prolongation de la prestation pour les personnes obtenant un emploi formel, l'exclusion de milliers de familles est l'expression même de l'état de dénutrition dont souffre la *Bolsa Família*. Le pari déclaré du gouvernement consiste à inciter la population à travailler et, par là même, à réduire le nombre de familles bénéficiaires.

En conclusion, les supposées incitations au travail (dans une économie en récession) et le durcissement des contrôles (s'appuyant sur un discours prônant la lutte contre la corruption) multiplient les menaces d'épuisement du droit constitutionnel à l'alimentation. Bien qu'il soit reconnu depuis 2009 comme droit humain fondamental dans l'article 6 de la Constitution de la République, le droit à l'alimentation pourrait bien courir le risque, à l'instar d'autres droits constitutionnels comme celui à la terre, de se voir vidé de sa substance.

53 Décret n° 8794 du 29 juin 2016.
www.planalto.gov.br/ccivil_03/ato2015-2018/2016/decreto/D8794.htm
(en portugais)

54 Pour en savoir plus sur les données officielles relatives au programme, voir :
aplicacoes.mds.gov.br/sagi/RJv3/geral/index.php?relatorio=153&file=entrada#
(en portugais)

55 "Temer corta Bolsa Família de 1,1 milhão, atingindo quem vive com R\$ 440 per capita", GGN, 7 novembre 2016.
jornalggn.com.br/noticia/temer-corta-bolsa-familia-de-11-milhao-atingindo-quem-vive-com-r-440-per-capita (en portugais)

ÉCHOS DU TERRAIN : LES LUTTES SOCIALES DES PEUPLES, ANTIDOTE À LA « CRISE DES DROITS HUMAINS »

*Felipe Bley Folly,
Andrea Nuila,
Emily Mattheisen et
Daniel Fyfe*

Felipe Bley Folly, Andrea Nuila, Emily Mattheisen et Daniel Fyfe travaillent comme spécialistes des droits humains chez **FIAN International**. FIAN est une organisation internationale de défense des droits humains qui plaide en faveur de la concrétisation du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates depuis trente ans. Elle se compose de sections nationales et de membres individuels dans plus de cinquante pays.

« Remettre en cause l'imposition d'un modèle économique basé sur la marchandisation des éléments les plus fondamentaux de notre existence, c'est s'attaquer aux fondements mêmes de cette crise des droits humains. Sinon, les aliments, et par conséquent tous les moyens nécessaires à leur production que sont le travail, la main-d'œuvre féminine, la terre, l'eau, les semences, les forêts et les autres ressources naturelles, demeurent des produits de luxe, et le droit à l'alimentation un discours à caractère philanthropique ».

La récente crise financière de 2007-2008 a secoué le monde entier et engendré des répercussions catastrophiques sur la vie des peuples, partout dans le monde. Les mesures d'austérité, déjà connues et appliquées dans beaucoup d'endroits du monde, sont de plus en plus cautionnées par les discours officiels des États et des agences internationales de financement. Généralement, ces mesures nient les droits sociaux et aggravent la situation des plus pauvres. Les réponses technocratiques fréquemment mises en pratique favorisent les instigateurs de la crise : les banques, les institutions financières internationales, les élites mondiales et les grandes entreprises. Ce système a encouragé la criminalisation continue des luttes des peuples, la montée du fascisme et le renforcement de régimes autoritaires et non-démocratiques dans le monde entier¹.

Remerciements

Merci à Lucas Prates (FIAN Brésil), Sofia Monsalve Suárez, Alejandra M. del Rey (FIAN International), Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) et Bernhard Walter (Pain pour le Monde – Service protestant de développement) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Les Indignés descendant dans la rue pour manifester contre l'austérité (Barcelone, Espagne, 2011). Image de Ramon Fornell.

- 1 Pour en savoir plus sur la façon dont ces menaces continuent de se multiplier dans le monde entier, voir : Transnational Institute (TNI), *On "shrinking space": a framing paper*, Amsterdam : TNI, 2017. www.tni.org/en/publication/on-shrinking-space (en anglais)
- 2 Brecht, Bertolt, et Weill, Kurt, *L'Opéra de quat'sous* (adaptation française de N. Steinhof et A. Mauprey), Paris : Max Eschig, 1951.
- 3 Pour une analyse du droit à l'alimentation dans les situations d'urgence, voir l'article « Situations d'urgence : le droit à l'alimentation et à la nutrition sur la bonne voie ? » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

NOMMER LA CRISE

Le terme de « crise » est utilisé à l'envi par les gouvernements, les mouvements sociaux, les universitaires et d'autres pour décrire l'état des affaires politiques et économiques, nationales et internationales. La plupart du temps, ce discours souligne l'aggravation de la dénommée « crise des droits humains ». Cela dit, si, en plus de considérer le terme de crise comme une manière d'exprimer un problème grave, il est également utilisé pour désigner un tournant pressenti impliquant la recherche de nouvelles solutions, une question fondamentale se doit d'être posée : de quoi est faite cette crise et comment pouvons-nous en sortir ?

Posée comme une critique du « deux poids, deux mesures » pratiqué par les élites, les acteurs influents aux niveaux politique et économique cherchent souvent à justifier l'exploitation. Comme le déclarait le dramaturge allemand Bertolt Brecht : « D'abord la bouffe, ensuite la morale »². Les séquelles de la crise financière mondiale mentionnée précédemment illustrent le résultat de systèmes alimentaires injustes et marginalisés qui, depuis des décennies, se sont construits sur la base du profit, au détriment de l'humain. À l'image de la crise économique et sociopolitique en cours, ces systèmes élitistes sont inhérents à une économie capitaliste et en prise directe avec la façon dont les aliments mondiaux sont produits, commercialisés et [exclusivement] distribués. À ce scénario s'ajoute une crise politique et humanitaire³, déclenchée par des politiques internationales de droite et des modes de production néolibéraux.

- 4 Voir, par exemple, la campagne d'Oxfam *Behind the Brands (Derrière les marques)* qui suit l'impact des grandes entreprises de l'industrie alimentaire et des boissons sur nos systèmes alimentaires. www.oxfam.org/en/tags/behind-brands (en anglais) ; et Schieck Valente, Flavio L., « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 15-20. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/55 ; Leys, Colin, et Harriss-White, Barbara, "Commodification: the essence of our time", *Open Democracy UK*, 2 avril 2012. www.opendemocracy.net/ourkingdom/colin-leys-barbara-harriss-white/commodification-essence-of-our-time (en anglais)
- 5 Pour en savoir plus sur la concentration du pouvoir et la monopolisation des technologies dans le domaine de l'agriculture, voir l'article « Les trois méga-fusions de l'agro-industrie : l'arrêt de mort de la souveraineté des agricultrices et des agriculteurs ? » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 6 Pour en savoir plus sur la destruction du climat, voir l'article « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 7 Pour en savoir plus sur la crise humanitaire au Yémen, voir l'encadré 9.2 « La violation collective du droit à l'alimentation au Yémen » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 8 Zumach, Andreas, "UNO warnt vor Hungertod von 20 Millionen Menschen", *Infospirber*, 13 mars 2017. www.infospirber.ch/Artikel/Politik/UNO-warnt-vor-Hungertod-von-20-Millionen-Menschen (en allemand)
- 9 Voir l'analyse critique sur le changement climatique de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau, TNI et Hands on the Land, *Refroidir la planète : les communautés en première ligne mènent la lutte – Témoignages de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau*, Amsterdam : TNI, 2016. handsontheland.net/wp-content/uploads/2016/11/Cooling_the_Planet-FR.pdf
- 10 Pour en savoir plus, voir : Adams, Barbara, et Martens, Jens, *Fit for whose purpose? Private funding and corporate influence in the United Nations*, Bonn et New York : Global Policy Forum, 2015. www.globalpolicy.org/images/pdfs/images/pdfs/Fit_for_whose_purpose_online.pdf (en anglais). Un « partenariat » entre le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et le géant informatique Microsoft a été annoncé en mai 2017. Pour plus d'informations, voir : "Technology for human rights: UN Human Rights Office announces landmark partnership with Microsoft", OHCHR, 16 mai 2017. www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21620&LangID=E (en anglais)
- 11 Une grande partie des fonds de pension des pays « développés » servent notamment à financer des projets synonymes d'accaparements de terres, qui ont de graves conséquences sur les communautés locales voire sur des pays entiers déjà touchés par des systèmes sociaux structurellement injustes.

À partir de là, plusieurs constats préliminaires peuvent être formulés, permettant de souligner *l'état actuel des droits humains* décrit ici :

- Les personnes ont été systématiquement privées de leurs droits humains. La marchandisation croissante de la nature, de la vie et de nos systèmes alimentaires⁴ a pour conséquence la violation systématique des droits humains et le creusement des inégalités, privant les individus de la jouissance effective de leurs droits. La production alimentaire est de plus en plus concentrée entre les mains d'entreprises transnationales présentes dans l'agroindustrie ou l'alimentaire⁵. Par conséquent, celles-ci jouissent d'un pouvoir économique et politique sans précédent, qui leur permet d'intervenir directement dans l'élaboration de politiques alimentaires à l'échelle nationale et internationale, au détriment des besoins et des droits des peuples.
- La marchandisation de la production alimentaire et l'agriculture axée sur le profit contribuent à la « moralisation » des droits humains. Les slogans à caractère « moral » (prétendant par exemple « produire plus », « éradiquer la faim » et « apporter le développement aux régions pauvres ») qui servent à justifier la concentration des marchés ont aggravé la faim, la pauvreté et l'exclusion sociale dans le monde entier. Cette logique affaiblit non seulement le rôle des États et des institutions publiques en tant qu'espaces démocratiques au sein desquels les personnes revendiquent leurs droits, mais défend également un système qui détruit les moyens d'existence locaux. Elle entrave l'accès des peuples aux ressources naturelles indispensables à la production alimentaire, et leur contrôle sur ces dernières, tout en contribuant à l'érosion de la biodiversité.
- La destruction du climat se poursuit à un rythme effréné⁶. Alors que de graves crises alimentaires continuent de se produire, comme au Yémen⁷, au Soudan du Sud ou en Éthiopie⁸, les États n'ont pris à ce jour aucune mesure juridique ou solution concertée pour y remédier⁹.
- Les États ne s'engagent pas, ou seulement partiellement, à respecter leurs obligations internationales en matière de droits humains. Le financement d'un grand nombre d'institutions internationales humanitaires et de défense des droits humains qui, malgré beaucoup de déficiences, ont contribué à la mise en application des droits, est systématiquement réduit par les États et, souvent contrôlé par des entreprises transnationales et d'autres acteurs privés tels que des organisations philanthropiques¹⁰. Cette tendance reflète un schéma erroné consistant à financer les espaces publics par le biais de ressources qui protègent des intérêts privés, prenant ainsi en otage les droits des personnes.

En bref, tous ces éléments présentent l'architecture en vertu de laquelle les droits des peuples, et spécifiquement le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, sont assujettis aux intérêts de puissantes industries évoluant dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en concordance avec les intérêts économiques de quelques États soi-disant développés et d'une poignée d'institutions financières et d'investissement¹¹.

La marchandisation des systèmes alimentaires a conduit à assimiler le droit à l'alimentation et à la nutrition à un discours « moral » servant à défendre des intérêts privés et des objectifs axés sur le profit. En attestent les politiques de responsabilité

- 12 La Cour européenne des droits de l'Homme interprète par exemple la *Convention européenne des droits de l'Homme* en étendant les droits humains aux entreprises. Pour en savoir plus, voir : Künnemann, Rolf, *Human Rights for People's Sovereignty: How to Govern over Transnational Corporations*, Heidelberg : FIAN International, 2016, pp. 10-11. www.fian.org/en/news/article/human_rights_for_peoples_sovereignty (en anglais) ; Rezaei, Sam, et van den Muijsenbergh, Winfried, "Corporations and the European Convention on Human Rights", *Global Business & Development Law Journal*, vol. 25, 2012, pp. 43-68. www.mcgeorge.edu/Documents/Conferences/GlobeJune2012/Corporationsandthe.pdf (en anglais)
- 13 Pour en savoir plus sur les modalités par lesquelles les droits humains ont été transformés en un discours « moral », voir : Künnemann, *op cit.*, note 12.
- 14 Pour en savoir plus sur la dynamique du schéma actuel de concentration politique et économique, voir : Gleckman, Harris, "When elephants fight, the grassroots get hurt", *Open Democracy*, 15 mars 2017. www.opendemocracy.net/harris-gleckman/when-elephants-fight-grassroots-get-hurt#edn2 (en anglais)
- 15 Pour en savoir plus, voir l'encadré 5.2 « Le moment est venu de changer la gouvernance foncière en Europe ! » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* ainsi que l'édition 2010 de *l'Observatoire « L'accaparement de terres et la nutrition : défis pour la gouvernance mondiale »*. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2010_french.pdf
- 16 Franco, Jennifer, *et al.*, *L'accaparement mondial des mers : un livre*, Amsterdam : TNI, 2014. www.worldfishers.org/wp-content/uploads/2014/08/The_Global_Ocean_Grab-FR.pdf; Nyéléni, "Oceans and Inland Fisheries", *Bulletin n°31*, à paraître en septembre 2017. nyeleni.org/spip.php?page=NWedition&id_rubrique=77 ; Barbesgaard, Mads, « Privatisation et emprise des entreprises sur les politiques de pêche internationales », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 34-38. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/117
- 17 "Investing in forests: Where money grows on trees", *The Economist*, 28 mai 2015. www.economist.com/news/britain/21652355-wealthy-investors-are-branching-out-evergreen-new-asset-class-where-money-grows-trees (en anglais) ; Torre, Luisa, et Macao, Patrik C., "Brazil's quilombos face eucalyptus giant in land war", *Al Jazeera*, 5 janvier 2017. www.aljazeera.com/indepth/features/2016/11/brazil-quilombos-face-eucalyptus-giant-land-ar-161125122742105.html (en anglais)
- 18 Pour en savoir plus, voir : Grain, *Accaparement mondial des terres agricoles en 2016 : ampleur et impact*, Barcelone : Grain, 2016. www.grain.org/fr/article/entrees/5508-accaparement-mondial-des-terres-agricoles-en-2016-ampleur-et-impact ; Rundall, Patti, « Le "business" de la malnutrition ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 25-30. www.righttofoodandnutrition.org/fr/le-business-de-la-malnutrition

sociale des entreprises, la prolifération des plates-formes « multi-parties prenantes » et les acteurs usant et abusant de manière artificielle des références à la « démocratie », qui placent êtres humains et grandes entreprises sur un pied d'égalité et laissent ainsi le champ libre à des approches centrées sur les intérêts du secteur privé, notamment les partenariats public-privé¹². En conséquence, les droits humains se trouvent coupés de la réalité des peuples, affaiblis à la fois politiquement et dans leur contenu en tant que conquête historique émanant des luttes des peuples. Convertis en une obligation morale de charité, ils dépendent alors du bon vouloir d'une minorité¹³.

Privés de leur contenu politique par le discours des entreprises transnationales de connivence avec les États ou brandis comme un instrument de dénonciation et de résistance, les droits humains sont clairement au cœur de cette « crise » à rallonge, familière aux soi-disant pays « développés ». Les paragraphes qui suivent montrent comment et pourquoi le droit à l'alimentation et à la nutrition s'est retrouvé au centre de cette bataille idéologique.

LE DROIT À L'ALIMENTATION AU CŒUR DE LA « CRISE » DES DROITS HUMAINS

La crise financière et alimentaire de 2007-2008 a révélé un schéma inédit de concentration du pouvoir à l'échelle mondiale¹⁴, reflété dans l'expansion effrénée de l'agroindustrie et des grandes entreprises de pêche et forestières avides de profit. Nombreux sont les exemples, à travers le monde, d'accaparement de terres¹⁵ et des océans¹⁶, et de production de bois¹⁷, se cachant derrière des projets internationaux « luttant contre la faim » grâce à la médicalisation de la nutrition¹⁸. Dans un même temps, l'agriculture est confrontée à une vague de marchandisation et de numérisation¹⁹ qui déferle sur le processus de production alimentaire, avec des conséquences désastreuses pour les communautés pratiquant la petite agriculture, la pêche artisanale et le pastoralisme, ainsi que les peuples autochtones, et menaçant jusqu'à leur survie²⁰.

Le modèle socio-économique prédominant est responsable de la détérioration des moyens d'existence de ces communautés, en particulier dans les zones rurales, où les populations dépendent de la production alimentaire locale et régionale. Ce modèle monolithique s'appuie sur un système de production mécanisé et à grande échelle, détruisant l'environnement et entraînant une dégradation des sols, un usage excessif de substances agrochimiques, une déforestation intensive et une pollution des ressources hydriques. En outre, les monocultures ont un impact considérable sur la biodiversité animale et végétale car elles réduisent et anéantissent les variétés de semences, d'œufs de poissons et de plantes forestières. Ce système bloque aussi l'accès des personnes pratiquant la petite agriculture, la pêche artisanale et le pastoralisme, et des peuples autochtones à ces ressources naturelles, au titre de brevets et de réglementations injustes²¹.

À cause de ce modèle économique en quête constante de bénéfices, les femmes demeurent l'un des groupes les plus marginalisés et les plus touchés, en raison du rôle particulier qui leur est assigné dans la société. Parmi elles, les femmes des zones rurales sont encore plus défavorisées. En plus d'effectuer les tâches ménagères habituelles, elles participent souvent de façon intensive aux activités non rémunérées et invisibles qui précèdent et suivent les récoltes. « La reproduction précède la reproduction sociale. Toucher aux femmes, c'est toucher au cœur même de la vie »²² est une phrase fréquemment reprise par la militante féministe Silvia

- 19 Pour en savoir plus sur la rapidité du processus de numérisation de l'agriculture, voir l'exemple de John Deere, multinationale de l'agroindustrie, www.deere.com/en/technology-products/precision-ag-technology (en anglais)
- 20 Pour en savoir plus sur les débats concernant les impacts négatifs de la numérisation de l'agriculture axée sur le profit, voir : Grefe, Christiane, "The Digitalization of Farming", 2030 – *Welt ohne Hunger*, 19 janvier 2017. www.weltohnehunger.org/articles/the-digitization-of-farming.html (en anglais)
- 21 Pour en savoir plus sur les impacts négatifs de ces systèmes sur l'accès des paysannes et paysans aux semences, notamment, voir : Peschard, Karine, « Droits des paysan-ne-s sur les semences : les conflits inhérents aux régimes juridiques internationaux », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 23-24. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115
- 22 Linebaugh, Peter, *The Magna Carta Manifesto: Liberty and Commons for All*, Berkeley : University of California Press, 2008.
- 23 Pour en savoir plus sur la façon dont les mouvements sociaux dénoncent de telles démarches de marchandisation de notre alimentation, voir l'article « Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 24 Pour poursuivre ce débat, voir l'article « Dix ans après la crise alimentaire mondiale : relever le défi du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 25 Les mesures d'austérité, déjà appliquées de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, ont gagné du terrain plus récemment dans nombre de pays européens comme l'Espagne, la Grèce ou le Portugal, avec des conséquences immédiates sur le droit à l'alimentation des populations. Voir, par exemple : Fargas Fusa, Laia, « L'impact des mesures d'austérité sur le droit à une alimentation adéquate en Espagne », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 93-95. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/57. Voir aussi l'encadré 1.1 « Brésil : entre état de « dénutrition politique » et non-respect du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 26 Notamment les systèmes des droits humains de l'ONU, interaméricain, européen et africain.

Federici pour désigner la forme d'oppression spécifique dont souffrent les femmes en tant que reproductrices de la force de travail. Elles sont la source principale de la valeur qui sous-tend toute la chaîne de production alimentaire, sans pour autant jouir d'une quelconque reconnaissance.

De manière générale, nous assistons à un processus accéléré selon lequel les outils et intrants agricoles supposément « sophistiqués » convertissent les pratiques agroécologiques en marchandises. Les pratiques traditionnelles, garantes de notre existence et de notre reproduction pendant des générations, sont désormais utilisées par les entreprises de l'agroindustrie pour générer des profits²³. Ce sont ces problématiques qui sont au cœur de la crise des droits humains que nous traversons actuellement.

Une bataille est en cours entre deux modèles de système alimentaire²⁴ : la souveraineté alimentaire, d'un côté, et l'investissement capitalisé, de l'autre. Cette bataille fait écho à la lutte idéologique et politique à l'œuvre dans nos sociétés mondiales. Dès lors, remettre en cause l'imposition d'un modèle économique basé sur la marchandisation des éléments les plus fondamentaux de notre existence, c'est s'attaquer aux fondements mêmes de cette crise des droits humains. Sinon, les aliments, et par conséquent tous les moyens nécessaires à leur production que sont le travail, la main-d'œuvre féminine, la terre, l'eau, les semences, les forêts et autres ressources naturelles, demeurent des produits de luxe, et le droit à l'alimentation un discours à caractère philanthropique.

Une telle orientation idéologique a mené les États, avec la coopération des institutions financières internationales et la participation du secteur privé, à se focaliser sur des stratégies d'atténuation ignorant les causes réelles de la crise et qui, à terme, l'aggravent²⁵. Il suffit de constater l'état du monde actuel pour se rendre compte que les solutions avancées jusqu'ici n'ont pas permis de répondre à la situation alarmante dans laquelle est encore plongée la majeure partie de la population mondiale.

Après avoir nommé la crise, il est donc fondamental de rappeler la deuxième question posée en début d'article : comment en sortir ? Si nous ouvrons assez grand nos oreilles pour entendre ? « les échos du terrain », il ne fera alors aucun doute que ce sont les personnes, organisées et mobilisées, qui doivent guider le monde vers les solutions aux problèmes qui affectent leur propre survie. Ainsi, sans prétendre être exhaustive, la section suivante examine la façon dont les institutions des droits humains peuvent (ou non ?) servir aux luttes des peuples contre une telle « crise ».

DROITS HUMAINS EN CRISE OU DROITS HUMAINS COMME ANTIDOTE À LA « CRISE » ?

L'histoire nous démontre qu'une manière de provoquer le changement est d'occuper la rue et les institutions. Le système des droits humains existant²⁶ est grandement limité. Cela dit, il contient des espaces politiques dignes d'intérêt que peuvent occuper les mouvements sociaux et les organisations de la société civile, en mesure d'orienter les processus politiques visant à définir les programmes institutionnels, c'est-à-dire ceux où figure la reddition de compte en matière de droits humains, maintenant ainsi le lien avec les besoins et les revendications des peuples.

Le plus grand défi à venir reste centré sur la manière dont de telles structures sont capables de stimuler des changements radicaux vers l'éradication de la pauvreté et la résorption des inégalités structurelles, non seulement au niveau national (en

s'attaquant à la stratification par classes), mais aussi au niveau mondial. L'objectif est de dénoncer les profondes injustices sociales régnant entre les dénommés pays du Sud (*Global South*, en anglais) et du Nord (*Global North*) en tant que démarche néocoloniale²⁷.

Les approches « multi-parties prenantes » adoptées au sein de ces espaces, ainsi que le sous-financement²⁸ et le désengagement politique des États membres peuvent être perçus comme autant de manœuvres toxiques allant à l'encontre des intérêts des individus. Toutefois, en leur qualité d'outils appliqués par les personnes et leur appartenant, les droits humains peuvent servir d'antidote à ce poison. Les travaux menés en ce sens peuvent contrecarrer la place croissante occupée par le secteur privé dans les espaces politiques internationaux, lequel, aujourd'hui, finance aussi des instances onusiennes telles que le Conseil des droits de l'Homme (CDH) et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)²⁹. Ils peuvent également servir d'outil au moment de demander aux États de satisfaire à leurs obligations en matière de droits humains.

Organe certes hautement politisé et incapable de gérer certaines des problématiques liées aux droits humains les plus urgentes dans le monde, le CDH a néanmoins fait preuve d'une capacité à servir d'espace de reconquête des droits humains pour les mouvements sociaux. Le processus initié en 2014 visant à élaborer un instrument des Nations Unies juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'Homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises démontre que les luttes menées par la base contre l'impunité des entreprises peuvent réussir à occuper des instances internationales telles que le CDH. Plus important encore, il montre que le fait de donner la parole aux personnes dont les droits ont été bafoués par des entreprises pour qu'elles exposent cette réalité a permis de recadrer les débats au sein du Conseil. Enfin, cela souligne que ces discussions offrent la possibilité de s'écarter de « directives [simplement] volontaires » pour se rapprocher d'une démarche de « droit contraignant », où l'obligation des États au regard des droits humains de régler les transnationales ne dépend pas uniquement de leur bon vouloir.

Lors de ce processus, le CDH et d'autres institutions des droits humains ont représenté un espace catalyseur favorisant la convergence entre les mouvements sociaux, des groupes militants, des réseaux et organisations de divers secteurs. Appelant à l'élaboration d'un traité sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, l'Alliance pour le Traité compte aujourd'hui plus de mille partisans dans le monde. Elle illustre parfaitement comment tout ceci a nourri les réflexions et les discussions sur la relation entre les droits humains et les luttes des peuples pour la justice sociale.

Le processus en cours en vue d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales est un autre exemple d'une réalité, en l'occurrence celle des populations rurales, portée jusqu'au sein des instances internationales des droits humains. En reconnaissant les communautés rurales en tant que sujets collectifs de droits humains et en inscrivant les droits à la terre, aux semences, à l'alimentation et à l'eau en tant que droits humains, le travail dans cet espace est l'occasion de reconceptualiser des notions fondamentales des droits humains, jusqu'alors restreints aux individus. Il remet également en cause les limites des interprétations restrictives propres à la doctrine des droits humains, qui considèrent les dénommés droits « de première génération », à savoir les droits politiques et civils, comme supérieurs aux droits économiques, sociaux et culturels.

27 Pour en savoir plus sur le concept de (néo-)colonialisme, de *Global South* et de *Global North*, voir : Hollington, Andrea, *et al.*, "Concepts of the Global South", *Voices from around the world*, vol. 1, 2015. gssc.uni-koeln.de/node/451 (en anglais)

28 Le cas du sous-financement des systèmes interaméricains de protection des droits humains est un exemple paradigmatique de la manière dont le manque de financement menace la protection des droits humains au niveau international. Pour en savoir plus, voir : FIAN International, « L'affaiblissement des normes relatives aux droits humains appelle à une action urgente », 12 décembre 2016. www.fian.org/fr/actualites/article/laffaiblissement-des-normes-relatives-aux-droits-humains-appelle-a-une-action-urgente-1/

29 *Op.cit.*, note 10.

D'autre part, depuis le processus ayant mené à sa réforme en 2009, le CSA constitue un espace important pour les mouvements sociaux et les OSC, car il leur permet de s'organiser et d'élaborer des stratégies sur des questions fondamentales pour le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire. L'élaboration de politiques progressistes relatives, entre autres, aux régimes fonciers³⁰, à l'eau, aux marchés³¹, aux crises prolongées³² et au changement climatique³³ ont pu ainsi figurer au premier plan du programme du Comité, grâce à la participation et à l'implication actives des mouvements sociaux et des OSC dans ces processus.

Or, cet espace est aujourd'hui menacé par le sous-financement et le désengagement politique des États. Les références au droit à l'alimentation et à la nutrition ainsi qu'aux droits humains dans le contexte des travaux normatifs du CSA sont constamment remises en cause. Cela contribue aussi à attaquer les éléments au cœur de la réforme entendant remédier, notamment, à l'affaiblissement de sa capacité opérationnelle, l'érosion des règles du CSA, le développement des approches « multi-parties prenantes » et la cooptation grandissante des espaces politiques par le secteur privé. Néanmoins, les OSC continuent de veiller à sauvegarder cet espace et poursuivent les luttes institutionnelles nécessaires afin de garantir que les personnes, les groupes et les communautés les plus touché-e-s par des violations du droit à l'alimentation et à la nutrition restent au centre des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques.

RADICALISER LA CRISE

Comment contrecarrer l'injustice ? Tout au long de son histoire, l'humanité n'a cessé de mener des réflexions philosophiques sur cette question. L'origine des droits humains est intimement liée à des conflits historiques, socio-politiques et économiques. À l'heure où les personnes continuent d'être privées de leur dignité et de leurs droits humains et ce, notamment, par l'érosion de leur force juridique face au pouvoir grandissant des entreprises transnationales, une question importante se pose : quel rôle jouent les institutions et cadres juridiques relatifs aux droits humains dans le soutien aux communautés les plus touchées par l'exploitation et la spoliation et dans le renforcement de la reddition de comptes, par les États, à cet égard ? Conscients de ces faits historiques, nous pouvons affirmer que le rôle de ces institutions et de ces cadres dans la lutte pour l'émancipation (qui nous permettra de sortir de la « crise ») est de comprendre et de contre-attaquer, que l'on entend par « radicalisation ». Pour mieux appréhender la manière dont les droits humains peuvent jouer ce rôle fondamental dans la « radicalisation » de la crise, nous énumérons ci-dessous cinq réflexions sur la voie à suivre.

Tout d'abord, cette radicalisation implique de repenser la mise en œuvre, la conceptualisation et le plaidoyer relatifs à la concrétisation des droits humains de tous les acteurs impliqués. Pour celles et ceux d'entre nous travaillant en dehors de structures gouvernementales mais auprès ou pour des « institutions et organisations de défense des droits humains », cela signifie de réfléchir sur notre travail et de nous demander si nous donnons la priorité aux dialogues avec les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile. Cela nous permettra alors de nous interroger sur la façon dont cet échange et cette coopération peuvent nous faire progresser vers des changements cruciaux coïncidant avec le modèle envisagé conjointement par ces acteurs.

30 Pour consulter un exemple concernant les Directives sur le foncier, voir : Strapazzón, Ángel, « Vers un bilan de la mise en œuvre des Directives sur le foncier, un outil de lutte pour les mouvements sociaux », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 29-31. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/116

31 Pour en savoir plus sur les discussions en cours au sein du CSA concernant les marchés populaires, voir : Goita, Mamadou, McKeon, Nora, et Sall, Nadjirou, « Marchés populaires ou systèmes d'approvisionnement contrôlés par les entreprises ? Un enjeu de taille dans les négociations au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 44-46. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/118

32 À titre d'exemple, voir : Al Jaajaa, Mariam, et Mattheisen, Emily, « Insécurité alimentaire et crises prolongées : le cas de la bande de Gaza », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 82-84. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=82

33 *Op.cit.*, note 9.

Ensuite, nous devons politiser les problématiques considérées comme immuables et délaissées par les décisions politiques et économiques. À cet égard, il faut de toute urgence politiser *l'état actuel du cadre des droits humains* (présenté plus haut), en rendant visible le processus normalisé de marchandisation et la manière dont il génère directement des violations de droits humains. Cela implique aussi d'élaborer des stratégies et de résister ensemble, avec les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, les universitaires et les professionnels des droits humains ; c'est en ce sens qu'un effort collectif peut être mené pour démystifier et contrecarrer la crise actuelle pluridimensionnelle.

Troisièmement, les luttes sociales devraient définir les programmes des enceintes internationales compétentes en matière de droits humains, et non l'inverse. L'objectif est de renforcer les luttes locales et nationales pour la justice sociale, au lieu de nous laisser dévorer par la terrible machine bureaucratique.

Quatrièmement, rappelons la valeur qui sous-tend les différents processus politiques. Les actions à l'échelle internationale devraient servir d'exercice politique nous permettant de repenser collectivement certaines des notions les plus élémentaires relatives aux droits humains, ainsi que d'opportunités pour échanger, entre régions, les expériences en matière de résistance et de solidarité³⁴.

Enfin, il est fondamental que nous reconnaissons les limites du système dans lequel nous vivons et que nous concentrons nos efforts sur le développement d'outils qui relient l'espace de plaidoyer créé dans la rue au plaidoyer qui s'exprime au sein des institutions. Au final, ce sont les accomplissements obtenus par les mouvements à cet égard qui peuvent favoriser la fondation de nouveaux systèmes socio-politiques et économiques et venir à bout des injustices. Fondamentalement, les droits humains devraient être considérés en cohérence avec un projet d'émancipation reposant sur les luttes sociales des peuples pour un modèle de société au sein de laquelle les personnes, et non les entreprises rivées sur les bénéfices financiers, sont les acteurs déterminant notre avenir.

34 Pour en savoir plus sur les luttes communes des mouvements sociaux en Afrique, voir : Koné, Massa, et Jacovetti, Chantal, « La Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 52-54. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/120

03

DE L'APPROCHE MARCHANDE À LA CENTRALITÉ DE LA VIE : UN CHANGEMENT URGENT POUR LES FEMMES

*Marta Rivera et
Isabel Álvarez*

LES FEMMES DE LA FENAGIE
PECHE. DERRIERE LE CNCR
POUR UN ACCES
DES FEMMES AUX
RESSOURCES

Marta Rivera dirige la chaire d'agroécologie et systèmes alimentaires de l'Université de Vic (Catalogne).

Isabel Álvarez est responsable de plaidoyer chez URGENCI, le Réseau international des initiatives, réseaux et associations d'agriculture soutenue par la communauté.

« *Le modèle dominant n'a que faire de la reconnaissance du rôle reproductif que l'agriculture vivrière, traditionnellement accomplie par les femmes, joue dans l'alimentation d'individus que les statistiques mondiales classent comme pauvres. Si tous les travaux réalisés par les femmes étaient pris en compte, la calculatrice capitaliste se serait déjà emballée.* »

« L'importance des femmes », « notamment les femmes et les personnes les plus défavorisées », « essentiellement les femmes en âge de procréer et les filles », « les femmes doivent avoir accès aux ressources productives ». Toutes ces formulations pourraient émaner de n'importe quel document publié par des États ou par différents organismes officiels de l'ONU, voire être tirées des campagnes marketing déployées par certaines entreprises privées. En effet, plus personne n'ose aujourd'hui nier l'importance des femmes pour éradiquer la faim dans le monde. Cependant, quelque chose ne tourne pas rond, car les années passent, les décennies s'écoulent, et les femmes, partout dans le monde, demeurent marginalisées à tous égards.

Les femmes constituent le pilier des systèmes alimentaires, aussi bien comme paysannes, gardiennes des semences et des savoirs¹ que comme pourvoyeuses de soins, un rôle découlant de la vision patriarcale de la division sexuelle du travail. Historiquement, dans l'agriculture, cette division s'est matérialisée dans la production, la transformation, la conservation et la préparation des aliments, des domaines où ces tâches incombent traditionnellement aux femmes. En d'autres termes, ces dernières alimentent le monde, non seulement en tant que paysannes produisant des aliments, mais aussi en tant que détentrices des savoirs liés à leur conservation, leur transformation et leur préparation. Pourtant, et paradoxalement, les femmes et les jeunes filles sont les premières victimes de la faim, un fait qui relève d'une violation évidente de leurs droits en tant que femmes et en tant que personnes. Si la faim prend un visage paysan, elle revêt aussi celui d'une femme.

Les facteurs expliquant ce phénomène avec précision sont nombreux. Si certains sont de nature politique ou culturelle, il est évident que l'invisibilité du travail réalisé par les femmes et sa dévalorisation par l'économie capitaliste, qui l'étiquète dédaigneusement comme agriculture *de subsistance*, constituent des éléments centraux. Le système hétéro-patriarcal, qui valorise uniquement les activités à grande échelle développées dans l'espace public et considérées comme productives, méprise et ignore le reste des activités, celles qui assurent réellement la subsistance des personnes et, par extension, sous-tendent le système lui-même. Le modèle dominant n'a que faire de la reconnaissance du rôle reproductif que l'agriculture vivrière, traditionnellement accomplie par les femmes, joue dans l'alimentation d'individus que les statistiques mondiales classent comme pauvres. Si tous les travaux réalisés par les femmes étaient pris en compte, la calculatrice capitaliste se serait déjà emballée.

La plupart des mesures proposées par les différents organismes internationaux ont comme objectif d'élaborer des politiques de développement visant à ce que les femmes abandonnent cette dénommée agriculture de subsistance, dénigrée par le

Remerciements

Merci à Sandra Moreno Cadena (La Via Campesina Europe) et R. Denisse Córdova Montes (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Des femmes demandent l'accès à la terre durant la Caravane Ouest africaine pour la terre, l'eau et les semences (Dakar, Sénégal, 2016). Image de Geoff Arbourne.

1 Pour en savoir plus sur le rôle des femmes en tant que gardiennes des semences en Afrique, voir : Pschorn-Strauss, Elfrieda, « La souveraineté alimentaire en Afrique : reconnaître le rôle des femmes et des semences qu'elles conservent », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 51-53.
www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/119

capitalisme pour la simple raison qu'elle appartient à la sphère familiale et reste à une échelle considérée comme inadaptée à la sphère productive. Les femmes doivent produire pour l'unique marché reconnu et s'intégrer à une agriculture mondiale capitaliste, la seule capable, en théorie, de les sortir de la faim et de la pauvreté. Dans le même temps, l'expérience nous montre que les femmes ne parviennent pas à s'affranchir de cette division sexuelle du travail et qu'elles assument, en plus, un double fardeau, consistant à produire pour le marché et à alimenter leurs familles. Ainsi, bien que l'on arrive progressivement (très progressivement) à intégrer, sur le plan politique, une action en faveur des femmes comme un volet important du combat contre la faim et la malnutrition, à ce jour, cette intégration est loin d'aller de pair avec les approches, les moyens et les avancées qu'aimeraient voir celles et ceux qui portent un regard féministe sur toutes ces questions.

Jour après jour, c'est un combat constant que doivent mener les mouvements sociaux qui luttent en faveur de la souveraineté alimentaire au sein des diverses enceintes, aussi bien nationales qu'internationales pour faire reconnaître pleinement les droits des femmes. La satisfaction de cette revendication constitue l'une des barrières les plus difficiles à franchir à laquelle se heurtent au quotidien celles et ceux qui débattent dans différentes instances onusiennes. L'on peut notamment citer les négociations en vue d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, à Genève² ou les débats au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, du fait que certains États ne considèrent pas les femmes comme une question prioritaire ni, dans certains cas, comme des sujets disposant de droits propres. Ainsi, à titre d'exemple, ce n'est qu'en 2016 qu'un paragraphe spécifique sur les droits des femmes a pu être inclus aux recommandations formulées par les CSA³. Différents États justifient leur position en soutenant que le Comité n'en avait pas le mandat, en raison de la limitation de ce dernier à la sécurité alimentaire. Ceci entre en directe contradiction avec l'un des piliers des droits humains : leur indivisibilité. Nous ne pouvons pas dissocier les droits des femmes, y compris leurs droits sexuels et génésiques, du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates⁴, d'autant plus au regard du rôle capital que jouent ces dernières, comme mentionné précédemment.

En revanche, les femmes constituent bel et bien une priorité pour l'industrie agro-alimentaire, qui a vu en elles une niche de marché très lucrative. En effet, des substituts du lait maternel aux programmes de nutrition destinés aux jeunes filles ou femmes en âge de procréer, nous constatons à quel point les multinationales déploient leur offre de produits, des produits qui ne font qu'aggraver les causes de la malnutrition et la « chosification » des femmes, les réduisant à de simples incubatrices ou utérus ambulants. Aucune alternative réelle et transformatrice ne pourra se construire tant que les femmes ne seront pas considérées comme des sujets de droit à part entière et tant que l'on n'œuvrera pas à leur autonomisation et à une équité réelle. Tout comme l'économie écologique ou environnementale fait son apparition dans les nouvelles alternatives, l'économie féministe est essentielle à la construction d'autres mondes plus justes.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter un regard féministe qui nous fasse changer d'optique : ce n'est pas le marché qui importe, mais la reproduction de la vie. C'est le travail dont s'acquittent les femmes au quotidien que nous devons considérer comme fondamental, puisque qu'il est à la base de la vie et de sa continuité. Cette agriculture n'est pas une agriculture de *subsistance*, mais une agriculture pour

2 Suite aux réactions de nombreux États à l'avant-dernier projet de déclaration, toute référence à la discrimination à l'égard des femmes a été supprimée. De plus, certains éléments de l'article 4 relatif aux droits des paysannes et des autres travailleuses des zones rurales ont été éliminés, notamment au niveau des mentions à la reconnaissance des multiples formes de violence, de l'intersectionnalité des discriminations, de la liberté de choix pour ce qui concerne leur propre corps et leurs droits génésiques.

3 CSA, Rapport final, 43^e session, Rome : FAO, 17-21 octobre 2016. www.fao.org/3/a-ms023f.pdf

4 Pour en savoir plus sur le lien entre la nutrition et les droits des femmes, voir : Córdova Montes, R. Denisse, et Schieck Valente, Flavio L., « L'indivisibilité et l'interdépendance du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et des droits sexuels et génésiques des femmes », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 39-40. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=39

5 « Les femmes ont moins de terres, des terres de moindre qualité et elles sont souvent victimes d'insécurité foncière », Sandra Moreno (LVC). Ainsi, par exemple, selon la FAO, les Bangladaïses détiennent seulement dix pour cent des terres, tandis que seules quatre pour cent des Nigériennes peuvent prendre des décisions relatives à la vente de terres, contre 87 % de leurs homologues masculins. *Gender and Land Statistics. Recent developments in FAO's Gender and Land Rights Database*, Rome : FAO, 2015.

- 6 Si les femmes disposaient du même accès aux ressources que les hommes, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait être réduit de 150 millions. FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015*.
- 7 En Guinée (Afrique de l'Ouest), par exemple, les femmes produisent près de 80 % des aliments du pays, mais seul un faible pourcentage d'entre elles possèdent des terres. Qui plus est, elles n'ont pas le droit d'en hériter. Pour en savoir plus, voir l'encadré « Les luttes des femmes en faveur de la souveraineté alimentaire en Afrique : témoignages de résistances », dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.
- 8 García Rocas, Irene, Soler Montiel, Marta, et Sabuco i Cantó, Assumpta, "El trabajo de las mujeres campesinas en proyectos agroecológicos en el asentamiento Moreno Maia en la Amazonia Brasileña", dans : Siliprandi, Emma, et Zuluaga, Gloria Patricia (dir.), *Género, agroecología y Soberanía Alimentaria*, Espagne : Icaria Editorial, 2014, pp. 165-194.
- 9 Soler, Carles, et Fernández, Fernando, *Estructura de la propiedad de tierras en España. Concentración y acaparamiento*, Bilbao : Fondation Mundubat et Revista Soberanía Alimentaria, Biodiversidad y Culturas, décembre 2015, pp. 102-120. www.mundubat.org/informe-mundubat-acaparamiento-de-tierras-en-espana-2016/ (en espagnol)
- 10 La recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes constitue le premier instrument international reconnaissant que le droit des femmes rurales à une alimentation et une nutrition adéquates doit être développé dans le cadre de la souveraineté alimentaire. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/061/91/PDF/N1606191.pdf?OpenElement>. Pour une analyse de cette recommandation, voir également : FIAN International, *La recommandation générale de la CEDEF récemment adoptée sur les droits des femmes rurales : comment la société civile peut-elle en faire usage pour la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition ?* Heidelberg : FIAN International, 2016. [www.fian.org/fileadmin/media/publications_2016/CEDAW GR_Rural_Women_Analysis_FR.pdf](http://www.fian.org/fileadmin/media/publications_2016/CEDAW_GR_Rural_Women_Analysis_FR.pdf)
- 11 Voir la déclaration finale de la réunion annuelle du Réseau, organisée à Viotá (Colombie), en juin 2017. www.fian.org/fileadmin/media/publications_2017/GNR/fiF/Viota_Declaration_-_EN_final_CLEAN.pdf (en anglais)
- 12 Connie Nawaigo-Zhuwarara est chargée des programmes stratégiques chez Urgent Action Fund-Africa, un fonds panafricain féministe établi en 2001 à Nairobi (Kenya). Fort d'un modèle reposant sur la mise à disposition de subventions d'urgence, le Fonds appuie des initiatives non-anticipées, sensibles au facteur temps, novatrices et audacieuses. Merci à Elfrieda Pschorn-Strauss (Biowatch South Africa) et Emily Mattheisen (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent encadré.

la vie. Elle est fondée sur les connaissances ancestrales, les variétés de semences traditionnelles, l'agroécologie et la diversité, et garantit à toutes et tous des aliments sains, nutritifs, variés et culturellement adaptés. En d'autres termes, c'est cette agriculture pour la vie qui garantit le droit à l'alimentation et à la nutrition, ainsi que la souveraineté alimentaire.

L'agriculture pour la vie est loin d'être parfaite, du moins sur tous les territoires et notamment face au changement climatique ; néanmoins, elle suffit à garantir le droit à l'alimentation et à la nutrition. Mais c'est justement dans ces circonstances, en adoptant une perspective agroécologique et en tenant compte des différents contextes, que nous devons trouver des solutions lui permettant de nourrir les familles ou des alternatives venant compléter l'alimentation, en recherchant l'autonomie des peuples et la protection de la terre. En outre, dans de nombreux cas, l'agriculture pour la vie échoue dans cette mission, car les femmes, pour le simple fait d'être des femmes, bénéficient d'un accès moindre aux ressources productives nécessaires. En d'autres termes, elles disposent d'un accès inégal à la terre⁵ ou à l'eau, sont pénalisées pour l'usage de leurs semences ou se voient dans l'incapacité d'acquérir des ressources financières pour développer leur activité (re) productive⁶. Des exemples illustrant ces inégalités existent partout : de l'Afrique⁷ à l'Amazonie brésilienne⁸, en passant par l'Europe⁹, l'égalité demeure un défi. Malgré toutes ces difficultés, les femmes continuent de nourrir la planète et de jouer un rôle indispensable sur le chemin vers la souveraineté alimentaire. C'est pourquoi leur contribution est fondamentale et doit figurer en première ligne de cette lutte, dont La Via Campesina se fait le porte-drapeau¹⁰. Car bien qu'elles soient les responsables de l'alimentation, les femmes continuent d'être invisibles, privées de droits et de subir continuellement des violences machistes physiques et structurelles.

Le scénario que nous venons de décrire correspond à la réalité quotidienne d'un grand nombre de femmes aux quatre coins du monde. Pourtant, aujourd'hui encore, nous devons insister – jusque dans nos propres mouvements – sur l'importance d'aller plus loin que l'intégration transversale du genre. Dans certains espaces, comme le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, les féminismes constituent déjà l'angle d'attaque des inégalités¹¹. Cela fait des décennies que nous appliquons la transversalité, et peu de choses ont changé. Nous ne nous lasserons jamais de répéter que les changements viendront de l'autonomisation des femmes, de l'organisation et de l'inclusion de la perspective féministe. Nous ne nous contenterons pas de peindre nos vies et nos espaces en rose et de les rendre plus féminins ; nous voulons les recouvrir de violet et les rendre féministes. La lutte pour la souveraineté alimentaire est anticapitaliste. Elle doit aussi être anti-patriarcale, faute de quoi elle ne sera jamais juste.

ENCADRÉ 3.1 Les luttes des femmes en faveur de la souveraineté alimentaire en Afrique : témoignages de résistances Connie Nawaigo-Zhuwarara¹²

*« Avant, nous cultivions des tomates et des doubourres, mais aujourd'hui, nous n'avons pas d'argent à consacrer au transport, ni de ressources pour nous procurer ces aliments. Les herbes et les fruits sauvages manquent. Il n'y a pas de fruits sauvages pour nourrir les bébés. Certains enfants souffrent désormais de malnutrition. Les résidus de l'usine ont contaminé le fleuve et les poissons meurent. »
Habitante de Chisumbanje (Zimbabwe)*

Les femmes constituent le pilier de la vie économique et sociale des communautés rurales africaines¹³ ; en leur qualité de gardiennes de la biodiversité, elles occupent une place centrale dans la lutte pour la sécurité et la souveraineté alimentaires¹⁴. Mais, dans les campagnes, elles sont aussi les plus affectées par les forces géopolitiques et les accords de commerce et d'investissement internationaux. Si de nombreux gouvernements africains engrangent des revenus financiers grâce aux retombées de ces investissements, ils ne prêtent guère attention, dans leurs politiques, aux questions liées aux femmes, aux communautés ou à l'environnement. Du fait d'une discrimination fondée sur le genre et d'une absence de volonté politique, les femmes voient leurs moyens d'existence de plus en plus amputés ou réduits par les investisseurs étrangers, qui s'approprient les terres, l'eau et les forêts dont elles dépendent.

Face à cette situation, les Africaines résistent et s'organisent pour répondre comme elles l'entendent aux problèmes qui les touchent et revendiquer leur souveraineté alimentaire¹⁵. Elles définissent leurs propres systèmes alimentaires en utilisant plusieurs types de méthodes et imaginent différentes stratégies pour faire face aux crises. Les trois récits saisissants qui suivent témoignent de leur combat et illustrent la vulnérabilité de leur accès au foncier et de leurs moyens d'existence. Ils mettent également en exergue leur mobilisation ainsi que leur militantisme.

LA RÉSISTANCE DANS LA RÉGION RURALE DE CHISUMBANJE (ZIMBABWE)

En 2009, l'entreprise Green Fuel¹⁶ a établi à Chisumbanje une raffinerie de sucre de canne afin de produire de l'éthanol, causant des dommages à l'écosystème local et mettant en péril les moyens d'existence ruraux des femmes. L'acquisition foncière à grande échelle qu'a supposée l'installation du groupe portait atteinte à leurs droits fonciers coutumiers, tandis que l'incapacité de l'État à protéger les droits de la population et celle de l'entreprise à indemniser de manière satisfaisante les personnes concernées par les expulsions compromettait leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Comme l'explique une veuve de la communauté : « *Mon mari est décédé ; je n'ai pas d'autre moyen de gagner ma vie que de pratiquer l'agriculture. Je n'ai pas fait d'études, mais je maîtrise vraiment cette activité* ».

Dans les communautés rurales, les femmes sont chargées de planter, cultiver et récolter. Elles ont toujours fait pousser un large éventail de cultures telles que l'arachide, le maïs ou le sorgho, et pratiqué le métayage. Cependant, en raison de l'implantation de monocultures de canne à sucre à grande échelle à Chisumbanje, les femmes ont été confrontées à la perte des terres arables et de la biodiversité.

À travers la mobilisation, elles se sont opposées à l'entreprise, ont adressé des pétitions au Parlement et porté leur lutte sur le devant de la scène. Des députés se sont rendu-e-s dans la région et ont présenté un rapport à la Plénière du Parlement. Néanmoins, la législation visant à protéger les femmes n'a jamais vu le jour, le gouvernement ayant même soutenu l'obligation légale d'incorporer des agrocarburants dans les carburants conventionnels, fournissant ainsi à l'usine le marché indispensable pour écouler ses agrocarburants. Envers et contre tout, les femmes de Chisumbanje continuent leur lutte.

13 Pour en savoir plus sur la situation des femmes des zones rurales et sur leurs droits, voir : www.fian.org/fileadmin/media/publications_2016/CEDAW_GR_Rural_Women_Analysis_FR.pdf.

14 Pour en savoir plus sur les rôles que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire, voir : www.cultureunplugged.com/documentary/watch-online/plau/12305/A-Glimpse-of-Her-Stories--Rural-Women-s-Resilience-and-Food-Security (en anglais).

15 Pour en savoir plus sur le rôle des femmes dans les luttes en faveur de la souveraineté alimentaire en Afrique, voir : Pschorn-Strauss, Elfrieda, « La souveraineté alimentaire en Afrique : reconnaître le rôle des femmes et des semences qu'elles conservent », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 51-53. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/119.

16 Pour en savoir plus sur Green Fuel, un partenariat public-privé bénéficiant d'un usage exclusif d'une superficie de trois mille hectares, voir : www.herald.co.zw/green-fuel-invests-500m-into-chisumbanje-ethanol-project/ (en anglais).

LE COMBAT DES FEMMES MASAI POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET FONCIÈRE EN TANZANIE

En 2006, le gouvernement tanzanien a donné le feu vert à un projet d'acquisition foncière massif déposé par des investisseurs étrangers visant à développer un tourisme haut de gamme dans la région, projet qui a conduit à l'expulsion de la communauté masai et à une réduction de ses pâturages¹⁷. Les Masai sont des pastoralistes dont la survie dépend quasi exclusivement de l'élevage et de la migration saisonnière avec les animaux, deux éléments à la base de leur stratégie de gestion des ressources. À Arusha (région du Ngorongoro), des femmes et jeunes filles masai ont été victimes de harcèlement et d'intimidations de la part du gouvernement pour avoir défendu leurs terres ; leur avocat a même été arrêté, ce qui a déclenché une marche de protestation, en juillet 2016¹⁸.

Les femmes ont activement dénoncé ce pillage à travers des mobilisations, des actions de plaidoyer et un procès d'intérêt public¹⁹. Elles ont joué un rôle prépondérant dans la résistance, l'organisation et la présentation de pétitions au gouvernement pour protéger leur souveraineté alimentaire²⁰.

UNE ACTION QUI POURRAIT BIEN FAIRE JURISPRUDENCE EN GUINÉE

Les Guinéennes sont souvent victimes de discrimination et de violations de leurs droits fondamentaux. L'État manque à son devoir de les protéger, bien que le pays figure parmi les signataires de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW). Les femmes produisent près de 80 % des aliments du pays, mais seul un faible pourcentage d'entre elles possèdent des terres. Qui plus est, elles n'ont pas le droit d'en hériter. Au lieu de cela, elles obtiennent des droits d'utilisation des terres agricoles par l'intermédiaire de leurs époux et de leurs fils, desquels elles dépendent généralement pour conserver un accès au foncier. Cette discrimination se voit exacerbée par une exploitation incontrôlée des ressources naturelles.

En début d'année, trois veuves ayant été expulsées de leurs terres après le décès de leurs maris ont décidé de contester ces pratiques locales discriminatoires. Elles se sont organisées et ont intenté une action en justice urgente afin de défendre leurs intérêts et de sensibiliser la population rurale aux droits fonciers des femmes et à leur droit d'hériter, tels que reconnus par la législation nationale en matière de foncier. S'il aboutit, ce procès pourrait bien créer un précédent important dans la remise en cause des coutumes locales qui bafouent les droits fondamentaux des femmes.

LES FEMMES ENTRENT EN RÉSISTANCE : ET MAINTENANT ?

Ces témoignages démontrent que les femmes jouent un rôle pivot dans la souveraineté alimentaire, un rôle cependant de plus en plus ébranlé par la brusque augmentation des accaparements fonciers massifs. Les différents rôles qu'elles remplissent sont souvent négligés par des élites dirigées, dans leur majorité, par des hommes, en raison d'une discrimination fondée sur le genre enracinée dans la religion, les pratiques coutumières ainsi que des politiques et des lois qui font fi de leurs contributions à la vie de la communauté et aux écosystèmes. Le fondamentalisme religieux et le sous-développement, deux phénomènes en plein essor en Afrique, viennent amplifier ces problèmes. Malgré cela, les femmes se battent, s'organisent, résistent et tiennent

17 Pour en savoir plus, voir : www.theguardian.com/world/2009/sep/06/masai-tribesman-tanzania-tourism (en anglais).

18 Pour en savoir plus, voir : www.thecitizen.co.tz/News/Police-break-up-lawyers--protest-march-in-Arusha-/1840340-3317864-3tkow1z/index.html (en anglais).

19 Le 26 février 2014, les villages de Soitsambu, Sukenya et Mondorosi ont déposé une plainte devant un tribunal fédéral des États-Unis contre Thomson Safaris, filiale de Tanzania Conservation (TC), et ses propriétaires. Pour en savoir plus, voir : business-humanrights.org/en/thomson-safaris-lawsuit-re-masai-in-tanzania (en anglais).

20 Pour en savoir plus, voir : www.iwgia.org/news/search-news?news_id=1440 (en anglais).

tête aux acteurs tant étatiques que non-étatiques ; mais ce faisant, elles s'exposent à des atteintes et violations de leurs droits humains, commises de connivence avec les gouvernements.

Les Africaines ont rarement leur mot à dire dans la prise de décision ou l'élaboration des politiques et, de ce fait, font l'objet de discriminations continues. C'est ainsi qu'elles perdent souvent la base même de leurs moyens d'existence, un phénomène exacerbé par la nouvelle vague d'industrialisation et d'investissements qui déferle sur le continent. Le foncier constitue un facteur majeur dans la progression du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates. En leur qualité de défenseuses actives de la souveraineté alimentaire, les femmes doivent impérativement participer aux processus politiques et se faire entendre en s'organisant autour des questions d'accès au foncier, de propriété des terres et d'indemnisation. Car il en va de leur capacité à affirmer leurs droits humains.

La communauté internationale a reconnu la nécessité de protéger les femmes des zones rurales, car elles continuent de vivre dans la pauvreté et l'exclusion, tout en combattant une discrimination systémique dans l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles²¹. Les États doivent remplir leurs obligations aussi bien nationales qu'internationales²². Les États africains, particulièrement, doivent donc prendre des mesures pour garantir une égalité de fait, notamment eu égard des coutumes qui régissent la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres. De plus, ils doivent instaurer des lois qui protègent l'accès à la terre et le contrôle de cette dernière, ainsi que la participation, et qui renforcent les institutions coutumières et formelles, dans le but de défendre et protéger deux éléments capitaux : les droits des femmes et la souveraineté alimentaire.

21 En mars 2016, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté sa recommandation générale n° 34 (2016) sur les droits des femmes rurales. Pour en savoir plus, voir : documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/061/91/PDF/N1606191.pdf?OpenElement.

22 Les droits des femmes commencent à être reconnus par des instances internationales (comme l'Union africaine), tandis que des pays élaborent peu à peu des politiques visant à refléter cette tendance. Pour en savoir plus, voir : www.achpr.org/files/instruments/women-protocol/achpr_instr_proto_women_fra.pdf.

04

LES LUTTES ET LES DÉFIS INHÉRENTS À LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

Isabel Álvarez

Isabel Álvarez est responsable de plaidoyer chez [URGENCI](#), le Réseau international des initiatives, réseaux et associations d'agriculture soutenue par la communauté.

« Loin d'être capables de résoudre les problèmes urgents de la faim et de la malnutrition, les marchés mondiaux, sur lesquels les aliments ont été réduits à l'état de simple marchandise objet de spéculation, ont montré combien ils contribuaient à les aggraver chaque jour davantage. »

S'il ne semble pas nécessaire de le mentionner au vu des preuves disponibles, il est toujours bon de rappeler que nous vivons un contexte de crise mondiale pouvant être qualifié de scénario pervers. La mondialisation, qui a vu le jour il y a déjà plusieurs décennies et s'est accentuée de manière exponentielle ces quinze dernières années, a engendré un monde comptant officiellement 795 millions¹ de personnes souffrant de la faim et de nombreuses autres, non recensées, victimes de problèmes liés à la malnutrition jusque-là inédits. Tout cela intervient à un moment où la production de pétrole², pierre angulaire de ce système, atteint des niveaux record ; un moment de dépendance énergétique totale où l'on semble avoir oublié que la Terre a ses limites.

Remerciements

Merci à Antonio González (Mouvement agroécologique d'Amérique latine et des Caraïbes, MAELA) et à Emily Mattheisen (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Des femmes dans un marché alimentaire local (Essakane, Burkina Faso, 2011). Image de Florence Kroff/FIAN International

- 1 FAO, FIDA et PAM, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 : Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux*, Rome : FAO, 2015. www.fao.org/3/a-i4646f.pdf
- 2 Fernández Durán, Ramón, et González Reyes, Luis, *En la Espiral de la Energía*, Libros en Acción, 2014.
- 3 Max-Neef, Manfred A., Elizalde, Antonio, et Hapenhayn, Martín, *Desarrollo a escala humana: conceptos, aplicaciones y algunas reflexiones*, Barcelona : Icaria Editorial, 1994.
- 4 Pour en savoir plus, voir : Rundall, Patti, « Le "business" de la malnutrition, ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire », *l'Observatoire de droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 25-30. www.righttofoodandnutrition.org/fr/le-business-de-la-malnutrition

Ce scénario ne semble augurer rien de bon, à l'échelle planétaire, pour les années à venir. Son issue dépendra assurément de la capacité de réponse et de coordination que sauront construire les mouvements citoyens. En transformant les sujets en objets, en les considérant comme une simple marchandise de plus avec laquelle commercer et engranger les profits, le modèle de développement qui a dominé le siècle dernier produit des personnes affamées aussi bien d'aliments que d'humanité. Les citoyennes ne sont pas vues comme des personnes avec des besoins³ et des droits, mais comme de potentielles niches de marché servant à écouler différents types de marchandises. À l'instar des biens communs naturels (comme l'eau, la terre ou les semences), de nos jours réduits au statut de ressources extractives, les personnes sont assimilées à de simples ressources humaines au service du marché. Dans un tel contexte, il est essentiel, en matière d'alimentation, de forger un raisonnement basé sur les besoins réels liés aux droits des peuples et sur les répercussions de ce système pervers tant sur les individus que sur leur demeure, la planète Terre.

LES MARCHÉS TERRITORIAUX, UN OUTIL DE RÉSISTANCE

Aujourd'hui, dans l'optique de transformer les systèmes alimentaires depuis l'intérieur des institutions mondiales, les citoyennes se battent pour que l'on n'oublie pas que les peuples se composent avant tout de personnes, et que ces dernières sont des sujets de droit. Il s'agit d'un point crucial à l'heure où les approches « multi-parties prenantes » placent à un même niveau les revendications citoyennes et la soif de profits des entreprises de l'agro-alimentaire. Alors qu'au regard du cadre des droits humains une telle perspective n'est pas admissible, nous observons, cependant, à quel point ce discours fait tache d'huile et commence à percer à différents niveaux. Indéniablement, l'implication de toutes les parties concernées est nécessaire pour relever le défi de l'alimentation du monde ; mais il faut, tout d'abord, identifier les véritables causes de la faim et de la malnutrition, au lieu de s'attaquer uniquement aux symptômes. Cette vision réductrice conduit actuellement à demander aux principaux responsables du problème d'apporter des solutions tout en s'enrichissant grâce à cela⁴.

- 5 C'est l'adjectif qui a été utilisé par le Groupe de travail sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés du Mécanisme de la société civile (MSC) dans le cadre des négociations du CSA, à Rome. Ce processus a donné lieu à la publication d'un guide développant le concept de « marché territorial » et comprenant des études de cas pouvant aider les organisations dans leurs activités de plaidoyer politique. Le guide est disponible à l'adresse : www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/10/Francais-CONNECTING-SMALLHOLDERS-TO-MARKETS.pdf. Le détail du processus de travail de ce groupe ainsi que les documents élaborés peuvent être consultés à l'adresse : www.csm4cfs.org/fr/working-groups/connecting-smallholders-to-markets/.
- 6 Dans le cas du Mexique, par exemple, il a été observé que l'augmentation du surpoids et des maladies comme le diabète s'est accentuée ces vingt dernières années, « coïncidant avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), lequel autorise l'importation massive de produits ultra-transformés à forte teneur en sucres, graisses, sel et pauvres en fibres ». Au cours de la même période, « la présence et les investissements des grandes entreprises de l'agroalimentaire ont été stimulés, leur permettant de multiplier aussi bien leur influence que leurs ventes ». Arana Cedeño, Marcos, et Cabada, Xaviera, « L'épidémie d'obésité et de diabète au Mexique, résultat de la prise en otage des politiques de nutrition par les transnationales et les conflits d'intérêts », *l'Observatoire de droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 83-85. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/55
- 7 La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, accessible, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et de production. Nyéléni 2007 : Forum pour la souveraineté alimentaire, *Déclaration du Forum pour la souveraineté alimentaire*, Sélingué, Mali, 23-27 février 2007. nyeleni.org/spip.php?page=forum&lang=fr
- 8 Les documents du Groupe de travail du MSC sur la nutrition sont disponibles à l'adresse : www.csm4cfs.org/fr/working-groups/nutrition/

Face à une telle situation, il s'avère nécessaire de rendre visibles les personnes qui pratiquent la petite agriculture, la pêche artisanale et le pastoralisme, et qui fournissent actuellement 70 % des aliments consommés à l'échelle de la planète. De plus, il faut exiger la préservation de leurs formes de production, qui ont peu ou rien à voir avec celles imposées par le marché mondialisé. Les petits producteurs ne peuvent ni ne veulent entrer sur ce marché, car le simple fait de l'envisager suppose, dans la pratique, leur disparition. Loin d'être capables de résoudre les problèmes urgents de la faim et de la malnutrition, les marchés mondiaux, sur lesquels les aliments ont été réduits à l'état de simple marchandise objet de spéculation, ont montré combien ils contribuaient à les aggraver chaque jour davantage. Dans un même temps, les autres marchés, parfois appelés « territoriaux »⁵, sont aussi les moins visibles, alors qu'ils sont ceux réellement en mesure de fournir à la population des aliments sains et nutritifs. Aussi est-il possible, en 2017, d'affirmer que le degré de mondialisation économique d'un pays peut se mesurer au degré de maladies associées à une mauvaise alimentation⁶.

Dans la rhétorique qui accompagne le modèle mondialisé, l'un des mantras les plus récurrents est la liberté de choix des consommatrices et des consommateurs. L'idée est de montrer que ce système mondial augmente leur capacité de décision dans leurs achats quotidiens. À cet égard, il est important de souligner que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les citoyens ne sont généralement pas assimilés à des consommateurs. En effet, la plupart des législations relatives aux droits des consommateurs ne reconnaissent ces derniers que lorsqu'ils ont réalisé un échange monétaire pour obtenir un bien. Cela revient donc à priver de droits toutes les personnes accédant aux aliments à travers d'autres canaux, comme le troc, les soupes populaires ou l'aide alimentaire, du fait qu'elles n'ont apporté aucune contribution monétaire. Cet élément est crucial, car il réduit tout bonnement le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates à une simple opération de gestion quantitative de marchandises visant à remplir des estomacs, sans tenir compte ni de leur qualité, ni de leur apport nutritionnel. La définition de la sécurité alimentaire conforte d'ailleurs cette idée, puisqu'elle cantonne l'alimentation à de simples indicateurs quantitatifs. C'est pourquoi le principe de souveraineté alimentaire⁷ guide aujourd'hui les revendications des organisations de la société civile.

LA NUTRITION : UN TERME EN PLEIN CŒUR DE LA LUTTE POLITIQUE

La déclaration, en 2016, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition pourrait apparaître comme une occasion nouvelle. Théoriquement, en effet, ces dix années sont censées faire de la nutrition un élément central sur lequel les États doivent agir, de pair avec la société civile. Pourtant, à ce jour, nous sommes loin d'envisager cette Décennie avec un optimisme débordant. Comme mentionné au début de l'article, l'approche adoptée consiste à travailler avec de multiples parties prenantes et, au vu de la teneur des premiers documents élaborés et des rencontres initiales organisées, force est de constater qu'un poids important est accordé aux fausses solutions mises en avant par l'industrie agroalimentaire. Pour la société civile, le principal problème est que la Décennie ne traite pas la nutrition d'un point de vue holistique, ni selon la perspective des droits humains⁸. Au contraire, elle l'aborde à partir d'une série d'indicateurs quantitatifs, qui omettent tout le contexte entourant l'alimentation, à savoir, les

modèles de production, l'eau, la terre, la biodiversité, l'énergie, l'environnement culturel ou les droits des femmes, entre autres. En écartant tous ces éléments, l'on en vient à proposer de fausses solutions à la faim et la malnutrition, telles que la supplémentation nutritionnelle ou l'enrichissement des aliments.

Nous ne nous lasserons jamais de répéter que rien de tout cela n'est nécessaire dans un monde qui produit, aujourd'hui, 150 % des aliments indispensables, et où la faim est avant tout un problème d'ordre politique – et non technique – devant être abordé sous l'angle des droits humains, en vertu duquel le droit à l'alimentation ne peut être séparé des autres droits⁹.

Si l'agroécologie¹⁰ a été incorporée à différents documents de la FAO, sa véritable prise en compte nécessite qu'elle soit placée au même niveau que la dénommée « agriculture intelligente face au climat » promue par le secteur privé¹¹, même si nous savons que leur coexistence est absolument impossible, car la survie de l'industrie agroalimentaire passe obligatoirement par la disparition de la production paysanne. Aujourd'hui, les engagements tièdes des États ne sont d'aucune utilité, pas plus qu'il ne convient d'essayer de contenter toutes les parties. La priorité doit être donnée aux droits et aux besoins des individus, non des entreprises.

UN NOUVEAU SCÉNARIO : LA PLANÈTE URBAINE

À la lumière de ce qui précède, nous ne saurions oublier que tout ceci intervient alors que plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. Le modèle de développement imposé depuis les hautes sphères mondiales privilégie le développement des villes comme unités de reproduction du système. En ce sens, nous ne pouvons ignorer que les villes représentent des entités totalement dépendantes du reste du territoire surtout sur le plan alimentaire et que, dans un même temps, leur expansion passe par l'occupation d'un territoire jadis à vocation agricole et par l'accaparement d'une main-d'œuvre inévitablement rurale provenant du même pays ou d'autres plus défavorisés¹². Ceci entraîne de graves situations de pauvreté et de famine dans les ceintures périurbaines, principalement peuplées de personnes migrantes, et explique que la faim ne soit plus un problème propre aux pays du Sud mais touchant les villes, désormais divisées selon un axe Nord-Sud. À titre d'exemple, l'espérance de vie dans le quartier new-yorkais du Bronx (États-Unis) est inférieure à celle du Bangladesh¹³ ou même de Glasgow (Écosse), où la différence entre l'espérance de vie d'une personne habitant un quartier aisé et celle d'une autre vivant dans un quartier pauvre s'élève à trente ans¹⁴.

Face à cette situation, diverses initiatives émergent, visant à penser l'alimentation dans les zones urbaines selon une perspective plus durable, comme l'illustre le Pacte de Milan, signé en octobre 2015. Cependant, pour être réellement transformatrices, ces initiatives doivent reposer sur des démarches holistiques ancrées dans la ville et repenser cette dernière dans toutes ses dimensions – de l'alimentaire à l'urbanistique – ainsi que le modèle social promu par la plupart des grandes agglomérations. De nos jours, l'individualisme s'est emparé des personnes habitant en milieu urbain. Or, la génération de nouvelles constructions exige de renouer avec une vision collective et communautaire, car une approche centrée sur l'ego de chacun-e, aussi infime soit-il, nous fera passer à côté de l'infini de possibilités qui dépasse nos propres individualités. C'est ainsi que se développent différents modèles recherchant d'autres formes de gouvernance alimentaire plus inclusives¹⁵, comme les conseils de politique alimentaire, qui adoptent une vision intersectorielle

9 Pour en savoir plus, voir : Shieck Valente, Flavio L., « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 15-24. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/35

10 Pour en savoir plus, voir : Campeau, Christine, « L'agroécologie, une alternative pour garantir la sécurité alimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2013, pp. 33-34. www.righttofoodandnutrition.org/files/Watch_2013_Full_Watch_FR.pdf#page=53

11 Pour en savoir plus, voir : Arana Cedeño, Marcos, « Les réponses aux défis liés au changement climatique dans la production d'aliments : entre nécessité de renforcer la résilience et pressions pour augmenter la dépendance », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 55-59. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=55

12 Pour en savoir plus, voir : Forster, Thomas, et Mattheisen, Emily, « Systèmes alimentaires territoriaux : protéger la dimension rurale et placer la reddition de comptes en matière de droits humains à l'échelon local », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 39-43. www.righttofoodandnutrition.org/node/118

13 Petras, James F., « New York fait éclater le mythe de la société postindustrielle », *Le Monde Diplomatique*, avril 1992. www.monde-diplomatique.fr/1992/04/PETRAS/44315

14 VSF Justicia Alimentaria Global, *Viaje al centro de la alimentación que nos enferma*, Barcelone : VSF Justicia Alimentaria Global, 2016. vsf.org.es/sites/default/files/campaign/informe_dameveneno.pdf (en espagnol)

15 Un exemple à mettre en valeur est le Conseil de politique alimentaire de la ville de Détroit, dans l'État du Michigan (États-Unis), qui attribue six des 21 sièges qu'il compte à des habitants issus des associations de base. Pour en savoir plus, voir : Yakini, Malik, « À Détroit, la construction du Conseil de politique alimentaire part de la base », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 46-47. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/118

afin d'ériger de nouvelles alternatives. Il n'existe, cependant, pas de recette prête à l'emploi, et il conviendra d'identifier des formules adaptées à chaque contexte, depuis la perspective de la participation et l'inclusion sociale.

LES FEMMES COMME PILIER DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Dans le cadre de ces nouvelles alternatives, nous ne pouvons pas manquer de mettre en avant celles qui, depuis des siècles, sont les garantes de l'alimentation et de la vie : les femmes. Les femmes sont le pilier des systèmes alimentaires, aussi bien par leur rôle de paysannes ou de gardiennes des semences et des savoirs, que par leur fonction de pourvoyeuses de soins découlant de la vision patriarcale de la division sexuelle du travail¹⁶. D'un point de vue historique, les femmes ont alimenté le monde tout en subissant la plus absolue des invisibilisations. Le système hétéro-patriarcal, qui valorise uniquement les activités à grande échelle développées dans l'espace public et considérées comme productives, méprise et ignore le reste des activités, celles qui sous-tendent réellement le système. Si tous les travaux que les femmes ont toujours réalisés étaient pris en compte, la calculatrice capitaliste se serait déjà emballée. Au regard de toutes les raisons évoquées précédemment, si l'on entend repenser et reconstruire le système alimentaire, la nutrition ou les marchés, il convient avant tout de garantir les droits des femmes, y compris leurs droits sexuels et génésiques¹⁷. La satisfaction de cette revendication constitue l'une des barrières les plus difficiles à franchir à laquelle se heurtent au quotidien celles et ceux qui débattent dans des instances telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) des Nations Unies, du fait que certains États ne considèrent pas les femmes comme une question prioritaire ni, dans certains cas, comme des sujets disposant de droits propres. En revanche, les femmes constituent bel et bien une priorité pour l'industrie agro-alimentaire, qui a vu en elles une niche de marché très lucrative. En effet, des substituts du lait maternel aux programmes de nutrition destinés aux jeunes filles ou femmes en âge de procréer, nous constatons à quel point les multinationales déploient leur offre de produits, des produits qui ne font qu'aggraver les causes de la malnutrition et la « chosification » des femmes, les réduisant à de simples incubatrices ou utérus ambulants. Aucune alternative réelle et transformatrice ne pourra se construire tant que les femmes ne seront pas considérées comme des sujets de droit à part entière et tant que l'on n'œuvrera pas à leur autonomisation et à une équité réelle. Tout comme l'économie écologique ou environnementale fait son apparition dans les nouvelles alternatives, l'économie féministe est essentielle à la construction d'autres mondes plus justes.

LA REVENDICATION DES DROITS HUMAINS DEPUIS LE BAS

Le panorama que nous dressons ici rend évidente la nécessité de renforcer chaque jour davantage la coordination des réseaux de la société civile, laquelle, sous l'angle de la souveraineté alimentaire et avec l'agroécologie comme outil, vise à préserver l'agriculture paysanne et les systèmes alimentaires qui peuvent réellement nourrir et refroidir la planète. Depuis plusieurs années, les mouvements sociaux se sont rendus compte qu'ils doivent s'organiser de manière conjointe¹⁸ afin de dénoncer l'injustice du monde dans lequel nous vivons et de bâtir d'autres mondes possibles, quel que soit le domaine d'action qu'ils privilégient. Comme nous le faisons remarquer en début d'article, la crise actuelle pourra difficilement être résolue par l'« optimisme technologique » qui nous y a mené-e-s. Son dénouement passe, plutôt,

16 Pour en savoir plus, voir l'article « De l'approche marchande à la centralité de la vie : un changement urgent pour les femmes » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

17 Pour en savoir plus, voir : Córdova Montes, R. Denisse, et Shieck Valente, Flavio L., « L'indivisibilité et l'interdépendance du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et des droits sexuels et génésiques des femmes », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 39-40. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=39

18 Un exemple intéressant à mettre en avant est la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau, née en 2014 à l'occasion du Forum Social Africain de Dakar. La Convergence cherche à construire un mouvement fort et uni en faveur de la défense des droits à la terre, à l'eau et aux semences. Pour en savoir plus, voir : Koné, Massa, et Jacovetti, Chantal, « La Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest : construire un peuple uni et fort », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 54-56. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/120

par la déconstruction et la reconstruction du système alimentaire dans son ensemble et la reformulation du modèle social. Pour y parvenir, le cadre des droits humains doit servir de base à la définition d'un discours à part entière, restant à forger, et accordant une place centrale aux besoins des peuples et de la planète, et non aux ambitions d'entreprises dont le seul objectif est de s'enrichir.

ENCADRÉ 4.1 Le mouvement des coopératives laitières au Somaliland, ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pastoralistes *Fred Wesonga et Haileselassie Ghebremariam*¹⁹

Pour les quatre millions de personnes vivant au Somaliland, niché au cœur de la région aride de la Corne de l'Afrique, l'élevage constitue l'épine dorsale de l'économie et le principal moyen d'existence²⁰. Le cheptel national est estimé à dix millions de caprins, cinq millions d'ovins, cinq millions de camélidés et deux millions et demi de bovins²¹. Avec près de 60 % de la population dépendant du lait et de ses produits pour garantir la sécurité alimentaire et les revenus de leur ménage, le secteur laitier joue un rôle clé dans le système alimentaire. Les femmes ont avant tout la charge de la commercialisation au détail (par colportage et vente dans des commerces ou sur les marchés), tandis que les hommes prêtent main-forte à la collecte et au transport. Le lait, consommé en moyenne deux fois par jour, couvre environ 60 % du total des apports caloriques journaliers des populations rurale et urbaine²².

LORSQUE LES COOPÉRATIVES S'ORGANISENT POUR GARANTIR UNE VÉRITABLE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Bien que la vente passe en grande partie par des circuits informels, une enquête portant sur la commercialisation du lait réalisée au Somaliland en 2016 révèle que les mouvements coopératifs montent en puissance²³. Elle confirme également que la population préfère le lait frais produit localement au lait importé²⁴. En dépit des campagnes menées par diverses grandes entreprises étrangères implantées dans la région afin de promouvoir la consommation du lait pasteurisé conditionné produit par le secteur formel, le lait cru demeure populaire. Il est en effet meilleur marché, plus riche en matières grasses, facile à se procurer et disponible en quantités différentes tenant compte du pouvoir d'achat de chaque consommateur. Par ailleurs, dans la région, la nourriture fait partie intégrante de l'identité : la population préfère opter pour des aliments locaux issus de sa propre culture, sous réserve qu'ils soient de bonne qualité et adaptés à son rythme quotidien.

Le Somaliland compte aujourd'hui cinq coopératives laitières enregistrées auprès du gouvernement²⁵, dont le nombre de membres ne cesse de croître et au sein desquelles les femmes occupent de plus en plus souvent d'importants postes de direction. Ces coopératives bénéficient d'un statut légal, d'informations diverses en matière de santé animale, des liens créés entre les acteurs de la filière et les organisations internationales, ainsi que d'une sécurité sur les marchés. En outre, à travers tous les éléments mentionnés précédemment ainsi que la mise à disposition de bidons et la fourniture de services d'hygiène et d'assainissement, elles apportent un soutien aux systèmes pastoralistes traditionnels.

Dans ce contexte, la croissance des mouvements coopératifs offre une plate-forme pour une activité traditionnelle réalisée par les femmes pratiquant le pastoralisme visant à sensibiliser les communautés aux bienfaits de la consommation

19 Fred Wesonga dirige l'École technique vétérinaire de Sheikh de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et son centre de référence (ISTVS). Haileselassie Ghebremariam dirige le Département des études universitaires en Économie des terres arides et gestion des écosystèmes agricoles de l'ISTVS. L'ISTVS est une institution régionale située à Sheikh, dans les hautes terres de la région de Saaxil (Somaliland), qui œuvre à favoriser la mise à disposition de techniciens et de professionnels et à faciliter l'implantation de l'IGAD dans la région. Son objectif est de renforcer la résilience des communautés pastorales et agro-pastorales et d'améliorer leurs moyens d'existence en libérant tout le potentiel des terres arides et semi-arides de la Corne de l'Afrique. Merci à Lucy Wood, Paola De Meo (Terra Nuova) et Nora McKeon (Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova) pour leur aide à la révision du présent encadré.

20 Wesonga, Fred, Ghebremariam, Haileselassie, et Dubad, Abdraham Bare, *Report on Milk marketing in Somaliland: A case study for the Hargeisa and Wajale urban-rural milk supply chain*, ISTVS/IGAD, mars 2016, drive.google.com/file/d/0B8k9Dj78FdL9ZGxrNURxVFRxVmc/view (en anglais). Pour en savoir plus, voir : Unité d'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition de la FAO pour la Somalie (FSNAU), *Market Data Update October 2015*, 20 novembre 2015, reliefweb.int/report/somalia/somalia-market-data-update-october-data-2015-issued-november-20-2015 (en anglais). Voir aussi : Dawladda Hoose ee Hargeisa Hargeisa Municipality, *District Participatory Planning and Budgeting Process – District Development Framework Hargeisa*, 2010, www.scribd.com/document/168354053/Documents-DDFs-DDF-Hargeisa (en anglais)

21 Ministère de la planification nationale et de la coordination, *Somaliland in Figures 2004*, Hargeisa, 2004, www.somalilandlaw.com/Somaliland_in_figures_2004.pdf (en anglais)

22 Mosele, Luciano, et Abdi Osman, Haji Abdi, *Sustainable Peri-Urban Milk Value Chain Development in Somaliland 2013-2016*, Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (icipe), bit.ly/2IXUwEX (en anglais)

23 Wesonga, *Op. cit.*, note 20.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

du lait cru et aux bénéfices économiques pouvant être engrangés au niveau du ménage. Connue sous le nom d'hagbed, ce système, basé sur la confiance, fait appel à une culture et des valeurs communes. Les producteurs s'organisent en groupes de 10-15 membres dans le but de réduire les coûts de fonctionnement. Chacun contribue pour répondre aux besoins journaliers des clients du groupe. Le lait est vendu pour le compte d'un membre, qui conserve l'argent. Le lendemain, chacun apporte sa production pour le compte d'un autre producteur et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes et tous aient eu la possibilité de vendre. De plus, en cas de fluctuation de l'offre, les négociants peuvent se fournir auprès d'autres coopératives. Le système assure un approvisionnement régulier aux consommateurs, tout en garantissant aux producteurs une égalité d'accès aux clients et un maintien de leurs revenus. Ceci tisse des liens sociaux et économiques forts entre les adhérents, qui, grâce à ce système d'entraide, peuvent préserver leur activité et faire face aux nombreux défis en termes de salubrité des aliments, liés, notamment, à la nature hautement périssable du lait, aux pratiques de manipulation et aux installations de refroidissement²⁶.

Ce système de commercialisation « informel » promeut une véritable sécurité alimentaire, et devrait de ce fait être encouragé par le biais de politiques et de réglementations appropriées garantissant la qualité du produit ainsi que l'investissement dans les infrastructures et les installations visant à améliorer la commercialisation et la transformation. Il est possible d'y parvenir en militant en faveur de politiques et de services qui reconnaissent et appuient ce commerce « invisible ».

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR : COMMENT MAINTENIR LA CONTRIBUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ?

Les mouvements coopératifs devraient être soutenus, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la promotion de la souveraineté alimentaire pour les personnes. Ils garantissent, en effet, un mécanisme permettant la participation politique des individus afin d'inciter le gouvernement à formuler des politiques vitales pour le développement de la production et du commerce laitiers. En outre, les coopératives jouent un rôle actif dans la protection du pays contre la suprématie des entreprises transnationales, dont les systèmes sont souvent néfastes pour le développement de l'économie locale. La filière de commercialisation du lait est efficace et durable, malgré l'idée reçue selon laquelle seules les transnationales sont en mesure de garantir un système fiable dans ce secteur.

Aujourd'hui, le pays est en train d'ouvrir ses portes aux investisseurs privés, avec l'afflux inévitable de transnationales que cela suppose. Le commerce local s'en trouvera menacé, ce qui contribuera à l'insécurité alimentaire et marginalisera les femmes, lesquelles constituent la clé de voûte de la chaîne d'approvisionnement. Dans le but de préserver les méthodes de production laitière existantes et leurs impacts positifs sur le bien-être et les droits des personnes, nous appelons le gouvernement du pays et les autorités locales à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Défendre les mouvements coopératifs, car ils sont à même d'aider le gouvernement à formuler des politiques qui protègent le droit des citoyennes à produire, échanger et consommer des produits locaux ;

²⁶ *Ibid.*

- Renforcer le rôle des coopératives, car elles facilitent l'accès des négociants au crédit et encouragent une culture de l'épargne permettant d'atténuer les pertes en cas de conjoncture défavorable ; et,
- Établir des régimes d'assurance privés afin d'apporter un capital aux négociants qui perdent leurs investissements pour cause d'altération du lait ou de sécheresse, dans le but de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Ces revendications sont conformes aux recommandations politiques relatives à l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés adoptées en octobre 2016 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), lors de sa 43^e session plénière. Grâce à l'important plaidoyer réalisé par les mouvements sociaux et la société civile, le CSA a reconnu que les marchés nationaux intégrés dans les systèmes alimentaires territoriaux sont bien plus bénéfiques pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des petits exploitants et les économies rurales que les chaînes de valeur formelles. Nous appelons par conséquent les États à reconnaître, aider et défendre les personnes engagées dans la production à petite échelle par le biais de politiques et d'investissements adaptés²⁷. En effet, à l'échelle mondiale, plus de 80 % des petits exploitants opèrent sur des marchés territoriaux et ils produisent près de 70 % des aliments consommés dans le monde²⁸.

27 MSC, « L'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, un guide analytique », 2016. www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/10/Français-CONNECTING-SMALLHOLDERS-TO-MARKETS.pdf

28 Goita, Mamadou, Mckeeon, Nora, et Sall, Nadjirou, « Marchés populaires ou systèmes d'approvisionnement contrôlés par les entreprises ? Un enjeu de taille dans les négociations au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale », *l'Observatoire de droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 44-46. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/118

LES COMMUNS ET LES PRATIQUES SOCIALES COMMUNES : UN ARGUMENTAIRE À LA FOIS ANCIEN ET NOUVEAU POUR ENRICHIR LES REVENDICATIONS EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DU DROIT À L'ALIMENTATION

*Tomaso Ferrando et
Jose Luis Vivero-Pol*

Tomaso Ferrando est professeur assistant à l'École de Droit de l'Université de Warwick. Il est également Directeur adjoint des programmes du Master en Droit de l'alimentation et Finances au Collège universitaire international de Turin et à l'Université des sciences gastronomiques de Pollenzo.

Jose Luis Vivero-Pol est chargé de recherches au Centre de philosophie du droit (CPDR) et au Earth and Life Institute (ELI) de l'Université de Louvain.

« Comment [en sommes-nous arrivés à] accepter que la nourriture, l'une des trois conditions préalables à la vie – avec l'air et l'eau – puisse être produite, distribuée, accaparée, voire détruite sur la base de considérations purement économiques ? »

De l'épuisement des ressources naturelles au changement climatique¹, de la concentration des richesses à la mainmise des entreprises sur notre système alimentaire², le lecteur de *l'Observatoire* a pu, ces dix dernières années, se familiariser avec les conséquences du modèle économique capitaliste. Malgré une décennie de mobilisations et de luttes, les effets de l'appropriation et de la transformation de la nature par le capitalisme se font encore sentir : enclosure des terres, rapide disparition de la petite agriculture, privatisation des droits de pêche coutumiers, détournement des semences, déforestation en faveur des cultures de rente destinées aux filières industrielles longues, extinction progressive de la biodiversité, pollution d'origine humaine, appauvrissement des repas, aliments ultra-transformés à faible teneur en nutriments ou encore famines à grande échelle, pour n'en citer que quelques-uns.

Remerciements

Merci à Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement, Genève) et Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Paysan travaillant la terre près de la frontière Indo-népalaise (Uttar Pradesh, Inde, 2016). Image de Marit Erdal/FIAN Norvège.

1 Whitmee, Sara, *et al.*, "Safeguarding human health in the Anthropocene epoch: report of The Rockefeller Foundation–Lancet Commission on planetary health", *The Lancet*, vol. 386, 2015, pp. 1973-2028.

2 Rundall, Patti, « Le "business" de la malnutrition, ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie de l'agroalimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 25-30. www.righttofoodandnutrition.org/fr/le-business-de-la-malnutrition; Schuftan, Claudio, et Holla, Radha, « Deux défis contemporains à relever : le contrôle des entreprises sur l'alimentation et la nutrition et l'absence d'attention portée aux déterminants sociaux de la nutrition », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2012, pp. 24-30. www.righttofoodandnutrition.org/files/R_t_F_a_N_Watch_2012_fr.pdf#page=24

Les responsables politiques, les mouvements sociaux, les groupes de base et les universitaires engagé-e-s débattent des initiatives juridiques, des options politiques et des exemples démontrant comment les structures de type ascendant et les nouvelles formes de gouvernance peuvent aider à résoudre, stopper et prévenir les problèmes liés à certains des dysfonctionnements et des effets nuisibles du capitalisme mondial. Cependant, soit ils ne s'intéressent souvent qu'aux symptômes, soit leurs tentatives d'introduire un nouveau regard sur les éléments qui pourraient caractériser un système alimentaire alternatif sont déjouées. Dans ce contexte, nous invitons le lecteur à faire une nouvelle interprétation des relations qui unissent les êtres humains, les animaux, la nature et les aliments, et proposons un changement de paradigme fondé sur des valeurs, s'attaquant à la source d'un système économique en faillite. Au lieu d'assimiler les ressources naturelles et les aliments à des marchandises, le présent article montre qu'un tel changement, privilégiant la valorisation, la gouvernance et la bonne gestion de la nature, du travail ainsi que de la nourriture en tant que communs³, peut enrichir les revendications en faveur de la souveraineté alimentaire et du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates.

Loin d'offrir une proposition de solution miracle ou court-termiste à l'effet conjugué des crises, ce changement se pose en alternative à long terme, écologique et partant de la base face au modèle économique dominant. Notre conception des communs dépasse une simple appréhension économique de ces derniers en tant que ressources naturelles concurrentes, mais difficilement divisibles partagées par une communauté. Nous plaidons en faveur d'une compréhension des communs reflétant une association des ressources communes tangibles et intangibles (comme les stocks halieutiques ou les recettes de cuisine). Les communs englobent également les pratiques sociales communes institutionnalisées par les sociétés pour gouverner les ressources (désignées par le terme *commoning*, en anglais), ainsi que la gestion collective au service d'un but commun (dans ce cas : garantir l'accès à l'alimentation de tous les membres de la communauté). Loin de se limiter à des ressources, les communs renvoient donc aussi à des pratiques selon lesquelles chaque membre de la collectivité pense, apprend et agit en tant que *commoner*, c'est-à-dire en vertu

de son appartenance à une communauté dédiée à la gestion d'un commun. C'est à travers toutes ces pratiques que les ressources deviennent partie intégrante des communs, et non le contraire⁴. Cette approche des êtres humains et de la planète contribue à engager une transition d'une conception de la nature comme ressource servant des intérêts humains à une vision qui l'appréhende comme un maillage co-construit et co-habité, indispensable à la vie, fixant aussi des limites aux activités humaines. Ce changement de paradigme est ancré dans des pratiques historiques et coutumières (comme celles des groupes autochtones produisant des aliments dans les zones rurales ou des pasteurs transhumant dans les steppes, par exemple) mais aussi dans des actions urbaines contemporaines et novatrices (comme celles des jeunes citadin-e-s consommant des aliments biologiques issus de potagers urbains ou les initiatives permettant de partager des repas grâce à des applications en ligne). Il s'agit donc d'un paradigme à la fois nouveau et ancien remettant en question le discours néolibéral dominant caractérisé par une hégémonie du marché axée sur les profits et l'individualisme. Nous débutons notre analyse en proposant une critique de l'idée de la « tragédie des communs », pour ensuite aborder le rôle que peuvent jouer les communs et les pratiques institutionnalisées pour les gouverner dans la dé-marchandisation de la nature. Enfin, nous introduisons l'idée de l'alimentation comme commun à la fois nouveau et ancien, en opposition à une conception purement marchande, et expliquons comment ce raisonnement et cette pratique peuvent venir enrichir d'autres revendications de la société civile axées sur la transformation.

LES COMMUNS À L'HEURE DE LA NATURE BON MARCHÉ ET DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES AU RABAIS

Dans son ouvrage intitulé *Capitalism in the Web of Life*, Jason W. Moore nous rappelle que la modernité s'est construite autour de la quête, de l'appropriation et de l'enclosure d'une nature bradée⁵. Depuis Descartes, l'Occident considère cette dernière comme un objet dénué d'âme. Il l'a simplifiée et dissociée de la sphère de l'humain pour la disséquer, l'étudier et la décrire, mais aussi la contrôler et la convertir en marchandise⁶. Plus tard, d'influents philosophes comme John Locke ou Adam Smith justifiaient l'appropriation des ressources communes – qui appartiennent à toutes et tous – à des fins d'enrichissement personnel. En termes juridiques, cet accaparement a été cristallisé dans les notions de propriété publique et privée, deux concepts réunis autour de l'idée selon laquelle les êtres humains peuvent s'emparer de la plus grande partie, voire de l'intégralité, de ce qui les entoure (individuellement ou par le biais de l'intervention des pouvoirs publics). En plus de dominer l'horizon paradigmatique des dénommées « cultures modernes » ainsi que notre langage⁷, cette dichotomie entre entités privées et publiques offre aussi une justification aux pratiques non-viables et non-écologiques décrites précédemment.

Dans ce cadre dominant, il n'est donc pas surprenant que les idées et les pratiques sortant de la logique binaire public-privé soient invisibles, sous-estimées ou rejetées comme étant archaïques et non-modernes. Pourtant, au fil des siècles, et encore aujourd'hui, d'autres formes d'interaction entre la société et la nature et d'autres conceptions épistémiques des liens qui les unissent ont été développées. L'on peut notamment citer les canaux d'irrigation construits dans les Alpes suisses au XIXe siècle, toujours en fonctionnement, le système de gestion collective d'approvisionnement en eau de la ville de Cochabamba (Bolivie), les traditions autochtones garantes de la biodiversité des semences en Amérique latine ou encore

3 La Déclaration du Forum international sur l'agroécologie (Nyeléni, Mali, 27 février 2015) condamne la marchandisation des ressources de la production d'aliments, reconnaissant que « les droits collectifs et l'accès aux biens communautaires constituent deux autres piliers essentiels de l'agroécologie. [...] Nous rejetons la marchandisation de toutes les formes de vie. [...] Nous devons placer le contrôle des semences, de la biodiversité, des terres et territoires, de l'eau, des savoirs, de la culture, des biens communs et des espaces communautaires entre les mains de celles et ceux qui nourrissent le monde. » www.foodsovereignty.org/fr/forum-agroecology-nyeleni-2015/

4 Dardot, Pierre, et Laval, Christian, *Commun, essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris : La Découverte, 2014.

5 Moore, Jason W., *Capitalism in the Web of Life*, Londres et New York : Verso, 2015, p. 53.

6 Mattei, Ugo, et Capra, Fritjof, *The Ecology of Law*, Oakland : Berret-Koheler, 2015.

les terres kenyanes détenues et gérées, de manière collective, par les pasteurs endorois. Les connaissances agroécologiques que les agricultrices et les agriculteurs reproduisent, partout dans le monde, constituent un autre cas d'espèce. Leurs systèmes alimentaires sont non seulement différents d'un point de vue qualitatif, mais aussi essentiels en termes quantitatifs : deux milliards de personnes à travers la planète continuent de dépendre des communs pour accéder quotidiennement à des aliments et pour satisfaire leurs besoins journaliers⁸. Ces espaces, bien qu'ils soient souvent classés comme des terres publiques ou des biens privés détenus par les communautés, sont collectivement détenus et autogérés par leurs habitant-e-s, la plupart du temps par le biais de régimes de propriété commune⁹.

Tous ces éléments peuvent être assimilés à des communs, car ils représentent des systèmes faisant coexister les êtres humains et les ressources naturelles, reposant sur une gouvernance collective autonome, et non sur des mécanismes de marché ou la réglementation de l'État. Ces ressources sont régies de la sorte parce qu'elles sont considérées comme indispensables à la survie des individus et des communautés. En outre, les communs assurent une bonne gestion des ressources pour les générations futures, permettent le développement de la démocratie directe et valorisent les ressources en termes non-monétaires (en lien avec les concepts de valeur d'usage, d'accessibilité universelle et de durabilité environnementale). Toutefois, ils ont été injustement stigmatisés comme des systèmes de gestion inefficaces par Garrett Hardin dans l'article influent qu'il publia en 1966, *The Tragedy of the Commons* (*La tragédie des communs*). Si bien qu'il aura fallu presque cinquante ans pour que les universitaires, les militant-e-s écologistes, les défenseurs des droits sociaux et les responsables politiques commencent à reconnaître qu'il est possible d'aborder l'interaction avec la nature et ses ressources autrement que sous un angle public ou privé. Pendant ce temps, les *commoners* coutumiers n'ont eu de cesse de défendre avec acharnement leurs communs contre la privatisation. C'est le cas notamment des forêts naturelles du Guatemala, des droits de pêche dans les îles philippines, des permis de chasse des Inuits au Canada, et des pâturages alpins en Suisse.

Selon Hardin, l'absence de titres de propriété individuels sur les pâturages entraînerait leur épuisement, car les bergers essaieraient d'utiliser la plus grande quantité d'herbe possible pour leurs troupeaux, de peur d'être laissés pour compte. Seule la fragmentation de la ressource en unités d'exploitation « parcellisées » exclusives permettrait de limiter le pâturage à son utilisation optimale. Dans une société caractérisée par l'individualisme, les forces du marché et la concurrence, la théorie de Hardin laisse entendre que la propriété privée, puisqu'elle représente la seule manière de préserver les ressources, favorise leur exploitation efficace. Cependant, ce que l'auteur n'a pas saisi, c'est que les limites et les obligations sont au cœur de la théorie et de la pratique relatives aux communs. Il a ignoré les milliers de cas, aux quatre coins de la planète, illustrant de façon positive la gestion des communs qu'Elinor Ostrom et son équipe examinèrent ultérieurement et qui furent depuis intégrés à des travaux multidisciplinaires partout dans le monde.

LES LIMITES ET LES OBLIGATIONS COMME ANTIDOTE À L'EXTRACTION ET À L'ÉPUISEMENT

La notion de « communs » a été réhabilitée dans le monde occidental grâce aux travaux de recherche décisifs effectués par Elinor Ostrom sur les modalités de gestion des ressources communes par les populations locales, qui lui ont valu le Prix

7 Bollier, David, et Helfrich, Silke (eds.), *Patterns of Commoning*, Amherst : Commons Strategies Group, 2015.

8 Weston, Burns H., et Bollier, David, *Green Governance: Ecological Survival, Human Rights, and the Law of the Commons*, New York : Cambridge University Press, 2013.

9 Meinzen-Dick, Ruth, Mwangi, Elisabeth, et Dohrn, Stephan, "Securing the commons. What are the Commons and What are they Good For? CGIAR Systemwide Program on Collective Action and Property Rights", *Policy Brief*, n° 4, 2006. dlib.indiana.edu/handle/10535/3837 (en anglais)

Nobel d'économie. Ostrom et ses collègues ont étudié des centaines de cas à travers la planète illustrant comment différentes sociétés s'organisent et répartissent les tâches entre leurs membres pour que les ressources dont elles dépendent puissent être gérées par le groupe de manière durable. En outre, les avantages y sont partagés entre les membres, sans aucune intervention du marché ou de l'État. Bien qu'ancrés dans une approche économique des communs, ces travaux ont montré que les formes collectives de propriété et de gouvernance peuvent fonctionner lorsqu'elles sont adaptées aux caractéristiques physiques et culturelles de la ressource gérée et de la communauté gestionnaire, et « lorsque les règles qui en résultent sont appliquées, jugées légitimes et génèrent des schémas de réciprocité à long terme »¹⁰.

Le mérite des travaux théoriques et pratiques d'Ostrom a été de proposer un troisième modèle probant fondé sur l'expérience (ne relevant ni de la gestion privée ni du contrôle étatique) : un modèle de gouvernance polycentrique et décentralisée des systèmes naturels complexes, au sein duquel les actions collectives des groupes locaux et des communautés coutumières, menées de leur propre initiative, jouent un rôle important dans la gouvernance des ressources naturelles. Fait intéressant, le véritable accomplissement d'Ostrom a été de mettre en exergue que les formes de gouvernance coutumières, autochtones et rurales, souvent qualifiées de « démodées » ou « d'un autre âge », peuvent être le mécanisme le plus résilient, efficace et adapté, allant même jusqu'à donner de meilleurs résultats que les marchés monétaires ou la régulation coercitive de l'État.

Le concept de communs, qui trouve sa source dans des traditions et des expériences millénaires, représente un changement de paradigme permettant de passer des obligations incombant aux États vis-à-vis des individus aux devoirs collectifs vis-à-vis d'autrui (réciprocité) et de la planète (gestion responsable). Cette idée sous-tend une organisation sociale autre, en vertu de laquelle la communauté et les communs, qui répondent aux besoins aussi bien matériels que spirituels, sont considérés précisément comme tels : des communs. Ils sont donc gouvernés selon les principes de solidarité, de nécessité commune et de soutien mutuel, des principes nécessaires à la satisfaction des besoins de chacun-e et à la prospérité de la communauté.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE REPOSANT SUR LES COMMUNS AFIN DE CONCRÉTISER LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le paradigme des communs va comme un gant aux systèmes alimentaires. En effet, le mot « agriculture » vient du latin agri-cultura, un concept qui témoigne que la relation qui unissait traditionnellement les êtres humains, la planète et ses ressources ne se bornait pas à l'extraction de la valeur économique de biens privés. Au contraire, la production d'aliments a toujours été conçue comme un jalon de la vie culturelle et un processus de création collective. L'environnement et ses dynamiques étaient vus comme une association entre travail, connaissances, nature et équilibre écologique¹². Cependant, les origines collectives de la fourniture d'aliments (depuis que nos ancêtres se réunissaient pour chasser et se répartissaient les tâches pour garantir suffisamment de nourriture à chacun-e¹³) se sont perdues au fil du temps. Cela est particulièrement vrai au siècle dernier, en raison de la marchandisation accélérée des aliments ainsi que de l'individualisation de la production et de la consommation, allant de pair avec l'expansion de la conception cartésienne de la nature, de la vision

10 Van Laerhoven, Frank, et Ostrom, Elinor, "Traditions and Trends in the Study of the Commons", *International Journal of the Commons*, vol. 1, n° 1, 2007, pp. 3-28.

11 Ostrom, Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York : Cambridge University Press, 1990.

12 *Op. cit.*, note 6, p. 29.

13 Sahlins, Marshall, *Stone Age Economics*, Chicago : Aldine Atherton, 1972.

du capitalisme comme système organisant les personnes et la nature, sans oublier la conception excluante de la propriété¹⁴.

Le paradigme actuel qui sous-tend le système alimentaire industriel dominant est donc le produit de l'alliance entre la pensée de Locke sur l'appropriation initiale par le travail et celle de Hardin concernant l'octroi de titres privés, l'exclusion des autres acteurs, les choix rationnels des individus, la maximisation des profits et les interactions sur le marché passant par l'argent. Il en résulte un système truffé de paradoxes et de défaillances d'ordre socio-écologiques, en raison d'une vision assimilant les aliments à des marchandises produites et attribuées exclusivement en fonction du pouvoir d'achat et reléguant au second plan les droits, les besoins fondamentaux, la nature ou les décisions collectives. Devant un tel constat, nous devrions nous poser les questions suivantes : comment en sommes-nous arrivés à accepter que la nourriture, l'une des trois conditions préalables à la vie – avec l'air et l'eau – puisse être produite, distribuée, accaparée, voire détruite sur la base de considérations purement économiques ? Pourquoi acceptons-nous que toutes les ressources tangibles et intangibles entrant dans la fabrication des aliments soient prises en compte, réglementées et gérées exclusivement comme des marchandises ? La terre, les semences, l'eau, le travail, les connaissances agricoles, les cantines publiques et les bacs à ordures – éléments qui, pour la plupart, participent au système – sont valorisés et organisés en tant que biens privés, et gérés comme une source de richesses et de profits plutôt que comme les composantes d'un système essentiel à la vie humaine et à la survie de la planète¹⁵. Le mode actuel de production alimentaire axé sur la maximisation des profits est en train de consumer la planète. Il faut nous tourner vers d'autres approches, d'autres buts et d'autres valeurs.

Que se passerait-il donc si nous décidions de changer de paradigme et de voir le système alimentaire et la nourriture comme des communs¹⁶ ? Cela ne serait que la première étape d'une longue trajectoire, mais une étape capitale. Tout d'abord, la production, la distribution et la consommation cesseraient d'être soumises aux forces du marché, pour être dictées par les besoins et les priorités des peuples. Le lien entre zones rurales et zones urbaines s'en trouverait renforcé, et les décisions collectives, partant de la base, seraient au cœur de politiques alimentaires intégrées reconnaissant l'importance des décisions concertées et prises à l'échelon local. Des aliments accessibles, locaux, sains et adéquats seraient produits par les communautés pour les communautés ou par les régions pour les pays (puisque 25 % du total des aliments produits traversent les frontières¹⁷) et les filières longues « d'aliments sans origine géographique » n'existeraient plus, du fait de leur incompatibilité intrinsèque avec l'idée d'un système alimentaire démocratique basé sur les besoins.

Deuxièmement, l'on reconnaîtrait que nourriture et nature sont étroitement liées, et que cette dernière ne saurait être spoliée ou pillée pour obtenir la première. La qualité du sol, les cycles de la nature, la biodiversité et l'intégrité de la planète iraient main dans la main avec la production d'aliments et la satisfaction des besoins humains. Un tel changement de paradigme doit être vulgarisé et consacré dans des cadres juridiques.

Troisièmement, il faudrait reconstruire un système de gouvernance de nature tripartite, accordant un espace juridique, politique et financier aux initiatives alimentaires citoyennes (des citoyen-ne-s auto-organisé-e-s qui produisent et consomment ensemble en s'affranchissant des transactions monétaires), encourageant les innovations sociales à but lucratif dans le domaine de l'alimentation (mais dissuadant les oligopoles de l'agroalimentaire et le contrôle du système alimentaire par

14 *Op. cit.*, note 6.

15 Vivero-Pol, Jose Luis, Ferrando, Tomaso, De Schutter, Olivier, et Mattei, Ugo (eds.), *The Routledge Handbook of Food as a Commons*, Londres : Routledge. À paraître (2018).

16 Ferrando, Tomaso, "Il sistema cibo come bene comune", dans : Quarta, Alessandra, et Spanò, Michele (dir.), *Beni Comuni 2.0*, Milan : Mimesis Edizioni, 2016.

17 D'Odorico, Paolo, *et al.*, "Feeding humanity through global food trade", *Earth's Future*, vol. 2, 2014, pp. 458-469.

les entreprises), et mettant en place un autre type d'État. Ce nouvel État deviendrait le garant d'un approvisionnement alimentaire minimum pour toutes et tous, consacrerait davantage de fonds aux actions alimentaires citoyennes et faciliterait la participation des individus, depuis la base, à la définition de leur propre système.

Il est donc évident que l'approche consistant à envisager l'alimentation comme un commun permettrait de développer et de consolider la lutte pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, ainsi que la quête en faveur de la souveraineté alimentaire. Tout d'abord, le lexique et les pratiques liés aux communs peuvent constituer un instrument efficace pour exprimer la nécessité de repenser les relations entre les êtres humains, les ressources naturelles et l'alimentation¹⁸. Deuxièmement, le fait de concevoir l'alimentation comme un commun peut renforcer le mouvement pour la souveraineté alimentaire en recourant à un argumentaire transformateur qui associe des discours et des pratiques fondés sur des valeurs à la fois anciennes et nouvelles. Ce changement d'optique est également susceptible de soutenir les dynamiques urbaines et rurales¹⁹, qu'il s'agisse des groupes autochtones d'Amazonie ou des New-yorkais-es affilié-e-s à des initiatives d'agriculture soutenue par la communauté (ces derniers ne semblant pas, jusqu'à présent, être particulièrement éblouis par le discours sur la souveraineté alimentaire). Troisièmement, la pensée et la pratique de l'alimentation comme commun reconnaissent le caractère central des droits collectifs, de la gouvernance collective et du pouvoir des communautés et des peuples pour définir les institutions les plus adéquates. Elles pourraient donc venir étayer la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, en introduisant une approche ascendante, faisant actuellement défaut, aux dynamiques traditionnelles entre État et citoyen-ne-s. En fin de compte, ce dialogue vient appuyer les luttes des mouvements en faveur de la souveraineté alimentaire. Il renforce l'idée selon laquelle une transformation du système alimentaire autour de pratiques et de traditions émanant du monde entier pourra seulement avoir lieu si le caractère multidimensionnel de l'alimentation, ses implications écologiques et son histoire deviennent le nouvel horizon d'action. Enfin, le paradigme des communs pourrait aider les membres du mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire – qui affirment souvent que les aliments ne sont pas des marchandises – à exiger une refonte du droit commercial international et du droit des investissements, en excluant notamment l'alimentation du projet néolibéral des marchés intégrés et des investissements directs à l'étranger.

En conclusion, le présent article nous a permis de démontrer que la vision marchande de la nature, du travail et des aliments est à la base de la reproduction du capitalisme en tant que système inégal d'un point de vue écologique et social. En ciblant plus précisément la question de l'alimentation, nous nous sommes interrogés sur ce que celle-ci devrait être, si elle n'est pas considérée comme une marchandise. Nous avons affirmé l'importance de construire une autre approche normative de l'alimentation, ancrée sur le caractère essentiel de cette dernière pour l'ensemble des êtres humains, ses multiples dimensions qui ne sauraient être valorisées ou échangées sur le marché (car l'alimentation est un déterminant culturel, un droit humain et une ressource naturelle), ainsi que les pratiques sociales communes, coutumières et contemporaines, institutionnalisées pour gouverner les ressources et qui offrent un paradigme concret, diamétralement opposé au système alimentaire contrôlé par les entreprises, certes défaillant, mais néanmoins dominant. Cette vision est déjà mise en pratique et reconnue partout dans le monde. Il ne fait aucun doute qu'elle est à même de renforcer les luttes en faveur du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates et de la souveraineté alimentaire.

18 Vivero-Pol, Jose Luis, "Transition towards a food commons regime: re-commoning food to crowd-feed the world", dans : Ruivenkamp, Guido, et Hilton, Andy (dir.), *Perspectives on Commoning: Autonomist Principles and Practices*, Londres : Zed Books, pp. 185-221. À paraître (2017).

19 Vivero-Pol, Jose Luis, "Food as Commons or Commodity? Exploring the links between normative valuations and agency in food transition", *Sustainability*, vol. 9, n° 3, 2017, p. 442.

ENCADRÉ 5.1 La gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux ressources naturelles : un tremplin vers la concrétisation du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire au Népal

Katie Anne Whiddon et FIAN Népal²⁰

20 Katie Anne Whiddon prépare un doctorat au Centre for Agroecology, Water and Resilience de l'Université de Coventry, au Royaume-Uni. Elle réalise actuellement ses recherches au Népal. FIAN Népal est une organisation de défense des droits humains de type associatif œuvrant à la concrétisation du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates au Népal. Merci à Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement), Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) et Sabine Pabst (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent encadré.

21 Les Directives sur le foncier ont été approuvées en mai 2012 par le CSA réformé des Nations Unies. Elles énoncent un ensemble de normes relatives à la reconnaissance, l'enregistrement et la protection des droits fonciers et accordent une attention particulière aux populations vulnérables et marginalisées. CSA, *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, Rome : FAO, 2012. www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des Directives sur le foncier, voir : Monsalve Suárez, Sofia, « Les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts : un tournant décisif dans la gouvernance mondiale des ressources naturelles ? », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2012, pp. 37-40. www.righttofoodandnutrition.org/files/R_t_F_a_N_Watch_2012_fr.pdf#page=37

22 Au Népal, les aires protégées comprennent les parcs nationaux, les réserves de chasse et de vie sauvage et les zones de conservation.

23 Pour en savoir plus sur le statut de la ratification des différents instruments des droits humains par le Népal, voir : www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/UniversalHumanRightsInstruments.aspx (en anglais)

24 Les peuples autochtones représentent environ quarante pour cent de la population népalaise, bien que le concept d'identité ethnique fasse encore l'objet de débats. Pour en savoir plus, voir : Gellner, David, "Caste, Ethnicity and Inequality in Nepal", *Economic and Political Weekly*, vol. 42, n° 20, 2007. www.epw.in/journal/2007/20/nepal-towards-democratic-republic-special-issues-specials/ caste-ethnicity-and (en anglais)

25 Pour en savoir plus sur la position des OSC concernant le projet de loi sur le droit à l'alimentation, voir : www.fiannepal.org/suggestions-on-draft-right-to-food-bill-from-csos/ (en anglais)

Au Népal, la répartition inégale des ressources naturelles et l'oppression orchestrée par les pouvoirs publics expliquent en grande partie le dénuement généralisé, la limitation du pouvoir de décision et l'insécurité alimentaire, notamment dans les zones rurales, où réside plus de 80 % de la population. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte la question des régimes fonciers applicables aux terres, aux forêts et aux pêches pour éradiquer la faim et la pauvreté.

Les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* (ci-après les Directives sur le foncier)²¹ peuvent concourir à une révision ouverte et participative de la législation en vigueur au Népal. L'état des lieux suivant met en avant la lutte que mènent les peuples autochtones marginalisés vivant en bordure des aires protégées²² pour accéder aux ressources naturelles et disposer d'un contrôle équitable sur ces dernières dans l'optique de concrétiser leur droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates ainsi que leur souveraineté alimentaire.

CONSTITUTION NÉPALAISE DE 2015 : L'ACCÈS AUX ALIMENTS PASSE AU PREMIER PLAN

Depuis la transition engagée d'une monarchie autocratique à une démocratie pluraliste, le Népal a ratifié plusieurs instruments des droits humains, dont sept traités fondamentaux²³. Dans un environnement caractérisé par l'impunité et l'inaction, une plus grande conscience des inégalités structurelles et des droits a progressivement encouragé les revendications en faveur d'un changement sociopolitique. Le soulèvement populaire de 1990 a été suivi, entre 1996 et 2006, d'un conflit armé, puis d'une seconde révolution populaire, en 2006. Les franges marginalisées et discriminées de la société – telles que les peuples autochtones²⁴, les *dalits* (les castes inférieures), les minorités religieuses et les femmes – ont utilisé leur capacité d'action politique pour exiger d'être associées et de participer à la construction de la République démocratique fédérale du Népal, un état pluriethnique, plurilingue et pluriconfessionnel. Malgré l'instabilité politique, la Constitution népalaise a finalement été promulguée en septembre 2015.

En vertu de cette constitution, le gouvernement du Népal est chargé d'adopter des réformes législatives conformes aux normes internationales en matière de droits humains. L'un des accomplissements majeurs des OSC est la consécration du droit fondamental de chaque citoyen-ne à l'alimentation, à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire. Ces droits sont actuellement en train d'être définis, à partir de contributions émanant des OSC, dans un projet de loi sur le droit à l'alimentation²⁵.

L'UTILISATION DES DIRECTIVES SUR LE FONCIER COMME OUTIL POUR DÉBATTRE DES DROITS D'USAGE SUR LES TERRES, LES FLEUVES ET LES FORÊTS

Entre 2014 et 2016, une série d'ateliers de sensibilisation consacrés aux Directives sur le foncier ont réuni, au Népal, des acteurs étatiques et des OSC afin de discuter des

défis liés à la gouvernance foncière dans le contexte de l'insécurité alimentaire, ainsi que des modalités d'intégration systématique de cet instrument dans la législation. Plusieurs domaines pertinents ont été identifiés, notamment : les droits de propriété et l'établissement de titres conjoints en faveur des femmes, la sécurité foncière des sans-terres et des victimes du tremblement de terre de 2015, les droits fonciers sur les forêts communautaires, les droits fonciers des réfugié-e-s climatiques et des personnes déplacées suite à des projets en faveur du « développement », ainsi que les droits fonciers informels des personnes dépendant des ressources naturelles.

Les participant-e-s aux ateliers ont reconnu la défaillance du système d'administration foncière, comme en témoigne l'insécurité foncière des communautés qui vivent des terres, des pêches et des forêts en y accédant grâce à des systèmes non déclarés. À leurs yeux, ceci s'explique notamment par une approche cloisonnée de la gouvernance, des mandats se recouvrant partiellement ainsi que des lacunes, ce qui conduit à des dysfonctionnements d'ordre législatif et à un manque de coordination interministérielle au moment de répondre aux demandes en faveur de droits fonciers émanant de la population. Ainsi, la cartographie des sols et l'octroi de titres de propriété relèvent de la compétence du ministère de la Réforme agraire et de l'Administration foncière ; les pêches, du ministère du Développement agricole ; et les forêts, du ministère des Forêts et de la Conservation des sols. Au sein de ce dernier, les parcs nationaux sont du ressort de la Direction des parcs nationaux et de la conservation de la vie sauvage, tandis que le ministère des Finances alloue des budgets au titre de l'indemnisation et du redressement des communautés concernées.

Par ailleurs, le contenu de la troisième partie des Directives sur le foncier, relatif aux « peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers », qui se fonde sur les dispositions internationales existantes, a servi de base au débat sur les moyens permettant aux populations marginalisées d'étayer leurs revendications en faveur de droits d'usage plus solides concernant les fleuves et les forêts.

Au Népal, les politiques de réforme agraire ont jusqu'à présent été axées sur l'utilisation et la répartition des terres afin de répondre à des intérêts en compétition et de garantir l'homogénéité du système d'administration foncière. Par le passé, les autorités ont transformé les terres habitées par les peuples autochtones en terres administrées par les pouvoirs publics, et exproprié les habitats, les eaux et les forêts que ces populations détenaient en vertu d'un régime de propriété communale²⁶. Plus tard, le Népal a institutionnalisé les régimes fonciers communaux à travers une gestion déléguée des forêts communautaires²⁷, ce, en procédant à la décentralisation du pouvoir de décision²⁸. Bien que, par la suite, la couverture forestière et les moyens d'existence se soient améliorés, les groupes d'utilisateurs locaux ont initialement reproduit le schéma de discrimination socioéconomique, notamment à l'encontre des femmes autochtones²⁹.

Les droits non-écrits (c'est-à-dire les droits coutumiers découlant de coutumes socioculturelles et religieuses), ainsi que les droits d'usufruit informels et collectifs, ne sont toujours pas formellement reconnus³⁰. Si les structures foncières traditionnelles présentes sur diverses terres ancestrales ont été abolies, certains systèmes coutumiers, y compris la pêche artisanale, subsistent³¹. Alors que les peuples autochtones s'auto-organisent³², leurs revendications pour faire valoir leurs droits non-écrits et leurs droits sur les zones de pâturages, les fleuves et les produits forestiers se voient renforcées. La ratification et l'adoption respectives en 2007, par le Népal, de la *Convention n°169 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux*

26 National Coalition Against Racial Discrimination, *Universal Periodic Review: Submission on the Human Rights Situation of Indigenous Peoples*, mars 2015. www.ncard.org.np/newsdetail/nepal-universal-periodic-review-submission-on-the-human-rights-situation-of-indigenous-peoples.html (en anglais)

27 Pour en savoir plus, voir : www.fecofun.org.np (en anglais)

28 En vertu du Local Self Governance Act de 1999 (Loi sur l'autonomie gouvernementale locale). Pour en savoir plus, voir : www.np.undp.org/content/dam/nepal/docs/reports/governance/UNDP_NP_Local%20Self-Governance%20Act%201999,%20MoLJ,HMG.pdf (en anglais)

29 Pour découvrir comment l'accent a depuis été placé sur l'éradication de l'exclusion sociale dans certaines forêts gérées par la communauté, voir : Gilmour, Don, *FAO Forestry Paper: Forty years of community-based forestry: A review of its extent and effectiveness*, Rome : FAO, 2016. www.fao.org/3/a-i5415e.pdf (en anglais)

30 COLARP, "Customary Land Rights of Indigenous People in Nepal: Issues and Lessons", *Policy Brief n° 5*, 2016. colarp.org.np/wp-content/uploads/2016/09/Policy_brief_Aug_2016_final_for_Print.pdf (en anglais)

31 COLARP, "Indigenous peoples and Land tenure practices: Contemporary debates and issues in Nepal", *Policy Brief n° 7*, 2017. colarp.org.np/wp-content/uploads/2017/02/IPs-and-Land-tenure-practice-Contemporary-Debate-and-Issues-A-Policy-Brief_COLARP_ILC_NES_Nepal2.pdf (en anglais)

32 Pour en savoir plus, voir : www.nefin.org.np/list/Definition-of-Indigenous/5/94/4 (en anglais)

(1989) et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (2007), conjuguées à la mobilisation politique sur les questions d'identité ethnique et certaines alliances avec des ONG ont permis de consolider les demandes des communautés en faveur de la délégation des pouvoirs, de l'accès aux ressources naturelles et du contrôle de ces dernières, ainsi que du respect du principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Dans ce contexte, le conflit de longue date portant sur l'accès aux ressources naturelles situées en périphérie des aires protégées constitue une lutte spécifique au service de laquelle les Directives sont devenues un outil supplémentaire permettant de faire pression sur les responsables de l'élaboration des politiques. Dans ces régions, les populations sont régulièrement déplacées de leur habitat naturel et culturel, et leurs pratiques traditionnelles de cueillette entravées, au nom de la conservation³³. Aujourd'hui, les luttes menées par les communautés autochtones au Népal sont intimement liées à la promulgation de la Constitution de 2015, la consécration du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire, et la mise en œuvre des Directives sur le foncier.

EN ROUTE VERS LA CONCRÉTISATION DU DROIT À L'ALIMENTATION ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : LES LUTTES EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX FORÊTS ET AUX FLEUVES

Les aires protégées établies, depuis les années 70, sur des terres appartenant à l'État ont signifié l'appropriation de 65 % des territoires ancestraux des peuples autochtones, avec l'impact que cela suppose sur leurs régimes fonciers. Les parcs nationaux et les réserves de vie sauvage, qui représentent aujourd'hui près de 25 % de la superficie du Népal, sont régis par la Loi sur les parcs nationaux et la conservation de la vie sauvage (*National Park and Wildlife Conservation Act 1973*). En leur qualité d'attraction touristique source de revenus, ils représentent un enjeu politique majeur³⁴. Les communautés de base s'opposent depuis longtemps aux modalités de gestion de ces aires protégées³⁵. En outre, la *Convention sur la diversité biologique*³⁶, dont le Népal est signataire depuis 1992, promeut dans ce domaine l'équité et le partage des avantages. C'est ainsi qu'en 1993, la Loi a été amendée pour prévoir l'établissement de zones tampons habitables, des dispositions relatives à l'indemnisation dans les cas de pertes de récoltes et de bétail provoquées par des prédateurs, et l'affectation de trente à cinquante pour cent des revenus générés en faveur du développement des populations locales. Malgré cela, les divergences constatées entre la théorie et la pratique alimentent le mécontentement vis-à-vis des approches dites « participatives ».

Les règles restrictives encadrant la conservation de la biodiversité ont eu d'importantes répercussions socioculturelles pour les communautés autochtones³⁷. Le blocage de l'accès aux aires protégées porte atteinte aux moyens d'existence et aux habitudes alimentaires de la population locale, qui dépend des forêts pour se procurer du bois de chauffage, de l'herbe de fourrage, des plantes médicinales ainsi que des fruits et légumes sauvages. Les OSC s'opposent depuis longtemps aux autorités des parcs et défendent la nécessité d'harmoniser les politiques et les pratiques. En 2016, une enquête mandatée par FIAN Népal a souligné que, bien que certains artisans-pêcheurs (comme les Majhi ou les Sonaha, entre autres) aient reçu des permis de pêche, les mesures demeurent restrictives et leurs filets artisanaux sont fréquemment confisqués. En outre, ces moyens d'existence traditionnels subissent

33 Bien que les aires protégées ne soient pas explicitement mentionnées dans les Directives sur le foncier, les OSC ont recommandé cette possible application. Pour en savoir plus, voir : Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, *Manuel populaire des Directives pour la gouvernance des terres, pêches et forêts : Guide pour la promotion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation*, 2016.

www.foodsovereignty.org/wp-content/uploads/2016/06/manuel-populaire_fr.pdf

34 Pour en savoir plus sur les revenus générés par le tourisme, voir : kathmandupost. ekantipur.com/printedition/news/2015-08-12/cnp-top-revenue-generator.html (en anglais)

35 Paudel, Naya, Sudeep, Jana, et Jailab, Rai, "Protected areas and rights movements: The inadequacies of Nepal's participatory conservation", Forest Action Discussion Paper Series 10-3, 2010. www.forestation.org/app/webroot/js/tinymce/editor/plugins/filemanager/files/4.%20Dec_Protected%20areas%20and%20rights%20movements%20-%20discussion%20paper%202010_%2010.3.pdf (en anglais)

36 Pour en savoir plus, voir : www.cbd.int/convention/text/default.shtml.

37 Pimbert, Michel, et Ghimire, Krishna, Social Change and Conservation: *Environmental Politics and Impacts of National Parks and Protected Areas*, Londres : Earthscan, 1997.

les impacts du changement climatique, de la pollution et du développement. La concurrence qui oppose la tribu des Boté aux complexes hôteliers dans l'obtention de permis pour conduire des bateaux exclue nombre d'entre eux d'une activité et d'une opportunité de revenus transmises de génération en génération. L'élevage de vaches et de buffles est en déclin, affectant les niveaux de vie de la population. L'augmentation du nombre d'animaux sauvages entraîne la destruction des cultures, des biens et du bétail domestique. Le personnel de l'Armée, employé pour protéger les aires de conservation, représente une menace, car il continue de harceler et d'humilier la population locale. De nombreuses femmes sont victimes d'agressions sexuelles.

En septembre 2016, le ministère des Forêts et de la Conservation des sols a débuté le cinquième amendement de la Loi sur les parcs nationaux et la conservation de la vie sauvage. Ce même mois, FIAN Népal a organisé un atelier national consacré aux Directives sur le foncier, avec pour objectif de débattre des droits fonciers informels et des droits d'usage, et de susciter le dialogue entre la société civile et le gouvernement. La rencontre a permis aux personnes vivant dans les zones tampons de relayer leurs demandes auprès des député-e-s du Comité de protection de l'environnement. De plus, elle a été l'occasion de procéder à un examen de la Loi à la lumière des Directives et de renforcer les moyens de pression politiques des OSC sur le processus d'amendement.

Par la suite, les membres d'une OSC, le Forum des peuples autochtones sur les aires protégées, ont rencontré les présidents du Conseil des zones tampons et les membres du Comité afin de débattre des propositions d'amendement et de réaffirmer leur droit à la participation et à la dignité³⁸. Ils ont rédigé à cette occasion une lettre contenant 21 revendications, qui incluaient notamment : une gestion participative renforcée des aires protégées ; un plus grand partage des avantages ; une indemnisation appropriée ; l'accès aux fleuves pour les activités traditionnelles ; et l'accès aux forêts pour les produits non ligneux (tels que les plantes médicinales), essentiels à leurs moyens d'existence. Le courrier a ensuite été envoyé au ministère des Forêts et de la Conservation des sols. En mars 2017, le projet de loi sur les parcs nationaux et la conservation de la vie sauvage (cinquième amendement) a été approuvé par le Parlement et la Présidente. Il tient compte de certaines des préoccupations des communautés vivant dans les zones tampons – notamment des femmes – en lien avec l'accès aux forêts et aux fleuves pour se procurer des fruits et autres aliments sauvages, des plantes médicinales et du poisson. Reste maintenant à ce qu'il soit mis en œuvre sur le terrain.

LA LUTTE POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES SE POURSUIT

L'expérience népalaise montre que les Directives sur le foncier – et l'accent placé sur le dialogue avec les populations les plus touchées – favorisent la révision des cadres juridiques relatifs aux terres, aux forêts et aux fleuves, tout en pointant du doigt des lacunes normatives. En s'appuyant sur le langage des Directives, les groupes concernés ont examiné le conflit historique opposant les parcs aux populations depuis la perspective de la lutte pour la défense d'une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux ressources naturelles et des droits fonciers informels. De plus, ils ont attiré l'attention sur la nécessité d'aborder ces questions au niveau du processus d'élaboration de lois constitutionnelles. Ces espaces de

38 Pour en savoir plus, voir : www.fiannepal.org/multi-stakeholders-consultation-workshop-on-proposed-national-park-and-wildlife-conservation-act-2029-for-amendment/ (en anglais)

39 Attila Szócs-Boruss Miklós est paysan en Roumanie et coordonne la Campagne pour les droits à la terre au sein d'Eco Ruralis. Antonio Onorati est paysan, militant, attributaire au titre de la loi italienne sur la réforme agraire et membre de l'organisation Associazione Rurale Italiana (ARI) ainsi que du Centro Internazionale Crocevia. ARI et Eco Ruralis sont deux organisations nationales paysannes (italienne et roumaine, respectivement) affiliées à la Coordinationa européenne Via Campesina (ECVC). Federico Pacheco est chargé des questions de souveraineté alimentaire au sein du Syndicat andalou des travailleurs ruraux (SOC-SAT), organisation de défense des droits des travailleuses et des travailleurs en milieu rural ainsi que des migrants, qui œuvre en faveur de la réforme agraire et de l'agriculture paysanne. Ivan Mammana et Giulia Simula sont, respectivement, coordinateur et employée au sein du bureau d'ECVC à Bruxelles. Merci à Philip Seufert (FIAN International) et Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) pour leur aide à la révision du présent encadré.

40 ECVC, Confédération Paysanne et Envie de Paysans !, *Quelles politiques publiques pour soutenir les petites fermes familiales ?*, avril 2015. www.eurovia.org/wp-content/uploads/2016/04/politiques-publiques-maquette-ecvc-web.pdf

41 Kay, Sylvia, Peuch, Jonathan, et Franco, Jennifer, *Extent of Farmland Grabbing in the EU*, Bruxelles : Parlement européen, 2015. [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540369/IPOL_STU\(2015\)540369_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540369/IPOL_STU(2015)540369_EN.pdf) (en anglais)

42 ECVC et Hands Off The Land, *Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe*, Amsterdam : TNI, 2013. www.tni.org/en/publication/land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-in-europe-0 (en anglais)

43 Monsalve Suárez, Sofia, « Droit à la terre et aux autres ressources naturelles », *Note d'analyse de FIAN International*, décembre 2015. www.fian.be/IMG/pdf/droit_a_la_terre_fr.pdf

44 Pour consulter la définition de l'accaparement des terres proposée par ECVC, voir : « Comment définissons-nous l'accaparement des terres ? ». www.eurovia.org/fr/comment-definissons-nous-laccaparement-des-terres/

45 Infographies de TNI. www.tni.org/en/publication/land-for-the-few-infographics?content_language=fr

46 *Ibid.* Le coefficient de Gini mesure l'inégalité dans la répartition foncière.

47 *Op. cit.*, note 41.

dialogue entre l'État népalais et les OSC fournissent à ce premier l'opportunité de reconnaître qu'en l'absence de consultation préalable, les réformes juridiques ne peuvent être compatibles avec les pratiques du terrain, et que, faute de coordination entre les différents ministères concernés, aucune politique ou aucune loi axée sur les personnes ne peut être mise en œuvre. Plus important encore, sans accès aux ressources naturelles, il ne peut y avoir ni souveraineté alimentaire ni concrétisation progressive du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates.

ENCADRÉ 5.2 Le moment est venu de changer la gouvernance foncière en Europe ! *Attila Szócs-Boruss Miklós, Antonio Onorati, Federico Pacheco, Ivan Mammana et Giulia Simula*³⁹

Les petites exploitations constituent l'épine dorsale de l'agriculture européenne. Les petites fermes (moins de cinq hectares) comptent pour 69 % des exploitations de l'Union européenne (UE), et seulement 2,7 % des exploitations ont plus de cent hectares⁴⁰. Selon les Nations Unies, les femmes et les hommes pratiquant l'agriculture à petite échelle produisent 70 % de notre alimentation ; or, au nom du « développement », ils sont de plus en plus chassés de leurs terres pour laisser la place aux entreprises, à l'agroindustrie et aux investissements publics. Au sein de l'UE, les opérations foncières sont principalement régies par les règles encadrant le marché intérieur, lesquelles reposent sur la libre circulation des capitaux, des personnes, des biens et des services⁴¹. Considérée au même titre que toute autre marchandise, la terre peut être achetée par n'importe quel individu ou n'importe quelle entreprise, sans aucune restriction. Ainsi, chaque année, des dizaines de milliers de paysan-ne-s sont contraint-e-s d'abandonner l'agriculture, tandis que les grandes exploitations, l'agroindustrie, les fonds d'investissement spéculatif et les projets de production énergétique, entre autres, augmentent rapidement leur mainmise, toujours plus large, sur les terres agricoles⁴². Ces accaparements représentent non seulement une violation des droits à la terre et aux autres ressources naturelles dont jouissent les paysan-ne-s⁴³, mais également une menace pour la sécurité et la souveraineté alimentaires à l'échelle mondiale⁴⁴.

Les méga-projets, comme les exploitations minières, les réseaux ferroviaires, les aéroports et les fermes solaires, ou les projets de l'agriculture commerciale, ne sont pas les seuls facteurs expliquant l'expulsion des paysan-ne-s des campagnes. La discrimination à l'encontre de la paysannerie est enracinée dans les politiques et les structures réglementaires, à l'instar de la Politique agricole commune (PAC) qui profite aux grands propriétaires terriens et conduit à une accentuation de la concentration foncière. En 2010, trois pour cent des exploitations européennes les plus grandes détenaient 52 % des terres agricoles au sein de l'Union, tandis que 75 % des fermes occupaient seulement onze pour cent des terres agricoles, faisant de l'UE l'une des régions du globe les plus inégales en termes de répartition foncière⁴⁵. Avec un coefficient de Gini de 0,82⁴⁶, l'inégalité foncière actuelle au sein de l'UE se situe à un niveau semblable à celui caractérisant des pays comme le Brésil, la Colombie ou les Philippines, connus pour leurs disparités en matière de répartition des terres⁴⁷.

L'accès à la terre et aux autres ressources naturelles est particulièrement difficile pour les groupes marginalisés (les paysan-ne-s sans terres, par exemple), les jeunes et les femmes. Les prix sont poussés vers le haut par une concurrence accrue pour la terre, rendant cette dernière quasi inaccessible pour les jeunes qui désirent s'installer dans le secteur agricole pour en vivre, *a fortiori* si leurs familles

ne possèdent pas de terres. Par conséquent, seuls peuvent s'installer celles y ceux doté-e-s d'une capacité financière à même d'absorber des prix fonciers élevés ou qui s'endettent. À cet égard, les femmes se trouvent dans une position particulièrement vulnérable. Les politiques nationales et européennes comme la PAC négligent les causes structurelles des inégalités entre les femmes et les hommes dans les questions rurales et ne proposent aucun mécanisme visant à promouvoir un accès équitable à la terre et aux autres ressources naturelles et permettant d'abolir la structure patriarcale caractérisant la possession foncière⁴⁸.

Un des piliers de la lutte pour la souveraineté alimentaire dans les zones aussi bien urbaines que rurales consiste à garantir l'accès des paysan-ne-s à la terre et aux autres ressources naturelles, ainsi que leur contrôle par ces derniers. Les paysan-ne-s jouent un rôle fondamental dans le maintien et l'enrichissement de la biodiversité. Ces femmes et ces hommes créent des emplois, y compris pour les jeunes, et représentent une dimension irremplaçable du patrimoine culturel européen à travers la préservation de la diversité des semences, des plantes, des systèmes agricoles, ainsi que des produits, au niveau local⁴⁹.

Au fil des ans, les luttes menées partout en Europe par des mouvements de base ont permis de donner une plus grande visibilité à la question foncière. Ces luttes forment la base de la stratégie de mobilisation développée par la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) et par ses alliés proches en direction des institutions de l'UE. Il existe d'innombrables luttes actuellement en cours pour récupérer le contrôle de la terre : la campagne historique d'occupation de terres menée par le Syndicat andalou des travailleurs ruraux (*Sindicato de Obreros del Campo*, SOC) en Espagne ; le mouvement des « zones à défendre » (ZAD), en France, qui a notamment occupé des terres pendant plus de quarante ans pour contrer la construction d'un aéroport ; la grande victoire des organisations paysannes roumaines qui, grâce à la mobilisation citoyenne, sont parvenues à stopper la création de l'une des plus grandes mines d'or sur le site de Roşia Montană. Parmi les autres luttes notables visant à protéger la terre, citons la forte mobilisation de plus d'une cinquantaine de comités citoyens en Sardaigne (Italie) contre de vastes projets spéculatifs d'exploitation minière et de production énergétique, ou le succès de la mobilisation citoyenne dans la région des Abruzzes (Italie) pour bloquer les initiatives lancées par des multinationales italiennes de l'énergie dans la filière des sables bitumineux⁵⁰.

Ces exemples illustrent quelques cas parmi les milliers de luttes foncières visant à protéger la paysannerie et les territoires partout en Europe. Or, malgré la mobilisation sociale générale au niveau local, les institutions européennes, avec l'appui d'organisations de propriétaires comme la *European Landowner Organisation* (ELO, qui représente les intérêts des propriétaires ruraux), ont pendant longtemps refusé de voir la question foncière comme un problème majeur en Europe. En réaction, les organisations membres d'ECVC se sont réunies en Roumanie en 2012 dans le but d'élaborer une stratégie européenne commune ; elles ont aussi créé un mécanisme de solidarité entre les différentes luttes foncières menées en Europe. Ces mêmes membres, en collaboration avec le réseau *Hands Off The Land* (HOTL)⁵¹, et, plus largement, le réseau pour la souveraineté alimentaire, se sont ensuite mobilisés pour recenser les éléments de preuve démontrant l'ampleur de la concentration foncière à l'échelle du continent dans l'optique de s'opposer à ce processus au niveau institutionnel.

48 *Op. cit.*, note 42.

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*

51 Le projet Hands Off The Land (HOTL) visait à sensibiliser l'opinion publique européenne sur l'accaparement des terres. Il est par la suite devenu le réseau Hands ON the Land.

Le rapport publié en 2013 par ECVC et HOTL a montré, à travers des études de cas portant sur douze pays, que l'accaparement des terres et l'accès au foncier sont devenus des questions cruciales en Europe⁵². De plus, il a également révélé que le système de paiements directs instauré par la PAC, liant les subventions à la taille des exploitations et encourageant ainsi la création d'exploitations plus grandes, contribue grandement à la concentration foncière en Europe. Premier du genre, ce rapport a été l'occasion d'analyser les luttes menées par les organisations paysannes et les mouvements de base en faveur de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle, permettant de faire connaître cette question auprès du public européen.

À l'instar du système de subventions de la PAC ou de la politique en matière d'énergie, nombreux sont les politiques et règlements européens ayant un impact sur l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles et sur leur contrôle. Cela requiert de l'UE qu'elle fournisse des orientations et agisse de façon proactive contre la concentration foncière et l'accaparement des terres à l'échelle européenne. Néanmoins, à ce jour, la plupart des États membres et des institutions européennes affirment que le foncier relève exclusivement des compétences nationales de chacun des États. Ils hésitent à s'attaquer à cette question depuis un angle européen et à élaborer des propositions de politique contre l'accaparement qui limiteraient la concentration foncière, faciliteraient l'accès des nouveaux arrivants et des femmes à la terre et garantiraient une bonne gestion foncière.

Début 2015, ECVC et ses alliés ont adressé une pétition au Parlement européen (PE), intitulée « *Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune* », dans le but de faire avancer cette question au niveau des priorités de l'UE⁵³. La pétition a reçu le soutien de plus de 70 organisations de la société civile nationales et européennes, y compris des syndicats agricoles et des organisations de développement rural⁵⁴. En juin 2015, la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement (COMAGRI) a tenu une réunion pour entendre et discuter des résultats présentés dans l'étude « *Extent of Farmland Grabbing in the EU* » (Étendue de l'accaparement des terres agricoles dans l'UE), commanditée par le Parlement et réalisée par le *Transnational Institute* (TNI)⁵⁵. La même année, le Comité économique et social européen de l'UE reconnaissait lui aussi le problème et produisait un document d'avis d'initiative sur l'accaparement de terres en tant que menace pour l'agriculture familiale⁵⁶.

En 2016, dans le sillon du large soutien apporté à la pétition et des travaux de la COMAGRI, ECVC et HOTL ont appelé les institutions européennes à se doter d'une nouvelle Directive sur le foncier s'appuyant sur les *Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts* (ci-après les Directives sur le foncier), adoptées à l'unanimité par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA)⁵⁷. ECVC et ses alliés ont également demandé que l'UE engage une réforme radicale des paiements directs de la PAC et évalue l'incidence des politiques européennes sur l'utilisation et l'affectation des sols. La même année, répondant à la pression publique, le PE décidait d'agir et de lancer un processus visant à élaborer un rapport d'initiative sur la concentration foncière et l'accès à la terre dans l'UE, adopté en son sein le 27 avril 2017⁵⁸.

Le processus de rédaction du rapport d'initiative n'a pas été une tâche aisée à cause de la réticence du PE à réformer le système foncier applicable aux terres, en particulier en raison des pressions très fortes exercées par l'agroindustrie. Cependant, grâce aux intenses efforts d'ECVC et de l'alliance *Hands on The Land for Food Sovereignty* (HotL4FS)⁵⁹ ainsi qu'à une collaboration fructueuse avec certains eurodéputés,

52 *Op. cit.*, note 42.

53 ECVC, *Pétition à l'attention du Parlement Européen. Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune : Les organisations de la société civile appellent à une gouvernance européenne durable et équitable des terres agricoles*, février 2015. www.access2land.eu/IMG/pdf/ep_petition_land_vf_27fev2015_fr.pdf

54 Pour plus d'informations, voir : www.access2land.eu/-EU-Policy- (en anglais).

55 *Op. cit.*, note 41.

56 Comité économique et social européen (CESE), Avis du CESE sur le thème : « *L'accaparement des terres : une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale* » (avis d'initiative), Bruxelles : CESE, 2015. www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr_nat-opinions.32592

57 FAO, *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, Rome : FAO, 2012. www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf

58 Pour en savoir plus, voir : www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONGML+TA+P8-TA-2017-0197+0+DOC+PDF+V0//FR

plusieurs des revendications présentées par les mouvements paysans dans la pétition de 2015 ont été intégrées au rapport. Parmi ces demandes, les plus importantes sont :

- La création d'un Observatoire du foncier pour surveiller les transactions foncières. Un Observatoire central européen permettrait de collecter des données et informations essentielles sur l'étendue de la concentration des terres agricoles. Les tâches principales de l'observatoire comprendraient : relever les prix des terres et le comportement adopté sur le marché ; observer les pertes de terres agricoles suite à des changements relatifs à l'utilisation des terres, et les tendances en matière de fertilité des sols et l'érosion des terres.
- La formulation de principes directeurs européens clairs en matière de gouvernance foncière basés sur les Directives sur le foncier.
- L'appel à opérer un suivi dans tous les champs d'action politique, comme l'agriculture, l'énergie, l'environnement, le développement régional, la mobilité, la finance et l'investissement, afin de savoir s'ils encouragent ou empêchent la concentration des terres agricoles dans l'UE.
- La reconnaissance du rôle négatif joué par la PAC et d'autres domaines politiques européens dans la concentration foncière en Europe. Pour y répondre, un groupe de travail de haut niveau devrait examiner l'impact des politiques européennes sur la concentration foncière⁶⁰.

En travaillant depuis la base, les membres d'ECVC montrent la diversité des outils qui existent pour conserver la terre entre les mains de celles et ceux qui la travaillent : occupation de terres, création de banques foncières, achat foncier collectif et utilisation à des fins sociales, nouveaux systèmes de transmission des exploitations, entre autres. La capacité des organisations locales à rendre visibles les luttes pour la terre à l'échelle des territoires est un élément central, car ces luttes permettent de faire pression sur les États membres qui négocient au sein des institutions européennes. Toutefois, aussi dur qu'il soit, le travail au niveau local ne suffira pas, à moins que le mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire puisse influencer sur les processus politiques majeurs, tels que la PAC, et s'opposer à ce que le principe de libre circulation des capitaux soit appliqué de façon fallacieuse à un commun comme la terre⁶¹.

Ce processus démontre que la conjugaison de la mobilisation sociale à une action politique organisée et coordonnée au niveau européen peut aboutir à d'importants résultats. Maintenant que le rapport d'initiative du Parlement a été adopté, la Commission européenne et les États membres seront tenus de rendre des comptes à la société civile et aux organisations paysannes concernant l'élaboration de politiques visant à prévenir la spéculation foncière et à garantir des systèmes fonciers équitables, de sorte que la paysannerie européenne puisse jouir d'un accès sûr et stable à la terre et aux autres ressources naturelles connexes, et qu'elle les contrôle.

Les luttes locales ont apporté des victoires au niveau local ; la coordination des luttes a permis au mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire de se rapprocher plus près encore d'un changement dans la gestion des terres au niveau européen. À présent que les institutions européennes prêtent attention à la question foncière dans l'Union, ECVC et les paysan-ne-s européen-ne-s entendent poursuivre la lutte pour la souveraineté alimentaire et le droit à la terre en Europe⁶², en collaboration avec le réseau Nyéléni Europe⁶³.

59 Hands on The Land for Food Sovereignty est une campagne collective menée par seize partenaires, y compris des organisations paysannes, des mouvements sociaux, des ONG engagées sur les questions de développement et d'environnement, des organisations de défense des droits humains et des chercheurs militants, dont l'objectif est de sensibiliser les décideurs et le public aux questions liées à l'utilisation et la gouvernance des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles ainsi qu'à leur impact sur le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire. Pour en savoir plus, voir : www.handsontheland.net (en anglais)

60 Pour plus d'informations, voir : www.eurovia.org/fr/acces-a-la-terre-et-concentration-fonciere-le-parlement-europeen-appelle-a-la-prise-urgente-de-mesures-en-europe/; et www.handsontheland.net/time-to-change-europes-land-policy/ (en anglais)

61 La libre circulation des capitaux figure parmi les quatre libertés fondamentales sur lesquelles repose le marché commun européen (les autres étant la libre circulation des biens, des services et des personnes).

62 Pour en savoir plus, voir : ECVC, *There can be no Declaration on the Rights of Peasants without the right to land*, ECVC, 6 décembre 2016. www.eurovia.org/there-can-be-no-declaration-on-the-rights-of-peasants-without-the-right-to-land/ (en anglais) ; ECVC, *L'accès à la terre pour les agriculteurs de l'UE : Rapport de la conférence*, Hands On The Land, février 2017. www.eurovia.org/fr/evnement/lacces-a-la-terre-pour-les-agriculteurs-de-lue-rapport-de-la-conference/; et ECVC, *Vers un changement de la gouvernance foncière ?*, ECVC, 12 octobre 2016. www.eurovia.org/fr/vers-un-changement-de-la-gouvernance-fonciere/

63 Nyéléni Europe est le mouvement international le plus large œuvrant à concrétiser la souveraineté alimentaire en Europe. Il entend construire des stratégies communes visant à réorganiser la manière actuelle dont nous structurons la société autour de l'alimentation et de l'agriculture. Pour en savoir plus, voir : nyeleniurope.net (en anglais)

FACE À LA CRISE CLIMATIQUE, LES PEUPLES ONT LES SOLUTIONS

*Lyda Fernanda Forero
et Martín Drago*

Lyda Fernanda Forero

coordonne le programme Justice agraire et environnementale du Transnational Institute (TNI). TNI est un institut international de recherche et de plaidoyer œuvrant à la construction d'un monde juste, démocratique et durable. Basé à Amsterdam (Pays-Bas), il assure un lien unique entre les mouvements sociaux, les universitaires engagé·é·s et les responsables de l'élaboration des politiques.

Martín Drago coordonne le programme Souveraineté alimentaire d'Amis de la Terre International, à Montevideo (Uruguay). Amis de la Terre International mène des campagnes et promeut des solutions axées sur la création de sociétés justes d'un point de vue environnemental et social.

« [P]ermettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur environnement naturel [...] aurait pour résultat de détruire la société. »

La Grande Transformation, Karl Polanyi (1983)¹

Plus les années passent, plus les annonces faisant état de l'augmentation des températures mondiales et des dénommés phénomènes climatiques extrêmes (inondations, cyclones, sécheresses, etc.) se font fréquentes, et plus leurs conséquences sur les peuples sont manifestes. Parmi ces impacts figurent les risques posés à la concrétisation même du droit à une alimentation et à une nutrition adéquates.

Au moment de rechercher des solutions, il est important de comprendre, au-delà de la conjoncture actuelle, que nous sommes confronté-e-s à une nouvelle manifestation de la crise systémique, et qu'il est donc adapté de parler de crise *climatique ou environnementale*.

Afin de bien saisir la situation actuelle, il est fondamental de comprendre le rôle qu'ont joué quatre facteurs qui se sont développés ces quarante dernières années : l'assujettissement de l'économie réelle à la sphère financière (« financiarisation »), l'extension à tous les aspects de la vie de l'analyse basée sur une vision purement économique, l'échec du « processus de Rio » et la financiarisation de la nature comme l'un des pivots de l'accumulation de capital à l'ère néolibérale.

En d'autres termes, l'économie mondiale est devenue un casino où l'on peut spéculer sur tout et où les intérêts du secteur financier priment sur les besoins des peuples². La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), désormais évidente et impérieuse, ainsi que la dégradation de la biodiversité se sont ainsi converties en d'excellentes opportunités commerciales.

EN CAUSE, LE SYSTÈME CAPITALISTE

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

« Les émissions anthropiques de gaz à effet de serre, qui ont augmenté depuis l'époque préindustrielle en raison essentiellement de la croissance économique et démographique, sont actuellement plus élevées que jamais, ce qui a entraîné des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux sans précédent depuis au moins 800 000 ans. Leurs effets, associés à ceux d'autres facteurs anthropiques, ont été détectés dans tout le système climatique et il est extrêmement probable qu'ils aient été la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle. »³

Le GIEC signale également que « les émissions de CO2 imputables à l'usage de combustibles fossiles et aux procédés industriels ont contribué dans une proportion de 78 % à l'accroissement du total mondial des émissions de GES entre 1970 et 2010 [...]. [L']accroissement est directement attribuable aux secteurs de l'énergie (47 %), de l'industrie (30 %), des transports (11 %) et du bâtiment (3 %) »⁴.

Le rapport de GRAIN analysant de manière plus spécifique ces données et s'attachant à démontrer les responsabilités du système alimentaire dans le changement climatique conclut que ce dernier génère entre 44 et 57 % des émissions de GES⁵, ce qui souligne le besoin urgent de transformer ce système de production, de distribution et de consommation d'aliments.

Remerciements

Le présent article entend refléter les connaissances et l'expérience accumulées sur le sujet par les mouvements sociaux qui luttent pour la justice environnementale (notamment la justice climatique), économique et sociale. Merci à José Elosegui (Radio Mundo Real) et Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Une femme participant à une manifestation pour la justice climatique (Paris, France, 2015). Image de Ronnie Hall.

- 1 Polanyi, Karl, *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 1983 [1944].
- 2 Amis de la Terre France (ATF), *La nature n'est pas à vendre !*, 2012. www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/amisdelaterre_campagne_nature.pdf
- 3 GIEC, *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse*. Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, [sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R. K. Pachauri et L. A. Meyer], Genève : GIEC, p. 4. www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- 4 *Ibid.*, p. 48.
- 5 Grain, *Hold-up sur le climat. Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire*, Grain et CETIM, 2016. www.grain.org/article/entries/5376-hold-up-sur-le-climat-comment-le-systeme-alimentaire-est-responsable-du-changement-climatique-et-ce-que-nous-pouvons-faire (disponible en ligne en espagnol et en anglais et sur commande en français)

Quel est le rôle des différents pays et des différentes régions dans la crise climatique et ses impacts. Historiquement, ce sont les pays industrialisés qui portent cette responsabilité, car ils sont à l'origine de l'immense majorité des gaz à effet de serre, entraînant par là même des dommages irréversibles sur les régimes climatiques mondiaux⁶. Ceci a été reconnu dans le *Protocole de Kyoto*⁷ avec le principe de « responsabilités communes mais différenciées », et a servi de base pour fixer la première période d'engagement de réduction des émissions de GES entre 2008 et 2012.

Nous pouvons donc dire que les pays industrialisés et les élites nationales des pays du Sud ont une dette écologique⁸ à caractère politique, résultant de l'existence d'une division internationale – et de classe – des responsabilités face au changement climatique. Le fait que les régions et les pays présentant les plus hauts niveaux d'inégalités soient aussi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique n'est pas le fruit du hasard et a des conséquences⁹.

Il est essentiel de reconnaître que la croissance économique et démographique à laquelle fait référence le rapport du GIEC est le résultat du modèle capitaliste, dont les principaux acteurs sont les entreprises transnationales et les élites nationales associées. Ce modèle repose sur l'usage des combustibles fossiles, l'extraction et la destruction du patrimoine naturel, la production industrielle à grande échelle, principalement axée sur le commerce international, et le consumérisme.

Autrement dit, la crise climatique que nous vivons à l'heure actuelle est intimement liée au modèle de production, de distribution et de consommation, ainsi qu'au modèle culturel et de valeurs qui le sous-tend. Par conséquent, la crise climatique est aussi une crise systémique.

LES FAUSSES SOLUTIONS DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA CRISE CLIMATIQUE

Vingt-cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Brésil), les conférences des parties organisées par les institutions qui en sont issues se comptent par dizaines¹⁰. Malgré cela, non seulement nous n'avons guère progressé dans la protection des moyens d'existence des peuples et de la biodiversité, mais les déséquilibres climatiques et les processus de dégradation de la biodiversité et de désertification se sont au contraire accélérés.

S'agissant du changement climatique, l'institution créée en 1992 est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est dans ce cadre qu'ont été définis les principaux engagements et directives en matière d'adaptation, d'atténuation et de financement.

Les solutions mises en œuvre par cette instance ont visé à maintenir les structures économiques et politiques existantes, tout en recherchant de nouvelles opportunités pour le développement des marchés et des marchandises, s'inscrivant ainsi dans un processus au service des intérêts des entreprises transnationales et des élites nationales associées.

Pour expliquer ce processus, Kosoy et Corbera¹¹ définissent trois étapes dans la marchandisation de la nature : 1) « réduction d'une fonction écologique au niveau d'un service environnemental séparable de l'ensemble de l'écosystème » ; 2) « attribution d'une valeur d'échange unique à ce service », et 3) « mise en relation des 'fournisseurs' et des 'consommateurs' de ces services sur des marchés ou des lieux d'échange assimilés ».

6 Voir :

unfccc.int/kyoto_protocol/items/2830.php

7 ONU, *Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1998. unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf

8 Voir : Pérez Rincón, Mario Alejandro, *Comercio Internacional y Medio Ambiente en Colombia*, Thèse de doctorat, Programme de doctorat en sciences environnementales, Institut de Ciència i Tecnologia Ambientals (ICTA), Barcelone, 2006, pp. 194. www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/4072/mapr1de1.pdf (en espagnol)

9 *Op. cit.*, note 3, p. 57.

10 Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

11 Kosoy, Nicolás, et Corbera, Esteve, "Payments for Ecosystem Services as Commodity Fetishism", *Ecological Economics*, vol. 69, n° 1, 2010, pp. 1228-1236.

- 12 Harvey, David, *A Brief History of Neoliberalism*, Oxford : Oxford University Press, 2005, pp. 166.
- 13 *Ibid.*, p. 172.
- 14 *Ibid.*, p. 174.
- 15 *Ibid.*
- 16 Fatheuer, Thomas, *Nueva economía de la naturaleza: Una introducción crítica*, Serie Ecología, vol. 35, Mexico : Heinrich Böll Stiftung, 2014, pp. 12-13. mx.boell.org/sites/default/files/nueva_economia.pdf (en espagnol)
- 17 Grupo Carta de Belém, *Quem ganha e quem perde com o REDD e Pagamento por Serviços Ambientais?*, 2001, p. 4. br.boell.org/sites/default/files/downloads/documento_redd_carta_de_belem_nov_2011.pdf (en portugais)
- 18 *Op. cit.*, note 2.
- 19 Barbesgaard, Mads, *Blue Carbon: Ocean Grabbing in Disguise?* Amsterdam : Transnational Institute. www.tni.org/en/publication/blue-carbon-ocean-grabbing-in-disguise (en anglais)
- 20 Pour en savoir plus sur la question de l'impunité des entreprises, voir l'entretien avec la société civile « Le Traité sur les sociétés transnationales et la lutte pour mettre fin à l'impunité des entreprises », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 45-52. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/39
- 21 Lang, Chris, "A very different kind of Walt Disney production: Conservation International's REDD project in the Democratic Republic of Congo", REDD Monitor, 2 septembre 2011. www.redd-monitor.org/2011/09/02/a-very-different-kind-of-walt-disney-production-conservation-internationals-redd-project-in-the-democratic-republic-of-congo/ (en anglais)
- 22 Amis de la Terre International, « Nouveau rapport : le premier grand projet 'REDD' viole les droits des peuples indigènes », 6 décembre 2011. www.foei.org/fr/espace-presse/archive-par-sujet/justice-climatique-lenergie/new-report-worlds-first-big-redd-project-violating-indigenous-peoples-rights
- 23 Amis de la Terre International, *How corporations rule – Part 3: Vale – leading the corporate lobby for easier offsetting and other false 'green' solutions*, Amsterdam : FOEI, 2012. www.foei.org/wp-content/uploads/2012/01/Vale-Case-for-web-English.pdf (en anglais)
- 24 Fernanda, Lyda, et al., *Le lobby d'Anglo American pour l'énergie polluante et ses fausses solutions pour le climat. Comment les transnationales commandent*, Amsterdam : Transnational Institute, 2014. www.tni.org/en/node/1604?content_language=fr
- 25 *Déclaration finale du Sommet des peuples de Rio+20 pour la justice sociale et environnementale*, Rio de Janeiro, 2012. www.org.uy/oldsite/RIO+20/Declaracion_final.pdf; *Déclaration du Sommet de peuples face au changement climatique*, Lima (Pérou), 2014. www.ritimo.org/IMG/pdf/declaracion_lima.pdf

Le néolibéralisme « a incontestablement fait reculer les frontières de la marchandisation et considérablement étendu la portée des contrats », en particulier ceux à court terme¹², dont la logique a eu des conséquences désastreuses sur l'environnement¹³, en considérant, de façon générale, que l'épuisement des ressources naturelles survient de façon linéaire. Les preuves indéniables que « de nombreux systèmes écologiques s'effondrent brusquement après avoir atteint un point de bascule, au-delà duquel leur capacité de reconstitution naturelle ne fonctionne plus », sont ignorées¹⁴.

Nous sommes face à un nouveau processus d'accumulation primitive, que Harvey décrit comme un « processus d'accumulation par dépossession »¹⁵.

Dans la pratique, cela signifie que les peuples qui vivent sur ces territoires en viennent à être identifiés comme des « fournisseurs ou des prestataires de services environnementaux », ce qui a d'importantes répercussions sur leurs modes de vie et « sur leur identité en tant qu'acteurs politiques et porteurs d'un projet de société alternatif, reconnu socialement grâce à leurs activités et leurs luttes historiques ». Cette progression des mécanismes d'appropriation des territoires s'accompagne d'une interruption des politiques publiques favorables à l'accès des peuples – véritables garants de la protection de la nature¹⁶ – aux territoires¹⁷.

Ce processus repose sur le postulat selon lequel le marché est le meilleur moyen d'affecter les ressources et, en l'espèce, de répondre à la problématique environnementale et climatique. Cela introduit non seulement le principe du « pollueur-payeur », mais également celui du « pollueur-vainqueur ». La nature et tous ses « biens » offrent aujourd'hui un nouveau marché nécessaire, qui permettra au système de sortir de la crise économique-financière qu'il a créée¹⁸. Cela revient, en somme, à proposer de vendre la nature pour la sauver¹⁹. Et à tenter de résoudre la crise en en aggravant les causes.

Les mécanismes de marché constituent une façon de vendre aux entreprises des « droits à polluer ou à extraire » et, dans le même temps, de poursuivre l'expansion de la frontière extractive (généralement par le biais des mêmes entreprises) vers des régions occupées par des communautés traditionnelles, sous prétexte de conservation de l'environnement. Le Mécanisme de développement propre (MDP), la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et le carbone bleu sont quelques-uns de ces mécanismes.

Ces différentes propositions, regroupées sous l'appellation d'« économie verte » (ou bleue), sont considérées comme une prétendue possibilité de maintenir la croissance économique et de garantir la protection de l'environnement.

On pourrait donc affirmer que les politiques de lutte contre le changement climatique constituent un nouvel avatar de « l'architecture de l'impunité »²⁰, dans la mesure où elles permettent aux entreprises de continuer à détruire la planète.

En ce sens, les organisations et les mouvements sociaux considèrent les réponses mises en œuvre à la suite de la CCNUCC comme de « fausses solutions », car non seulement elles ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la crise climatique, mais, de surcroît, dans la majorité de cas où ces mécanismes ont été appliqués, ils ont généré des conflits supplémentaires sur les territoires. On peut notamment citer les projets pilotes REDD en République démocratique du Congo²¹ et en Indonésie²², le choix de l'entreprise Thyssen-Krupp Companhia Siderúrgica do Atlântico comme projet MDP au Brésil²³ ou l'utilisation de mécanismes de compensation de la biodiversité dans des mines de charbon en Colombie^{24 25}.

LES VÉRITABLES SOLUTIONS VIENNENT DES PEUPLES

La résolution de la crise climatique exige une véritable transformation, qui sera systémique ou ne sera pas. Pour cela, il est indispensable de mettre en place des politiques publiques qui encouragent et soutiennent la transition vers des modèles de production, de distribution et de consommation durables²⁶. Ces politiques publiques doivent être mises en œuvre grâce à des fonds publics, de manière transparente et avec un contrôle social. Pour ce faire, il est nécessaire de renverser tous les processus de privatisation de ces politiques, mais aussi de la nature et de la vie.

Il convient également d'amorcer une transition qui démantèle l'architecture de l'impunité dont bénéficient les entreprises transnationales et les élites nationales et qui se fonde sur la solidarité, la justice sociale, environnementale et de genre, le respect des différentes manières d'appréhender le monde qu'ont les peuples, la garantie du droit à la terre, à l'eau et à d'autres territoires, y compris la ville, ainsi que sur la garantie du droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale et à un environnement sain. Une transition construite avec le peuple, contre toute forme d'oppression, qu'elle soit raciale, ethnique, de genre ou sexuelle.

Une transformation de la matrice énergétique et du système alimentaire est nécessaire. C'est ce à quoi contribue la souveraineté alimentaire, voie proposée par La Via Campesina et approfondie lors du Forum international pour la souveraineté alimentaire de Nyéléni (2007)²⁷, en misant sur des systèmes alimentaires aux mains des peuples et au service de l'humanité, où celles et ceux qui produisent entre 70 et 80 % des aliments consommés dans le monde (les petites productrices et petits producteurs) jouent un rôle central et « peuvent refroidir la planète », comme le signalent La Via Campesina et Grain.

Cette transformation impose de « [considérer] les femmes comme des sujets de droit à part entière et [d'œuvrer] à leur autonomisation et une équité réelle »²⁸. Pour cela, il s'avère fondamental de déconstruire le patriarcat, d'éradiquer toutes les formes de violence et d'oppression contre les femmes et de rendre visible le rôle central joué par ces dernières, depuis des temps immémoriaux, dans le développement des systèmes alimentaires.

« Ce sont les paysannes et les paysans, les petits producteurs [d'aliments], de concert avec les consommateurs et consommatrices qui choisissent des produits agroécologiques locaux, qui offrent la solution à la crise climatique »²⁹, et ils occupent une place prépondérante dans la concrétisation du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates.

Les peuples entendent décider à quoi et à qui servent les communs et veulent exercer le contrôle populaire et démocratique de leur utilisation productive.

26 Pour en savoir plus à ce sujet, voir l'article « Les luttes et les défis inhérents à la construction de nouveaux systèmes agroalimentaires », dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

27 Voir le document final du Forum. www.nyeleni.org/IMG/pdf/31Mar2007NyeleniRapportSynthese-fr.pdf

28 Voir l'article « De l'approche marchande à la centralité de la vie : un changement urgent pour les femmes », dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

29 La Via Campesina et Grain, *Ensemble nous pouvons refroidir la planète !*, novembre 2016. www.grain.org/fr/article/entries/5621-bd-ensemble-nous-pouvons-refroidir-la-planete

LES TROIS MÉGA-FUSIONS DE L'AGROINDUSTRIE : L'ARRÊT DE MORT DE LA SOUVERAINETÉ DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS ?

*Mariam Mayet et
Stephen Greenberg*

Mariam Mayet est la directrice exécutive et la fondatrice du Centre africain pour la biodiversité (ACB).

Stephen Greenberg est chercheur principal et coordinateur de recherche à l'ACB.

L'ACB mène des actions de recherche, d'analyse, de renforcement des capacités et des mouvements et de plaidoyer. Il œuvre également à la diffusion d'informations dans le but de sensibiliser l'opinion publique, de déclencher l'action collective et d'influer sur la prise de décisions concernant les questions liées à la biosécurité, la biodiversité agricole et les systèmes semenciers paysans en Afrique. Ses travaux permettent d'informer et de mieux faire entendre les voix des mouvements sociaux qui luttent pour la souveraineté alimentaire en Afrique.

« *Partout dans le monde, les groupes de la société civile s'élèvent contre cette consolidation de l'hégémonie de l'agriculture commerciale à grande échelle et de l'agroindustrie dans les chaînes de valeur agricoles* ».

Le système agricole mondial est de plus en plus guidé par les intérêts des entreprises. Les quarante dernières années ont été marquées par un important transfert du pouvoir des États-nations vers les entreprises privées, celles-ci jouant un rôle moteur dans le système agroalimentaire mondial¹. Ce changement revêt plusieurs dimensions, comme la libéralisation des échanges, la privatisation, la dérégulation et la re-régulation en faveur des entreprises, ainsi que la mondialisation de ces dernières. Sujettes à une concentration grandissante par vagues successives de fusions et d'acquisitions, les entreprises ont désormais plus de pouvoir pour imposer des systèmes de gouvernance et répartir le risque sur les systèmes de production et de distribution. Les États-nations continuent de jouer un rôle, sans toutefois aller jusqu'à intervenir dans les relations de pouvoir entre le capital et les populations nationales. Ils sont de plus en plus subordonnés à la logique de l'accumulation du capital, des économies d'échelle et de la concentration des compétences techniques et financières. Cette époque se caractérise aussi par une financiarisation accrue du système, à maints égards. Depuis l'avènement du capitalisme, la finance, présente dans tous les rouages des processus de production et de distribution, fait partie intégrante du système. Cependant, de nos jours, les capitaux financiers dépendent de plus en plus de l'ingénierie financière pour créer des produits (tels que des instruments dérivés) permettant de réaliser des bénéfices sans avoir à investir dans des processus de production².

Remerciements

Merci à Jennifer Clapp (Université de Waterloo), Stig Tanzmann (Pain pour le Monde), Philipp Mimkes (FIAN Allemagne), Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) et Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Des activistes résistent contre Monsanto (Córdoba, Argentine, 2015). Image de Pablo Ernesto Piovano.

- 1 McMichael, Philip, "Global development and the corporate food regime", dans : Buttel, F. H., et McMichael, P. (dir.), *New directions in the sociology of global development*, Amsterdam : Elsevier, 2005.
- 2 Bryan, Dick et Rafferty, Michael, "Deriving capital's (and labour's) future", *Socialist Register*, vol. 47, 2010, pp. 196-223.
- 3 Einarsson, Peter, "Agricultural trade policy as if food security and ecological sustainability mattered: Review and analysis of alternative proposals for the renegotiation of the WTO Agreement on Agriculture", *Globala Studier*, n° 5, 2002.
- 4 Pour en savoir plus sur l'impact du régime international de « libre »-échange sur la gouvernance alimentaire, voir : Patnaik, Biraj, « Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC », *L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 53-58. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/49

Il n'est plus à démontrer que la libéralisation des échanges prévue par l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) puis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à partir de 1994 a assujéti les productrices et les producteurs agricoles à la discipline de la « concurrence » mondiale, entraînant une poussée inexorable vers les économies d'échelle. Or, les règles du jeu de cette concurrence sont complètement faussées. Le régime commercial de l'OMC sert principalement les intérêts des entreprises des États-Unis, de l'Union européenne, du Canada et du Japon³. Ces économies capitalistes avancées continuent de verser d'énormes subventions aux entreprises, lesquelles peuvent ainsi exporter leurs excédents à un prix inférieur au coût de production, au détriment des activités productives des petits producteurs à travers le monde. Ce régime a forcé l'ouverture des échanges commerciaux bien qu'aucun accord d'accès minimum aux marchés ne l'impose⁴. Les pays en développement ont été dépossédés des outils nécessaires à l'essor de leur production nationale et à la protection de leurs secteurs stratégiques (comme l'agriculture pour la production alimentaire), des outils utilisés dans le passé par les principales économies capitalistes afin de protéger et de renforcer leurs propres secteurs face à la concurrence mondiale.

Le présent article porte sur les trois méga-fusions de l'agroindustrie actuellement en cours dans le domaine des biotechnologies agricoles, des semences et de l'agrochimie. Ces fusions révèlent des processus plus larges menaçant la participation à la vie économique, l'équité sociale et la durabilité écologique, ainsi que la souveraineté alimentaire et semencière.

LORSQUE LA PRIORITÉ AU REGROUPEMENT DES INTÉRÊTS PRIVÉS RELÈGUE AU SECOND PLAN LA VIE DES POPULATIONS

- 5 ETC Group (2016) a récemment introduit une nouvelle expression anglaise pour désigner ce groupe : « GenChem », association de « *genomics* » (la génomique) et de « *chemical* » (chimique).
- 6 L'agrochimie couvre à la fois la protection des cultures et l'utilisation d'engrais synthétiques. Cependant, dans cet article, les expressions « agrochimie » et « protection des cultures » sont utilisées de manière interchangeable.
- 7 ETC Group, "Breaking Bad: Big Ag Mega-Mergers in Play Dow + DuPont in the Pocket? Next: D Monsanto?", *Communiqué n° 115*, décembre 2015, p. 4. www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc_breakbad_25dec15.pdf (en anglais ou en espagnol)
- 8 Clapp, Jennifer, *Bigger is not always better: Drivers and implications of the recent agribusiness megamergers*, Waterloo : Université de Waterloo, 2017. www.researchgate.net/publication/314206957_Bigger_is_Not_Always_Better_Drivers_and_Implications_of_the_Recent_Agribusiness_Megamergers (en anglais)
- 9 Peries, Sharmini, "Dangers of the proposed Bayer-Monsanto merger", *The Real News Network*, 22 septembre 2016. therealnews.com/t2/index.php?option=com_content&task=view&id=51&Itemid=74&andjurnal=17276 (en anglais)
- 10 Par exemple, la Commission de la concurrence indienne examine actuellement l'impact sur la concurrence du projet de fusion entre Dow et DuPont. Si l'opération se concrétise, la nouvelle entité pourrait devenir la plus grande entreprise de produits chimiques et de matériaux au monde. Pour en savoir plus, voir : Bhutani, Shalini, "Why India's Competition Commission Must Stop the Dow and DuPont Merger", *The Wire*, 13 avril 2017. thewire.in/122855/indias-competition-commission-must-stop-dow-dupont-merger/ (en anglais)
- 11 Par exemple, en Afrique du Sud, la Loi n° 89 de 1998 sur la concurrence (*Competition Act No 89*) fait référence, dans son préambule et son objet, aux objectifs d'intérêt public, explicitement précisés dans ses sections consacrées à l'évaluation des dérogations et à l'examen des fusions. Cependant, ces questions d'intérêt public doivent découler directement de nouvelles limitations de la concurrence et du choix résultant d'un projet de fusion, faute de quoi elles ne seront pas examinées par la Commission.
- 12 Howard, Philip H., "Intellectual property and consolidation in the seed industry", *Crop Science*, vol. 55, n° 6, pp. 2489-2495.
- 13 Frison, Emile A., *De l'uniformité à la diversité : changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés*, IPES-FOOD, 2016. www.ipes-food.org/images/Reports/UniformitealaDiversite_FullReport_French.pdf

Six géants des semences et de l'agrochimie, surnommés les « *Big Six* »⁵, dominent le secteur mondial des semences commerciales et de l'agrochimie : BASF, Bayer, Dow, DuPont, Monsanto et Syngenta. Ces mastodontes contrôlent actuellement 75 % du marché mondial de l'agrochimie⁶, 63 % du marché des semences commerciales et plus de 75 % des activités de R&D menées par le secteur privé dans ces domaines⁷. Cette situation d'oligopole, qui entraîne déjà une perte d'autonomie des paysan-ne-s ainsi qu'une accentuation des inégalités structurelles et des préjudices écologiques, est en passe de s'aggraver davantage avec trois projets de fusion-acquisition qui, au moment de la rédaction du présent article, étaient étudiés par les autorités de la concurrence. Il est ainsi prévu que les géants américains de la chimie Dow Chemical et DuPont fusionnent, que China National Chemical Corporation (ChemChina) rachète Syngenta, et que Bayer acquière Monsanto⁸. Si la fusion proposée entre Bayer et Monsanto reçoit un feu vert, une seule et même société contrôlera trente pour cent du marché mondial des semences commerciales et 25 % du marché (agrochimique) mondial des pesticides et herbicides commerciaux⁹.

Ces projets de fusion sont actuellement examinés par les autorités de la concurrence de trente pays¹⁰. De manière générale, les lois antitrust et sur la concurrence visent des questions restreintes de concurrence sur des marchés segmentés et traitent les fusions au fur et à mesure qu'elles se présentent. Les autorités de la concurrence ne tiennent pas compte des enjeux d'intérêt public, à moins qu'ils ne soient directement liés à des questions de concurrence¹¹. Elles examinent soit les secteurs où les sociétés fusionnantes ont des actifs qui se chevauchent, soit leur part de marché cumulée sur un segment particulier (par exemple les herbicides à large spectre utilisés sur le maïs). En revanche, il est peu probable qu'elles étudient les conséquences de ces fusions en termes d'exacerbation des inégalités sociales et de problèmes écologiques engendrés par l'agriculture industrielle. Ce qui n'a aucun poids sur la prise de décision, c'est l'effet de la domination d'une plate-forme technologique relevant de pratiques cartellaires sur les caractères biotechnologiques, la production de semences et les produits agrochimiques brevetés qui verrouille toute concurrence de la part des technologies et systèmes de production alternatifs. La concession massive de licences croisées renforce la domination de cette plate-forme¹² structurée autour des semences hybrides et génétiquement modifiées et intégrant des produits chimiques « indissociables ». Ainsi, les caractères, la semence et les produits chimiques forment un tout indivisible. Les fusions en cours vont consolider cette plate-forme, car les futurs travaux de R&D s'attacheront à identifier les modalités par lesquelles tirer profit de nouvelles associations entre la propriété intellectuelle, les semences et les produits chimiques disponibles dans l'arsenal technologique élargi des entités fusionnées.

Cette trajectoire technologique dominante est fortement marquée par la spécialisation, notamment au regard des cultures vivrières étudiées et mises au point¹³, ce qui aboutit à ne considérer que quelques cultures commerciales et à fournir un nombre réduit d'alternatives. Dans cette situation, les paysan-ne-s et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ne sont plus acteurs de l'innovation et deviennent de simples récepteurs passifs d'innovations imposées qui favorisent les intérêts d'entreprises privées. La protection de la propriété intellectuelle – que ce soit par des brevets ou par la protection des obtentions végétales instituée par

- 14 Pour en savoir plus sur ces régimes juridiques, voir : Monsalve Suárez, Sofia, Rahmanian, Maryam, et Onorati, Antonio, « Semences et biodiversité agricole : la cheville ouvrière délaissée du droit à l'alimentation et à la nutrition », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 19-23. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115
- 15 Pour en savoir plus sur l'expansion et l'impact du glyphosate et des autres produits agrochimiques, voir l'encadré « La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. Concernant l'impact du glyphosate sur la santé humaine, voir : ACB, Réseau tiers monde (TWN) et Réseau pour une Amérique latine sans OGM (*Red por una América Latina Libre de Transgénicos*), *What Next After a Ban on Glyphosate – More Toxic Chemicals and GM Crops? Or the Transformation of Global Food Systems?*, 30 juin 2015. acbio.org.za/what-next-after-a-ban-on-glyphosate-more-toxic-chemicals-and-gm-crops/ (en anglais)
- 16 Pour en savoir plus sur les luttes des paysan-ne-s pour la reconnaissance de leurs droits, voir : Kastler, Guy, « Les droits des paysan-ne-s sur leurs semences sont aux avant-postes des droits humains », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 24-25. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115
- 17 "AAI, FWW and NFU urge the U.S. Department of Justice to challenge the Dow-DuPont Merger. Pending biotech merger would harm consumers and small farmers", *Food and Water Watch*, 31 mai 2016. www.foodandwaterwatch.org/news/aii-fww-and-nfu-urge-us-department-justice-challenge-dow-dupont-merger (en anglais)
- 18 Alternative Information & Development Centre, "Supporters of the Southern Africa Campaign to Dismantle Corporate Power – Stop the Bayer/Monsanto merger!", 29 mars 2017. <http://aidc.org.za/stop-bayer-monsanto-merger/> (en anglais); ACB, *African Centre for Biodiversity's submission to the South African Competition Commission on Bayer/Monsanto merger*, 14 mars 2017. acbio.org.za/acb-submission-competition-commission-bayer-monsanto-merger/ (en anglais)
- 19 Amis de la Terre Europe, *Marriage made in hell: Opposition rises to planned agriculture mega-mergers – major threat to our food and farms, says civil society*, 27 mars 2017. www.foeurope.org/opposition-rises-planned-agriculture-mega-mergers-270317/ (en anglais)
- 20 Coupe, Stuart, et Lewins, Roger, *Negotiating the Seed Treaty*, Warwickshire : Practical Action Publishing, 2007. practicalaction.org/docs/advocacy/negotiatingseedtreatycoupe.pdf (en anglais)
- 21 Pour en savoir plus sur le rôle des femmes dans la conservation des semences et de la biodiversité, voir : Pschorn-Strauss, Elfrieda, « La souveraineté alimentaire en Afrique : reconnaître le rôle des femmes et des semences qu'elles conservent », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 51-53. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/119

l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) – est déterminante pour renforcer la mainmise sur le marché, à travers la propriété et le contrôle exclusifs à long terme des technologies, la concession de licences et le regroupement des technologies. Les agricultrices et agriculteurs se retrouvent ainsi enfermés-e-s dans un système semencier qu'ils n'ont pas choisi, les obligeant, d'une part, à utiliser des marques brevetées et les privant, d'autre part, de leurs droits historiques à conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme, alors que ces droits sont reconnus dans le *Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (TIRPAA)¹⁴.

Le régime de propriété intellectuelle a permis à Monsanto de mettre en place une plate-forme technologique dominante reposant sur ses propres innovations, caractères de semences et produits agrochimiques, tous brevetés. On retiendra en particulier son brevet (arrivé à expiration) sur l'herbicide glyphosate¹⁵, commercialisé sous la marque « Roundup », et ses milliers de brevets portant sur des caractères, des séquences et des processus génétiquement modifiés. Monsanto a su utiliser la concession de licences pour contrôler les processus d'innovation. Toutes les grandes entreprises semencières fabriquent leurs produits à partir de technologies sous licence Monsanto. Et ainsi, paradoxalement, malgré l'existence de politiques relatives à la concurrence mondiale, toutes les sociétés fusionnantes sont également prisonnières de la plate-forme technologique érigée à partir des caractères biotechnologiques et des composés agrochimiques brevetés par Monsanto ciblant une poignée de cultures : maïs, soja et coton. Les fusions en cours ne feront que renforcer l'emprise de cette plate-forme.

SEMER LES GRAINES DE LA LUTTE MONDIALE POUR CONTRER LES FUSIONS

Portés par un système de valeurs attachant une grande importance à la souveraineté alimentaire et semencière et soutenant les luttes des paysan-ne-s pour la construction de systèmes alimentaires alternatifs, partout dans le monde, les groupes de la société civile s'élèvent contre cette consolidation de l'hégémonie de l'agriculture commerciale à grande échelle et de l'agroindustrie dans les chaînes de valeur agricoles¹⁶. Aux États-Unis, par exemple, *Food & Water Watch* (FWW) et le Syndicat national des agriculteurs (*National Farmers Union*, NFU) ont vivement contesté la fusion Dow-DuPont¹⁷. En Afrique du Sud, des groupes s'opposent à l'enfermement des systèmes agroalimentaires dans une trajectoire technologique à forte intensité d'intrants, dont le seul moteur est la rentabilité des entreprises et la rémunération des actionnaires¹⁸. En Europe, une coalition de groupes représentant des millions d'agriculteurs et de consommateurs, femmes et hommes, s'oppose à ces fusions, y voyant un « mariage infernal » faisant peser de graves menaces sur les systèmes alimentaires et agricoles à l'échelle du continent¹⁹.

On estime qu'au cours des cent dernières années, 90 à 95 % des variétés paysannes ont disparu dans le monde, au rythme de deux pour cent par an²⁰. Cette disparition a de graves conséquences sur la résilience et les droits des agricultrices et agriculteurs. Elle est également insoutenable du point de vue écologique, car les programmes de semences hybrides et génétiquement modifiées proposés par les entités fusionnantes se concentrent sur une poignée de cultures commerciales. Si en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment, les paysans et les petits agriculteurs – en particulier les femmes – continuent de jouer un rôle central dans le maintien et la valorisation de la biodiversité agricole²¹, l'avancée de grands groupes

dans le domaine des semences, de la santé des sols et de la protection des cultures érode cette diversité. Cette situation fait peser de graves menaces sur l'avenir à long terme de la production agricole liée à une base naturelle. Les utopies technologiques, comme la biologie synthétique, qui visent à remplacer les processus naturels de production alimentaire, ne feront que creuser l'écart entre les riches, dans leurs enclaves, et ceux qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour assurer leur subsistance et celle de leurs communautés. Tant que le contrôle des technologies et l'accès à ces dernières resteront entre les mains d'intérêts privés, chaque nouvelle vague technologique aggravera les crises sociales et écologiques.

Pour les paysan-ne-s, le véritable enjeu est d'accroître la diversité et de renforcer leur résilience au changement climatique²². Pour réussir, ils ont besoin d'approches holistiques en matière de gestion des ravageurs, ainsi que de variétés diversifiées et adaptées aux conditions locales, qu'ils peuvent conserver et réutiliser sans s'acquitter d'une redevance. Les paysans et les consommateurs (et nos écosystèmes), femmes et hommes, ont également besoin de cultures variées pour à la fois diminuer les risques dans des conditions agricoles difficiles et disposer d'une base nutritionnelle solide et diversifiée.

Les répercussions économiques de la concentration sont encore plus insidieuses pour les paysan-ne-s et les populations rurales. Comme l'a souligné le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, les personnes pratiquant la petite agriculture produisent 70 % des aliments consommés dans le monde et sont traditionnellement les acteurs les moins compétitifs de la chaîne de valeur alimentaire²³. L'augmentation du pouvoir de marché d'une poignée d'entreprises et le déclin de la recherche publique (résultat des politiques extractivistes néolibérales et de la concentration concomitante) impliquent que les paysan-ne-s paieront les semences certifiées plus cher, puisque les semenciers reporteront le coût de leurs investissements en R&D sur le prix de vente de leurs produits²⁴.

La hausse du prix des semences résulte aussi de l'empilage de caractères OGM, s'accompagnant d'une hausse des droits technologiques et des redevances sur les semences. Les fusions en cours auront pour effet d'accroître la quantité de semences contenant des caractères empilés et qui seront vendues au prix fort aux agriculteurs. Le coût des semences représente une part importante du budget consacré aux intrants, notamment pour les paysan-ne-s et les personnes pratiquant la petite agriculture. Le plus souvent, leurs clients sont des personnes pauvres habitant en milieu rural. La hausse du prix des semences et des intrants touchera donc plus particulièrement ces groupes, à travers l'augmentation des prix des denrées alimentaires²⁵.

LE MOMENT EST VENU DE RECONQUÉRIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET SEMENCIÈRE DES PAYSAN-NE-S

En un mot, ces fusions vont exposer les paysan-ne-s aux variations subites des prix des semences et limiter la diversité des semences auxquelles ils auront accès, tout en réduisant encore plus la contribution des femmes, en tant que gardiennes des semences, à la souveraineté alimentaire et semencière. Étant donné que les semences alternatives, mieux adaptées aux conditions locales, ainsi que les méthodes de protection des cultures bénéficieront de moins de ressources, la petite agriculture perdra tout simplement du terrain, incapable de soutenir la concurrence dans la mesure nécessaire pour justifier le coût de l'adoption des paquets technologiques prédominants.

22 Pour en savoir plus sur la résilience des paysan-ne-s au changement climatique, voir l'article « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

23 De Schutter, Olivier, « Lutter contre la concentration dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire : Le rôle du droit de la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs », *Note d'information*, 2010. www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN5_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf

24 Fuglie, Keith, *et al.*, "Rising concentration in agricultural input industries influences new farm technologies", Service de recherche économique du département de l'agriculture des États-Unis, 3 décembre 2012. www.ers.usda.gov/amber-waves/2012/december/rising-concentration-in-agricultural-input-industries-influences-new-technologies/ (en anglais)

25 ACB, *op. cit.*, note 18.

26 Pour en savoir plus sur le rôle des paysan-ne-s dans la conservation des semences et de la biodiversité agricole, ainsi que sur le lien entre cette question et le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, voir : Monsalve Suárez, Sofia, *op. cit.*, note 14.

- 27 Marcos Ezequiel Filardi est avocat spécialiste des droits humains et de la souveraineté alimentaire. Il coordonne le Séminaire sur le droit à une alimentation adéquate à la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires (UBA), enseigne à la chaire libre de souveraineté alimentaire de l'École de nutrition de l'UBA et est membre de l'organisation *Abogadxs en Red por la Soberanía Alimentaria de los Pueblos* (Réseau des avocat-e-s pour la souveraineté alimentaire des peuples). Merci à Medardo Ávila Vázquez (Red Universitaria de Ambiente y Salud, Médicos de Pueblos Fumigados), Alicia Alem (Mouvement agroécologique d'Amérique latine et des Caraïbes, MAELA), Peter Clausing (Réseau d'action contre les pesticides, PAN Allemagne) et Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) pour leur aide à la révision du présent encadré.
- 28 Svampa, Maristella, et Viale, Enrique, *Maldesarrollo. La Argentina del extractivismo y el despojo*, Buenos Aires : Katz Editores, 2014. Voir également : Aranda, Darío, Tierra Arrasada. Petróleo, soja, pasteras y megaminería. Radiografía de la Argentina del Siglo XXI, Buenos Aires : Editorial Sudamericana, 2015.
- 29 Eleisegui, Patricio, *Envenenados: una bomba química nos extermina en silencio*, Buenos Aires : Editorial Wu Wei, 2015, pp. 26-34.
- 30 Newell, Peter, "Bio-Hegemony: The Political Economy of Agricultural Biotechnology in Argentina", *Journal of Latin American Studies*, vol. 41, n° 1, 2009, pp. 27-57. Voir également : Motta, Renata, *Social Mobilization, Global Capitalism and Struggles over Food: A Comparative Study of Social Movements*, Londres et New York : Routledge, 2016, p. 190.
- 31 Voir l'image utilisée dans la publicité de Syngenta dans : GRAIN, *La République unie du soja, version 2.0*, 12 juin 2013. www.grain.org/fr/article/entries/4740-la-republique-unie-du-soja-version-2-0
- 32 Pour en savoir plus, voir : www.agroindustria.gob.ar/sitio/areas/biotecnologia/oam/ (en espagnol)
- 33 Sández, Fernanda, *La Argentina Fumigada, Agroquímicos, enfermedad y alimentos en un país envenenado*, Buenos Aires : Grupo Planeta, p. 11.
- 34 Voir les statistiques de la Chambre de la santé agricole et des engrais (*Cámara de Sanidad Agropecuaria y Fertilizantes, CASAFE*) : www.casafe.org/publicaciones/estadisticas/ (en espagnol)
- 35 Rulli, Jorge E., *Pueblos Fumigados. Los efectos de los plaguicidas en las regiones sojeras*, Buenos Aires : Del Nuevo Extremo, 2009.
- 36 Barruti, Soledad, *Malcomidos: Cómo la industria alimentaria argentina nos está matando*, Buenos Aires : Grupo Planeta, 2013. Voir aussi : Yahdjian, Juan, *Somos Naturaleza. Misiones, salud y vida*, Eldorado : Th Barrios Rocha Ediciones, 2015, et Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria (INTA), *Los Plaguicidas agregados al suelo y su destino en el ambiente*, Buenos Aires : INTA Ediciones, 2015. inta.gob.ar/sites/default/files/inta_plaguicidas_agregados_al_suelo_2015.pdf (en espagnol)

Nous devons donc exiger des États qu'ils prennent les décisions politiques qui s'imposent pour stopper ces fusions. Il est essentiel qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis des droits humains et adoptent des politiques et des lois qui reconnaissent et protègent les droits des paysan-ne-s, comme actuellement discuté dans le cadre des négociations en vue d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales²⁶. Les États doivent faire en sorte que les paysan-ne-s figurent au centre des programmes ayant pour objectif d'appuyer et de développer une large gamme de ressources et de méthodes de production adaptées à leurs conditions, ainsi que de soutenir leur capacité à faire revivre et utiliser les variétés de semences autochtones et à maintenir et valoriser la biodiversité agricole. Car les paysan-ne-s sont les seul-e-s à pouvoir remplir ce rôle.

ENCADRÉ 7.1 La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains *Marcos Ezequiel Filardi*²⁷

Dès les débuts de la naissance de l'Argentine en tant que pays indépendant, au XIXe siècle, la classe dominante a instauré un modèle d'agriculture et d'élevage extractiviste axé sur les exportations et reposant sur le pillage, la privation de droits ainsi que la dévalorisation et l'anéantissement partiel des paysan-ne-s et des peuples premiers. Mais ces vingt dernières années, les conséquences négatives de ce modèle ont été exacerbées par le dénommé « consensus des matières premières », l'expansion de l'agriculture industrielle basée sur les monocultures, les OGM et les produits agrottoxiques²⁸, les grandes entreprises exportatrices de l'agroindustrie ainsi que l'essor des supermarchés.

UN LABORATOIRE À CIEL OUVERT DES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET DES PRODUITS AGROTOXIQUES

Le soja résistant au glyphosate a été autorisé en Argentine de façon on ne peut plus expéditive : seuls furent nécessaires trois mois au cours de de l'été 1996, un dossier de 135 pages et un rapport signé de l'entreprise Monsanto²⁹. Exception faite d'une poignée de voix critiques, l'introduction des OGM ne se heurta initialement à aucune résistance majeure, ce qui en fait un cas exemplaire du processus connu sous le nom de « bio-hégémonie »³⁰.

Ce soja occupe aujourd'hui soixante pour cent de la superficie de terres cultivées du pays, faisant ainsi de l'Argentine l'une des provinces de ce que Syngenta a baptisé la « République unie du soja »³¹.

Au cours des deux dernières décennies, la Commission nationale consultative en biotechnologie agropastorale (*Comisión Nacional Asesora de Biotecnología Agropecuaria*, CONABIA) a autorisé la commercialisation de 41 variétés transgéniques de soja, maïs, coton et pomme de terre, dont 38 contenant ou tolérant différents produits agrottoxiques ou y étant résistantes³².

Loin de se limiter aux cultures transgéniques, le modèle reposant sur l'utilisation intensive de ce type de produits s'étend à la quasi-totalité des productions agricoles. Au mois de décembre 2016, l'on répertoriait 4 727 formulations commerciales autorisées (dont 249 approuvées sur la seule année dernière) générant un chiffre d'affaires annuel dépassant les trois milliards de dollars³³.

37 Voir, par exemple : Carrasco, Andrés, Sánchez, Norma, et Tamagno, Lilliana, *Modelo agrícola e impacto socio-ambiental en la Argentina: monocultivo y agronegocios*, La Plata : AUGM, 2012. sedici.unlp.edu.ar/bitstream/handle/10915/24722/Documento_completo_.pdf?sequence=3 (en espagnol) ; Sarandón, Estanislao, *Externalidades sociales y ambientales de la producción de soja en Argentina: los costos ocultos del modelo*, mémoire de thèse, Université de Georgetown (Washington, États-Unis), 2015. repository.library.georgetown.edu/handle/10822/1029909 (en espagnol) ; les rapports du Réseau des médecins de villages fumigés (*Red de Médicos de Pueblos Fumigados*), reduas.com.ar/ (en espagnol) ; les résultats des camps sanitaires de l'Institut de santé socio-environnementale de l'Université nationale de Rosario, www.fcmm.unr.edu.ar/index.php/es/campamentos-sanitarios (en espagnol) ; *Agroróxicos, evaluación de riesgos, salud y alimentos en Argentina*, Contribution de la société civile argentine en réponse au questionnaire du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination économiquement rationnelles des produits et déchets dangereux. www.ohchr.org/Documents/Issues/ToxicWastes/PesticidesRtoFood/Argentina.pdf (en espagnol) ; et les travaux du Groupe sur la génétique et la mutagenèse environnementale (*Grupo de Genética y Mutagénesis Ambiental*) de l'Université de Río Cuarto (UNRC).

38 Ces vingt dernières années, plus de cent mille personnes pratiquant l'agriculture familiale, paysanne et autochtone ont perdu la vie ; de ce fait, le recensement démographique réalisé en 2010 a évalué la part de la population urbaine dans le pays à 94 % et enregistré une augmentation des établissements informels en périphérie des grandes villes.

39 Un rapport de la FAO situe l'Argentine parmi les dix pays ayant réalisé le plus de défrichages au cours des 25 dernières années : 7,6 millions d'hectares ont en effet disparu, à raison de 300 000 par an. Voir : Greenpeace, *Deforestación en el norte de Argentina: Informe Anual 2016*, Buenos Aires : Greenpeace, janvier 2017, p. 3. www.greenpeace.org/argentina/Global/argentina/2017/1/Deforestacion-norte-Argentina-Anual-2016.pdf (en espagnol)

40 Au moment de la révision du présent article, en avril 2016, cinq provinces argentines étaient en proie à des inondations. Pour en savoir plus sur le lien entre « sojisation » et inondations, voir : Behrends Kraemer, Filipe, et al., "Desplazamiento de la ganadería por la agricultura en una cuenca de La Pampa ondulada: efectos sobre el escurrimiento superficial y erosión hídrica", *Ciencia Suelo*, vol. 31, n° 1, 2013, pp. 83-92. www.scielo.org.ar/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1850-20672013000100008 (en espagnol). Voir aussi : Bertram, Nicolás, et Chiacchiera, Sebastián, *Ascenso de napas en la Región Pampeana: ¿consecuencia de los cambios en el uso de la tierra?*, INTA EEA Marcos Juárez, 2013. inta.aob.ar/sites/default/files/script-tmp-inta_napas_mjz_13.pdf (en espagnol)

Entre 2003 et 2015, la consommation de produits agrototoxiques a augmenté de 850 %, passant, dans le cas du glyphosate, de trois kilogrammes par hectare en 2003 à 11,7 en 2015. Sur cette période, un total de 360 millions de kilogrammes a été épandu sur trente millions d'hectares³⁴.

En conséquence, douze à quinze millions de personnes sont exposées au quotidien aux épandages de produits agrototoxiques dans différentes localités réparties sur l'ensemble du territoire et désormais connues sous le nom de « villages fumigés » (*pueblos fumigados*)³⁵. Cependant, leur utilisation affecte la totalité des 42 millions d'Argentines et d'Argentins à travers la contamination de l'eau, de l'air, du sol, du lait maternel, des fruits, des légumes et des aliments ultra-transformés, dans lesquels l'on détecte une quantité croissante de résidus de pesticides³⁶.

De nombreuses organisations de défense des droits humains, de protection de l'environnement, d'universitaires ainsi que les chercheuses et chercheurs pratiquant la science *responsable* démontrent et dénoncent un accroissement, dans les villages concernés, des dommages génétiques et des maladies chroniques non transmissibles liées à l'exposition environnementale prolongée à des produits agrototoxiques tels que les cancers, les malformations, les troubles du système endocrinien, les troubles neurodégénératifs, l'infertilité, les fausses couches et les maladies respiratoires et cutanées³⁷.

UN MODÈLE QUI BAFOUE LES DROITS HUMAINS ET SCHELLE LA DESTRUCTION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DES BIENS COMMUNS NATURELS

En outre, le système agroalimentaire dominant en Argentine aggrave le déplacement forcé des paysan-ne-s et des peuples premiers. Il exacerbe la concentration, l'accaparement et la propriété étrangère des terres³⁸, les défrichages et la déforestation³⁹, les inondations⁴⁰, la dégradation des sols et la désertification⁴¹, la destruction des zones humides et des forêts, la perte de biodiversité, ainsi que l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone contribuant au changement climatique⁴².

Ce modèle empêche la pleine jouissance et le plein exercice du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, et de la souveraineté alimentaire. En effet, il ne garantit pas la *disponibilité* des aliments dans le pays, étant donné qu'il privilégie le marché extérieur des matières premières et élimine, déplace ou marginalise la production d'aliments destinés à la population locale. De plus, en limitant l'offre locale en aliments, ce qui s'ajoute aux niveaux élevés de concentration économique présents tout au long de la filière agroalimentaire, de chômage, de pauvreté et de dénuement, et à l'absence de système de sécurité sociale intégral, il porte atteinte à l'*accessibilité* des aliments pour d'importantes franges de la population, lesquelles souffrent, en conséquence, de faim et de dénutrition. Qui plus est, en proposant des calories bon marché, des nutriments onéreux et des aliments (l'eau comprise) contaminés par des produits agrototoxiques et des métaux lourds, et en forçant l'intensification de la production d'autres aliments (par exemple l'alimentation animale, composée de céréales dérivées d'OGM contenant des résidus de produits agrototoxiques, d'hormones et d'antibiotiques) et la surabondance de denrées comestibles ultra-transformées riches en graisses, sucre, sel et additifs, il affecte le caractère adéquat de l'alimentation, faisant ainsi coexister la malnutrition, le surpoids, l'obésité⁴³ et les maladies chroniques non transmissibles liées à l'alimentation. Enfin, en ravageant les

- 41 Pengue, Walter A., *Cultivos Transgénicos, ¿hacia dónde fuimos? Veinte años después de la liberación de soja en la Argentina*, Buenos Aires, 4 janvier 2017. www.biodiversidadla.org/Portada_Principal/Recomendamos/Cultivos_transgenicos_hacia_donde_fuimos_Veinte_anos_despues_de_la_liberacion_de_soja_en_la_Argentina (en espagnol)
- 42 Grain, *Hold-up sur le climat. Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire*, 2016. www.grain.org/fr/article/entries/5376-hold-up-sur-le-climat-comment-le-systeme-alimentaire-est-responsable-du-changement-climatique-et-ce-que-nous-pouvons-faire
- 43 La dernière enquête nationale sur les facteurs de risque révèle que soixante pour cent de la population adulte argentine est en surpoids et que trente pour cent souffre d'obésité ; 35 % des garçons, des filles et des adolescents sont en surpoids.
- 44 Pour consulter une analyse des relations entre les entreprises de la chimie et les hauts fonctionnaires du gouvernement du pays, voir : Greenpeace, *Ley de Semillas: Del campo al plato, el lobby de las empresas químicas*, mars 2017. www.greenpeace.org/argentina/Global/argentina/2017/3/INFORME-Ley-de-semillas-30-vinculos-entre-el-Gob-u-las-agroquimicas.pdf (en espagnol)
- 45 Notamment le Mouvement national paysan indigène (MNCI), affilié à La Via Campesina, et la Confédération des travailleurs de l'économie populaire (CTEP). Pour en savoir plus, voir : mnci.org.ar/ et ctepargentina.org/ (tous deux en espagnol).
- 46 Pour en savoir plus, voir : reduas.com.ar/ (en espagnol)
- 47 Pour en savoir plus, voir : abogadospueblosfumigados.blogspot.com.ar/ (en espagnol)
- 48 Pour en savoir plus, voir : www.fcmm.unr.edu.ar/index.php/es/campamentos-sanitarios (en espagnol)
- 49 Les Chaires libres de souveraineté alimentaire (*Cátedras Libres de Soberanía Alimentaria*) représentent plus de quinze espaces travaillant en réseau, au sein des universités publiques nationales, pour susciter le débat sur le modèle alimentaire dominant et contribuer à la construction collective d'un autre modèle fondé sur la souveraineté alimentaire. Voir : De Gorban, Miryam K. (dir.), *Seguridad y Soberanía Alimentaria*, Buenos Aires : Editorial Akadia, 2013. Voir aussi, entre autres : calisanutricionuba.blogspot.com.ar/; catedralibresde soberaniaalimentaria.blogspot.com.ar/; www.unlp.edu.ar/articulo/2017/3/6/catedra_libre_de_soberania_alimentaria_cls_a_unlp_derechoalaalimentacion.org/ (tous en espagnol)
- 50 Collectifs de citoyen-ne-s organisés de manière autonome qui se réunissent afin de s'attaquer conjointement à une problématique environnementale les concernant. Pour en savoir plus, voir : asambleasciudadanas.org.ar/ (en espagnol)
- 51 Un nombre croissant d'établissements du pays adoptent l'agroécologie sous diverses formes. Voir : www.pagina12.com.ar/22670-una-red-por-la-agroecologia (en espagnol)
- 52 Pour en savoir plus, voir : www.argentina.org.ar/pdf/LasferiadelAgricultura.pdf (en espagnol)

biens communs naturels, il compromet la *durabilité* de l'alimentation, mettant en péril l'exercice du droit dans son intégralité par les générations présentes et futures.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA LUTTE POUR IMAGINER ET CONSTRUIRE, COLLECTIVEMENT, D'AUTRES MONDES POSSIBLES

Quel que soit l'échelon, l'État, infiltré par les intérêts des acteurs qui soutiennent le système agroalimentaire dominant, en tirent profit ou lui confèrent une légitimité (les entreprises céréalières, semencières, productrices et fournisseuses de produits agrottoxiques, l'industrie chimique, alimentaire, pharmaceutique, pétrolière, du transport, logistique, financière et les supermarchés)⁴⁴, manque à son obligation de respecter, garantir et concrétiser le droit humain à la vie, à une alimentation et à une nutrition adéquates, à l'eau, à la santé, à un environnement sain ainsi que les droits des filles et des garçons du pays.

Cependant, la résistance à ce modèle et la construction collective d'autres mondes possibles gagnent en puissance, jour après jour. Le renforcement et l'organisation des peuples premiers, les mouvements paysans et sociaux⁴⁵, le Réseau de médecins⁴⁶ et le Réseau d'avocat-e-s des villages fumigés⁴⁷, les camps sanitaires de l'Université de Rosario⁴⁸, le Réseau des chaires libres de souveraineté alimentaire et les collectifs animés du même esprit⁴⁹, les assemblées socio-environnementales⁴⁹, la prise de conscience des répercussions du modèle dominant, la formation du Réseau national des municipalités et des communautés qui encouragent l'agroécologie⁵⁰, la multiplication des marchés de producteurs⁵¹, des marchés populaires, des coopératives et des circuits de commerce équitable⁵², le nombre croissant de jeunes néoruraux dans tout le pays, la lutte menée par les mères d'Ituzaingó Anexo⁵³, l'expulsion de Monsanto de la municipalité de Malvinas Argentinas, dans la province de Córdoba, suite aux protestations sociales⁵⁴, les mobilisations, de plus en plus nombreuses, en défense des biens communs naturels⁵⁵, la forte présence d'Argentines et d'Argentins et l'examen de la situation du pays au niveau du Tribunal Monsanto⁵⁶, ou encore la plateforme multisectorielle contre la « Loi Monsanto » relative aux semences⁵⁷, entre autres, sont autant d'initiatives qui rendent compte du réveil d'un peuple. Un peuple qui avance et qui lutte pour le « bien-vivre » (*Buen Vivir*) et la souveraineté alimentaire.

ENCADRÉ 7.2 Lactalis, l'ogre qui s'asseyait sur les droits des paysannes et des paysans

Victor Pereira et Federica Sperti⁵⁹

En 2011, le groupe français Lactalis prend le contrôle du géant italien Parmalat et de ses plus de 70 000 employés, se positionnant ainsi comme leader mondial des produits laitiers. Puis en 2016, le groupe poursuit en lançant une offre publique d'achat sur les actions de Parmalat. Entre-temps, les rachats d'entreprises se poursuivent aux quatre coins du globe (Tirumala Milk en Inde⁶⁰, AK Gida en Turquie, Batavo et Elegé au Brésil, Esmeralda au Mexique et Lactalis en Europe de l'Est)⁶¹. Le présent article entend dénoncer les lourdes conséquences des activités réalisées par les sociétés transnationales comme Lactalis sur la vie des femmes et des hommes engagé-e-s dans la production laitière et la paysannerie, notamment en Italie et en France⁶².

Rien qu'en Italie, le groupe Lactalis comprend cinq grandes entreprises (Parmalat, Locatelli, Invernizzi, Galbani et Cadernatori) et détient 33 % du marché traditionnel du lait italien, ce qui représente 34 % de la filière de la mozzarella, 37 %

- 53 Pour en savoir plus, voir : ecoalimentate.org.ar/ (en espagnol)
- 54 Groupe de mères de famille de la localité d'Ituzaingó Anexo (province de Córdoba), qui se sont organisées et sont finalement parvenues à faire instruire le premier procès pénal pour utilisation de produits agrototoxiques dans le pays. Voir : Broccoli, Ana, "The Other Mothers and the fight against GMOs in Argentina", dans : Shiva, Vandana (dir.), *Seed Sovereignty, Food Security: Women in the Vanguard of the Fight Against GMOs and Corporate Agriculture*, Berkeley : North Atlantic Books, 2016.
- 55 Monsanto prétendait y construire l'usine de traitement de semences de maïs OGM la plus grande d'Amérique du Sud, avec l'appui des autorités à l'échelle nationale, provinciale et municipale. Les habitant-e-s de Malvinas Argentinas se sont organisé-e-s pour s'opposer à l'installation, jusqu'à ce que la société décide d'abandonner ses activités dans cette localité et de vendre le terrain. Cet événement constitue un tournant dans l'histoire de la lutte socio-environnementale en Argentine.
- 56 L'on peut notamment mentionner la manifestation organisée dans la ville de Córdoba et ayant réuni, dans la joie et la bonne humeur, vingt mille personnes en défense des trois pour cent de forêts natives que conserve encore la province.
- 57 Pour en savoir plus, voir : www.biodiversidadla.org/Principales/Coberturas_especiales/Tribunal_Internacional_Monsanto (en espagnol)
- 58 *La Multisectorial contra la Ley Monsanto de semillas* rassemble des organisations engagées dans la lutte contre la privatisation des semences dans le pays. Pour en savoir plus, voir : www.biodiversidadla.org/Autores/Multisectorial_contra_la_Ley_Monsanto_de_Semillas (en espagnol)
- 59 **Victor Pereira** est animateur national du pôle « laits » de la **Confédération Paysanne**, membre français de la Coordination Européenne Via Campesina (CEVC). **Federica Sperti** travaille pour le **Centro Internazionale Crocevia**, en particulier sur les campagnes européennes et le secteur lié à l'élevage et aux marchés au niveau européen et mondial. Merci à Mauro Conti (Centro Internazionale Crocevia), Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique), Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) et Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) pour leur aide à la révision du présent encadré.
- 60 Sukumar, Cr et Kumar, Arun, « Le Groupe Lactalis de France to purchase Tirumala Milk Products for \$275 mn », *The Economic Times*, 8 janvier 2014. economictimes.indiatimes.com/industry/cons-products/food/le-groupe-lactalis-of-france-to-purchase-tirumala-milk-products-for-275-mn/articleshow/28521819.cms?inttarget=no (en anglais)
- 61 Pour en savoir plus, voir : www.lactalis.fr/le-groupe/chiffres-cles/. Voir aussi : Mitrofanoff, Kira, « Comment Lactalis s'impose comme le n°1 mondial des produits laitiers devant Nestlé et Danone », *Challenges*, 10 janvier 2014. www.challenges.fr/entreprise/comment-le-francais-lactalis-s-impose-comme-le-n-1-mondial-des-produits-laitiers-devant-nestle-et-danone_123113

de celle des fromages frais et jusqu'à 49,8 % de celle du fromage ricotta⁶³. En France, Lactalis est la deuxième plus grande entreprise du secteur agroalimentaire (20 % du marché national des produits frais, 18 % de celui du lait de consommation et 15 % de celui du beurre) et continue de croître d'année en année. Mais cette logique axée sur le profit et l'expansion des marchés se fait au détriment des petits producteurs de lait locaux et n'est pas sans impact sur la qualité du produit final consommé par la population⁶⁴. En effet, la réduction constante du prix à l'étable oblige les producteurs à industrialiser l'élevage et à pousser les vaches à produire bien au-delà de leur potentiel naturel, entraînant une artificialisation de la production et une dégradation des qualités naturelles du lait.

Depuis toujours, Lactalis mène une politique d'approvisionnement qui s'appuie sur une forte dépendance des producteurs « engagés dans la politique d'entreprise », grâce, notamment, à la mise à disposition de citernes et aux groupements de producteurs « maison » (c'est-à-dire, des organisations de producteurs développées par l'industriel acheteur) sous contrat exclusif avec l'entreprise. Outre ce clientélisme, Lactalis garde également ses éleveurs-fournisseurs sous sa coupe par le biais de méthodes d'intimidation. La contractualisation mise en place en 2012 avec la politique du « Paquet Lait »⁶⁵ européen a accentué l'asservissement des producteurs et leur dépendance économique vis-à-vis des laiteries. Lactalis, connue pour la dureté de sa politique envers ses propres salariés au sein de ses usines, a saisi cette occasion pour inclure des clauses abusives dans les contrats de fourniture de lait, dont une relative à l'interdiction de porter atteinte à l'image de l'entreprise⁶⁶.

En Italie, le groupe français a réduit les montants payés aux fournisseurs de lait, alors que ces derniers demandaient que le prix leur étant versé soit au moins proportionnel aux coûts de production, lesquels varient de 38 à 41 centimes d'euro le litre. Lors du passage de l'étable à l'étagère, le prix du lait frais peut en effet quadrupler. L'écart entre le prix payé par les consommateurs italiens et celui payé aux producteurs de lait est le plus élevé d'Europe.

En France, c'est aussi sur la base de ses propres clauses, notamment celle relative à la protection de l'image de l'entreprise, que Lactalis a récemment signifié à cinq producteurs qu'il mettait fin à leur contrat de collecte. Le groupe leur reproche d'avoir témoigné des pratiques⁶⁷ de l'entreprise dans le cadre d'un reportage sur l'empire Lactalis et son PDG Emmanuel Besnier diffusé dans l'émission « Envoyé Spécial »⁶⁸. « S'il vous appartient d'être en désaccord avec notre politique d'approvisionnement en lait, celle-ci reste cependant de notre ressort et ne peut en toute hypothèse faire l'objet d'un tel dénigrement », peut-on lire dans un courrier « explicatif » envoyé à l'un des éleveurs⁶⁹. Un préavis de douze mois⁷⁰ a été donné aux cinq producteurs concernés.

« Quel avenir pour la défense des producteurs dans ce contexte-là ? », s'interroge la Confédération Paysanne⁷¹, estimant qu'il « serait temps d'entendre enfin nos demandes pour des organisations de producteurs qui défendent et protègent réellement les paysans ». Les cinq producteurs ont, quant à eux, trouvé une solution : ils seront collectés par la Laiterie Saint-Denis L'Hôtel (LSDH) et leur lait commercialisé sous la marque « C'est qui le patron ? ». En Italie, face au quasi-monopole de Lactalis, une petite coopérative produit et commercialise le « Lait bon et honnête » (*Latte buono e onesto*)⁷², offrant une meilleure rémunération pour les producteurs. Au-delà de ces actions, c'est bien un changement global du système qui permettra une transition positive pour l'ensemble des producteurs laitiers, grâce, notamment, à une régulation publique du marché.

- 62 Casalegno, Elsa, et Laske, Karl, *Les cartels du lait : Comment ils remodelent l'agriculture et précipitent la crise*, Paris : Don Quichotte, 2016, p. 54-58.
- 63 Coldiretti, « Latte : Coldiretti, 1/3 mercato italiano in mano a francese Lactalis ». www.coldiretti.it/News/Pagine/824---15-Novembre-2015.aspx (en italien)
- 64 Le Groupe Lactalis a été contacté le 10 juillet 2017 pour lui donner la possibilité d'exercer son droit de réponse aux informations publiées dans le présent encadré.
- 65 Le « Paquet Lait » est un règlement européen censé permettre aux éleveurs de se regrouper en organisations de producteurs pour négocier le prix du lait dans les meilleures conditions après la suppression des quotas. Pour en savoir plus, voir : ec.europa.eu/agriculture/milk/milk-package_fr
- 66 Les auteur-e-s du présent encadré sont en possession d'exemplaires desdits contrats contenant les clauses présumées abusives. Ces documents ont été examinés aux fins de vérification des informations contenues dans le présent encadré.
- 67 Confédération Paysanne, « Lactalis : Le saigneur et les paysans », 30 janvier 2017. www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=5492
- 68 France 2, « Lactalis : le lait, le beurre et l'argent du beurre », reportage censuré, 13 octobre 2016. www.youtube.com/watch?v=iUEJ1PrGTdY
- 69 Courrier envoyé par Lactalis en date du 13 janvier 2017 dont le destinataire est en possession. Les auteur-e-s du présent encadré ont également transmis cette lettre, sur demande, aux fins de vérification des informations contenues dans le présent encadré.
- 70 Monier, Jean-François, « Reportage sur France 2 : Lactalis rompt le contrat de producteurs de lait », Le Parisien, 27 janvier 2017. www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/opa-de-lactalis-sur-parmalat-la-consob-rouvre-son-instruction-27-01-2017-6626796.php
- 71 *Op. cit.*, note 67.
- 72 Pour en savoir plus, voir : www.buonoeonesto.it (en italien)
- 73 Suite à leur action, la FNSEA, la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) et les Jeunes Agriculteurs affirmaient dans un communiqué que « le combat légitime des producteurs de lait a fini par payer ». Pour en savoir plus, voir : www.fnpl.fr/2016/08/fnplfnseaja-accord-lactalis-le-combat-legitime-des-producteurs-de-lait-a-fini-par-payer/
- 74 Pour en savoir plus sur la résistance contre les transnationales de l'agroalimentaire au Somaliland, voir l'encadré « Le mouvement des coopératives laitières au Somaliland, ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pastoralistes » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

Par ailleurs, la baisse de rémunération des producteurs et les ruptures de contrat pratiquées par Lactalis, à l'instar des cas italiens et français décrits plus haut, n'en demeurent pas moins graves. Selon le syndicat italien Coldiretti, le déséquilibre contractuel entre les parties rend possibles les abus de l'industrie, avec l'imposition de conditions déraisonnablement lourdes aux producteurs de lait. Rappelons que le prix payé par le groupe en 2016 a été excessivement bas, calé au centime près sur celui du géant « coopératif » Sodiaal. Cela démontre l'inefficacité des actions menées par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA, syndicat agricole majoritaire en France), à la fin de l'été 2016 contre l'usine de Laval, où se situe le siège de Lactalis, dans le cadre d'un conflit qui a finalement abouti à un accord sur le prix à payer aux producteurs. Et la FNSEA de saluer l'issue des négociations⁷³, bien que ce prix soit nettement trop bas.

L'iniquité des contrats laitiers actuels ne fait aujourd'hui plus de doute : harcèlement moral, abus de dépendance économique, entrave à la liberté syndicale, entre autres. Dans les campagnes, le mal est fait. La quasi-totalité des producteurs livrant à Lactalis n'ose plus s'exprimer. Sans revenus, sans perspectives d'avenir, de plus en plus isolés, ils se voient maintenant privés de leur liberté de parole et d'action. Afin de dénoncer cette situation, la Confédération Paysanne a déposé, en 2016, des plaintes pour extorsion contre plusieurs laiteries, dont Lactalis, dans une dizaine de départements français.

L'enseignement à tirer des agissements de Lactalis est qu'il est urgent de réintroduire des systèmes visant à réguler les marchés laitiers et des mécanismes permettant de répartir les richesses à tous les niveaux, ce, par l'implication renouvelée des pouvoirs publics. C'est en effet le désengagement de ces derniers qui rend possible de telles pratiques abusives. Les exemples présentés ici illustrent également l'importance de constituer des collectifs de producteurs indépendants des laiteries pour défendre des éleveuses et des éleveurs fragilisé-e-s en raison de la mise en œuvre de la contractualisation imposée par les multinationales de l'agroalimentaire⁷⁴. Mais il est important de reconnaître que le désengagement des pouvoirs publics est avant tout la première cause de ces pratiques. Il est fondamental que les gouvernements effectuent un contrôle sur les entreprises laitières et s'assurent que les règles nationales et européennes soient respectées de sorte à protéger les travailleurs, le public et, surtout, les ressources productives du territoire. Toute révision de la politique agricole commune (PAC) doit impérativement prévoir la réintroduction de mesures relatives à la gestion des marchés.

08

AGIR SUR L'INIQUITÉ STRUCTURELLE : LES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL ET LEUR IMPACT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Biraj Patnaik

Biraj Patnaik est chargé de recherches honoraire à l'[Université de Coventry](#) et Directeur régional (Asie du Sud) d'[Amnesty International](#), une organisation de défense des droits humains qui compte plus de sept millions de membres et sympathisants à travers le monde. Le contenu du présent article n'engage que la responsabilité de l'auteur.

« *Les répercussions des règles commerciales inévitables sur la faim et la dénutrition étaient déjà relativement bien comprises et documentées. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on mesure pleinement leurs impacts sur la malnutrition sous toutes ses formes, y compris l'obésité, et leur retentissement sur la marge de manœuvre réservée à la politique intérieure.* »

La question des règles du commerce international et de leur impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été abondamment débattue ces dernières années. Au cœur de ces débats figurent les règles inévitables de l'Accord sur l'Agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui autorisent l'Europe, les États-Unis et d'autres pays riches à maintenir leurs régimes de subventions tout en limitant fortement les marges de manœuvre politiques et fiscales des pays asiatiques et africains leur permettant d'accorder des subventions. Forts de cette position, les pays riches, qui subventionnent leurs agriculteurs, riches et pauvres, à coup de milliards de dollars, interpellent l'Inde sur sa législation nationale, notamment la Loi nationale sur la sécurité alimentaire (National Food Security Act) de 2013. À leurs yeux, cette loi équivaut à une distorsion des échanges, alors même qu'une grande partie des subventions octroyées par le gouvernement indien est destinée aux petits agriculteurs marginaux et aux consommateurs en situation de pauvreté.

La dixième Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Nairobi en 2015 a également marqué la fin du Cycle de Doha pour le développement, dans lequel s'inscrivaient les négociations sur toutes les questions relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et aux subventions¹. Si, d'un point de vue technique, ces questions pouvaient encore être discutées à l'OMC, le fait est que le Cycle de Doha n'avait pas seulement pour objet un simple ensemble de questions, mais bien une série de principes et un cadre de négociation sans lesquels il est très peu probable qu'une majorité de pays puisse mener des négociations efficaces sur les questions d'agriculture et de sécurité alimentaire qui concernent des centaines de millions de paysans et de consommatrices et consommateurs.

Les répercussions des règles commerciales inévitables sur la faim et la dénutrition étaient déjà relativement bien comprises et documentées. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on mesure pleinement leur impact sur la malnutrition sous toutes ses formes, y compris l'obésité, et leur retentissement sur la marge de manœuvre réservée à la politique intérieure.

Prenons par exemple l'État indépendant des Samoa, pays insulaire du Pacifique, qui présente l'un des taux d'obésité les plus élevés au monde. Le gouvernement a identifié que la libre importation de croupions de dinde en provenance des États-Unis figurait parmi les facteurs ayant encouragé des régimes alimentaires inadéquats². Riches en matières grasses (32 %), les croupions de dinde constituaient un sous-produit du secteur avicole américain non-consommé dans ce pays et étaient donc écoulés aux Samoa. En août 2007, le gouvernement décida d'interdire ces importations, amenant un quart de la population à réduire sa consommation de viande et conduisant un autre quart de la population à se tourner vers des viandes moins grasses ou des produits de la mer. Malgré le succès de cette mesure, l'État

Remerciements

Merci à Rolf Künemann (FIAN International) et Bernhard Walter (Pain pour le Monde – Service protestant de développement) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Un vendeur de légumes au marché *Muara Karang* (Jakarta, Indonésie, 2013). Image de Frank Yuwono.

- 1 Pour en savoir plus sur le Cycle de Doha pour le développement, voir : Biraj, Patnaik, « Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 53-58. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/49
- 2 Thow, Anne Marie *et al.*, "Trade and food policy: case studies from three Pacific Island countries", *Food Policy*, vol. 35, n° 6, 2010, pp. 556-564. www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306919210000771 (en anglais)

samoan a été contraint de lever l'interdiction sur l'importation de croupions de dinde sous la pression des États-Unis, qui la considéraient comme une barrière commerciale. De plus, la levée de l'interdiction était posée comme une condition préalable à l'adhésion des Samoa à l'OMC. Cet exemple bien documenté démontre combien les règles commerciales ont des conséquences néfastes sur les habitudes alimentaires des consommateurs des pays en développement et entravent la capacité des États à remplir leurs obligations au titre du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates. Le fait de réduire la capacité d'un autre État à respecter ses obligations au titre de ce droit constitue une violation des droits humains³.

D'autres données témoignent également de l'impact des règles commerciales sur le développement d'une alimentation malsaine au Canada. Une illustration parfaite en est fournie par la récente étude⁴ publiée dans le Journal de l'Association médicale canadienne, qui montre comment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) a entraîné un bond de la consommation de sirop de maïs à haute teneur en fructose dans le pays⁵, provoquant une augmentation du taux d'obésité et du diabète de type II. Suite à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de ce sirop ont été à l'origine d'une hausse du taux d'obésité de 5,6 % (1985) à 14,8 % (1998). De même, le taux de diabète est passé de 3,3 % à 5,6 % entre 1998-1999 et 2008-2009.

De nouveaux éléments relatifs aux effets des règles commerciales indiquent aujourd'hui que ces dernières menacent l'état nutritionnel dans de nombreux pays, quel que soit leur niveau de développement. Tous les pays devraient donc s'intéresser à ces questions de façon beaucoup plus urgente. Or, au lieu de cela, en guise de réponse, la FAO a de nouveau publié, en collaboration avec l'OMC, un énième rapport sur le commerce et les normes alimentaires. Cette dernière entend prodiguer de « bons » conseils aux pays africains, asiatiques et latino-américains pour respecter les règles actuelles et investir dans leurs capacités et leurs compétences afin de s'associer efficacement aux institutions et aux organismes multilatéraux, tels que l'OMC et le Codex Alimentarius – le principal organe chargé d'établir des normes internationales pour les aliments⁷.

À moins que les États membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA) ne jouent un rôle plus actif dans la redéfinition de l'architecture de la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en incluant dans leur mandat les règles inévitables du commerce international qui aggravent le double fardeau de la malnutrition, il y a peu d'espoir que les choses changent. L'étude de cas ci-dessous sur l'Indonésie met en évidence ce problème du rétrécissement de la marge de manœuvre réservée à la politique intérieure.

ENCADRÉ 8.1 L'expérience de l'Indonésie : les paysans et la souveraineté alimentaire, proies d'un accord commercial Rachmi Hertanti⁸

Le 22 décembre 2016, les paysans d'Indonésie apprenaient qu'ils venaient de perdre leur moyen de protéger la sécurité alimentaire nationale devant le groupe spécial de l'Organe de règlement des différends (ORD). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) venait en effet, par la voix de ce dernier, de rendre une décision favorable à la Nouvelle-Zélande et aux États-Unis en matière de politiques relatives à l'importation de denrées alimentaires.

En conséquence, l'Indonésie fut alors contrainte de revoir sa politique alimentaire et de la mettre en conformité avec la décision de l'OMC. Il s'agit là d'un

- 3 ETO Consortium, *Principes de Maastricht relatifs aux obligations extraterritoriales des États dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels*, Heidelberg : FIAN International, 2013. www.etoconsortium.org/nc/en/main-navigation/library/maastricht-principles/?tx_drblob_pi1%5BdownloadUid%5D=22
- 4 Barlow, Pepita *et al.*, "Impact of the North American Free Trade Agreement on high-fructose corn syrup supply in Canada: a natural experiment using synthetic control methods", *Canadian Medical Association Journal*, vol. 189, n° 26, 2017. www.cmaj.ca/content/189/26/E881.abstract (en anglais)
- 5 Alina, Erica, "NAFTA is making Canadians fat, new study suggests", *Global News*, 5 juillet 2017. globalnews.ca/news/3577044/nafta-obesity-canada/ (en anglais)
- 6 FAO et OMC, Trade and Food Standards, FAO et OMC, 2017. www.fao.org/3/a-i7407e.pdf (en anglais)
- 7 FAO, "Countries urged to reap benefits of food trade by engaging in standards setting", *Thomson Reuters Foundation News*, 12 juillet 2017. news.trust.org/item/20170712142924-m0c46/ (en anglais)
- 8 Rachmi Hertanti est la directrice exécutive de Indonesia for Global Justice (IGJ). Établie en 2001, IGJ œuvre à la construction d'un système commercial juste en développant la prise de conscience critique et en donnant les moyens d'agir aux groupes stratégiques de la société civile. Merci à Laura Michèle (FIAN International) et Biraj Patnaik (Université de Coventry et Amnesty International) pour leur aide à la révision du présent encadré.

nouvel exemple illustrant l'injustice des règles commerciales mondiales, qui vont à l'encontre de l'esprit de la souveraineté alimentaire. Cette décision affectera sans nul doute les droits et le bien-être des paysan-ne-s⁹.

LES ANTÉCÉDENTS DE LA POLITIQUE D'IMPORTATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES EN INDONÉSIE

En mai 2014, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis demandèrent l'ouverture de consultations avec l'Indonésie auprès de l'ORD en raison de leurs objections aux politiques alimentaires suivies par cette dernière. En effet, celles-ci ne permettaient l'importation de produits horticoles, d'animaux et de produits d'origine animale qu'au motif d'une insuffisance de la disponibilité des produits agricoles nationaux. Ainsi, les besoins nationaux du pays devaient-ils être satisfaits par la production nationale d'aliments, conformément à deux politiques : la Loi 18 sur l'alimentation (*Food Act 18*) de 2012¹⁰ et la Loi 19 relative à la protection et à l'autonomisation des agriculteurs (*Law on the Protection and Empowerment of Farmers 19*) de 2013¹¹. Ces deux législations trouvaient leur origine dans la mobilisation des organisations paysannes contre l'impact dévastateur de l'ouverture du marché national aux importations, notamment dans le secteur alimentaire.

LES ACCORDS COMMERCIAUX ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Après avoir ratifié l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et d'autres accords de « libre »-échange tels que la Communauté économique de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Indonésie fut obligée d'ouvrir son marché alimentaire national. De ce fait, les subventions octroyées aux paysan-ne-s furent réduites. C'est ainsi que la production alimentaire est devenue une marchandise commerciale et ne constitue plus la source de l'offre alimentaire nationale, garante de la sécurité alimentaire du pays.

L'ouverture de l'accès au marché a provoqué une augmentation des importations de denrées alimentaires en Indonésie, entraînant un affaiblissement des moyens d'existence des paysan-ne-s et la destruction de leurs systèmes alimentaires locaux. Ces impacts se trouvent exacerbés par le retrait des subventions destinées aux agriculteurs conformément à la règle de l'OMC, s'ajoutant à une hausse des coûts de production et à une baisse de la compétitivité des petits agriculteurs. Sur les 26,14 millions de paysan-ne-s que compte le pays, 55,33 % (soit 14,62 millions) pratiquent la production vivrière à petite échelle et possèdent à peine un demi-hectare¹². En outre, une enquête portant sur le coût de la vie réalisée en 2012 par le Bureau central des statistiques (BPS) estimait le revenu agricole mensuel moyen à seulement 1,4 million d'IDR par hectare (105 USD), un chiffre bien en deçà du niveau de consommation mensuelle moyen des ménages, estimé quant à lui à 5,58 millions d'IDR (419 USD)¹³.

Parallèlement, le nombre de paysan-ne-s touché-e-s par la pauvreté s'est accru, en raison de leur incapacité à concurrencer les importations. En témoignent la pression exercée sur le taux de change des agriculteurs et le déclin du nombre de personnes employées dans le secteur agricole, qui a chuté de 36,39 % en 2011 à 33,2 % en 2014¹⁴.

Cette situation a conduit l'Indonésie à promulguer, en 2012, la Loi 18 sur l'alimentation (*Food Act 18*)¹⁵, dont le but était de limiter les importations alimentaires et de donner la priorité aux obligations nationales en termes de

9 IGJ, *Notes from Dispute Investment and International Trade: From Churchill Mining to Import Cases in WTO in Protectionism Era*, Jakarta : IGJ, 2016. igj.or.id/catatan-akhir-awal-tahun-2017-indonesia-for-global-justice/ (en indonésien)

10 extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ins139581E.pdf (en anglais)

11 www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=95245&p_classification=22.01 (en anglais)

12 BPS, *Agricultural Census Report*, Indonésie, 2013.

13 BPS, *Cost of Living Survey*, Indonésie, 2012.

14 Soit 1,53 million de personnes touchées. BPS, *Social and Economic Statistics Data*, Indonésie, 2015.

15 Pour plus d'information sur les dispositions législatives liées à la production alimentaire nationale destinée à satisfaire la consommation de la population, voir les articles 14 et 15 de la Loi 18 sur l'alimentation, *op. cit.*, note 3 ; et l'article 15 de la Loi 19 relative à la protection et à l'autonomisation des agriculteurs, *op. cit.*, note 4.

production alimentaire. Par conséquent, les importations ne devaient être envisagées qu'en dernier recours, et non comme stratégie à adopter pour satisfaire les besoins du pays en matière de sécurité alimentaire. Cette loi est l'une des deux qui ont été contestées par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis auprès de l'OMC.

LES EFFETS DÉLÉTÈRES DE LA LIBÉRALISATION DE L'AGRICULTURE

La libéralisation de l'agriculture a permis de renforcer la domination des entreprises transnationales sur le contrôle de l'offre et des prix alimentaires. La cartellisation de grands acteurs du secteur alimentaire est donc une conséquence inévitable. Par exemple, entre novembre 2012 et février 2013, la pénurie d'ail entraîna une fluctuation des cours de cette denrée, faisant plus que doubler les prix, qui passèrent de 40 000 IDR/kg (3 USD) à 90 000 IDR/kg (6,75 USD). La Commission de supervision de la concurrence (*Komisi Pengawas Persaingan Usaha*, KPPU) diligenta une enquête qui révéla que 19 sociétés importatrices contrôlaient plus de 56,68 % de l'ail alimentant les marchés grâce à la formation de cartels¹⁶.

Il n'est pas rare que des agents officiels soient impliqués dans cette pratique (qui est un moyen de légaliser les importations d'aliments), ce qui aboutit fréquemment à des actes de corruption. L'affaire Luthfi Hasan, du nom du dirigeant politique appartenant au Parti pour la Justice et la Prospérité (*Partai Keadilan Sejahtera*, PKS), est un cas d'espèce qui s'est soldé par la condamnation de cette personne à seize ans de prison pour avoir accepté un pot-de-vin de 1,3 milliard d'IDR de la part de PT Indoguna Utama, une société d'importation. À travers cette manœuvre, l'entreprise souhaitait influencer des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture de sorte à ce qu'ils préconisent une hausse de l'ordre de 8 000 tonnes du quota d'importation de viande de bœuf¹⁷.

LA CRIMINALISATION DES PAYSAN-NE-S

Kuncoro, Tukirin, et Suprpto figurent parmi les paysan-ne-s ayant vécu la pénible expérience de l'emprisonnement. Ces trois paysans ont été accusés d'avoir volé des semences de maïs et fourni des certificats illicites au regard de la Loi 12 relative au système de culture des plantes (*Law on Plant Cultivation System 12*, 2012) par PT BISI, une entreprise semencière filiale de Charoen Pokphand¹⁸.

Cette criminalisation a été rendue possible suite à la légalisation du monopole des entreprises en matière de propriété des semences permise par les réglementations relatives à la protection des brevets au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), régi par les règles commerciales de l'OMC. Conformément à l'Accord, le brevet détenu par les entreprises semencières impose des restrictions aux paysan-ne-s indonésien-ne-s et sur leurs droits en matière de sélection traditionnelle des semences, une activité que ces femmes et ces hommes pratiquent depuis des générations¹⁹.

Pour mettre fin au monopole des grandes entreprises sur le contrôle des semences ainsi qu'à la criminalisation des paysan-ne-s, plusieurs mouvements sociaux indonésiens ont déposé un recours contre la Loi auprès de la Cour constitutionnelle et obtenu gain de cause, cette dernière ayant reconnu les droits des communautés à la sélection et à la dissémination des semences²⁰.

16 Hertanti, Rachmi, et Febriani, Rika, *The Path to Food Sovereignty In Indonesia: Between WTO G53 and National Food Policy*, Jakarta : IGJ, 2014, p. 5.

17 Pour en savoir plus, voir : Maharani, Dian, "Luthfi Hasan Ishaq Divonis 16 Tahun Penjara", *Kompas*, 12 septembre 2013. nasional.kompas.com/read/2013/12/09/2106550/Luthfi.Hasan.Ishaq.Divonis.16.Tahun. Penjara (en indonésien)

18 IGJ, *Ancaman WTO & FTA. Series of Guidelines to Understand WTO and Free Trade Agreement*, Jakarta : IGJ, 2013, p. 11. Voir aussi : Indonesian Human Rights Committee for Social Justice, "Our seed, our sovereignty – seed law victory in Indonesia", *Grain*, 22 août 2013. www.grain.org/bulletin_board/entries/4774-our-seed-our-sovereignty-seed-law-victory-in-indonesia (en anglais)

19 Pour en savoir plus sur ces menaces, voir : Peschard, Karine, « Droits des paysan-ne-s sur les semences : les conflits inhérents aux régimes juridiques internationaux », dans : Monsalve Suárez, Sofia, Rahmanian, Maryam, et Onorati, Antonio, « Semences et biodiversité agricole : la cheville ouvrière délaissée du droit à l'alimentation et à la nutrition », *L'Observation du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 19-27 [pp. 23-24]. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2016_article_1_french_semences_et_biodiversite_agricole.pdf

20 Avis rendu par la Cour constitutionnelle à propos de la Loi 12 relative au système de culture des plantes (*Law on Plant Cultivation System 12*), Perkara Nomor 99/PUU-X/2012.

DROITS AUX SEMENCES ET ACCORDS DE « LIBRE »-ÉCHANGE : LE CAP À SUIVRE

Les politiques semencières et les règles encadrant l'importation d'aliments ne sont pas propres à l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) ; on les retrouve également au sein d'autres blocs commerciaux comme l'ASEAN et le Partenariat économique régional global (RCEP), actuellement en cours de négociation. Tout porte à croire que le RCEP suivra le modèle du TPP. En tant que membre de l'ASEAN, l'Indonésie participera aux négociations et se trouvera à nouveau confrontée aux mêmes difficultés, une fois le RCEP en vigueur.

Aussi, l'avis positif rendu par la Cour constitutionnelle en faveur des paysan-ne-s et de leurs droits à la sélection et à la distribution collective de semences risque-t-il d'être à nouveau remis en question. Les dénommés accords de « libre »-échange tels que le RCEP continueront à mettre en danger les droits des paysan-ne-s et la souveraineté alimentaire de l'Indonésie en les menaçant de perdre l'accès à leurs semences et leur contrôle, au profit des entreprises multinationales.

À l'ère du protectionnisme et de l'iniquité des règles commerciales qui pénalisent les pays en développement²¹, ces litiges en matière d'investissement et de commerce international mettent en exergue l'urgence à reconnaître les droits des paysan-ne-s à l'échelle mondiale²². Non seulement l'OMC est-elle tenue de respecter, protéger et concrétiser le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, mais la société civile, quant à elle, doit continuer à unir ses forces pour parvenir à une « véritable » sécurité alimentaire au niveau national en protégeant ses marchés alimentaires locaux. Et elle doit aussi continuer à garder l'esprit de la souveraineté alimentaire bien vivant.

21 Pour en savoir plus sur le degré d'iniquité caractérisant le commerce mondial et les quatre principes fondamentaux sur lesquels devraient insister les pays en développement au niveau de l'OMC, voir : Patnaik, Biraj, « Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 53-61. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_6_french_l'alimentation_a_la_table_de_lomc.pdf

22 Pour en savoir plus, voir : Golay, Christophe, *Legal reflections on the rights of peasants and other people working in rural areas*, Document d'information élaboré à l'occasion de la première session du groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, juillet 2013. www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/WGPeasants/Golay.pdf (en anglais)

09

SITUATIONS D'URGENCE : LE DROIT À L'ALIMENTATION ET À LA NUTRITION SUR LA BONNE VOIE ?

Frédéric Mousseau

Frédéric Mousseau est Directeur des politiques pour The Oakland Institute, un cercle de réflexion dédié à promouvoir la participation citoyenne et un débat équitable sur les questions sociales, économiques et environnementales.

« *Les améliorations apportées au système d'aide alimentaire ne sauraient nous détourner de la véritable difficulté qui demeure concernant la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition : un ordre économique dominant qui continue à exploiter les plus pauvres et leurs ressources naturelles au profit d'une minorité.* »

En 2015, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA) a adopté le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* (ci-après le Cadre d'action), avec pour objectif d'améliorer la situation des populations touchées par les crises alimentaires chroniques ainsi que l'action des différents acteurs engagés (gouvernements, ONG et organisations internationales). Les situations d'urgence alimentaire surviennent en période de guerre et de catastrophe naturelle, mais aussi dans des cadres hors conflit, lorsque des millions de personnes vivent dans des conditions d'insécurité alimentaire chronique et de grande vulnérabilité face aux chocs économiques et climatiques, qui peuvent se traduire par l'incapacité, pour un très grand nombre d'entre elles, de se nourrir par leurs propres moyens.

Remerciements

Merci à Marcos Arana Cedeño (Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile, IBFAN), Stefano Prato (Society for International Development, SID), Emily Mattheisen et M. Alejandra Morena (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Des employés préparent des rations alimentaires pour une famille (Hajja, Yémen, 2016). Image de WFP/Asmaa Waguih.

- 1 Pour en savoir plus sur le Cadre d'action et ses onze principes, voir : Al Jaajaa, Mariam, et Mattheisen, Emily, « Insécurité alimentaire et crises prolongées : le cas de la bande de Gaza », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 82-84. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=82. Voir également : Mansour, Ahmed, et al., "CFS Develops Protracted-crisis Policy", *Land Times* 12, 2015. landtimes.landpedia.org/newsdes.php?id=pWxm&catid=pQ=&edition=020 (en anglais ou en arabe)
- 2 Devereux, Stefan, "Policy Options for Increasing the Contribution of Social Protection to Food Security", *Forum for Food Security in Southern Africa Theme Paper*, 2005. www.odt.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5607.pdf (en anglais)
- 3 Mousseau, Frédéric, *Roles of and Alternatives to Food Aid in Southern Africa: A Report to Oxfam*, Oxfam, 2004, p. 12. reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/8C0F85D839508945C1256F5B00374B00-oxf-zam-31mar.pdf (en anglais)

Le Cadre d'action a été salué comme un pas dans la bonne direction afin de garantir la concrétisation du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates dans des situations marquées par une insécurité alimentaire aiguë et un taux de dénutrition très élevé¹. Il a formalisé en tant que droit quelque chose qui, il n'y a pas si longtemps, était souvent loin d'être reconnu comme tel. En effet, pendant des décennies, les crises alimentaires et les pics de malnutrition aiguë étaient bien souvent ignorés, ne faisant l'objet d'aucune mesure dans de nombreux pays, jusqu'à ce que les médias, les agences des Nations Unies et les ONG attirent l'attention sur ces crises et poussent les gouvernements à agir. À l'instar des situations évoquées ci-après, lorsque des mesures étaient prises, elles étaient souvent inadéquates et arrivaient trop tard.

FACE AUX CRISES ALIMENTAIRES, DES RÉPONSES INTERNATIONALES TARDIVES ET DIRIGÉES PAR LES DONATEURS

Suite aux mauvaises récoltes enregistrées en mai 2001, le gouvernement du Malawi sollicite l'aide internationale afin d'obtenir les 600 000 tonnes d'aliments nécessaires pour pallier son déficit alimentaire. Sceptiques quant à la gravité de la situation, les pays donateurs ne répondirent pas à cet appel. Après la parution de rapports faisant état de cas d'inanition dans certaines régions du pays, une opération de secours international fut finalement lancée en mars 2002, quasiment un an après les mauvaises récoltes. Malheureusement, il était déjà trop tard pour celles et ceux qui avaient péri durant la période de soudure, au cours des premiers mois de 2002, lorsque les stocks alimentaires étaient épuisés et les prix des denrées à leur plus haut niveau. Le Malawi fut alors confronté à un afflux massif d'aide alimentaire coïncidant avec la récolte de 2002², ce qui eut des conséquences extrêmement préjudiciables pour l'économie du pays et l'agriculture locale³.

Le Niger vécut, quant à lui, une expérience semblable en 2005. Ce n'est qu'après la diffusion d'images choquantes d'enfants mourant de faim que les pays développés décidèrent de s'occuper de la crise alimentaire, près de dix mois après

les premiers appels à l'aide lancés par le gouvernement nigérien et le Programme alimentaire mondial (PAM). L'une des raisons principales au retard de cette intervention était que les organismes donateurs, et même certaines ONG, jugeaient inévitables et assez « normaux » la faim endémique et les taux élevés de dénutrition dans les pays pauvres comme le Niger⁴.

Force est de constater que les manœuvres dilatoires employées par les pays donateurs au moment d'apporter des réponses aux grandes crises alimentaires ont malheureusement caractérisé les deux dernières décennies et qu'elles se sont traduites par les mêmes réponses tardives. Le temps nécessaire à la mobilisation de l'opinion et du financement international, au transport de la nourriture et à l'organisation des distributions a souvent pour effet que l'aide alimentaire arrive aux personnes après coup. Lorsque les images d'enfants mourant de faim apparaissent sur les écrans de télévision, il est souvent trop tard pour beaucoup d'entre eux, particulièrement les plus jeunes et les plus fragiles, qui sont les premières victimes de la mortalité liée à la dénutrition⁵.

Outre les pertes humaines, le retard de ces interventions est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'agriculture ainsi que sur les agricultrices et agriculteurs lorsque l'aide alimentaire arrive dans le pays après les récoltes, c'est-à-dire, quand les marchés sont bien approvisionnés et les prix peu élevés. En conséquence, ces derniers accusent une perte de revenu, car les prix de vente de leurs cultures baissent et la demande est moins importante en raison de la disponibilité d'aliments gratuits⁶.

Quand l'aide n'était pas refusée ou fournie trop tard, une autre caractéristique courante était que le secours alimentaire prenait des formes convenant aux donateurs, mais pas aux bénéficiaires. Pendant des dizaines d'années, l'aide alimentaire a été très largement utilisée par les pays donateurs aux fins d'écoulement des excédents et de soutien au marché pour « nourrir » le monde en développement tout en aidant leurs agriculteurs à vendre leurs cultures et en ouvrant de nouvelles opportunités commerciales dans le monde⁷. Il existe de très nombreux exemples d'aide alimentaire dirigée par l'offre qui ne répond ni aux normes ni aux besoins des populations touchées. En 1996, en Sierra Leone, des femmes déplacées défilèrent dans les rues de la capitale Freetown en scandant « Assez du boulgour, nous voulons du riz ! », pour exiger leur aliment préféré à l'occasion de la visite d'officiels de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). En effet, il est courant que les organismes humanitaires utilisent le boulgour américain (des grains de blé séchés et écrasés) partout en Afrique comme un moyen pratique permettant que l'aide alimentaire cible celles et ceux qui en ont le plus besoin. En vertu de cette pratique, que les agences d'aide internationale nomment officiellement et de façon assez cynique « auto-ciblage »⁸, seuls les plus affamés mangent la nourriture qu'ils n'aiment pas.

Au cours de la crise alimentaire de 2002-2003, la Zambie, le Zimbabwe et d'autres pays d'Afrique australe ont refusé l'aide alimentaire américaine contenant des aliments génétiquement modifiés⁹. Au bout du compte, certains d'entre eux finirent par l'accepter, après bien des pressions et des intimidations de la part de l'administration américaine, qui lutta vigoureusement contre ce précédent pouvant s'avérer nuisible pour les affaires de firmes américaines comme Monsanto¹⁰. En 2005, lorsqu'USAID décida enfin d'envoyer de la nourriture au Niger, ses représentants essayèrent de convaincre les ONG que le riz disponible dans une cargaison en mer soit utilisé dans certaines régions du pays où la population n'avait jamais vu ni goûté cette céréale.

4 Mousseau, Frédéric, et Mittal, Anuradha, *Sahel: A Prisoner of Starvation? A Case Study of the 2005 Food Crisis in Niger*, The Oakland Institute, 2006. www.oaklandinstitute.org/content/sahel-prisoner-starvation-case-study-2005-food-crisis-niger-0 (en anglais)

5 *Op. cit.*, note 3. Voir également : Mousseau, Frédéric, *Food Aid or Food Sovereignty? Ending World Hunger In Our Time*, The Oakland Institute, 2005, p. 15. www.oaklandinstitute.org/content/food-aid-or-food-sovereignty-ending-world-hunger-our-time-0 (en anglais)

6 *Op. cit.*, note 3.

7 *Op. cit.*, note 5, Mousseau, 2005, p. 15.

8 PAM, « Le ciblage dans les situations d'urgence », *Questions de politique générale point 5 de l'ordre du jour*, 23 janvier, p. 11. documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/eb/wfp083631.pdf

9 Lewin, Alexandra, "Zambia and Genetically Modified Food Aid", dans : Pinstrup-Andersen, Per, et Cheng, Fuzhi (dir.), *Food Policy for Developing Countries: Case Studies*, Ithaca, New York : Cornell University, 2007. cip.cornell.edu/DPubS/Repository/1.0/Disseminate?view=body&id=pdf_1&handle=dns.gfs/1200428165 (en anglais)

10 *Op. cit.*, note 3.

Parmi cette liste interminable, l'on peut également ajouter des expériences similaires sur d'autres continents, comme en Haïti¹¹, aux Philippines¹² ou au Mexique¹³. Les pays européens, suivis plus tard par le Canada, ont découplé leur aide alimentaire de leur agriculture nationale et autorisé l'achat local ou régional d'aliments. Jusqu'à très récemment, cela n'était pas le cas des États-Unis, le plus grand donateur en matière d'aide alimentaire : là, l'alimentation devait provenir des États-Unis et être transportée dans des navires battant pavillon américain¹⁵. Au-delà de l'inquiétude quant au fait que toutes les cargaisons de maïs et de soja américains contiennent des aliments génétiquement modifiés, il a été démontré que faire venir l'aide alimentaire des États-Unis était inefficace et coûteux¹⁵. Qui plus est, elle enfreignait souvent le principe « *do no harm* » (ne pas nuire) en raison de ses conséquences désastreuses sur l'agriculture locale¹⁶.

VERS DES APPROCHES PLUS EFFICACES ET PLUS ÉQUITABLES

Ce n'est que dernièrement que la situation a commencé à changer. Juste avant l'adoption, en 2015, du *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* et de son ensemble de bonnes pratiques, la Loi agricole des États-Unis de 2014 (*US Agricultural Act of 2014*¹⁷) a été accueillie comme une victoire pour les personnes et les ONG qui, depuis longtemps, appelaient à une refonte du régime américain en matière d'aide alimentaire. En effet, cette Loi a produit des changements considérables dans l'aide alimentaire américaine, en commençant par donner la possibilité d'intervenir de façon rapide et plus efficace dans les situations d'urgence alimentaire grâce à l'autorisation de l'approvisionnement local et régional de l'aide.

La réponse apportée à la crise alimentaire qui a frappé le nord-est du Nigeria fin 2016 illustre bien ce changement de pratique par rapport aux années 90 et 2000. Bien que, là encore, la gravité de la crise n'ait été reconnue que très tardivement, la réponse a nettement tranché avec la gestion qui en aurait été faite quelques années plus tôt. Cette fois-ci, au lieu d'apporter une aide alimentaire en nature transportée depuis les États-Unis, USAID donna directement de l'argent au PAM pour se procurer des aliments produits localement ou dans la région¹⁸. Cela permit d'éviter un retard plus important encore dans l'arrivée des secours et contribua à la prise en compte des préférences et de la culture de la population par les agences en leur fournissant des aliments locaux qu'ils avaient l'habitude de cuisiner et de manger. En outre, les achats locaux, rendus possibles grâce aux récentes réformes, bénéficièrent à des milliers d'agricultrices et d'agriculteurs car ils purent vendre leur production aux organismes humanitaires du Nigeria et dans les pays voisins, évitant ainsi tout préjudice à leur rencontre en faisant venir l'aide alimentaire d'un autre continent. De plus, les donateurs financèrent les ONG pour que l'assistance soit fournie de différentes manières, c'est-à-dire, pas uniquement sous forme d'aliments en nature, mais également en transferts monétaires et en bons électroniques. Ces derniers sont donnés aux personnes déplacées et leur permettent de recevoir de l'argent et/ou de la nourriture au moyen d'une carte intelligente en faisant leurs courses ou en retirant de l'argent auprès de commerçants désignés. Le système offre à chaque famille la possibilité de choisir les aliments qu'elle souhaite. En retour, cela soutient les petites entreprises et les marchés au niveau local tout en contribuant au redressement économique de la région. Les effets indirects en termes d'emploi et de revenu pour la population locale sont très importants, surtout dans une situation où nombre de personnes touchées par le conflit dépendent du travail salarié et de la solidarité des habitants locaux pour vivre et faire vivre leur famille.

11 Voir l'encadré 9.3 « Souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation dans les situations d'urgence en Haïti » ci-après.

12 Pour plus d'informations à propos, par exemple, des réponses apportées par les femmes suite au passage du typhon Haiyan aux Philippines, voir : Cedeño Arana, Marcos, Av. Fernandez, M. Innes, et Córdova Montes, R. Denisse, « Les réponses des femmes philippines au typhon Haiyan », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 47-48.
www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=47

13 Pour en savoir plus sur le cas du Mexique, voir : Cedeño Arana, Marcos, Av. Fernandez, M. Innes, et Córdova Montes, R. Denisse, « "Sans maïs, pas de pays" : la campagne menée par les petits producteurs mexicains après le passage des ouragans », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, p. 48.
www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=48

14 *Op. cit.*, note 7.

15 *Ibid.*

16 *Ibid.*

17 USDA, *U.S. International Food Assistance Report*, 2015, www.fas.usda.gov/sites/default/files/2017-01/8229000_59_fy_15_ifar.pdf (en anglais)

18 Contact direct avec des officiels d'USAID à Abuja, en novembre 2016.

- 19 MSF, *Nigeria: Crisis Info on Borno Emergency – September 2016*, Médecins sans frontières, 28 septembre 2016. www.msf.org/en/article/nigeria-crisis-info-borno-emergency-september-2016 (en anglais)
- 20 Cette évolution a cependant suscité des inquiétudes. Voir par exemple : Schieck Valente, Flavio L., « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 15-21. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_1_french_quand_les_entreprises_s'emparent_de_la_gouvernance_de_l'alimentation_et_de_la_nutrition.pdf; Greiner, Ted, "The advantages, disadvantages and risks of ready-to-use foods", *IBFAN Breastfeeding Briefs* n°56/57, 2014. ibfan.org/breastfeedingbriefs/BB%2056-57-The%20advantages-disadvantages-and-risks-of-ready-to-use%20foods.pdf (en anglais)
- 21 MSF, *50 % de décès infantiles évitables grâce à des aliments adaptés*, Médecins Sans Frontières, mai 2011. www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/0f7b19d0aed646b20fe509ab0bb467e.pdf
- 22 Pour consulter un exemple de réussite, voir : Brahim, Taleb, « Cultiver l'espoir pour le Sahara occidental en accompagnant mon peuple vers l'autosuffisance », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 57-58. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2016_article_7_french_cultiver_lespoir_pour_le_sahara_occidental_en_accompagnant_mon_peuple_vers_l'autosuffisance.pdf
- 23 Pour en savoir plus, voir : fts.unocha.org/appeals/overview/2017 (en anglais)
- 24 Harris, Bryant, Gramer, Robbie, et Tamkin, Emily, "The End of Foreign Aid As We Know It", *Foreign Policy*, 24 avril 2017. foreignpolicy.com/2017/04/24/u-s-agency-for-international-development-foreign-aid-state-department-trump-slash-foreign-funding (en anglais)
- 25 Direction générale des politiques externes – Département des politiques, *Possible impacts of Brexit on EU development and humanitarian policies*, Bruxelles : Commission du développement du Parlement européen, 2017. [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/578042/EXPO_STU\(2017\)578042_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/578042/EXPO_STU(2017)578042_EN.pdf) (en anglais)
- 26 Voir l'encadré 9.2 « La violation collective du droit à l'alimentation au Yémen » ci-après.
- 27 Lieberman, Amy, "UN outlines 'new way of working in crisis' with \$4.4B famine appeal for 4 countries", *Devex*, 22 février 2017. www.devex.com/news/un-outlines-new-way-of-working-in-crisis-with-4-4b-famine-appeal-for-4-countries-89697 (en anglais)

Au Nigeria, hélas, une constante a malheureusement persisté : à nouveau, la réponse s'est fait attendre au point que des milliers d'enfants sont morts de malnutrition et de maladies associées¹⁹.

Une autre avancée notable dans la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence a trait aux progrès récents en matière de lutte contre la malnutrition infantile. À partir du milieu des années 2000, la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë chez les jeunes enfants ont connu une véritable révolution. Depuis la crise alimentaire au Niger, la généralisation des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF en anglais) a permis de fournir des traitements et des compléments alimentaires à emporter. À cela, est venue s'ajouter la disponibilité de produits nutritionnels récemment mis au point, ouvrant le champ à des interventions en matière de nutrition à très grande échelle et permettant d'atteindre des millions d'enfants en situation de risque qui, par le passé, n'auraient bénéficié d'aucune assistance²⁰. Comme l'a relevé *Médecins Sans Frontières* (MSF), une organisation à l'avant-garde de cette révolution, la mortalité chez les très jeunes enfants a accusé une réduction considérable, estimée à cinquante pour cent selon un rapport sur la crise alimentaire de 2010 au Niger²¹. Ces dernières années, cette évolution a sauvé des centaines de milliers de vies.

Il s'agit là de bonnes nouvelles dont nous pouvons nous réjouir²². Mais cet enthousiasme se trouve toutefois modéré par la persistance d'autres facteurs qui entravent la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence.

LE NIVEAU DE L'AIDE INTERNATIONALE MENACÉ

Soulignons, tout d'abord, que si certaines autorités locales ont montré leur engagement et renforcé leur capacité à faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles, les améliorations évoquées précédemment sont largement subordonnées à un leadership et un financement significatif de la part des pays développés. La dépendance vis-à-vis d'acteurs externes soulève plusieurs questions. Depuis l'élection de Donald Trump, l'inquiétude grandit au sujet des États-Unis, l'un des principaux donateurs en matière d'aide humanitaire²³, concernant une possible diminution drastique du montant de son aide extérieure et un ciblage de pays présentant un intérêt stratégique pour l'aide restante²⁴. En Europe, le volume de l'aide humanitaire fait face à des menaces semblables venant s'ajouter aux conséquences du Brexit, ce qui fait planer une crainte quant à la capacité de la communauté internationale à apporter des niveaux adéquats d'aide aux personnes en situation de crise²⁵. Pendant ce temps, début 2017, les Nations Unies lançaient des appels désespérés afin d'obtenir les fonds nécessaires au secours d'urgence pour vingt millions de personnes réparties dans quatre pays et annonçaient la suppression des rations alimentaires au Yémen²⁶ par manque d'argent²⁷. Alors que les pratiques en matière d'aide alimentaire ont évolué dans le bon sens, le financement sera-t-il suffisant pour les mettre en œuvre à l'avenir ?

UNE ASSISTANCE DIRIGÉE PAR LES DONATEURS POUR EMPÊCHER LES INTERVENTIONS PUBLIQUES SUR LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Beaucoup d'urgences alimentaires se produisent dans des contextes hors conflit, à savoir dans des situations où des millions de personnes vivent dans des conditions

d'insécurité alimentaire chronique, lorsqu'un choc économique et/ou climatique entraîne pour de très nombreux individus une incapacité à se nourrir. Bien souvent, il s'agit de situations où les hausses de prix des denrées sur les marchés locaux rendent les aliments inabordables pour les plus pauvres. Comme dans la région du Sahel, les courbes de mortalité et de malnutrition aiguë chez les enfants suivent donc généralement celles des prix des denrées alimentaires sur les marchés²⁸.

Si une certaine forme de secours alimentaire peut représenter la meilleure option en cas de guerre et de déplacement de population, dans les situations d'insécurité alimentaire chronique et de volatilité des prix, en revanche, d'autres types d'intervention peuvent s'avérer plus efficaces que la distribution gratuite et pourraient prévenir ou atténuer les crises. L'expérience des jardins potagers et de l'élevage de chameaux (pour le lait) dans les camps de réfugiés au Sahara occidental illustre bien ces alternatives durables²⁹.

De plus, en 2008, lors de la crise mondiale des prix des denrées alimentaires³⁰, plusieurs pays appliquèrent des mesures d'intervention publique efficaces afin de diminuer les prix des denrées par le biais d'un dosage associant des politiques de facilitation des échanges (baisse des droits de douane ou négociations avec les importateurs, par exemple) et des restrictions ou des régulations du marché (interdictions d'exporter, utilisation des stocks publics, contrôle des prix et mesures anti-spéculation, par exemple)³¹. La même année, en Éthiopie, les pastoralistes afars avaient indiqué aux chercheurs de l'*Overseas Development Institute* (ODI) que, plutôt qu'une distribution gratuite, ils demandaient des mesures limitant la volatilité des prix des denrées alimentaires³². Une requête bien compréhensible pour quiconque est obligé de survivre en rejoignant les files d'attente, tous les mois, pour recevoir une provision alimentaire de la part d'un gouvernement ou d'une ONG.

Pourtant, les pays donateurs et les institutions de développement telles que la Banque mondiale sont généralement défavorables à toute réglementation pour les pays en développement, au motif que cela entraînerait une « distorsion du marché »³³. Aussi, ils tendent à décourager ces pays à recourir à des interventions autres que le secours alimentaire. Peut-être faut-il y voir la raison pour laquelle la décision prise en 2013 d'établir une Réserve régionale de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest³⁴ n'a toujours pas été mise en œuvre malgré la récurrence des crises alimentaires et l'importante volatilité des prix dans la région.

Au lieu de soutenir les politiques d'intervention sur les marchés, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Banque mondiale ont encouragé la création de programmes de filets de sécurité censés protéger les populations des chocs économiques ou climatiques. Le Programme national éthiopien de filet de sécurité (*Productive Safety Net Program*, ou PSNP) est le plus connu et bénéficie du soutien de ces donateurs. Lancé en 2005 et apportant une aide à près de huit millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire chaque année, le PSNP propose de la nourriture ou des transferts monétaires³⁵. Cependant, ces mécanismes se sont révélés inefficaces pour lutter contre la volatilité des prix. En 2008, par exemple, la valeur des transferts monétaires n'a pas suivi le coût du panier alimentaire qui avait augmenté de 300 %³⁶. En outre, le PSNP doit régulièrement être complété par des interventions d'urgence. Ainsi, entre 2015 et 2016, le gouvernement éthiopien a dû faire appel à l'aide internationale pour fournir une aide alimentaire d'urgence à 10,2 millions de personnes³⁷, en plus des huit millions déjà couvertes par le programme.

28 *Op. cit.*, note 4.

29 *Op. cit.*, note 22.

30 Pour en savoir plus, voir : « Dix ans après la crise alimentaire mondiale : relever le défi du droit à l'alimentation » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

31 Mousseau, Frédéric, *Le défi de la hausse des prix alimentaires : une revue des réponses à la crise*, The Oakland Institute, 2010. www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/high_food_prices_FR_02.pdf.

32 Pantuliano, Sara, et Wekesa, Mike, *Improving drought response in pastoral areas of Ethiopia: Somali and Afar Regions and Borena Zone of Oromiya Region*, Londres : CARE, FAO, Save the Children UK, Save the Children US, Overseas Development Institute, janvier 2008. www.fao.org/fileadmin/user_upload/drought/docs/HPG%20Drought%20Response.pdf (en anglais)

33 Pour en savoir plus, voir : *G8 Experts Group on Global Food Security' statement's, G8 Efforts towards Global Food Security*. www.g8.utoronto.ca/summit/2009laquila/2009-experts-food.pdf (en anglais).

34 Pour en savoir plus, voir : www.oecd.org/swac-expo-milano/presentationsanddocuments/rpca-agir-alain-sy-traore-cedeao.pdf (en anglais) ; « La Réserve régionale de sécurité alimentaire », West Africa Brief – Actualité ouest-africaine, 5 septembre 2016. www.actualite-ouest-africaine.org/content/fr/la-r%C3%A9serve-r%C3%A9gionale-de-s%C3%A9curit%C3%A9-alimentaire

35 USAID, *Food Assistance Fact Sheet – Ethiopia*, 26 mai 2017. www.usaid.gov/ethiopia/food-assistance (en anglais)

36 *Ibid.*

37 Joint Government and Humanitarian Partners' Document, *2016 Ethiopia Humanitarian Requirements Document*, reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ethiopia_hrd_2016.pdf (en anglais)

L'URGENCE : RÉFORMER LE MODÈLE DOMINANT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le cas de l'Éthiopie illustre parfaitement le problème qui se pose quant à notre capacité à remédier aux crises touchant les pays en situation d'insécurité alimentaire chronique. L'amélioration de la fourniture de l'aide et la création de filets de sécurité ne permettent pas de répondre aux causes profondes de l'insécurité alimentaire. De même, les produits nutritionnels comme les RUTF, certes efficaces pour traiter la malnutrition aiguë et réduire la mortalité dans des situations d'urgence précises, n'offrent aucune solution aux causes de la malnutrition. Pour y faire face, il faudrait des politiques solides en matière d'alimentation et d'agriculture ainsi que des investissements afin de stopper la dégradation des terres et restaurer la fertilité des sols, diversifier les cultures, fournir aux agricultrices et aux agriculteurs des services de financement et de vulgarisation adéquats, et réglementer les marchés agricoles. Or, les principaux donateurs occidentaux et les institutions internationales telles que la Banque mondiale tendent à empêcher la mise en place de ce type de politique et d'investissement. À la place, ils font la promotion d'un modèle de développement reposant sur l'hypothèse très contestée selon laquelle les solutions à long terme contre la faim et la pauvreté proviendront de l'investissement étranger et de la croissance économique³⁸. Dans un sens, cette vision n'est pas surprenante puisque ce sont ces mêmes pays occidentaux « donateurs », à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays européens, qui acquièrent le plus de terres agricoles dans les pays en développement³⁹.

Malheureusement, nombre de gouvernements des pays du Sud suivent cette vision dans leurs politiques, contribuant ainsi à aggraver l'insécurité alimentaire, à affaiblir la résilience des populations et à augmenter la vulnérabilité de ces dernières aux chocs économiques et climatiques. Alors que l'Éthiopie sollicitait l'aide internationale pour nourrir près de 18 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2016, elle offrait des millions d'hectares de terre à des investisseurs étrangers pour y installer des plantations⁴⁰. Les infractions aux droits à l'alimentation et à la terre des peuples ainsi que les accaparements de terre se poursuivent dans beaucoup de pays en développement, avec des millions d'hectares passés aux mains d'investisseurs étrangers ces dernières années. L'expansion des plantations de monoculture, souvent aux fins d'exportation, va de pair avec l'expropriation des populations locales de leurs terres et de leurs ressources, l'augmentation de la dépendance des pays ainsi que des agricultrices et agriculteurs aux intrants agricoles importés, l'intensification de la détérioration environnementale, sans oublier la destruction des ressources naturelles et des voies d'eau pourtant essentielles aux femmes et aux hommes pratiquant l'agriculture et le pastoralisme. Loin de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire, tout ceci pousse inéluctablement davantage de personnes au bord de la famine et de la pauvreté.

Les améliorations apportées au système d'aide alimentaire ne sauraient nous détourner de la véritable difficulté qui demeure concernant la concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition : un ordre économique dominant qui continue à exploiter les plus pauvres et leurs ressources naturelles au profit d'une minorité.

38 Pour en savoir plus, voir : Martin-Prével, Alice, *Les mythes de la Banque mondiale sur l'agriculture et le développement*, The Oakland Institute, 2014. www.oaklandinstitute.org/node/4555

39 États-Unis : 9,9 millions d'hectares ; UE : 3,8 millions d'hectares ; R.U. : 2,3 millions d'hectares. www.landmatrix.org/en/get-the-idea/web-transnational-deals/ (en anglais)

40 Mousseau, Frédéric, et al., *Miracle ou mirage ? L'Échec du modèle de développement éthiopien*, The Oakland Institute, 2016. www.oaklandinstitute.org/miracle-mirage-manufacturing-hunger-poverty-ethiopia (en anglais et communiqué de presse en français)

ENCADRÉ 9.1 Protection des droits des enfants à l'alimentation et à la nutrition dans les situations d'urgence : priorité aux solutions locales

Marcos Arana Cedeño⁴¹

La voie à suivre au moment de concrétiser le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates dans les situations d'urgence consiste à forger la résilience et à restaurer la capacité des populations à se nourrir par leurs propres moyens. La dépendance et l'omission de mesures appropriées favorisant cette résilience figurent parmi les principaux facteurs contribuant aux situations d'urgence prolongées.

Le présent encadré offre une analyse des utilisations et des risques liés aux dénommés aliments prêts à l'emploi (RUF, en anglais), lesquels regroupent les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF, en anglais) et les suppléments nutritionnels prêts à l'emploi (RUSF, en anglais). Les RUTF sont utilisés dans les cas de malnutrition aiguë sévère (MAS), répondant à une situation d'urgence, tandis que les RUSF ont été mis au point, ultérieurement, pour les cas de malnutrition aiguë modérée (MAM), répondant à une situation de pré-urgence. Autrement dit, les premiers sont utilisés dans le cadre d'un traitement, tandis que les seconds sont préconisés dans le cadre de la complémentation alimentaire. Le recours aux RUSF est controversé non seulement au regard des difficultés à différencier la MAS et la MAM, mais aussi parce qu'il est fondamental d'opérer une distinction entre le traitement médical vital et la médicalisation de la nutrition, laquelle dissocie les solutions des systèmes alimentaires.

ALIMENTATION DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE : LES FAUSSES SOLUTIONS

L'emploi des RUTF s'est avéré une mesure provisoire adéquate pour traiter la MAS dans certaines circonstances, particulièrement les situations d'urgence. Toutefois, le recours à ces aliments capte une part croissante des maigres fonds consacrés aux opérations de secours d'urgence, compromettant ainsi la capacité à promouvoir l'allaitement au sein et des pratiques nutritionnelles optimales ainsi que des solutions durables en matière de sécurité alimentaire. La demande pour les RUTF a stimulé l'essor d'une industrie spécifique et ouvert la voie à la mise au point de toute une gamme d'aliments prêts à l'emploi pour cibler les situations d'urgence à des fins commerciales, sans le moindre scrupule. Cette demande a également encouragé leur utilisation en tant que mesure préventive parmi des populations stables⁴².

L'ONU approuve l'utilisation des RUTF uniquement dans le traitement de la MAS, ce, pour des raisons très claires : outre les débats techniques concernant leur composition et le manque de preuves quant à leurs effets à long terme, il existe de sérieuses raisons de préconiser un usage plus prudent des RUTF et des RUF, car ils sont susceptibles de contribuer à augmenter le risque d'obésité et de maladies chroniques pendant la vie adulte. De plus, les besoins en eau des enfants que l'on nourrit avec des RUSF sont nettement supérieurs à ceux dont l'alimentation repose sur une nourriture préparée localement. Cela implique donc un effort supplémentaire pour garantir un approvisionnement suffisant en eau potable à ces enfants. Autre inconvénient notable des RUSF : le remplacement ultérieur potentiel de l'allaitement au sein. Une telle substitution est particulièrement néfaste dans les situations d'urgence. En effet, la protection et la promotion de l'allaitement au sein se sont

41 [Marcos Arana Cedeño](#) est chercheur à l'INNSZ (Institut mexicain national de nutrition), directeur du CCEC (Centre mexicain de formation et d'éducation à l'écologie et à la santé des paysans), et coordinateur pour le Mexique au sein du [Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile \(IBFAN\)](#). IBFAN est un réseau d'envergure mondiale qui œuvre à protéger, promouvoir et favoriser l'allaitement au sein et les aliments complémentaires en vue de concrétiser le droit des enfants à la santé ainsi qu'à une alimentation et une nutrition adéquates. Merci à Nora McKeon (Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova) et Stefano Prato (Society for International Development, SID) pour leur aide à la révision du présent encadré.

42 Pour en savoir plus, voir : Rundall, Patti, « Le "business" de la malnutrition, ou comment les opérations de relations publiques fournissent un alibi idéal à l'industrie agroalimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 25-32. www.righttofoodandnutrition.org/files/Watch_2015_Article_2_french_Le%20business%20de%20la%20malnutrition%20C.pdf

avérées être deux piliers pour la survie des enfants et pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, car l'allaitement au sein constitue un acte de souveraineté, même dans les conditions les plus extrêmes.

Lors des réunions préparatoires organisées en novembre 2014, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en amont de la Deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2), auxquelles participèrent les OSC, plus d'une vingtaine d'ONG et autres groupes de la société civile ont déclaré : « Les donateurs devraient commencer à supprimer progressivement les démarches reposant sur les produits dans la prévention de la malnutrition, pour se tourner vers des approches fondées sur les droits humains, ascendantes et entre les mains des populations locales, et limiter l'utilisation de produits au traitement de la malnutrition aiguë »⁴³.

NOS PEUPLES ONT LES SOLUTIONS POUR SAUVER LA VIE DES ENFANTS

Les cas de MAS chez le nourrisson de moins de six mois apparaissent souvent dans des situations de crise. Les Directives opérationnelles pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans les situations d'urgence⁴⁴ représentent un outil efficace permettant de protéger l'allaitement au sein en sa qualité de ressource la plus effective et la plus durable pour prévenir la mortalité infantile ainsi que pour stimuler la croissance du nourrisson et le développement qui contribue à forger la résilience mieux que tout autre type d'intervention, y compris dans les cas de forte prévalence associée de MAS et de VIH. Lorsque l'allaitement au biberon est courant, les Directives opérationnelles prévoient aussi des mesures visant à diminuer le risque accru auquel sont exposés les bébés nourris par ce moyen dans les situations d'urgence. En contribuant de façon notable à réduire la MAS, l'application adéquate de ces directives permet de minimiser le besoin de recourir aux aliments thérapeutiques.

Il est impératif d'élaborer des réglementations semblables au *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* concernant l'utilisation et, surtout, la promotion et la commercialisation des RUTF et RUF. L'objectif est de limiter le recours à ces premiers pour traiter les enfants souffrant de malnutrition sévère ainsi que d'empêcher toute publicité abusive et tout conflit d'intérêts. Comme déjà mentionné dans *l'Observatoire*, s'agissant de la malnutrition légère, modérée et aiguë « [I]a question est de savoir comment apporter une réponse qui, à la fois, fournisse le meilleur traitement possible à l'enfant et favorise le soutien dont ont besoin la famille et la population pour retrouver leur capacité à nourrir de manière adéquate tous leurs membres »⁴⁵.

Le niveau élevé de ressources nécessaires à la production et au transport de RUF de marque pourrait être investi, au lieu de cela, dans des solutions plus durables, comme les expériences des jardins potagers et d'élevage de chameaux (pour le lait) dans les camps de réfugiés du Sahara occidental ou les réponses des femmes philippines au typhon *Haiyan* décrites dans les éditions précédentes de *l'Observatoire*⁴⁶. Malheureusement, la promotion d'une autonomisation enracinée dans la communauté locale et soutenue par le gouvernement pour les personnes vivant en situation de pauvreté, qui permette à ces derniers de revendiquer leur droit à l'alimentation et à la nutrition continue d'être négligée ; mais les OSC et les professionnels de santé consciencieux entendent poursuivre leur action de promotion et de défense en faveur de solutions locales visant à protéger les droits des enfants dans les situations d'urgence.

43 Oenema, Stineke (au nom de la société civile), "FAO-WHO International Conference on Nutrition. Needed: Partnership with civil society. [Feedback]", *World Nutrition*, vol. 5, n° 5, 2014, pp. 495-499.

44 Pour en savoir plus sur les Directives opérationnelles à l'intention du personnel et des administrateurs de programmes, voir : files.enonline.net/attachments/121/ops-guidance-french-sept-07.pdf

45 Schieck Valente, Flavio L., « Quand les entreprises s'emparent de la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition : une menace pour les droits humains et la souveraineté des peuples », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 15-24. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_1_french_quand_les_entreprises_s'emparent_de_la_gouvernance_de_l'alimentation_et_de_la_nutrition.pdf

46 Pour en savoir plus sur les expériences au Sahara occidental et aux Philippines, voir : Brahim, Taleb, « Cultiver l'espoir pour le Sahara occidental en accompagnant mon peuple vers l'autosuffisance », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 57-58. www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2016_article_7_french_cultiver_lespoir_pour_le_sahara_occidental_en_accompagnant_mon_peuple_vers_l'autosuffisance.pdf; Cedeño Arana, Marcos, Av. Fernandez, M. Innes, et Córdova Montes, R. Denisse, « Les réponses des femmes philippines au typhon Haiyan », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 47-48. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=47

ENCADRÉ 9.2 La violation collective du droit à l'alimentation au Yémen*Martha Mundy*⁴⁷

24 mai 2017. Après plus de deux ans d'une guerre menée sur le pays avec l'accord de la communauté internationale, Jamie McGoldrick, Coordinateur humanitaire des Nations Unies pour le Yémen, déclare : « Sept millions de Yéménites sont au bord de la famine et l'on estime désormais à plus de cent mille le nombre d'individus exposés au risque de choléra »⁴⁸. Sur ce nombre, près d'un demi-million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë, dans ce que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH) qualifie de « plus grande crise d'insécurité alimentaire au monde »⁴⁹. Le choléra, comme le fait remarquer McGoldrick, est étroitement lié à la malnutrition⁵⁰. Les famines sont provoquées par l'homme, par-dessus tout par les guerres⁵¹. Et le Yémen ne fait pas exception.

Avant d'en venir à la tragédie qui frappe aujourd'hui ce pays, il est utile de rappeler deux aspects fondamentaux mis en exergue par deux anciens Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Tout d'abord, le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates est un concept social complexe. Olivier De Schutter a souligné « l'importance d'une approche décloisonnée de la concrétisation du droit à l'alimentation (en ce sens qu'il constitue un enjeu transversal dans les différentes politiques sectorielles), ainsi que l'importance des cadres juridiques, institutionnels et politiques »⁵². Cette question a trait non seulement aux politiques des gouvernements nationaux, mais aussi à celles des pays voisins, des institutions monétaires et de développement internationales, ainsi que des multinationales.

Deuxièmement, bien que le langage des droits humains trouve son origine dans les revendications formulées par des individus à l'endroit d'un État, en cas de guerre, ni les acteurs ni les actions ne correspondent au modèle confrontant un individu à un État. Dans les premiers rapports qu'il a adressés en 2001 à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations Unies, Jean Ziegler présentait « le droit international humanitaire comme un élément important de l'arsenal juridique destiné à protéger le droit à l'alimentation »⁵³. Parmi les cas majeurs de violation du droit à l'alimentation, il écrivit à propos de l'Irak : « [...] en soumettant la population iraquienne à un embargo économique rigoureux depuis 1991, l'ONU contrevient de façon flagrante à l'obligation de respecter le droit à l'alimentation de la population iraquienne »⁵⁴.

Dans le cas du Yémen, quels acteurs décidaient d'une politique alimentaire qui, déjà avant la guerre, manquait d'apporter à la population du pays ce qu'elle était en droit d'attendre ? Quels acteurs et quelles actions sont à l'origine des graves violations du droit à l'alimentation et à la nutrition des Yéménites perpétrées pendant ce conflit international déclaré en mars 2015 et qui fait encore rage aujourd'hui ?

LA TRAJECTOIRE DE LA PRODUCTION ET DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRES AU YÉMEN

Situé à la pointe sud-ouest de la Péninsule arabique, le Yémen s'étend sur un demi-million de kilomètres carrés et compte aujourd'hui près de 25 millions d'habitants. En termes de PIB par habitant, le pays est le plus pauvre d'Asie du Sud-ouest, mais le plus riche de la Péninsule arabique au regard des traditions culturelles et agricoles qu'il recèle. La République du Yémen telle qu'on la connaît aujourd'hui est née de

47 Martha Mundy est professeur émérite d'anthropologie à l'École d'économie et de sciences politiques de Londres (LSE). L'auteure remercie le Centre de recherches pour le développement international (IDRC) d'avoir financé la bourse Agriculture, Environnement et Santé auprès de l'Université américaine de Beyrouth ayant permis la réalisation de l'analyse cartographique de Cynthia Gharios. Merci à Franck van Steenberg (MetaMeta) et Emily Mattheisen (FIAN International) pour leur aide à la révision du présent encadré.

48 BCAH, *Statement by the Humanitarian Coordinator in Yemen, Mr. Jamie McGoldrick, on the Urgent need for Funding to Halt the Spread of Cholera*, 24 mai 2017. reliefweb.int/report/yemen/statement-humanitarian-coordinator-yemen-mr-jamie-mcgoldrick-urgent-need-funding-halt (en anglais)

49 Pour en savoir plus, voir : interactive.unocha.org/emergency/2017_famine/index.php

50 *Op. cit.*, note 48.

51 Pour consulter une vue d'ensemble succincte et récente de l'utilisation de la famine comme arme de guerre, voir : de Waal, Alex, "The Nazis used it, we use it: on the return of famine as a weapon of war", *London Review of Books*, vol. 39, n° 12, 2017, pp. 9-12. Étonnamment, de Waal ne fait aucune mention du développement d'un droit à l'alimentation et à la nutrition. www.lrb.co.uk/v39/n12/alex-de-waal/the-nazis-used-it-we-use-it (en anglais)

52 De Schutter, Olivier, « Réflexions d'Olivier De Schutter à propos des Directives sur le droit à l'alimentation, la démocratisation des systèmes alimentaires et la souveraineté alimentaire », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2014, pp. 21-26. www.righttofoodandnutrition.org/files/Observatoire_2014.pdf#page=21

53 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport préliminaire établi par M. Jean Ziegler, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation* (A/56/210), 23 juillet 2001, paragraphe 37. documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N01/465/53/PDF/N0146553.pdf

54 *Ibid.*, para. 56.

- 55 Lackner, Helen, *P.D.R. Yemen: Outpost of Socialist Development in Arabia*, Londres : Ithaca Press, 1985, pp. 171-88.
- 56 Le qat (*Catha edulis*) est un arbuste, dont les feuilles, qui se mastiquent, contiennent de l'amphétamine provoquant un effet légèrement hallucinogène ; le qat n'est pas un narcotique, mais il constitue la première drogue récréative au Yémen. Pour en savoir plus, voir : Brehony, Noel, *Yemen Divided: The Story of a Failed State in South Arabia*, Londres : I. B. Tauris, 2011, p. 71.
- 57 Dans la région de Turbah, au Sud de Taiz, par exemple, des paysans signalaient, en 1977, avoir arrêté de cultiver du blé en raison des prix bien plus bas du blé importé par rapport à celui produit localement. République arabe du Yémen, *Final Report on the Airphoto Interpretation Project of the Swiss Technical Co-operation Service*, Berne Carried out for the Central Planning Organisation, Şan'a, Zurich, 1978, p. 13.
- 58 Pour en savoir plus sur l'économie politique de l'eau, voir : van Steenberg, Frank, Kumsa, Assefa, et al-Awlaki, Nasser, "Understanding political will in groundwater management: Comparing Yemen and Ethiopia", *Water Alternatives*, vol. 8, n° 1, 2015, pp. 774-799. www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol8/v8issue1/276-a8-1-9/file (en anglais)
- 59 Pour une discussion plus détaillée, voir : Mundy, Martha, al-Hakimi, Amin, et Pelat, Frédéric, "Neither security nor sovereignty: the political economy of food in Yemen", dans : Babar, Zahra, et Mirgani, Suzi (dir.), *Food Security in the Arab World*, Londres : Hurst, 2014, pp. 137-159.
- 60 Würth, Anna, "Stalled reform: family law in post-unification Yemen", *Islamic Law and Society*, vol. 10, n° 1, 2003, p. 133.
- 61 PAM, *The State of Food Security and Nutrition in Yemen: Comprehensive Food Security Survey*, 2012, p. 18. Pour connaître le détail des estimations de l'insécurité alimentaire en 2009, qui montrent qu'une grande partie du pays connaît un taux d'insécurité alimentaire sévère de 40 % et un taux de retard de croissance chez l'enfant atteignant ou dépassant les 60 %, voir : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et ministère yéménite de la Planification et de la Coopération internationale, "Yemen National Food Security Strategy: Overview and Action Plan", *Policy Paper*, 2011, schémas 1 et 2, pp. 2-3.
- 62 Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), *Republic of Yemen, Proposal for Yemen: Smallholder Agricultural Productivity Enhancement Program, Phase One Roll Out of National Agriculture Sector Strategy [NASS] for Yemen's Efforts towards Achieving Food Security under Global Agriculture and Food Security Program*, Sanaa, 4 juin 2013, section 1.1. www.gafspfund.org/sites/gafspfund.org/files/Documents/4.%20Yemen%20Proposal.pdf (en anglais)
- 63 *Op. cit.*, note 15 ; Clements, Ashley Jonathan, "Yemen: Fragile Lives in Hungry Times", Oxfam Briefing Paper n° 152, 2011.

la fusion, en 1990, de la République démocratique populaire du Yémen (ou Yémen du Sud), établie en 1967, et de la République arabe du Yémen (ou Yémen du Nord), établie en 1962. Il est utile de rappeler que le Yémen du Sud avait procédé à une redistribution des terres, ordonné l'adoption du modèle d'association coopérative dans le domaine de l'agriculture et imposé le contrôle du choix des cultures et de la commercialisation⁵⁵. Le gouvernement avait notamment encadré et restreint la vente de *qat*, une drogue douce consommée à des fins récréatives⁵⁶.

Mais, après l'unification des deux Yémens en 1990, la politique agricole, ainsi que les autres politiques, furent calquées sur le modèle du Nord. La politique agricole de la République arabe reposait, pour ainsi dire, sur l'hypothèse selon laquelle les terres arides et en grande partie montagneuses du pays étaient incapables de produire des cultures céréalières de haute qualité, notamment du blé, à des prix compétitifs pour le marché mondial⁵⁷. Les céréales traditionnellement cultivées au Yémen sont, dans l'ordre, le sorgho, le mil, l'orge, le blé et le maïs. Sous les conseils des agences de développement internationales, l'accent fut ainsi placé sur l'augmentation de la production des denrées agricoles bénéficiant d'une valeur marchande plus élevée pour les marchés d'Arabie saoudite et les villes du Yémen, d'une manière plus générale. Sans surprise, les paysans ne se mirent à développer la seule culture commerciale non concurrencée sur le marché international : le qat – avec des conséquences déléteres sur les nappes phréatiques, la concentration du foncier et la sécurité alimentaire⁵⁸. Ce n'est qu'à partir de 2008, devant l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales, que les organismes d'aide commencèrent à proposer un soutien en faveur de l'agriculture pluviale, sans toutefois jamais renoncer au mantra de la sacrosainte valeur sur les marchés internationaux⁵⁹.

Ce faisceau de contradictions plaça le Yémen dans une position vulnérable autour de 2011, lorsque de nombreux Yéménites, unis de longue date par des liens étroits à leurs voisins égyptiens, décidèrent que le temps était venu de se débarrasser à leur tour de leur autocrate de Président, au pouvoir depuis 1978. En effet, les mandats successifs d'Ali Abdullah Saleh avaient été marqués par l'émergence d'une oligarchie s'étant enrichie grâce aux revenus du pétrole, aux pots-de-vin, aux acquisitions foncières et à la concentration des marchés par le biais de l'établissement de monopoles. Qui plus est, le Président avait accepté d'instaurer un gouvernement aux responsabilités partagées : l'État yéménite, d'une part, chargé du respect de la loi, de l'éducation, des forces militaires et de la sécurité intérieure, et les organisations dirigeantes « extérieures », de l'autre, administrant la politique économique et de développement, notamment la politique agricole, relevant de l'« aide ».

Alors que l'ancienne République démocratique populaire du Yémen avait établi la législation familiale la plus progressiste des pays arabes, le gouvernement allait également suivre le modèle conservateur du Nord en la matière⁶⁰. Pis encore pour les femmes des zones rurales, la couverture santé universelle, le contrôle des naissances et la valorisation du travail non-rémunéré réalisé par les femmes ne figuraient pas parmi les priorités du gouvernement. C'est ainsi qu'en 2012, bien avant la guerre, le Programme alimentaire mondial (PAM) annonçait que « dix millions de Yéménites, soit près de la moitié de la population, [étaient] en situation d'insécurité alimentaire⁶¹ ». L'insécurité alimentaire était décrite comme un problème principalement rural, touchant 37 % de la population vivant dans les campagnes⁶². Dès la fin 2011, Oxfam et le PAM appelaient à la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence à plus d'un quart de la population⁶³.

UNE TRANSITION POLITIQUE ORCHESTRÉE PAR LES GRANDES PUISSANCES

Cet ordre politique fut contesté par les mobilisations massives de 2011 et 2012, à la tête desquelles la jeunesse yéménite s'élevait contre les niveaux de chômage auxquels elle était confrontée, la militarisation du gouvernement et la marginalisation de larges secteurs de la société⁶⁴. L'oligarchie finit par se diviser et le parti islamiste Al-Islah, jadis allié du Président, tourna le dos à ce dernier. L'ampleur de la remise en question potentielle des arrangements pris pour gouverner le pays était telle qu'un programme de transition politique, administré par l'Envoyé spécial de l'ONU, fut très rapidement mis en place à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG), soutenu par la communauté internationale.

Si ce processus n'entraîna aucun changement politique économique majeur, deux parties s'estimant lésées furent mises sur la touche : le Mouvement séparatiste du Sud (*al-Hirak*) et le mouvement *Ansaruallah*, dirigé par les houthistes et ayant vu le jour dans la région agricole marginalisée du Nord du Yémen, limitrophe de l'Arabie saoudite. En septembre 2014, *Ansaruallah* – soutenu par d'importantes factions de l'armée yéménite – s'empara de Sanaa, la capitale de la République du Yémen. Dans la foulée, l'Envoyé spécial de l'ONU, Jamal Benomar, signait « l'Accord pour la paix et un partenariat national », conclu le 21 septembre 2014. L'automne 2014 fut marqué par l'éviction du parti *Al-Islah* des institutions gouvernementales et par une série d'importantes réunions politiques ouvertes aux autres partis du pays. Ce n'est qu'au mois de janvier suivant que le gouvernement d'Abd Mansour Hadi démissionna, suite à l'assaut des houthistes sur le palais présidentiel, le 21 janvier 2015.

Dès lors, les administrations internationales se préparèrent progressivement à entrer en guerre : le 11 février, les États-Unis et le Royaume-Uni fermaient leurs ambassades ; le surlendemain, la France en faisait de même ; cinq jours plus tard, la Banque mondiale leur emboîtait le pas et annonçait l'interruption de tous ses paiements à compter du 11 mars. Après avoir fui Sanaa, le Président se réfugia à Aden et retira sa démission. Le 26 mars, avec l'aide militaire des puissances occidentales, la coalition du CCG (moins Oman) débuta les bombardements. Le 14 avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopta la Résolution 2216, avec la seule abstention de la Russie. Rédigée par le principal intéressé dans l'affaire et ancienne puissance coloniale au Yémen du Sud, à savoir le Royaume-Uni, cette résolution accordait de facto à la coalition dirigée par les Saoudiens, grâce à ce que l'on appelle en langage diplomatique une « ambiguïté constructive », des pouvoirs relevant du Chapitre VII de la *Charte des Nations Unies*⁶⁵, l'autorisant ainsi à livrer une guerre déjà commencée, dont le but avoué était de rétablir le gouvernement « légitime » du Président Hadi. Quatre jours plus tard, l'Envoyé spécial de l'ONU démissionnait, condamnant l'usage de la force, appelant au respect de la souveraineté du pays et insistant sur la capacité des Yéménites à pouvoir encore négocier une solution.

La « couverture » que donnèrent les médias occidentaux de la nature et des répercussions du conflit sur la période 2015-2016 portait sur le départ des agences les plus influentes, notamment la Banque mondiale, ainsi que la réduction des activités de nombreuses autres organisations. La plupart d'entre elles fermèrent leurs bureaux ou diminuèrent nettement leurs travaux sur place. Aujourd'hui, leurs budgets semblent être réduits au minimum : fin 2016, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indiquait pouvoir financer son principal projet d'urgence seulement à hauteur de vingt pour cent, tandis que le Fonds

64 Pour en savoir plus, voir : Carapico, Sheila, "Yemen between revolution and counter-terrorism", dans : Lackner, Helen (dir.), *Why Yemen Matters: A society in transition*, Londres : Saqi Books, 2014, pp. 29-49.

65 Pour en savoir plus sur les responsabilités et les pouvoirs dont dispose le Conseil de sécurité de l'ONU en vertu du Chapitre VII en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression, voir : www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-vii/index.html

social pour le développement faisait état d'un taux de 18 % ; la Banque mondiale, quant à elle, déclarait avoir déboursé 44 % des fonds annoncés. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le BCAH, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PAM et des organisations apparentées décidèrent de rester dans le pays, tout en orientant leurs activités vers la fourniture d'une aide plus que jamais fondamentale dans le domaine de l'alimentation, la santé et le logement. En un mot, la communauté du développement se transformait en un gouvernement parallèle de l'action humanitaire au Yémen. En 2017, cette situation semble avoir été formalisée : seule l'assistance « humanitaire » allait recevoir un soutien international.

Ce fut donc le secteur des ONG – et non la Banque mondiale ou l'ONU – qui publia en premier des rapports relayés par les médias occidentaux. Oxfam, qui déploie d'importants programmes au Yémen, alerta très tôt sur l'aggravation de la crise humanitaire et ses immenses répercussions sur les déplacés internes dans le pays. Les données relatives au nombre de Yéménites déplacés et souffrant de la faim dominaient les rapports de l'ONG, à l'instar de ceux des organisations humanitaires spécialisées des Nations Unies. Les principales ONG occidentales de défense des droits humains, *Human Rights Watch* et Amnesty International, commencèrent tout aussi rapidement à documenter les crimes de guerre et les violations du droit international humanitaire et à enquêter sur des incidents particuliers. Médecins sans frontières (MSF), qui poursuivait ses activités dans toutes les régions du pays (à l'exception des provinces de l'Hadramaout et de Mahra), finit par subir des pressions militaires et politiques directes de la Coalition. Après la quatrième attaque sur l'un de ses hôpitaux (à Abs, le 15 août 2016), l'organisation décida de retirer son personnel des établissements des deux provinces les plus septentrionales du pays.

LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AU CONFLIT

En raison du retrait opérationnel des principales agences de développement à compter de mars 2015, très peu d'informations validées par la communauté internationale sont aujourd'hui disponibles dans le domaine public concernant le contexte des bombardements réalisés par la Coalition, au-delà de frappes spécifiques documentées par des ONG de défense des droits humains⁶⁶. Il convient donc d'examiner le contexte plus général pour comprendre les différentes stratégies et responsabilités.

La guerre menée par la Coalition a connu plusieurs phases. Les premiers mois furent marqués par des bombardements ciblant majoritairement des objectifs militaires, mais associés à de spectaculaires bombes à implosion larguées autour de Sanaa. À partir d'août 2015, l'équilibre relatif entre cibles militaires et civiles bascula vers ces dernières. D'un bout à l'autre, ce conflit a eu une composante économique. Lors des treize premiers mois, un blocus maritime et aérien absolu imposé par les Saoudiens fut en vigueur. Ce n'est qu'en mai 2016 qu'un Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies (UNVIM) entra en application. Mais, peu après, les raids de bombardement sur les cibles civiles et militaires reprirent. Enfin, dès le début 2017, la Coalition a axé ses efforts sur la prise de contrôle des ports de la plaine de la Tihama et de la route menant à Sanaa, ainsi que sur le durcissement de l'occupation des îles de la mer Rouge et de l'océan Indien (Perim et Socotra). Au moment de la rédaction du présent article, les raids de bombardement se poursuivaient au quotidien, recevant une couverture médiatique internationale quasi inexistante.

⁶⁶ Les seules sources accessibles au public sont les registres tenus par les ministères à Sanaa et les journaux compilés par les militant-e-s à partir des informations quotidiennes parues dans les médias locaux. Pour consulter davantage d'informations émanant respectivement du ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation et du *Yemen Data Project*, voir : yemenspring2015.wordpress.com/2016/02/ et www.yemendataprotect.org/data/ (tous deux en anglais)

LES CAMPAGNES YÉMÉNITES PRISES POUR CIBLE

Nous mettons ici l'accent sur les zones rurales du Yémen, qui abritent 65 % de la population nationale et produisent l'essentiel des denrées alimentaires du pays. L'analyse des bombardements au cours des quinze premiers mois du conflit révèle un ciblage clair de la production d'aliments, du soutien technique apporté à l'agriculture, de la distribution d'aliments locaux et de l'infrastructure hydraulique⁶⁷. Selon la rubrique de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) consacrée au Yémen, l'agriculture couvre un petit peu moins de trois pour cent des terres du pays, un pour cent des forêts et environ 42 % des pâturages⁶⁸. Autrement dit, pour cibler l'agriculture, il faut pointer le viseur avec une grande précision.

Si l'on regroupe en catégories les descriptifs détaillés fournis par les agents de vulgarisation du ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation au siège de Sanaa pour la période allant de mars 2015 à août 2016, l'on constate que les bombardements ont ciblé (souvent à plusieurs reprises) les objectifs suivants : 53 bureaux du ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, 77 troupeaux de bétail et exploitations avicoles, 180 terres agricoles et à vocation agricole, 45 marchés ruraux, 43 infrastructures de transport rural, 30 infrastructures hydrauliques et 36 autres services essentiels tels que des banques de crédit agricole ou des écoles techniques. Il s'agit de décomptes prudents portant sur cette période précise et qui n'incluent pas les objectifs ciblés depuis août 2016. Si l'on examine les dégâts subis dans les zones rurales, en plus du ciblage des installations de transformation des produits alimentaires ainsi que des sites de stockage et de transport dans les zones urbaines, l'on relève de solides preuves indiquant que la stratégie de la Coalition a consisté à anéantir la production et la distribution d'aliments dans les régions contrôlées par *Ansaruallah* et le Congrès général du peuple. Cette tactique a particulièrement porté préjudice aux femmes et aux enfants des campagnes. Ainsi, après seulement sept mois de conflit, dans un rapport couvrant de honte les autres organisations internationales au regard de leur silence, l'OIT faisait état que, dans les trois gouvernorats de Sanaa, Al Hudayda et Aden, « [...] les déplacements concernaient principalement la population rurale (deux tiers des déplacé-e-s venaient des campagnes) et les femmes, lesquelles représentaient 95 % du total des personnes déplacées » et que l'agriculture était « le secteur le plus touché par la crise, avec des pertes atteignant près de cinquante pour cent de son personnel »⁶⁹.

En vertu du droit international humanitaire, la destruction de l'accès aux aliments et à l'eau constitue un crime de guerre. Voilà pourquoi Jean Ziegler préconisait d'accorder une place centrale au droit international humanitaire au moment de préciser la portée et la teneur du droit à l'alimentation. L'utilisation de la nourriture et des sources d'aliments comme arme de guerre et le fait de priver les populations des moyens de s'alimenter et d'alimenter leurs familles et leurs communautés représentent aujourd'hui une violation évidente du droit humain à l'alimentation et à la nutrition. Mais qui pourrait bien traduire les responsables en justice, si les mêmes organisations internationales et États qui se sont tenus à l'écart pendant des mois de bombardements et de blocus jouent désormais un rôle d'intervention humanitaire pour libérer la population yéménite de la famine et du choléra ? Et qui monte la garde ?

C'est dans cette région du monde particulièrement exposée que la mobilisation pour le droit à l'alimentation et à la nutrition est mise à l'épreuve.

Et qu'elle fait cruellement défaut.

67 Un tableau réalisé par l'auteure montre le type de cibles et que nombre d'entre elles ont été atteintes à plusieurs reprises. Pour consulter une analyse cartographique de ces données, voir : wp.me/p3Khyv-1eT et www.athimar.org (tous deux en anglais)

68 Pour en savoir plus, voir : www.fao.org/faostat/fr/#country/249

69 Seule l'OIT collabora de nouveau avec le Bureau central des statistiques à Sanaa afin de dresser un état actuel du marché de l'emploi, à l'automne 2015. Pour en savoir plus, voir : OIT, Yemen Damage and Needs Assessment. *Crisis Impact on Employment and Labour Market*, bureau régional de l'OIT pour les États arabes, janvier 2016, pp. 7 et 9. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_501929.pdf (en anglais)

ENCADRÉ 9.3 Souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation dans les situations d'urgence en Haïti

Franck Saint Jean et Andrévil Isma⁷⁰

Haïti est le pays du continent américain le plus vulnérable aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les cyclones ou les inondations. Au lendemain du 12 janvier 2010, le pays connut un moment douloureux suite à un séisme de magnitude 7.0 sur l'échelle de Richter, qui causa la mort de 200 000 à 316 000 personnes et entraîna une importante augmentation du nombre de personnes vivant dans des conditions précaires. Puis, en octobre 2016, 2,1 millions de personnes⁷¹ furent touchées par l'ouragan *Matthew*, certaines communautés perdant jusqu'à 90 % de leurs moyens d'existence. On estime à 4,5 millions le nombre de personnes en Haïti vivant actuellement en situation d'insécurité alimentaire⁷².

CONTEXTE HISTORIQUE

La situation de pauvreté et de dégradation environnementale en Haïti est structurelle et historique. Les profondes inégalités, héritées de l'esclavage, qui caractérisaient la période de colonisation française se sont perpétuées à l'indépendance du pays, quand les élites politiques et économiques ont confisqué les terres et cherché à maintenir la masse des esclaves affranchi-e-s comme travailleuses et travailleurs dans leurs grandes plantations. Pour y échapper, ces personnes regagnèrent les mornes⁷³ et y fondèrent leurs communautés.

Cette situation fut renforcée sous l'occupation militaire d'Haïti par les États-Unis, de 1915 à 1934, qui eut de graves répercussions sur l'île : la première grande vague d'expropriation des habitant-e-s de leurs terres pour faire place à une production destinée à l'exportation vers les États-Unis ; la migration forcée des paysan-ne-s haïtien-ne-s vers Cuba et la République dominicaine ; l'élaboration de lois favorables aux intérêts américains ; l'accaparement des terres ; et la mise en place de la corvée pour contraindre les Haïtien-ne-s au travail forcé, profitant aussi bien aux grandes plantations agricoles qu'à la construction du chemin de fer pour acheminer la production vers les ports. Au cours de cette période, Haïti perdit 36 % de sa couverture végétale⁷⁴.

Associée à une importante densité démographique (350 habitants par km²)⁷⁵, la situation s'aggrava encore avec l'imposition de politiques néolibérales à partir des années 90. Des réformes portant sur la réduction drastique des tarifs douaniers, la fermeture et la privatisation de certaines entreprises publiques, la réduction des investissements publics et le paiement de la dette ont eu de lourdes conséquences pour la population et l'économie : perte de l'accès aux services sociaux de base, baisse de la production agricole nationale, appauvrissement de la population et dégradation de l'environnement⁷⁶.

MOBILISATIONS POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire constituent la thématique de travail de nombreuses organisations sociales et de droits humains, ainsi que de certaines ONG nationales et internationales. Durant les deux dernières décennies, les réseaux nationaux des organisations paysannes haïtiennes ont réalisé

70 Franck Saint Jean est ingénieur agronome et titulaire d'une maîtrise en économie sociale et solidaire. Andrévil Isma est ingénieur agronome et titulaire d'une maîtrise en droit de l'environnement et politiques publiques. Il est membre principal du groupe FIAN Haïti. Merci à Yolette Étienne (ActionAid Haïti) et Sabrina Magloire (ingénieur agronome, titulaire d'une maîtrise en sols et nutrition des plantes, membre du groupe FIAN Haïti) pour leur aide à la révision du présent encadré. Merci aussi à Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement, Genève) et Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) pour leur aide à la rédaction et à la révision du présent encadré.

71 Bureau des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires (OCHA) en Haïti, Haïti : Ouragan Matthew Rapport de situation No. 14, 21 octobre 2016. reliefweb.int/report/haïti/ha-ti-ouragan-matthew-rapport-de-situation-no-14-21-octobre-2016

72 Noël, Worlgenson, « CNSA : 4,5 millions de personnes vivent actuellement dans l'insécurité alimentaire en Haïti », *Le Nouvelliste*, 6 avril 2017. lenouvelliste.com/article/169921/CNSA

73 « Morne », mot issu du créole antillais, en particulier haïtien, qui désigne une montagne. Soixante pour cent de la superficie du pays (27 750 km²) est constituée de pentes d'une inclinaison supérieure à 20 %. Les mornes ont été utilisés en Haïti et dans les autres pays de la Caraïbe comme lieu de refuge des esclaves en fuite (les marrons) au cours du XVIII^e siècle.

74 Roc, Nancy, « Haïti-Environnement : De la « Perle des Antilles » à la désolation », *Alter Presse*, 24 septembre 2008. www.alterpresse.org/spip.php?article7728#WT47IDco_JU

75 Nobera, Epitace, *Haïti Sécurité Alimentaire en Bref*, Haïti : USAID, avril 2014. www.fews.net/sites/default/files/documents/reports/Ha%C3%AFri_FS_Brief_2014_final_0.pdf

76 Montas, Rémy, *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*, Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), 12 août 2005. repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/25746/LCMEXR879f_fr.pdf?sessionid=BE15AEBC6C24F62D0BDC-6D65A03E1793?sequence=1

d'importantes mobilisations à l'échelle du pays et de la région en faveur de la défense de la production agricole nationale, s'inscrivant dans la lignée de la souveraineté alimentaire.

En dépit des problèmes structurels historiques, l'agriculture paysanne est toujours restée la principale source de travail dans le pays et assure aujourd'hui cinquante pour cent de la consommation alimentaire⁷⁷. Une grande partie de la production provient également de la République dominicaine voisine. Il y a là un véritable paradoxe : les paysan-ne-s haïtien-ne-s représentent 90 % de la main d'œuvre dans l'agriculture dominicaine⁷⁸ alors qu'en Haïti, ils luttent pour l'accès à la terre et aux moyens de production. En effet, des dirigeants exproprient les Haïtien-ne-s de leurs terres pour céder ces dernières aux étrangers sous prétexte d'investissements de capitaux qui ne se concrétisent jamais.

Lors du Sommet mondial de l'alimentation de Rome, en novembre 1996, le Président René Garcia Préval s'est engagé à prendre toutes les mesures légales et institutionnelles nécessaires pour éradiquer la faim en Haïti. Il s'est également engagé à lancer un ensemble d'initiatives, dont la création de l'Institut national de la réforme agraire (INARA), du Programme national de cantines scolaires (PNCS) et de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA). Malgré cela, de nombreuses incohérences persistent au niveau des politiques publiques et de l'aide alimentaire internationale.

REFONDER L'AIDE HUMANITAIRE

La production agricole destinée à l'alimentation de la population et la protection des ressources naturelles ne font pas partie des priorités des dirigeants haïtiens et des partenaires internationaux. Alors que la population rurale représente environ cinquante pour cent de la population totale, l'agriculture accuse moins de cinq pour cent du budget national. Qui plus est, 95 % du budget destiné à l'investissement agricole dépend de la coopération externe⁷⁹, qui, fort souvent, n'honore pas ses promesses.

L'aide publique au développement suit la même tendance de mépris à l'égard de l'agriculture et ne permet aucun investissement significatif dans la production alimentaire. Par conséquent, l'agriculture ne peut pas remplir de façon adéquate ses trois fonctions fondamentales qui consistent à produire pour nourrir la population, participer à la régénération de la nature et contribuer au bien-être de toutes celles et ceux qui en vivent. Les paysan-ne-s, en tant qu'actrices et acteurs de leur propre changement, doivent être aptes à édifier et consolider leur capacité d'action et de réaction en toute autonomie afin de construire leur développement et faire face aux multiples défis, en particulier ceux liés au changement climatique.

La position d'Haïti par rapport à la trajectoire des cyclones, ses failles sismiques et ses problèmes structurels en font un territoire fragile. Cela implique qu'il devrait y avoir des politiques nationales axées sur la protection des ressources naturelles et la construction de capacités institutionnelles et techniques pour répondre aux urgences. Cependant, le budget alloué à la protection civile n'est pas à la hauteur d'une politique effective en matière d'aménagement du territoire. Étant donné qu'environ 56 % du budget national dépend de l'aide externe⁸⁰, les interventions de nos gouvernements successifs respectent minutieusement les directives des bailleurs de fonds. Or, ces derniers n'appuient pas les stratégies de renforcement de la production nationale ni la construction de capacités institutionnelles pour répondre aux urgences.

77 *Op. cit.*, note 75.

78 Brunot, Tamara, « Les Haïtiens constituent l'un des piliers de l'économie Dominicaine », *Caraiïbe Express*, 7 janvier 2012. www.caraiïbeexpress.com/la-une/article/les-haitiens-constituent-l-un-des-1863

79 Alter Presse, « Haïti-Économie : Le budget national 2015-2016, non conforme aux objectifs de développement national, selon des associations », 6 octobre 2015. www.alterpresse.org/spip.php?article18957#.WUAKpTco_IU

80 Cadre de Coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED), *État des lieux de l'aide externe en Haïti*, 2015. www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/caedetatdeslieux.pdf

Petit état insulaire, Haïti fait partie des principaux pays qui subissent de façon plus drastique les impacts du changement climatique⁸¹. Il semble injuste de demander à l'ensemble des pays qu'ils s'impliquent dans les initiatives d'atténuation des gaz à effets de serre alors que certains d'entre eux, comme Haïti, ne sont pas des émetteurs significatifs. Ces pays devraient, au contraire, bénéficier d'investissements sérieux pour s'adapter et faire face aux conséquences négatives du changement climatique. Les décideurs nationaux doivent s'organiser pour exiger des ressources adéquates aux institutions compétentes à l'échelle mondiale, conformément aux engagements pris lors de la COP21.

Malheureusement, l'aide continue à être mise en place par la communauté internationale sans considération pour le renforcement de la production agricole nationale. Le cas de l'ouragan *Matthew* en est un exemple probant. La région de la Grand'Anse se distinguait par ses réserves en ressources végétales et ses habitudes de consommation liées à ses cultures de production. Suite aux ravages causés par le passage de l'ouragan, la distribution massive de riz, une denrée externe, a entraîné un changement des habitudes alimentaires, une dépendance alimentaire, des problèmes de nutrition ainsi que la marginalisation des productrices et des producteurs. Ce type d'intervention ne permet ni de développer des modèles de production stratégiques, ni d'intégrer des technologies innovantes, ni de mettre l'accent sur la valorisation du potentiel productif de la région.

L'aide humanitaire internationale est incontournable, et constitue un droit pour toute communauté affectée par des catastrophes dépassant ses capacités. Mais il est clair que les orientations du Sommet humanitaire mondial de 2016 insistent sur une réforme de l'architecture de l'aide humanitaire et sur le leadership local, tant des autorités que des organisations de la société civile. Le développement des capacités locales, le rôle d'appoint joué par les organisations humanitaires, la valorisation des pratiques culturelles locales, la nécessité d'articuler les interventions d'urgence et à long terme, et l'investissement dans le renforcement de la résilience sont autant de points proposés par Oxfam, en 2015, en amont du Sommet⁸² afin de favoriser le développement durable et diminuer la vulnérabilité des populations aux catastrophes.

Si l'aide n'est pas modifiée en ce sens, à savoir, pour aider les pays et les communautés à renforcer leurs institutions et leurs capacités de prévention, d'action et de réaction, elle tendra à aggraver la situation et non à permettre aux victimes de s'ériger en actrices et acteurs de la reconstruction de leurs communautés.

81 Pour plus d'informations sur la résilience des peuples face au changement climatique, voir l'article « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

82 Oxfam, *Pour la dignité humaine. Sommet humanitaire mondial : une obligation de résultats*, Oxford : Oxfam International, juillet 2015. www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp205-for-human-dignity-world-humanitarian-summit-080715-fr.pdf

LES PISTES POUR ALLER DE L'AVANT

*Perspectives des mouvements
sociaux et de la société civile*



Le présent article a été rédigé à partir de contributions recueillies par le biais de questionnaires et d'entretiens en face-à-face auprès de mouvements sociaux, de peuples autochtones et d'OSC, y compris La Via Campesina (LVC), le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), le Conseil international des traités indiens (CITI) et le Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN). Il reflète également le contenu de la Déclaration de Viotá prononcée par le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition ainsi que celui de l'édition 2017 et des éditions précédentes de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, publication phare du Réseau.

Bien que la bulle mondiale, industrielle et économique ait éclaté, sans surprise, voilà une dizaine d'années, nous continuons d'en constater et d'en ressentir les effets dans nos vies quotidiennes. Ce scénario est la conséquence inévitable d'un modèle privilégiant le profit au détriment de tout le reste : nos vies, nos droits et notre nature. La crise, qui couvait déjà depuis des années, contraignit un milliard de personnes à rejoindre les rangs des affamés en raison de l'extrême volatilité des prix des denrées alimentaires et d'une crise pluridimensionnelle qui, en se développant, amputa nos systèmes alimentaires, notre climat et nos droits humains.

Dix ans après, les approches dominantes ayant conduit à la crise persistent encore. Entre temps, les mouvements sociaux et les organisations de la société civile ont redoublé d'efforts dans leur lutte pour des transformations socio-économiques et politiques radicales, en mesure de garantir la pleine concrétisation des droits humains de toutes et tous. Aujourd'hui, il convient donc de se demander comment aller de l'avant et comment affiner nos stratégies et nos outils afin d'identifier le meilleur moyen de sortir de cette crise.

ROMPRE LE CYCLE DE LA CRISE

Ces dix dernières années, les mouvements sociaux ont réalisé de bonnes avancées dans la promotion de la souveraineté alimentaire et du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates dans les pays du Sud. Pourtant, ces concepts ne sont pas encore bien compris dans les pays du Nord. L'on continue en effet de considérer, à tort, que le droit à l'alimentation et à la nutrition est principalement l'affaire des pays rongés par les famines et la malnutrition chronique, et qu'il n'a quasiment rien à voir avec l'augmentation de l'obésité et des maladies non transmissibles associées, causée par la généralisation d'une alimentation déséquilibrée reposant sur des produits industriels. En réalité, les violations et les abus contre le droit à l'alimentation et à la nutrition ne connaissent pas de limites géographiques, mais se manifestent sous des formes très diverses autour du monde. Des camps de réfugiés du Sahara occidental aux montagnes de l'État mexicain d'Oaxaca, des plaines rurales américaines du Mid-West aux quartiers des villes espagnoles, notre souveraineté alimentaire continue d'être sabotée.

Nombreux sont celles et ceux qui sous-estiment le degré d'intégration mondiale de nos systèmes alimentaires. Les soi-disant pays développés ont tout autant contribué au problème qu'ils font partie de la solution, et toute avancée significative dépendra d'une analyse et d'une compréhension partagées de notre système alimentaire mondial et de ce que l'on entend par souveraineté alimentaire. Cela exige d'abord de reconnaître que la pleine concrétisation du droit à l'alimentation et à la nutrition est incompatible avec le modèle de production industrielle actuel, comme en témoignent les centaines de politiques qui ont échoué à désamorcer cette crise pluridimensionnelle. La montée du populisme de droite et du fascisme en est un autre symptôme.

Plus largement, l'accaparement des terres et la mainmise des entreprises sur l'agriculture représentent aujourd'hui deux défis majeurs pour les mouvements sociaux. Il est urgent d'élaborer des stratégies pour résister à ces accaparements et pour permettre aux gardiens des terres et des semences (notamment les femmes) de demeurer sur leurs terres, car ces deux dimensions constituent une condition préalable essentielle à la concrétisation de la souveraineté alimentaire. Plus encore, cette lutte devrait englober l'ensemble des ressources naturelles, des forêts aux fleuves, ainsi que les zones côtières et les pâturages. Le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (actuellement en cours de négociation à l'ONU) est un pas significatif contribuant

Remerciements

Merci à Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement), Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) et Alejandra M. del Rey (FIAN International) pour leur aide à la rédaction et la révision de la présente synthèse. Merci également à Nora McKeon (Collège universitaire international de Turin, Université de Rome III et Terra Nuova) d'avoir conduit les entretiens avec les différent-e-s représentant-e-s des mouvements sociaux.

Photo

Des centaines de délégués du monde entier se réunissent à la VII Conférence Internationale de La Via Campesina (Pays Basque, Espagne, 2017). Image de La Via Campesina.

à reconnaître que la survie de communautés, nombreuses et variées, dépend de l'accès aux ressources naturelles et du contrôle sur ces dernières. Pour ne citer qu'un seul exemple, les écosystèmes des littoraux et les nombreuses communautés pratiquant la pêche artisanale qui en dépendent sont particulièrement vulnérables à la destruction du climat. L'accès à l'eau potable est une autre préoccupation majeure. Aussi est-il important de déployer les luttes autour des ressources hydriques sous la bannière de la souveraineté alimentaire. Par ailleurs, il est nécessaire de protéger les couloirs de passage utilisés par les pastoralistes, essentiels à leurs vies et à leurs moyens d'existence.

Sur une note positive, la dernière décennie a été le théâtre d'une coordination et d'une solidarité accrues entre groupes ruraux et a vu se développer des approches innovantes proposées par les jeunes dans le but de favoriser la souveraineté alimentaire. Les identités collectives se renforcent car elles commencent à faire front commun pour défendre les ressources naturelles des peuples. Au terme de ces dix ans, nous pouvons aussi discerner plus clairement le lien entre la violence à l'encontre des femmes et la violence contre l'environnement, et entre préservation de la biodiversité et promotion de l'agroécologie. Parmi les exemples de renforcement de l'unité entre les luttes, l'on peut citer la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest ou le Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition.

De nouvelles opportunités s'offrent désormais aux mouvements sociaux pour instituer des processus décisionnels participatifs portant sur les politiques publiques, ainsi que saisir ceux déjà existants, aux niveaux national et régional et dans les instances onusiennes. Ils saluent l'ouverture des espaces institutionnels tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, au sein duquel le droit à l'alimentation peut être débattu et mis en avant. Les mouvements sociaux sont également le moteur derrière l'accroissement du nombre de directives et de cadres juridiques progressistes en mesure d'orienter les luttes des peuples. La mise au point d'un cadre normatif sur le droit à l'alimentation aux échelons national, régional et international, ainsi que les *Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* constituent des outils déterminants pour les mouvements sociaux. La reconnaissance croissante du rôle que jouent les écosystèmes agricoles traditionnels dans la production d'aliments et la préservation de la biodiversité agricole est également perçue comme une opportunité pour faire avancer la lutte. À présent, le défi consiste à mettre ces outils en pratique et à traduire l'ouverture des espaces institutionnels en actions concrètes et en changements positifs.

SORTIR DE LA CRISE

Il est essentiel d'opérer une transformation radicale des systèmes socio-politiques et économiques dominants, placés sous les auspices du capitalisme, afin de garantir l'appropriation des communs par et pour le peuple. Les mouvements sociaux doivent continuer à s'organiser à tous les échelons, des collectivités locales à la communauté mondiale, et dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines. Ils doivent réaliser une importante mobilisation faisant intervenir de multiples niveaux afin d'augmenter la prise de conscience politique dans notre monde, une tâche qui exige le soutien des ONG et des universitaires. Il nous incombe de toute urgence de garantir une compréhension politique des questions jusque là perçues comme immuables par le système.

Pour placer les États face à leurs responsabilités, il est nécessaire de développer des mécanismes et de solides positions du côté de la société civile, grâce à un plaidoyer fondé sur des données probantes. C'est la meilleure manière de contrer l'influence et le pouvoir croissants des acteurs privés. Nos luttes doivent relier le droit à l'alimentation et à la nutrition de manière plus visible aux autres droits humains. Comment une communauté autochtone peut-elle en effet concrétiser ses droits à l'alimentation, à la nutrition et à l'auto-détermination si ses membres se voient refuser l'accès à leurs territoires ancestraux ? Comment arriverons-nous à libérer le monde de la faim si nous continuons à nier le rôle que jouent les femmes, piliers du système alimentaire, pour y parvenir ? L'opinion publique doit être davantage sensibilisée à ces liens manifestes, si nous voulons lutter contre des injustices profondément enracinées.

S'agissant de la société civile, nous devons repenser la mise en œuvre, la conceptualisation et le plaidoyer en faveur de la concrétisation des droits humains, ce auprès de la large gamme d'acteurs impliqués, afin de garantir un meilleur équilibre et une meilleure coordination entre mouvements sociaux et ONG.

Les mouvements sociaux nécessitent davantage de ressources propres pour réduire leur dépendance vis-à-vis des ONG et développer des analyses plus indépendantes, fondées sur leur expérience du terrain. En parallèle, le monde universitaire doit ouvrir ses portes à la production de connaissances émanant des peuples, générées à partir de l'expérience de la base et de l'expertise des mouvements sociaux.

DIX ANS DE CRISE, UNE DÉCENNIE POUR *L'OBSERVATOIRE*

Ceci nous amène à conclure qu'il est fondamental de disposer de plates-formes permettant d'échanger des informations sur les enjeux relatifs au droit à l'alimentation et à la nutrition, accordant une place centrale aux voix des mouvements sociaux et des groupes marginalisés. De la même manière, l'intégration systématique des questions de genre et l'équilibre de genre, ainsi que l'égalité dans le traitement des thématiques Nord-Sud, local-international et rural-urbain, constituent des éléments essentiels pour comprendre plus précisément le monde d'aujourd'hui. *L'Observatoire* a vu le jour en réponse à la nécessité d'évaluer cette crise d'une manière plus précise et d'y apporter des réponses plus adaptées. Ces dix dernières années, nous avons œuvré à promouvoir la solidarité et à faire office de porte-parole pour encourager la coordination et le partage des stratégies entre mouvements et pays. Face à la montée du nationalisme et de l'isolationnisme dans de nombreux pays, les actions dans ce sens demeurent plus que jamais vitales.

Lors de nos échanges à propos de *l'Observatoire*, les mouvements sociaux ont vanté et indiqué apprécier grandement la diversité et la vision critique de ses articles. Il semble prometteur que *l'Observatoire* ait permis de susciter l'intérêt des journalistes sur de nouvelles questions qui étaient peut-être auparavant rarement couvertes. Les publications telles que la nôtre doivent continuer de redoubler d'efforts pour mettre en lumière les enjeux mondiaux autour de l'alimentation. Nous atteindrons ainsi un public plus large, notamment les OSC et les institutions travaillant sur les questions de sécurité alimentaire, ainsi que d'autres organisations de base. Tout ceci nous conduit à examiner un autre défi : quel est le meilleur moyen de sensibiliser les autres secteurs de la société aux combats et aux victoires des mouvements sociaux, tout en servant d'outil pour leurs luttes, si le langage devient trop technique ? Cette question

en amène d'autres : comment convertir *l'Observatoire* en un espace de co-production de connaissances ? Devrait-il inclure des voix non alignées ? Devrait-il mettre de côté la sphère de la presse écrite pour explorer d'autres formes de communication ? Toutes ces questions complexes et nécessaires exigent un débat plus approfondi.

Le fait que les défis actuels se déclinent à l'échelle mondiale offre des opportunités uniques de mobilisation à grande échelle. À cet égard, il est important que les publications comme *l'Observatoire* continuent de mettre l'accent sur les abus et les violations, mais qu'elles soulignent aussi les aspects positifs, les victoires, les avancées et les changements qui vont dans la bonne direction. Les réussites inspirent d'autres personnes à se mobiliser et montrent que nos aspirations peuvent devenir réalité, aussi impensable que cela puisse paraître de prime abord.

Nous espérons donc pouvoir continuer à contribuer utilement à la lutte pour concrétiser le droit à l'alimentation et à la nutrition et la souveraineté alimentaire, et juguler cette crise pluridimensionnelle.

« Cette publication présente une diversité d'analyses et d'exemples des luttes populaires pour garantir le droit à l'alimentation, lutter contre la faim et promouvoir la dignité dans le monde, y compris le continent africain. L'Observatoire cherche à être unique dans son domaine et ses analyses conceptuelles peuvent stimuler les débats académiques, les discussions des mouvements sociaux, le dialogue avec les décideurs politiques, et éventuellement, des transformations. »

Jamesina E.L. King, Commissaire et Présidente du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

« L'Observatoire est un outil pour les communautés. C'est une source d'eau qui nous nourrit d'analyses et informe des luttes dans différentes régions et sous-régions du monde. Savoir ce qui se passe dans d'autres parties du monde est important afin de comprendre les problématiques, luttes et questions liées au droit à l'alimentation, ainsi que comment, de nos lignes de fronts, nous pouvons affronter les réalités qui affectent directement notre santé, notre éducation, notre formation, ainsi que faire face aux ennemis des droits humains, collectifs et territoriaux des peuples autochtones et des mouvements sociaux. »

Manigueueiginapi Jorge Stanley Icaza, Conseil international des traités indiens (IITC) et Mouvement de la Jeunesse Kuna (MJK), Panama

Lorsque la crise mondiale alimentaires de 2007-2008 a explosé, les cours internationaux de tous les principaux produits alimentaires de base atteignirent leur niveau le plus élevé en près de trente ans, portant le nombre de personnes souffrant de la faim à un milliard et affaiblissant le droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates de beaucoup d'autres. Cette « crise » – décrite par beaucoup comme d'une crise pluridimensionnelle, liée à l'alimentation, aux carburants, à la finance et au changement climatique, voire d'une crise des droits humains – a révélé les fissures d'un système alimentaire non durable et défaillant, forçant les responsables de l'élaboration des politiques à reconnaître ses insuffisances. Dix ans plus tard, les causes fondamentales ayant conduit à cette crise persistent encore. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile continuent de lutter sans relâche pour transformer les systèmes alimentaires. Ce numéro anniversaire des 10 ans de l'*Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition* fait le bilan de la dernière décennie, et jette un regard d'avenir sur les défis et opportunités qui sont anticipés. Il vise à contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, à la souveraineté alimentaire, ainsi qu'à trouver une issue à la crise actuelle. Lisez l'*Observatoire*, mobilisez-vous et rejoignez la lutte pour que le droit à une alimentation et à la nutrition devienne une réalité pour toutes et tous !

Visitez la page de l'*Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*:
www.righttofoodandnutrition.org/fr/observatoire

Suivez-nous sur [Facebook](#)
et [Twitter](#) #RtfNWatch